



COMMUNE DE TELLIN



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA PHILOSOPHIE DE L'AGENDA 21 LOCAL

Partie I : Description des caractéristiques
socio-économiques de la commune de
Tellin

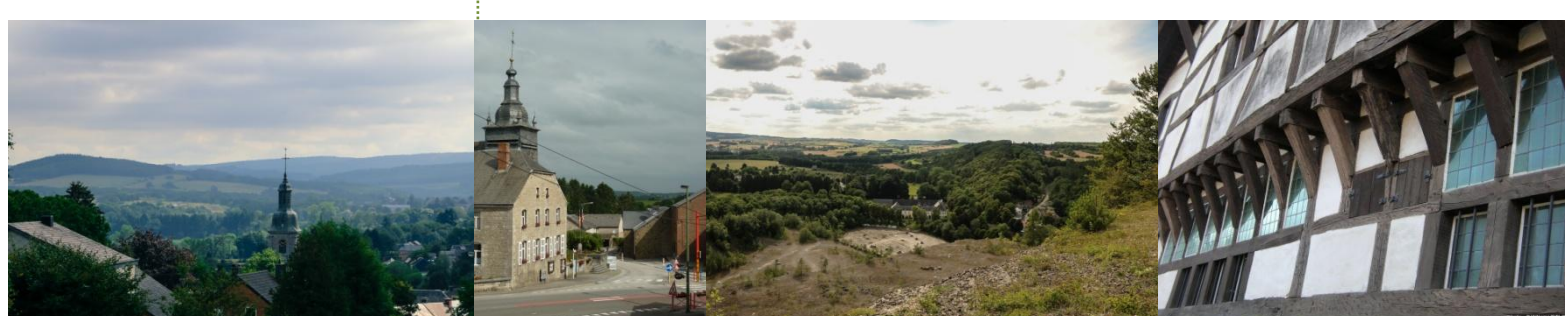


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	10
PARTIE 1 : DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE DE TELLIN	11
REMARQUE	12
1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE	13
1.1. LOCALISATION	13
1.2. VILLAGES	14
1.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	14
1.4. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL.....	15
1.5. PATRIMOINE BÂTI	15
1.6. ENVIRONNEMENT	15
1.7. ÉNERGIES	16
1.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	16
1.9. DÉMOGRAPHIE	16
1.10. LOGEMENT ET FONCIER	16
1.11. ÉCONOMIE ET EMPLOI	17
1.12. MOBILITÉ.....	17
1.13. ENSEIGNEMENT	17
1.14. TOURISME.....	18
1.15. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	18
2. HISTOIRE	19
3. LES PLANS COMMUNAUX ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT	24
3.1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	24
3.1.1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)	24
3.1.2. PLAN DE SECTEUR	25
3.1.3. SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC).....	29
3.1.4. REMEMBREMENT.....	29
3.1.5. PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT	29
3.1.6. SITES À RÉAMÉNAGER (SAR).....	31
3.1.7. LES ZONES D'INITIATIVE PRIVILÉGIÉES (ZIP).....	31
3.1.8. CCATM.....	32
3.2. AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.....	32
3.2.1. PLANS DE MOBILITÉ.....	32
3.2.2. PLANS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)	32
3.2.3. PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL AGENDA 21 LOCAL (PCDR).....	32

3.2.4.	PROGRAMMES EN MATIERE DE LOGEMENT	32
3.2.5.	PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDRAULIQUE (PASH).....	32
3.2.6.	CONTRAT DE RIVIERE	32
3.2.7.	REGLEMENTS REGIONAUX.....	33
3.3.	SYNTHÈSE.....	33
4.	<u>CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES DU TERRITOIRE</u>	<u>34</u>
4.1.	RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE	34
4.2.	RELIEF ET GÉOLOGIE	35
4.2.1.	RELIEF	35
4.2.2.	GÉOLOGIE	36
4.2.3.	SOLS	36
4.2.4.	SITES KARSTIQUES.....	37
4.3.	HYDROLOGIE.....	38
4.3.1.	LE BASSIN DE LA LESSE	38
4.3.2.	RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE.....	39
4.4.	CLIMAT.....	41
4.5.	PATRIMOINE NATUREL.....	41
4.5.1.	SITES NATURA 2000	41
4.5.2.	SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB).....	42
4.5.3.	RÉSERVES NATURELLES.....	42
4.5.4.	ARBRES ET HAIES REMARQUABLES	42
4.5.5.	PAYSAGES.....	43
4.5.6.	PROJETS LIFE.....	44
4.5.7.	PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)	45
4.5.8.	CONTRAT DE RIVIÈRE LESSE	46
4.6.	SYNTHÈSE.....	47
5.	<u>PATRIMOINE BÂTI.....</u>	<u>48</u>
5.1.	CADRE BÂTI, TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE.....	48
5.1.1.	CONTEXTE ARCHITECTURAL.....	48
5.1.2.	RESTEIGNE.....	49
5.1.3.	TELLIN.....	49
5.1.4.	BURE	49
5.1.5.	GRUPONT	50
5.2.	MONUMENTS ET SITES CLASSÉS	50
5.3.	PATRIMOINE MONUMENTAL DE TELLIN	51
5.4.	PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON	51
5.5.	SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE	52
5.5.1.	PATRIMOINE LÉGENDAIRE.....	53
5.6.	SYNTHÈSE.....	53
6.	<u>ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>54</u>

6.1. EAU	54
6.1.1. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE	54
6.1.2. DISTRIBUTION DE L'EAU	56
6.1.3. QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE	57
6.1.4. INONDATIONS	58
6.1.5. EAUX DE BAINNADE.....	59
6.1.6. CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA LESSE	60
6.2. DÉCHETS	60
6.3. ENGAGEMENTS POLITIQUES	61
6.3.1. MISSIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT.....	61
6.3.2. ACTIONS ENVIRONNEMENTALES	61
6.3.3. ACTIVITÉS COMMUNALES ANNUELLES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT	62
6.4. SYNTHÈSE	63
<u>7. ENERGIES</u>	<u>64</u>
7.1. L'ÉNERGIE BOIS	64
7.2. L'ÉLECTRICITÉ	64
7.2.1. DISTRIBUTION	64
7.2.2. ACTIONS COMMUNALES.....	64
7.3. L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE	65
7.4. L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	65
7.5. LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	65
7.5.1. PROJET PALME	65
7.5.2. COMMUNES ENERG-ÉTHIQUES.....	66
7.5.3. TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE- CONVENTION DES MAIRES.....	66
7.5.4. CELLULE ÉNERGIE	67
7.5.5. SERVICE GUIDANCE SOCIALE ÉNERGÉTIQUE	67
7.5.6. PRIMES ÉNERGIE ET BÂTIMENTS.....	68
7.5.7. UREBA.....	68
7.6. SYNTHÈSE	69
<u>8. DÉMOGRAPHIE ET POPULATION</u>	<u>70</u>
8.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE	70
8.2. LES MOUVEMENTS DE POPULATION	72
8.3. RÉPARTITION DE LA POPULATION	73
8.3.1. RÉPARTITION PAR VILLAGES	73
8.3.2. RÉPARTITION PAR ÂGE	75
8.3.3. RÉPARTITION PAR SEXE	77
8.3.4. MÉNAGES.....	78
8.3.5. POPULATION PAR ORIGINE.....	79
8.4. SYNTHÈSE	80
<u>9. LOGEMENT</u>	<u>81</u>

9.1. CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS	81
9.1.1. TYPES DE LOGEMENTS.....	81
9.1.2. SUPERFICIE DES MAISONS	83
9.1.3. ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS.....	84
9.1.4. LE REVENU CADASTRAL MOYEN	85
9.1.5. LOGEMENTS INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES	86
9.1.6. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS (LOCATAIRE/PROPRIO).....	86
9.2. PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS	86
9.2.1. PRIX DES MAISONS D'HABITATION.....	86
9.2.2. PRIX DES TERRAINS À BÂTIR.....	87
9.3. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION	89
9.3.1. PERMIS DE BÂTIR	89
9.3.2. LOTISSEMENTS	91
9.4. LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS	91
9.5. LOGEMENT DANS LE PARC RÉSIDENTIEL ET LE CAMPING COMMUNAL	92
9.6. PLAN D'ANCRAGE 2014-2016	93
9.7. SECONDES RÉSIDENCES	93
9.8. SYNTHÈSE	94
<u>10. ECONOMIE ET L'EMPLOI</u>	<u>95</u>
10.1. REVENUS	95
10.1.1. REVENU MOYEN PAR HABITANT.....	95
10.1.2. REVENU MOYEN PAR DÉCLARATION.....	96
10.1.3. BÉNÉFICIAIRE DU REVENU D'INSERTION.....	98
10.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI	99
10.2.1. POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER	99
10.2.2. DEMANDEURS D'EMPLOI.....	101
10.2.3. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE	102
10.2.4. TAUX D'EMPLOI INTÉRIEUR	103
10.2.5. STATUTS SOCIO-PROFESSIONNELS	104
10.2.6. EMPLOI SALARIÉ	105
10.2.7. EMPLOI INDÉPENDANT	106
10.3. SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	107
10.3.1. ENTREPRISES ACTIVES EN FONCTION DES SECTEURS.....	108
10.3.1. ZONES D'ACTIVITÉS.....	108
10.4. RESTAURATION	109
10.5. ASSOCIATIONS ET STRUCTURES D'AIDE À L'EMPLOI	109
10.5.1. CPAS	109
10.5.2. DEFITS TELLIN.....	109
10.5.3. ENTREPRISE TITRES-SERVICES DE LA HAUTE-LESSE.....	109
10.5.4. LE FOREM	110
10.5.5. MAISON DE L'EMPLOI	110
10.5.6. ALE.....	110
10.6. SYNTHÈSE	111

11. AGRICULTURE	112
11.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	112
11.2. SUPERFICIES DES TERRAINS AGRICOLES.....	113
11.3. EXPLOITATIONS AGRICOLES	114
11.3.1. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS	114
11.3.2. ÂGE DES AGRICULTEURS	115
11.3.3. LA PROPRIÉTÉ DES TERRES AGRICOLES.....	116
11.3.4. EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE	116
11.4. PRODUCTION AGRICOLE	116
11.4.1. CULTURES.....	117
11.4.2. ÉLEVAGE.....	117
11.5. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	119
11.5.1. EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES	119
11.5.2. GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	119
11.5.3. REMEMBREMENT.....	120
11.5.4. LE TOURISME	120
11.5.5. PRODUITS DU TERROIR	120
11.6. SYNTHÈSE.....	121
12. BOIS ET FORÊTS	122
12.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	122
12.1.1. LA FORÊT COMMUNALE DE TELLIN.....	122
12.1.2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE LA FORÊT COMMUNALE.....	123
12.1.3. PEUPLEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE	123
12.2. CERTIFICATION PEFC	126
12.3. ASPECTS ÉCONOMIQUES	127
12.3.1. VENTE DE BOIS	127
12.3.2. LOCATION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE.....	127
12.3.3. GESTION DES FÔRETS COMMUNALES	128
12.3.4. ENTREPRISES DU BOIS	128
12.3.5. FONCTION TOURISTIQUE	129
12.4. CONTRAINTES ET GESTION ENVIRONNEMENTALES.....	129
12.5. SYNTHÈSE.....	130
13. TOURISME	131
13.1. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION TOURISTIQUE	131
13.1.1. L'OFFICE DU TOURISME DE TELLIN.	131
13.1.2. LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE-LESSE.....	132
13.2. TOURISME D'UN JOUR	134
13.2.1. LES LIEUX D'ACTIVITÉS ET DE VISITES.....	134
13.2.2. RANDONNÉES.....	135
13.2.3. LES ÉVÉNEMENTS.....	136

13.3. TOURISME DE SÉJOUR.....	136
13.3.1. L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS.....	136
13.3.2. LES NUITÉES.....	138
13.4. LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE TRANSCOMMUNALE.....	140
13.5. SYNTHÈSE.....	142
<u>14. ENSEIGNEMENT ET FORMATION</u>	<u>143</u>
14.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE	143
14.1.1. ÉTABLISSEMENTS.....	143
14.1.2. AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX	145
14.2. GARDERIES SCOLAIRES	145
14.3. ÉCOLE DES DEVOIRS.....	145
14.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR	145
14.5. FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	146
14.6. SYNTHÈSE.....	147
<u>15. VIE SOCIALE</u>	<u>148</u>
15.1. LA PETITE ENFANCE	148
15.1.1. LE BILBOQUET	148
15.1.2. CONSULTATIONS ONE.....	149
15.2. L'ENFANCE.....	149
15.2.1. SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE.....	149
15.2.2. ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE.....	149
15.2.3. STAGES ET ACTIVITÉS	150
15.3. LES JEUNES	150
15.3.1. ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES.....	150
15.3.2. LOCAL POUR LES JEUNES.....	150
15.4. LES SÉNIORS	151
15.4.1. SERVICES À DOMICILE.....	151
15.4.2. RÉSIDENCES SERVICE ET MRS	151
15.4.3. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES AÎNÉS	151
15.5. LA PERSONNE HANDICAPÉE	151
15.5.1. SERVICES À DOMICILE.....	151
15.5.2. HANDICONTACT-HANDYCITY	151
15.6. DEMANDEURS D'ASILE	151
15.6.1. ILA.....	151
15.7. SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE.....	152
15.7.1. LE RESTAURANT « AU PÂCHY ».....	152
15.7.2. POTAGER COMMUNAUTAIRE AU PÂCHY	152
15.7.3. « ÉTÉ SOLIDAIRE ».....	152
15.7.4. CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS	152
15.8. AIDE SOCIALE	153
15.8.1. CPAS	153
15.8.2. PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS) 2014-2019	153

15.9. SERVICE « L'ÉCO-MOBILE »	155
15.10. SERVICES MÉDICAUX ET DE SOINS	155
15.10.1. SERVICES HOSPITALIERS.....	155
15.10.2. SERVICES MÉDICAUX.....	155
15.11. LES AUTRES SERVICES.....	156
15.11.1. LES MUTUALITÉS.....	156
15.11.2. POSTE.....	156
15.11.3. SÉCURITÉ.....	156
15.11.4. SERVICE INCENDIE	156
15.11.5. PROTECTION CIVILE	156
15.11.6. VIE SPIRITUELLE	156
15.12. SYNTHÈSE.....	157
<u>16. LA VIE ASSOCIATIVE, ÉVÉNEMENTIELLE, CULTURELLE ET SPORTIVE.....</u>	<u>158</u>
16.1. ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS	158
16.2. VIE ASSOCIATIVE.....	158
16.2.1. LES ASSOCIATIONS ET COMITÉS.....	158
16.2.2. LES SALLES	159
16.3. CULTURE	159
16.3.1. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL.....	159
16.3.2. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE COMMUNALE	160
16.3.3. ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE	160
16.3.4. MAISON DE LA CULTURE FÂMENNE ARDENNE ET CELLULE CULTURELLE DE LA HAUTE-LESSE	161
16.4. SPORT	162
16.4.1. COMPLEXE SPORTIF ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES.....	163
16.4.2. LES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS SPORTIFS	163
16.5. SYNTHÈSE.....	164
<u>17. COMPORTEMENTS MODAUX</u>	<u>165</u>
17.1. AXES ROUTIERS.....	165
17.2. TRAFIC JOURNALIER MOYEN	167
17.2.1. LA E411	167
17.2.2. LES ROUTES RÉGIONALES.....	167
17.3. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	168
17.4. TRANSPORT PRIVÉ	170
17.4.1. LES VÉHICULES PRIVÉS	170
17.4.2. LES AIDES AUX DÉPLACEMENTS	171
17.4.3. CO-VOITURAGE	171
17.5. TRANSPORTS EN COMMUN	172
17.5.1. SNCB	172
17.5.2. TEC.....	174
17.6. MODES DOUX	175
17.6.1. RAVEL	175
17.6.2. VÉLOS.....	175

17.6.3. PIÉTONS.....	177
17.7. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ	177
17.8. PLAN DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE	177
17.9. SYNTHÈSE.....	178
<u>18. GESTION COMMUNALE</u>	<u>179</u>
18.1. ORGANISATION POLITIQUE	179
18.1.1. COLLÈGE COMMUNAL	179
18.1.2. CONSEIL COMMUNAL	180
18.2. SERVICES COMMUNAUX	180
18.3. INTERCOMMUNALES ET COMMISSIONS	181
18.4. PARTICIPATION CITOYENNE	181
18.5. GOUVERNANCE LOCALE	181
18.6. COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES.....	182
18.6.1. GAL « RACINES ET RESSOURCES »	182
18.6.2. LE GAL NOV'ARDENNE	183
18.7. BUDGET COMMUNAL	185
18.7.1. BUDGET	185
18.8. LA CAPACITÉ D'EMPRUNT	186
18.9. TAXES ET REDEVANCES.....	186
18.10. PRIMES COMMUNALES	188
18.11. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC).....	188
18.12. COMMUNICATION ET INFORMATION	189
18.13. SYNTHÈSE	190

INTRODUCTION

Le 30 janvier 2013, le Conseil Communal de Tellin décidait d'engager la commune dans un processus d'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural.

En effet, le Conseil Communal a estimé qu'il était important pour Tellin de se doter d'un Programme communal de Développement rural et ainsi d'une réflexion stratégique de développement sur un terme de 10 ans.

La Commune estime également que cette opération permettra de conduire un ensemble d'actions de développement afin de soutenir la revitalisation de l'ensemble du territoire communal dans le respect de ses caractères propres et tout en veillant à améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel.

Afin de mener à bien ce travail, la Commune de Tellin s'est fait accompagner par la Fondation Rurale de Wallonie, a désigné TRACES TPI comme auteur de projet et en engagé un nouvel employé communal chargé de suivre le projet au sein de l'administration et d'être le relais entre les différents intervenants.

Le présent document, résultat de ce travail, est composé des parties suivantes :

- Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin.
- Partie II : Description des résultats de la consultation populaire.
- Partie III : Les objectifs de développement.
- Partie IV : Les projets.
- Partie V : Le tableau récapitulatif des projets.
- Annexes.

**PARTIE 1 : DESCRIPTION DES
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-
ÉCONOMIQUES DE LA
COMMUNE DE TELLIN**

REMARQUE

La présente partie aborde la situation actuelle de la commune de Tellin mais aussi son évolution au cours des dernières décennies.

Figurent également dans les chapitres utiles, une synthèse des caractéristiques principales de la Commune.

Ces caractéristiques sont accompagnées des signes suivants :

Lorsqu'il s'agit d'un élément fort ou que la caractéristique peut générer des impacts positifs pour le développement de la commune.

Lorsqu'il s'agit d'un élément faible de la commune ou que la caractéristique peut générer des impacts négatifs pour son développement.



Les constats à prendre en compte afin de définir les enjeux d'une politique de développement durable (positifs en vert et négatifs en rouge).

De plus, afin de cerner la situation de la commune par rapport à la dynamique micro-régionale, diverses communes limitrophes et/ou avoisinantes sont mises en parallèle avec Tellin. Ces communes sont :

- Saint-Hubert, Libin, Daverdisse et Wellin. Avec Tellin, ces 4 communes font partie de la province de Luxembourg et de l'arrondissement de Neufchâteau.
- Nassogne et Tenneville qui font également partie de la province de Luxembourg mais de l'arrondissement de Marche-en-Famenne.
- La commune de Rochefort fait quant à elle partie de la Province de Namur et de l'arrondissement de Dinant.

Seules les communes de Daverdisse et de Tenneville ne sont pas limitrophes de la commune de Tellin. D'autres points de comparaison seront également réalisés à l'échelle de l'arrondissement de Neufchâteau, de la Province de Luxembourg, de la Région wallonne ou encore de la Belgique.

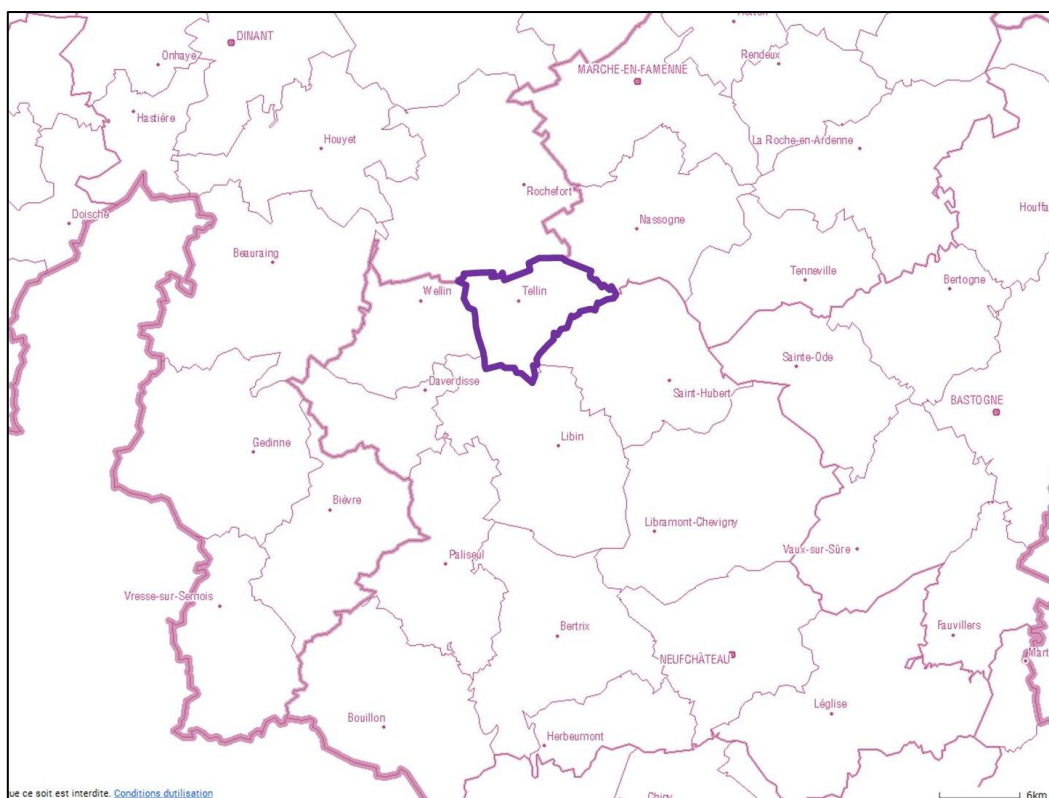
Le terme de « micro-région », reprenant ces 7 communes autour de Tellin, sera appliqué à divers chapitres de ce diagnostic et désignera à chaque fois ces 7 communes.

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

1.1. LOCALISATION

La commune de Tellin est située en Province de Luxembourg, à la frontière avec la Province de Namur.

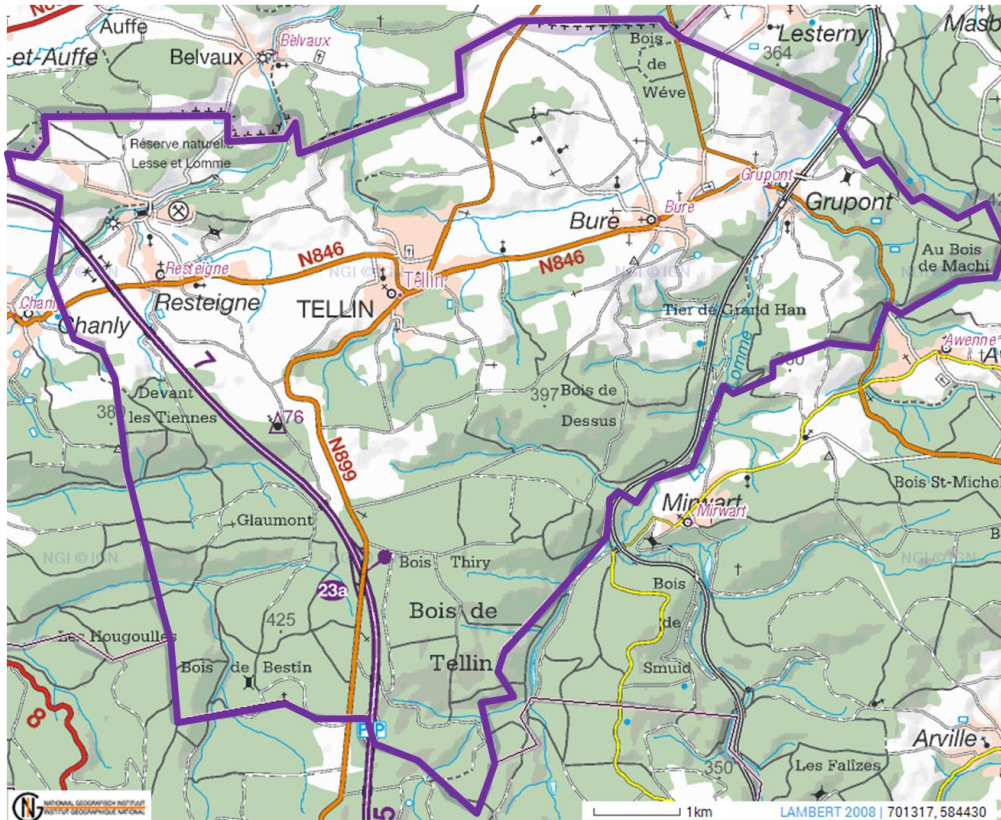
Les communes limitrophes de Tellin sont Rochefort, Nassogne, Saint-Hubert, Libin et Wellin. L'entité couvre une surface de 5664 ha et compte 4 villages : Resteigne, Tellin, Bure et Grupont.



Pays	Belgique
Région	Région wallonne
Communauté	Fédération Wallonie-Bruxelles
Province	Province de Luxembourg
Province limitrophe	Province de Namur
Arrondissement administratif et judiciaire	Neufchâteau
Communes limitrophes	Rochefort, Nassogne, Saint-Hubert, Libin, Wellin
Superficie	5664 ha
Population au 1 ^{er} janvier 2013	2460 habitants

1.2. VILLAGES

Les 4 villages de l'entité sont situés sur le même axe est-ouest et sont reliés par la N846. Tellin, chef-lieu de l'entité, est le village le plus important. Il est situé sur le carrefour entre la N846 et la N899 qui rejoint l'autoroute E411. Il concentre 40% de la population et les services communaux. Les villages de Resteigne et Bure comptent chacun environ 25% de la population. Le village de Grupont, pratiquement attenant à celui de Bure, est le plus petit des 4. Situé dans la vallée de la Lhomme, il compte moins de 10% de la population.



1.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La commune de Tellin est, en termes d'occupation du sol, profondément rurale. Seuls 5% du territoire sont dédiés aux surfaces bâties alors que les superficies non-bâties représentent 93% de la surface (2% sont non-cadastrés). Lentement (-15 ha en 10 ans), les terres agricoles (prairies) sont grignotées par l'urbanisation (extension de l'habitat le long des voiries, lotissements, ...). 50% de la superficie communale est couverte de forêts dont 3/4 sont des bois communaux (dominés par des feuillus), le reste se répartit plus ou moins équitablement entre les prairies et les terres agricoles.

Si comme tous les territoires ruraux, la physionomie de Tellin a changé au fil des décennies, on constate que la commune ne dispose pas de vision globale et à long terme de l'aménagement de son territoire.

Toutefois, celle-ci utilise les outils existants tels que le PCAR, RUE, Master Plan afin de mener des projets (souvent ambitieux) de densification des noyaux villageois et de diversification des activités (tourisme, services,...).

La commune a également une CCATM très active qui mène des actions concrètes telles qu'un état des lieux en matière de sécurité des usagers faibles (voir rapport en annexe de la partie IV) ou encore en mettant en place une commission énergie suite à la signature par la commune de la Convention des Maires.

1.4. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

La commune de Tellin a la particularité d'être située à la fois sur l'ensemble de la Calestienne, sur la partie nord, mais également sur le plateau Ardennais, sur la partie sud.

La Calestienne forme la bordure sud de la Famenne. Il s'agit d'une bande de roches calcaires longue de 130 km (de Chimay à Aywaille) et large de 1 à 4 km. Elle forme un replat d'altitude supérieure à 250m entre la Famenne, formant une dépression, et le plateau ardennais. Des tiennes, (bourrelets ou buttes calcaires) viennent ponctuer le paysage vallonné et entailler les vallées de la Lhomme et de la Lesse. Les sols de la Calestienne, sur fond calcaire, sont minces et secs. Suivant l'orientation des tiennes, ils peuvent être plus humides lorsqu'ils sont exposés au nord. Leur qualité agronomique n'est pas optimale. On retrouve de nombreuses résurgences à la transition entre la Calestienne et l'Ardenne.

Le massif Ardennais, plus haut en altitude, est composé d'un sous-sol de quartzites et phyllades primaires. Il se répartit en trois étages de grès et de schistes. Les sols schisto-gréseux de l'Ardenne, pauvres et humides, sont entrecoupés profondément par de nombreux cours d'eau affluents de la Lesse et de la Lhomme.

Qu'il s'agisse de la Calestienne ou de l'Ardenne, toutes deux présentent des richesses biologiques importantes. La Calestienne avec ses pelouses calcicoles, où l'on retrouve des orchidées, ou bien l'Ardenne avec ses milieux humides et sa faune variée. C'est la raison pour laquelle 40% du territoire communal est en zone Natura 2000, qu'on y retrouve des projets LIFE (européens), qu'il y a plus de quarante SGIB (Site de grand intérêt biologique) répartis sur 23% du territoire, et plusieurs réserves naturelles.

Par ailleurs, la volonté communale est de pouvoir préserver sa nature et la biodiversité. Ainsi, des projets tels que le Contrat Rivière Ourthe et les projets LIFE ont permis de restaurer des habitats naturels quasi disparus et de veiller au développement d'espèces. Depuis près de 20 ans, les groupes de travail du PCDN sont également présents sur le terrain. Ils veillent à la bonne préservation de cette nature si riche, à son entretien et à la sensibilisation des habitants à sa préservation.

1.5. PATRIMOINE BÂTI

Les 4 villages de Tellin ont réussi à conserver au fil du temps, leur caractère rural et patrimonial.

Les 7 monuments et sites classés publics et privés font l'objet de toutes les attentions de leurs propriétaires, et des travaux de préservation et de mise en valeur sont régulièrement réalisés.

Bâtiments remarquables, château, petit patrimoine, patrimoine légendaire constituent un cadre de vie patrimonial mais également une opportunité pour la vocation touristique du territoire.

1.6. ENVIRONNEMENT

L'eau et le bois sont les deux ressources naturelles majeures du territoire.

Les cours d'eau structurent le paysage et sont des attraits pour les visiteurs. Malheureusement, ceux-ci restent sensibles aux inondations et risques de pollutions.

Une des caractéristiques de la commune de Tellin est le fait qu'elle gère la production et la distribution de l'eau de consommation. La commune est donc constamment attentive à la qualité de cette eau. De nombreux travaux destinés à améliorer l'eau et la distribution ont été réalisés. Il en est de même en matière d'épuration des eaux usées puisque la quasi-totalité de la commune est équipée et de prochains travaux sont déjà programmés (égouttage de la traversée de Bure, station d'épuration de Grupont). Autre outil de gestion de l'eau, le Contrat rivière Lesse où la commune participe activement.

La commune n'oublie pas ses autres ressources naturelles. Avec le PCDN (cfr ci-avant), mais également des programmes tels le plan Maya, Biodibap, le fauchage tardif, la gestion différenciée, la commune mène de nombreuses actions permettant de préserver ses ressources naturelles.

1.7. ÉNERGIES

Les politiques énergiques ne sont pas neuves pour la commune de Tellin. Engagée depuis plus de 10 ans, la commune et le CPAS ont déjà mis en place de nombreuses actions et services

En signant la Convention des Maires fin 2015 et en se dotant d'un PAED, la commune vient de renforcer encore davantage son engagement en matière de politique énergétique durable : objectif de réduction de 20% des émissions de CO2 d'ici 2020.

Si l'école de Resteigne a été équipée d'une chaudière à plaquettes, il reste encore beaucoup de bâtiments publics qui doivent être aménagés afin de réduire leur consommation et ou de consommer autrement.

La commune tient également à associer les habitants dans cette démarche par le biais des services conseil et des primes communales.

1.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans une politique énergétique visant l'utilisation d'énergies renouvelables et la diminution de la consommation énergétique. La commune vise également ses citoyens en les incitant à entrer dans cette voie via des mécanismes de primes énergétiques. La signature de la Convention des Maires et la rédaction d'un PAED vient encore renforcer la politique communale en la matière.

La commune s'est également fortement engagée à protéger et mettre en valeur son patrimoine naturel, notamment avec la mise en œuvre de son PCDN. Avec la collaboration de nombreux acteurs de terrain (associations de naturalistes, le Contrat de rivière Lesse, Natagora, ...) et l'utilisation d'outils de financement européen (LIFE par exemple), c'est plus de 40% du territoire communal qui est en zone Nature 2000, 20% du territoire qui est constitué de SGIB, ainsi que des réserves naturelles qui ont été créées. Ces espaces sont valorisés (promenades) et certains servent à la sensibilisation du public (verger didactique, jardin aromatique).

Au niveau social, le CPAS, en plus de ses différentes missions, a mis en place un service de déplacements pour les personnes à mobilité réduite ou qui ne peuvent pas se déplacer. Avec les CPAS de Libin, Saint-Hubert et Wellin, DEFITS est une association qui favorise l'insertion sociale et socioprofessionnelle.

1.9. DÉMOGRAPHIE

La population est en légère augmentation depuis les années 90. De 2090 habitants en 1990, elle est passée à 2460 habitants en 2016. Cette augmentation de la population est principalement due à l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune. En effet, les mouvements de la population se caractérisent par un solde naturel qui fluctue entre positif et négatif selon les années et un apport international assez faible.

C'est le village de Resteigne qui a connu la plus forte augmentation d'habitants, ensuite c'est Tellin et Bure. Le nombre d'habitants du village de Grupont a plutôt tendance à stagner.

La commune de Tellin est l'une des moins peuplées et l'une des moins densément peuplées du pays. Sa population a plutôt tendance à vieillir et l'on observe un déficit de population pour les tranches d'âges entre 25 et 45 ans (jeunes adultes). Si les ménages d'une personne, de deux personnes et de 3 et 4 personnes sont les plus nombreux. Ils représentent chacun 31% des ménages de la commune. Ce sont surtout les ménages d'une personne qui augmente le plus.

1.10. LOGEMENT ET FONCIER

Le parc de bâtiments est très largement représenté par des maisons de type ouvert, fermes et châteaux, mais également par les bâtiments « autres », c'est-à-dire les bâtiments qui ne sont ni des maisons, ni des maisons de commerce. Il s'agit pour beaucoup de bâtiments communaux et d'infrastructures diverses.

60% du bâti de Tellin a été construit entre 1945 et aujourd'hui. De nombreux bâtiments avaient été détruits par la Seconde Guerre Mondiale mais c'est surtout depuis les années 70 que des maisons de type ouvert sont

de plus en plus nombreuses, tout comme les bâtiments « autres ». 28% du bâti a été construit avant 1900. Il comprend la majorité des maisons de type fermé, demi-fermé et des maisons de commerce que l'on retrouve dans le centre des villages. Les 12% restants datent de 1900 à 1945.

Le prix moyen des ventes de terrains à bâtir reste assez faible (22€/m²) par rapport à l'arrondissement et principalement par rapport à l'ensemble de la Wallonie (51€/m²). Le prix moyen des ventes de maisons d'habitation est quant à lui supérieur à la moyenne de la Région et de l'arrondissement. On constate également un nombre de permis pour des bâtiments rénovés plus ou moins équitable au nombre de permis pour des nouveaux bâtiments.

1.11. ECONOMIE ET EMPLOI

L'économie de la commune est, à l'échelle micro-régionale, relativement bonne. Les taux d'emploi et les taux d'activité sont en progression et sont au-dessus des moyennes micro-régionales. Le taux de chômage est quant à lui plutôt en stagnation aux alentours de 12%. Les revenus moyens par habitant sont également en augmentation mais ils restent légèrement inférieurs à ceux de la moyenne de la Région wallonne et bien inférieurs à ceux de la moyenne belge. Les bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) n'augmentent pas. Leur nombre est inférieur à celui de la moyenne micro-régionale. L'emploi est surreprésenté par le salariat dans les domaines des services, en particulier dans l'administration et l'enseignement. Les indépendants sont peu nombreux mais ils ont tendance à augmenter. Leurs secteurs principaux d'activités sont la construction et l'agriculture. Les agriculteurs sont encore au nombre de 18 (bien qu'ils aient diminué de moitié en 20 ans) et sont spécialisés principalement dans l'élevage de bovins. Enfin, une zone d'activités existe à Tellin depuis plusieurs années mais elle reste vide.

Tellin est également associé à l'art Campanaire. Aujourd'hui encore, deux entreprises sont présentes sur le territoire communal.

1.12. MOBILITÉ

La commune est traversée, à l'ouest de Resteigne, du nord au sud par l'autoroute E411 Bruxelles-Luxembourg. Les axes principaux de la commune sont la N899 qui relie Tellin à la bretelle autoroutière, la N846 qui relie les 4 villages de l'entité, et la N803 qui passe à Grupont. Le trafic et les accidents de la route sont assez faibles sur l'autoroute ainsi que sur les routes régionales.

Une gare SNCB se trouve à Grupont sur la ligne Namur-Luxembourg. Des trains locaux y passent plusieurs fois par jour (26). 4 lignes de bus TEC sillonnent la commune : 2 à vocation scolaire et 2 autres qui circulent tous les jours de l'année.

De nombreuses initiatives de transport à l'échelle locale ont été prises par la commune, le CPAS et d'autres acteurs publics ou privés, dans le but d'aider le transport des personnes à mobilité réduite, ainsi que les autres qui n'ont pas la possibilité de se déplacer (transport pour les courses ménagères, pour raisons médicales, etc.).

1.13. ENSEIGNEMENT

L'école primaire communale de Tellin est présente sur 3 implantations : Resteigne, Bure et Tellin. Environ 300 élèves sont chaque année dans les classes de primaire et de maternelle. L'implantation de Resteigne a pratiquement doublé son nombre d'élèves alors que celui de Bure tend à stagner et celui de Tellin à diminuer.

La commune compte également une école secondaire d'enseignement libre : le Collège d'Alzon qui compte environ 400 élèves. Pour les autres écoles secondaires, les élèves peuvent se rendre à Beauraing, Jemelle, Saint-Hubert, Rochefort et Marche-en-Famenne.

La commune et le CPAS ont mis en place, dans les bâtiments communaux situés Mont du Carillon 30, un accueil extrascolaire, où des stages sont également organisés, ainsi qu'une école des devoirs. Un service de transport est également prévu pour que les élèves puissent s'y rendre après les cours.

1.14. TOURISME

Le tourisme à Tellin repose principalement sur ses richesses naturelles et paysagères que les visiteurs d'une journée, ou de courts séjours, viennent découvrir à travers les nombreuses balades balisées qui traversent le territoire. Le tourisme peut également s'appuyer sur le patrimoine bâti et culturel de la commune. Une offre d'hébergements variée existe sur le territoire communal pour les courts séjours (chambres d'hôte, gîtes), mais également pour les périodes plus longues (camping de la Clusure 4 étoiles).

L'Office du Tourisme et la commune de Tellin sont aussi accompagnés par la Maison du Tourisme de la Lesse (et précédemment par la GAL Racines et Ressources) qui est un partenaire important en matière de promotion, de communication et de mise en place de projets touristiques à l'échelle de son territoire.

1.15. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Le milieu associatif et les comités sont variés et proposent des festivités toute l'année, notamment l'importante fête du 21 juillet organisée par Promo-Tellin. Théâtre de la Bataille des Ardennes, la commune rassemble plusieurs groupes de commémorations de la Seconde Guerre. Des associations participent au renforcement de l'identité tellinoise : Tellin-Fonderie qui organise des coulées de cloches publiques et la Confrérie de la Djaye qui propose des événements autour de produits locaux (liqueur de noix et plats traditionnels de Tellin).

La commune est également dotée d'un centre sportif qui propose de nombreuses activités. Il est situé sur le complexe du Mont du Carillon à Tellin où l'on retrouve déjà l'accueil extrascolaire et l'école des devoirs ainsi que l'Espace Public Numérique.

2. HISTOIRE

L'existence du **village de Tellin** se situe aux alentours de 800 selon des échanges épistolaires conservés. Son origine serait mérovingienne. Son nom actuel semble s'être fixé au 12^e siècle. Durant le Moyen-Âge, Tellin dépendait de trois juridictions différentes : la juridiction Liégeoise (Mairie de Bure dépendant de l'Abbé de Saint-Hubert), la juridiction Luxembourgeoise (Mairie de Wellin) et la juridiction de Bouillon. Du fait de ce morcellement, le village jouit de certains privilèges. Après l'Ancien Régime, le village subit plusieurs incendies dont celui de 1821 qui ravagea les $\frac{3}{4}$ des habitations. Il fut aussi touché par les épidémies et le passage des troupes militaires qui pillèrent les campagnes (occupations française et autrichienne). L'histoire de Tellin est surtout marquée par les activités industrielles qui l'ont animée. Des carrières, des fours à chaux, des briqueteries et des scieries ont été fonctionnelles jusqu'au début du 20^e siècle. Plus encore que ces industries, c'est la Fonderie des Cloches qui a marqué et animé l'histoire de Tellin. Fondée en 1832 par Charles Causard, plusieurs générations de fondeurs se sont succédé avant la fermeture de la Fonderie Causard-Slégers en 1970. Des milliers de cloches ont été fondues à Tellin et ont été envoyées partout en Wallonie et dans le monde entier. Pour perpétuer l'histoire de la Cloche et la tradition campanaire, un Musée de la Cloche et du Carillon a été créé en 1992 (à l'ancien relais de poste) et une entreprise de Louvain, spécialisée dans les carillons, CAMPA, est venue s'installer à Tellin. Le musée a cependant fermé ses portes en 2013. Depuis lors, un artisan fondeur a racheté les ateliers (bien classé) et fondé une asbl Tellin-Fonderie qui organise des coulées de cloches publiques plusieurs fois par an.



L'histoire du **village de Bure** est en partie liée à celle du village de Tellin. Durant le Moyen-âge, la Mairie de Bure administrait une partie du village de Tellin, mais également de Grupont, Wavreille et Mirwart. À un échelon politique supérieur, le village de Bure est sous le contrôle de l'Abbé de Saint-Hubert, lui-même sous la houlette des princes-évêques de Liège, et cela du 9^e siècle à la fin de

l'Ancien Régime. Comme Tellin et les villages de la région, Bure connaît des famines et épidémies lors du passage des troupes française, autrichienne et hollandaise. Après l'Indépendance de la Belgique, l'histoire du village du Bure est particulièrement marquée par la Seconde Guerre Mondiale. Après avoir été libérés par les Américains en septembre 1944, les habitants du Bure ont vu revenir les Allemands en hiver 1944 lors de l'Offensive des Ardennes. Le village est le théâtre d'une sanglante bataille entre les Allemands, en provenance de Rochefort, et les Anglais, venus prêter main forte aux Américains qui tentaient de stopper l'avance ennemie. La population de Bure a dû se réfugier durant cette période dans les caves du château. Il s'en est suivi une intense bataille d'artillerie entre Anglais et Allemands qui se termina le 9 janvier 1945 sur une victoire des forces alliées. Le village de Bure fut l'un des lieux où l'Offensive des Ardennes a été stoppée, comme le rappelle les nombreux monuments et croix, ainsi que les commémorations annuelles. Le village de Bure est également marqué par la présence du Collège d'Alzon. En 1900, des membres de la congrégation des religieux assumptionnistes, fondée par le Père Emmanuel d'Alzon, créent au Château de Bure l'Alumnat Notre-Dame de

l'Assomption, établissement destiné à promouvoir les vocations sacerdotales ou religieuses. Quittant progressivement ce rôle, il deviendra d'abord l'Institut Marie-Médiatrice, puis le Collège d'Alzon.

Les premières traces d'occupation du village de **Resteigne** remontent au 5^e siècle. L'origine du nom viendrait de la rivière qui traverse le village et des eaux stagnantes qu'on y trouve. Au Moyen-Âge, le village est divisé entre les juridictions Liégeoise (Abbaye de Stavelot – Village de Tevin) et Luxembourgeoise (Mairie de Wellin – Village de Resteigne). À l'échelon local, le village est dominé et géré par la famille d'Hoffschmidt qui possède le château. Après la fin de l'Ancien Régime, l'histoire de Resteigne est marquée par le fils du châtelain de cette famille, Edmond d'Hoffschmidt (1777 – 1861), qui se retira en ermite dans les bois environnants. Ancien lieutenant de l'armée de Napoléon, il prit le temps de prier et d'écrire. Les ruines de cet ermitage sont encore visibles aujourd'hui. Revenu au château en 1845, il fut jusqu'à sa mort d'une grande générosité pour les habitants de Resteigne, lors des périodes de disette ou lors des fêtes. Le village de Resteigne se distingue également par la présence de la carrière de pierres calcaires, visible encore aujourd'hui dans le paysage. Fermée depuis 1987, la commune prévoit d'en faire une zone nature et loisirs.

Grupont est le village dont l'histoire est la moins bien connue. En 1087, l'Évêque de Liège en fit donation à l'Abbaye de Saint-Hubert. En dehors de la construction d'une chapelle que l'on mentionne dans des écrits de



1540, Grupont n'a pas connu de faits marquants. L'économie de Grupont était essentiellement agricole, et l'on retrouve également les traces d'activités préindustrielles actives au 18^e siècle (fourneaux, forges, mine de plomb). Grupont est le seul village sur les quatre à disposer d'une gare et du passage du chemin de fer. Mise en service en 1858, la gare était une gare de marchandises importante puisqu'il s'agissait du terminus de la ligne Bruxelles-Luxembourg. Elle était utilisée pour le transport du bois, richesse naturelle locale. Par la suite, la gare s'est destinée uniquement au transport des voyageurs. Actuellement, la gare est un des arrêts des trains omnibus de la ligne Namur-Luxembourg. L'histoire contemporaine du village de Grupont est forcément liée à celle de Bure, au vu de leur proximité. Durant la Seconde Guerre Mondiale, le village est réoccupé et pillé entre le 22 décembre 1944 et le 10 janvier 1945 par les Allemands. Plusieurs bâtiments avaient entièrement été détruits mais on peut mentionner que la Maison espagnole, dans le centre du village, datant de 1590, est toujours debout.

En 1976, les 4 villages forment une seule entité où Tellin a le statut de chef-lieu. Depuis lors, sa population n'a cessé d'augmenter. D'un point de vue démographique, les autres villages de l'entité avaient une population stagnante ou en déclin durant les 5 années précédant la fusion. Le village de Grupont avec ses 198 habitants en 1976 ressemblait davantage à un hameau de Bure. Le village de Resteigne, lors de la fusion, a dû se séparer de son hameau de Belvaux situé sur la rive gauche de la Lesse en aval.

Sources : Administration communale de Tellin et Confrérie de la Djaye

L'histoire des villages de l'entité est également à considérer au regard de l'évolution des campagnes wallonnes ainsi qu'en fonction des conditions naturelles du lieu et des acteurs qui y ont joué un rôle. La région de Tellin

est riche d'un patrimoine naturel qui n'est pas uniquement dû à des facteurs physiques. De même, les paysages actuels ne sont pas immuables, ils sont le résultat et le témoin des évolutions de la société.

Durant l'Ancien Régime, Bure, Tellin et Resteigne relevaient principalement du prévôt de Revogne qui était fonctionnaire du prince-évêque de Liège. Une partie des territoires de Tellin et de Resteigne relevait du comté-duc de Luxembourg, tandis que l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert possédait la Seigneurie de Grupont, des biens et des droits judiciaires à Bure et à Tellin. La carte de Ferraris (ci-après) de 1777 montre bien ce phénomène de morcellement du territoire.

La comparaison entre la carte de Ferraris de 1777, à la veille de l'industrialisation, et la carte topographique actuelle (voir ci-après), permet surtout d'observer :

- l'avancée des massifs forestiers entre les deux périodes. La contraction de l'espace agricole au profit des bois, principalement des résineux, est visible sur toute la partie sud de la commune ainsi qu'au nord de celle-ci. Globalement, seuls les espaces agricoles situés autour des villages selon un axe est-ouest ont subsisté.
- Les espaces bâtis se sont développés et étendus, mais pas de manière (trop) marquée. Les infrastructures, chemin de fer et autoroute, forment d'autres éléments majeurs de modification de l'espace rural.

À la veille de l'industrialisation, durant l'Ancien Régime, l'organisation des villages se base sur l'agriculture, la vie communautaire et l'autosubsistance. Les paysans cultivent des céréales d'hiver, de printemps et laissent des terres en jachère durant une saison. Les terres humides sont des prés de fauche. Sur les terres en jachère, les animaux du troupeau commun des villageois paissent et fertilisent le sol. Ce troupeau villageois a un droit de parcours sur les champs vides mais également et surtout sur l'ensemble des communs. Ces derniers sont des terres communautaires incultes (pentes trop fortes et/ou terres médiocres) situées dans le finage et à la limite de celui-ci dans les bois environnants. Les communs englobent également les bois où le troupeau vient se nourrir. Les bois sont également utilisés pour la combustion, la construction et les activités préindustrielles. Le troupeau sert notamment à la production de fumier qui sera répandu sur les champs avant les labours.

De Chimay à Aywaille en passant par Tellin, une étroite bande de roches calcaires forme un replat entre la Fagne-Famenne et l'Ardenne, il s'agit de la Calestienne (cfr Chapitre 4 « Caractéristiques physiques et naturelles du territoire). Dans cette zone agro-géographique, où les sols sont pauvres en eau et extrêmement minces, une végétation secondaire de substitution s'est développée là où des terres avaient été abandonnées. La forêt, présente sur les tiennes (butte calcaire de la Calestienne), avait été totalement exploitée par les nombreuses activités qu'elle contenait (construction, chauffage, charbon de bois, activités préindustrielles, ...). En d'autres endroits, elle avait été défrichée pour être mise en culture. Les tiennes ainsi défrichées, puis cultivées, ont été lessivées perdant ainsi leur fertilité. Ces terres à l'abandon devinrent des communs où le berger communal faisait paître le troupeau de moutons et de chèvres. Le broutage des pousses et broussailles empêchèrent la forêt de reprendre ses droits. Sur ces sols minces au substrat calcaire, au relief incliné orienté au sud, présentant un microclimat chaud et sec, un écosystème semi-naturel singulier se développe : la pelouse calcicole. Elle compte de nombreuses espèces végétales et animales (insectes) rares.

Sur la carte de Ferraris, on retrouve ces pelouses calcicoles et landes:

1. Au nord de Resteigne sur la rive gauche de la Lesse, au lieu-dit « Les Pairées », aujourd'hui réserve forestière,
2. Au nord de Tellin, à proximité du lieu-dit « Lorinchamps ». Elle est située à l'ouest de la chapelle N-D de Haurt à côté de laquelle on retrouve un four à chaux sur la carte de Ferraris. Les alentours de ce site sont recensés comme Réserve Naturelle aujourd'hui.
3. Entre Bure et Grupont, au lieu-dit « Tier de Bure » ainsi qu'au nord de Grupont, 4. sur le tienne au dessus de la Clusure.

5. Au sud de Grupont, sur la rive droite de La Lhomme au lieu-dit « Au Cheval Dos ».



Fig. 1. : Extrait de la carte de Ferraris, 1777 (Source : SPW – DGO4)

L'activité préindustrielle et les droits d'usage de la forêt des paysans exercent une pression importante sur les réserves forestières qui reculeront jusqu'au milieu du 19^e siècle, moment du minimum forestier des campagnes wallonnes et du maximum démographique. On retrouve en effet plusieurs activités préindustrielles sur le territoire de la commune : des mines de fer à Grupont, l'ancien moulin de la Forge à Grupont, un four à chaux qui a formé une carrière devenue réserve naturelle à proximité de la Chapelle N.-D. de Haurt, et plus tardivement la Fonderie de Cloches. Comme vu précédemment, le 19^e siècle voit de nombreux changements débouler, notamment avec l'installation du chemin de fer et de la gare terminus de Grupont.



Fig. 2: Extrait de la carte topographique IGN (Source IGN Topomapviewer)

À la fin du 19^e siècle, plusieurs crises modifient en profondeur les campagnes wallonnes, principalement celles qui sont peu concurrentielles au niveau agricole, comme en Calestienne, en Famenne ou en Ardenne. Avec la révolution des transports, des céréales et de la laine bon marché en provenance de pays du Nouveau Monde (Etats-Unis pour les céréales, Australie, Argentine pour la laine) inondent le marché européen et l'entraînent dans une profonde crise. Préalablement, en 1847, le jeune état belge a voté une loi qui impose la mise en valeur des incultes. Les mines et le chemin de fer ont besoin de réserves de bois qui étaient déjà mises sous pression avant l'industrialisation. Cette loi a pour but, entre autre, de planter des essences forestières rapides sur ces incultes pour fournir un bois de mine de qualité. Avec l'abandon des pratiques communautaires et des troupeaux itinérants, le pâturage des pelouses calcicoles est délaissé laissant la place à la recolonisation de la forêt. À certains endroits, les pelouses calcicoles ont été plantées de pins, bien adaptés au terroir sec et peu profond des tiennes. Les crises agricoles vont entraîner la spécialisation agricole de la Calestienne vers l'élevage. Des cultures et autres prairies humides seront converties en prairies « artificielles » avec ça et là, sur les quelques terres fertiles, des cultures fourragères. Sur la commune de Tellin, certaines prairies sont bordées de haies conférant aux paysages un caractère bocager. Comme dans toutes les campagnes wallonnes, le nombre d'agriculteurs et de personnes liées au travail de la terre a diminué durant tout le 20^e siècle. Après une période d'exode rural de la fin du 19^e siècle à la moitié du 20^e siècle, de nouveaux habitants, avec leur nouveau mode de vie, sont venus s'installer dans les villages.

Quant aux massifs forestiers, ils sont composés de feuillus et de conifères. À Tellin, les massifs feuillus du sud du territoire, que l'on retrouve sur la carte de Ferraris et situés en Ardenne, sont majoritairement restés feuillus. Les zones humides et les versants de vallées ont eu tendance à se boiser. Entre le massif feuillus ardennais et les villages, le contrefort ardennais s'est en grande partie enrésiné. Quant aux anciennes pelouses calcaires, plusieurs d'entre-elles sont passées sous un statut de protection (réserve naturelle, réserve forestière) et ont été restaurées. C'est le cas notamment des Pairées où des coupes ont été effectuées et où le site est pâturé par un troupeau itinérant.

Source : CPDT, Atlas des paysages de Wallonie, et D. Belayew, Paysages Expertises et Formations.

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

3. LES PLANS COMMUNAUX ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

3.1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1.1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) "exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne".

Le SDER portant sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne, la commune de Tellin est donc concernée par ce schéma de développement du territoire.

Dans le cadre du SDER actualisé de 2014, la commune de Tellin est :

- Identifiée comme un point d'appui touristique au même titre que les communes de Daverdisse, Jalhay, Hotton, Manhay, Saint-Hubert, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Waimes. Ces points d'appui doivent tirer parti des qualités des espaces non bâtis caractéristiques de la Wallonie. La commune de Tellin est située à proximité du massif forestier de la Grande Forêt de Saint-Hubert, et des vallées touristiques de la Lesse et de la Lhomme.
- Localisée à proximité de l'axe de développement reliant l'aire métropolitaine bruxelloise à l'aire métropolitaine luxembourgeoise. L'axe autoroutier E411 passe d'ailleurs sur le territoire communal.
- Située à proximité du pôle principal qu'est Marche-en-Famenne et du pôle secondaire qu'est Rochefort.

Dans le cadre du processus d'actualisation du SDER, la commune de Tellin a été invitée à réagir sur les propositions d'objectifs définis par la Région wallonne et répartis selon 4 piliers :

- Pilier I. Répondre aux besoins des citoyens en logements et en services et développer l'habitat durable ;
- Pilier II. Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire ;
- Pilier III. Développer des transports durables pour un territoire mieux aménagé ;
- Pilier IV. Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine.

En date du 24 février 2014, la Commune de Tellin a remis son avis, en faisant sien celui de la CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité) émis le 12 février 2014.

L'avis de la CCATM est défavorable à la démarche de révision du SDER, et cela pour diverses raisons (notamment) :

- En ce qui concerne la province du Luxembourg, le diagnostic est incomplet et imprécis,
- Les petites communes rurales sont oubliées au profit des métropoles qui constituent les pôles de développement. Le risque pour ces communes est de devenir des sortes de « réserves », des villages fantômes. La CCATM pose la question du devenir des petits hameaux.
- La question de la mobilité est trop peu prise en compte pour les zones rurales (peu de propositions et peu de projets alternatifs),
- La création de logements est bien évoquée mais la création d'emplois est trop peu développée.

- La province compte peu de pôles et les aspects touristiques ont été oubliés. La commune est bien reprise comme appui touristique mais ce n'est pas le cas de certaines attractions de la province. C'est la province dans son ensemble qui constitue l'attrait touristique.
- La CCATM accorde que le schéma permettrait une gestion plus raisonnée des terrains disponibles mais trouve néanmoins que cela risque d'aller à l'encontre de la tranquillité recherchée par certains habitants de la province.
- De manière générale, la CCATM estime que c'est l'ensemble de la ruralité, avec ses logiques et dynamiques propres, qui a été oubliée au profit des critères de développement urbains qu'on a voulu transposer aux zones rurales.

3.1.2. PLAN DE SECTEUR

Le territoire de la commune de Tellin est couvert par trois plans de secteur différents :

- Le plan de secteur Dinant – Ciney – Rochefort, adoption en 1979.
- Le plan de secteur de Bertrix – Libramont – Neufchâteau, adoption en 1984.
- Le plan de secteur de Marche – La Roche, adoption en 1987.

L'analyse des plans de secteur couvrant la commune de Tellin permet d'observer :

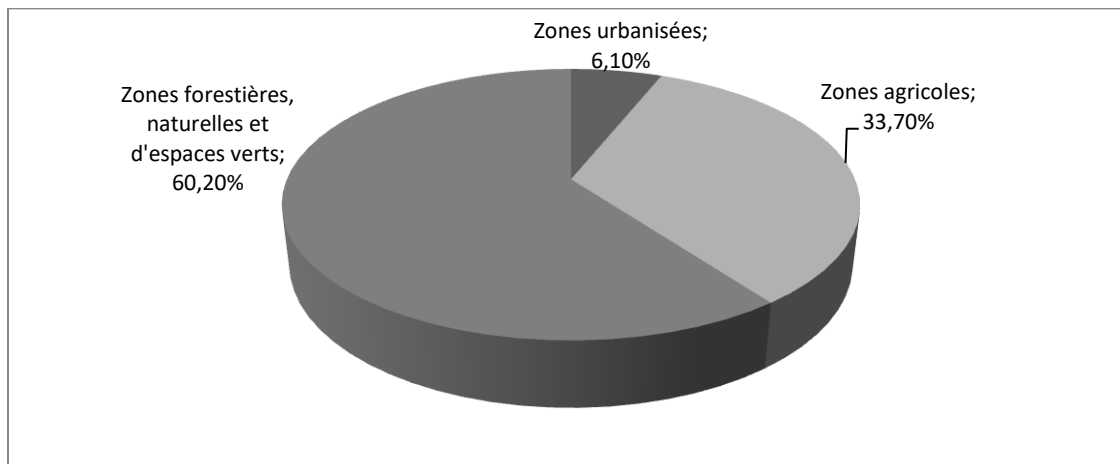


Fig. 3. : Principales affectations au Plan de Secteur – Commune de Tellin (Source : CAPRU)

- Que le territoire comprend 6,1% de zones urbanisées. Celles-ci sont situées dans la partie nord agricole du territoire. Les villages sont alignés d'ouest en est. Les zones urbanisées ont également tendance à s'étirer d'ouest en est, si bien que Bure et Grupont font partie d'une seule et même zone. À l'exception d'une zone d'habitat à Resteigne, toutes les autres zones d'habitat sont à caractère rural.
- Que 93,9% du territoire est en zone non urbanisée. Celle-ci est divisée en deux. Le nord de la commune est majoritairement en zone agricole alors que le sud est une zone dédiée à la forêt.
- Que des zones d'affectations particulières viennent ponctuer l'espace au nord de la ligne d'implantation des villages. On y retrouve parcs, zone d'extraction, zone de loisirs, zone naturelle ou encore des services publics et équipements communautaires.
- Qu'au nord de Resteigne, de Tellin et de Bure, on retrouve une partie agricole et forestière du territoire qui forme un périmètre d'intérêt paysager et qui déborde largement sur le territoire de Rochefort. Au sud-ouest de la commune se trouve une autre zone d'intérêt paysager située sur le massif forestier. Une troisième zone d'intérêt paysager est située au sud-est de la commune sur les zones forestières entourant La Lhomme.

- Que l'on ne trouve pas au Plan de Secteur de ZACC.
- Que Trois zones de loisirs se trouvent sur le territoire:
 - Les Brûlins à Resteigne : zone de caravanage et parc résidentiel de week-end. Propriété communale de 8Ha 91.
 - Le camping La Clusure à Grupont- 9Ha 16.
 - Une zone de 8Ha36 à Tellin (Chenêts) mais qui est en réserve forestière et donc ne sera jamais affectée.

L'analyse du plan de secteur nous permet également d'identifier une zone de parc située en plain cœur de la zone d'habitat à caractère rural de Tellin. Il s'agit du site du Grand Pachy. Ce site représente un potentiel important au niveau du développement du cœur de Tellin. Celui-ci va par ailleurs faire l'objet d'un PCAR – Cfr ci-après.

L'examen du plan de secteur permet de comparer la superficie des zonages prévus par rapport aux affectations de fait. Dans le tableau ci-après, certaines catégories d'affectations du sol ne sont pas comparables. Les zones d'espaces verts et des zones naturelles du Plan de secteur ne sont pas repris en tant que telles dans le registre cadastral. Inversement, il en va de même pour les terres vaines et vagues et les terrains récréatifs. Autre remarque : les données du plan de secteur datent de 2005 alors que celles du cadastre datent de 2014 (*dernières données disponibles lors de l'actualisation 2016*). Malgré cela, la comparaison entre ces données reste pertinente car elle permet d'observer que :

- Le Plan de Secteur prévoit 6,1% de zones urbanisables alors que le cadastre, à l'heure actuelle, en recense 2,4%. Le potentiel foncier reste donc important.
- Les terrains non urbanisés représentent, en 2014, 97,6% alors que le Plan de secteur en prévoit 93,9%. Les proportions d'affectations agricoles entre Plan de secteur et cadastre sont pratiquement égales. Par contre, le Plan de Secteur prévoit plus de zones forestières que ce qu'il n'y a en 2014 au cadastre. Cependant, le cadastre recense 5,5% de terres vaines et vagues ainsi que 5,2% de terres « autres » dont la plupart sont non cadastrées.

Affectations au plan de secteur (2005)			Affectations du sol sur base du cadastre (201)		
Zone urbanisables	Zone d'habitat	4,5%	Terrains urbanisés	Habitat	1,9%
	Zone de services publics et équipements communautaires	0,4%		Services publics et équipements	0,1%
	Zone de loisirs	0,5%		Loisirs	0,2%
	Zone d'activité économique	0,3%		Economique	0,1%
	Zone d'extraction	0,4%		Autres	0,0%
	Sous-total	6,1%		Sous-total	2,4%
Zones non urbanisables	Zone agricole	33,7%	Terrains non urbanisés	Terres agricoles, pâtures et vergers	34,6%
	Zone forestière	57,7%		Zone forestière	51,6%
	Zone d'espaces verts	1,7%		Terres vaines et vagues	5,5%
	Zone naturelle	0,1%		Terrains récréatifs	0,3%
	Zone de parc	0,4%		Jardins et parcs	0,4%
	Plan d'eau	0,3%		Autres (dont terrains non cadastrés)	5,2%
	Sous-total	93,9%		Sous-total	97,6%
Total		100,0%	Total		100,0%

Fig. 4 : Comparaison entre les affectations au plan de secteur et les affectations du sol sur base du Registre cadastral (SPF Economie)

Si on détaille l'occupation du sol (cadastre) et plus particulièrement la situation au niveau des parcelles bâties, on constate que plus de 75% sont occupées par des maisons et fermes, 4,4% sont occupées par des activités industrielles et commerciales et près de 3% par des fonctions liées à l'enseignement, la recherche et la culture.

<i>Parcelles bâties - Tellin 2015</i>		%	Ha
Parcelles bâties	Maisons et fermes	75,2%	103
	Annexes, y compris les serres	5,1%	7
	Ateliers et bâtiments industriels	2,2%	3
	Bâtiments commerciaux	2,2%	3
	Bâtiments publics	0,7%	1
	Bâtiments d'utilité publique	0,7%	1
	Bâtiments destinés à l'enseignement, recherche et culture	2,9%	4
	Bâtiments destinés aux cultes	0,7%	1
	Bâtiments destinés aux récréations et sports	9,5%	13
	Autres (parcelles bâties)	0,7%	1
	Total des parcelles bâties	100,0%	137

Fig. 5 : Occupation du sol des parcelles bâties de Tellin en 2014 selon le Registre cadastral (Source : SPF Economie).

Quant aux parcelles non bâties, elles sont majoritairement composées de bois (56%). Les autres surfaces les plus importantes sont dédiées à la culture des terres (21%), et aux prés et pâtures (16%). 6% des surfaces non bâties sont des terres vaines et vagues. D'autres catégories d'occupation du sol sont également présentes sur le territoire communal mais dans des faibles proportions : jardins et parcs, vergers, terrains récréatifs, eaux et chemins cadastrés et autres parcelles non bâties.

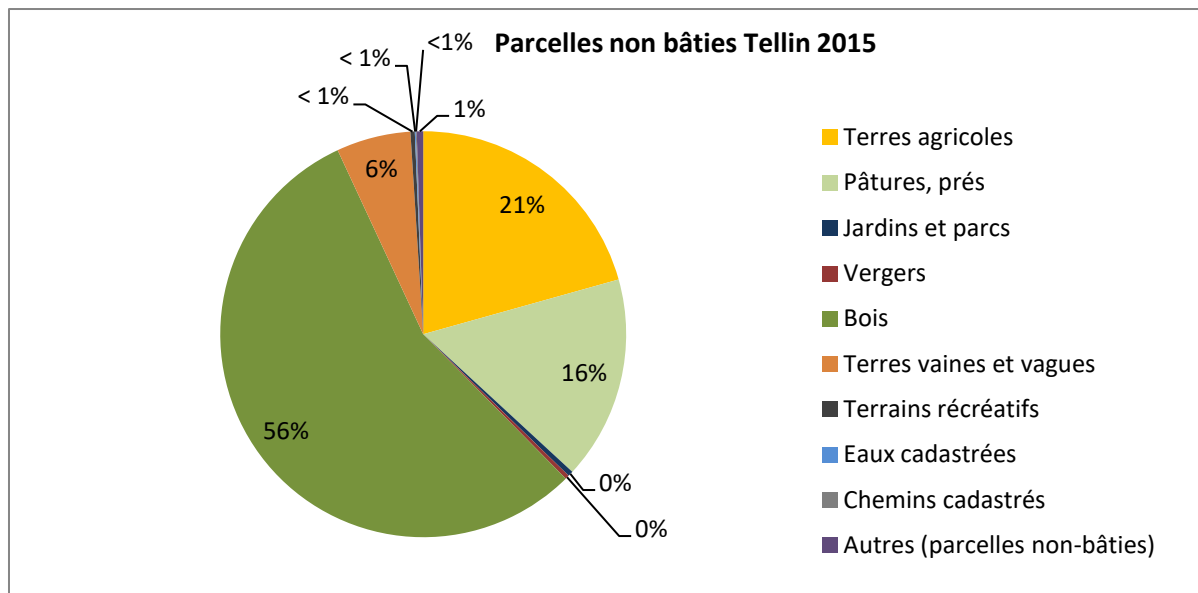


Fig. 6 : Occupation du sol des parcelles non-bâties de Tellin en 2014 selon le Registre cadastral (Source : SPF Economie).

Les superficies totales des différentes catégories d'occupation du sol ont été comparées entre 2003 et 2014 en hectare. De cette manière, on constate que :

- Les 93% de parcelles non-bâties ont très légèrement diminué en 10 ans, soit 15 ha en moins. Cela correspond à une perte de 0,3% de la superficie de 2003. Ce sont surtout les pâtures et prés qui ont perdu de leur superficie, suivi des terres agricoles et des bois. Les terres vaines et vagues et les autres formes de parcelles non-bâties ont quant à elles légèrement augmenté.
- La superficie des parcelles bâties a augmenté de 13 ha en 10 ans, soit une augmentation de 10,5% de superficie. La proportion de terrains bâtis reste faible mais réalise une nette progression. Ce sont uniquement les superficies d'habitation qui ont augmenté.

		Superficie totale 2015		Evolution de 2003 à 2015 (ha)
		%	hectare	
Parcelles non bâties	Terres agricoles	19,2%	1088	-3
	Pâtures, prés	15,1%	854	-12
	Jardins et parcs	0,4%	22	0
	Vergers	0,3%	17	0
	Bois	51,6%	2922	-3
	Terres vaines et vagues	5,5%	312	+2
	Terrains récréatifs	0,3%	18	0
	Eaux cadastrées	0,1%	4	0
	Chemins cadastrés	0,1%	4	0
	Autres (parcelles non-bâties)	0,5%	27	+2
	Total des parcelles non-bâties	93,0%	5268	-15
Parcelles bâties	Maisons et fermes	1,8%	103	+13
	Annexes, y compris les serres	0,1%	7	+1
	Ateliers et bâtiments industriels	0,1%	3	0
	Bâtiments commerciaux	0,1%	3	0
	Bâtiments publics	0,0%	1	0
	Bâtiments d'utilité publique	0,0%	1	0
	Bâtiments destinés à l'enseignement, recherche et culture	0,1%	4	0
	Bâtiments destinés aux cultes	0,0%	1	0
	Bâtiments destinés aux récréations et sports	0,2%	13	0
	Autres (parcelles bâties)	0,0%	1	0
	Total des parcelles bâties	2,4%	137	+13
Superficie non-cadastrée		4,6%	259	+1
Superficie totale		100%	5664	0

Fig. 7 : Occupation du sol sur base du Registre cadastral en 2016 et par rapport à 2003 à Tellin (Source : SPF Economie)

3.1.3. SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL (SSC)

Le Schéma de Structure Communal est un "document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal". (art. 16 à 18 du CWATUP). Le SSC s'inscrit dans la philosophie du SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional).

L'objet du schéma de structure communal est de définir une politique d'aménagement du territoire dans le cadre d'un projet de développement communal. Ce projet doit respecter les dispositions du plan de secteur et tenir compte des moyens communaux.

La commune de Tellin n'a pas réalisé de schéma de structure communal.

3.1.4. REMEMBREMENT

Le remembrement a eu lieu en 1976. Il y a eu 5 périmètres de remembrement.

- Remembrement de Tellin : L'acte de remembrement a été signé le 14 novembre 1972. Le périmètre de remembrement couvrait 679 hectares, entièrement sur la Commune de Tellin. Avant remembrement, il comprenait 2335 parcelles. Après remembrement, il y en avait 510.
- Remembrement de Bure. L'acte de remembrement a été signé le 29 novembre 1976. Le périmètre de remembrement couvrait 753 hectares, entièrement sur la Commune de Tellin. Avant remembrement, il comprenait 2201 parcelles. Après remembrement, il y en avait 579.
- Remembrement de Forrières. L'acte de remembrement a été signé le 28 décembre 1976. La Commune de Tellin n'est concernée que par quelques parcelles dans ce périmètre de remembrement de Forrières. Avant remembrement, il y avait environ 25 parcelles sur Tellin. Après, il y en a 14. Cela concerne environ 4 hectares.
- Remembrement de Wavreille. L'acte de remembrement a été signé le 22 décembre 1977. La Commune de Tellin n'est concernée que par quelques parcelles dans ce périmètre de remembrement de Wavreille. Avant remembrement, il y avait environ 95 parcelles sur Tellin. Après, il y en a 24. Cela concerne environ 29 hectares.
- Remembrement volontaire de Tellin. L'acte de remembrement a été signé le 14 avril 2001. Le périmètre couvre 21 hectares. Avant remembrement, il y avait environ 11 parcelles. Après, il y en a 9. Il est situé sur Tellin section A.

Par contre, Resteigne n'a jamais fait l'objet d'un quelconque remembrement, ce qui fait qu'il y a toujours pléthore de parcelles de petites tailles réparties en une multitude de propriétaires.

3.1.5. PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT

3.1.5.1. Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)

À ce jour, la Commune de Tellin n'a pas de Règlement Communal d'Urbanisme.

3.1.5.2. Règlement urbanistique environnemental (RUE)

La zone concernée jouxte le noyau villageois de Resteigne et couvre 13,98 ha limités à l'est par la rue du Couvent, au sud par la route du Cimetière, à l'ouest par la rue du Centre et au nord par la rue de la Culée. Le

projet prévoit, sur la plus grande partie du terrain, une zone d'habitat de 10 à 15 lgmt/ha, agrémentée de trois zones de convivialité et d'une zone d'espaces verts, et organisée autour de deux connexions nord-sud (l'une entièrement carrossable). Au nord, on trouve une zone d'habitat sous couvert boisé (max 5 lgmt/ha). Enfin, une zone d'équipements communautaires permet l'extension du cimetière existant au sud.

En date du 26 avril 2016, le Conseil Communal a approuvé le RUE accompagné des documents cartographiques, du rapport administratif, du résumé non-technique et de la déclaration environnementale et a décidé de transmettre le dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au Gouvernement Wallon pour approbation.

3.1.5.3. Plan communal d'aménagement révisionnel (PCAR)

Un plan communal d'aménagement couvre une partie de la commune, le plus souvent un quartier. Il y définit précisément l'affectation du sol qui peut être réalisée. Il permet de réaliser des aménagements cohérents, ou de protéger un bâti existant. L'objectif du PCA est d'affiner et de préciser le plan de secteur.

Le PCA peut être qualifié de « révisionnel » lorsqu'il révisé localement le plan de secteur. Il a donc une valeur règlementaire (Source : FRW)

En 2014, un plan communal d'aménagement révisionnel a été adopté pour la **Carrière de Resteigne**. L'arrêté concernant le projet de PCAR a été signé en 2012. Les différentes procédures ont ensuite été menées.

Le Conseil communal du 26 janvier 2016 a décidé « d'approuver définitivement le P.C.A.R. de Resteigne, le R.I.E., la déclaration environnementale et le plan d'expropriation pour cause d'utilité publique mais sans solliciter l'extrême urgence et se réserver le droit de lancer la procédure d'expropriation par la suite; de transmettre le dossier accompagné de toutes les pièces justificatives au Gouvernement Wallon pour approbation. ». Voir en Annexe 1 la délibération du Conseil Communal (avec historique du dossier).

Le projet de réaffectation de la carrière de Resteigne a pour objectif :

- D'aménager un espace d'accueil pour des activités touristiques et de détente (aire de festivités, parking,...) sur la partie basse de l'ancienne carrière,
- De concrétiser l'implantation de la station d'épuration de Resteigne,
- De protéger le milieu naturel, paysager et bâti de grand intérêt,
- D'intégrer ce périmètre dans le réseau de promenades balisées

Sur le plan de secteur, la carrière de Resteigne fait partie d'une zone d'extraction plus vaste au nord de Resteigne. Le PCAR prévoit de réaffecter la Carrière de Resteigne en 4 zones différentes au plan de secteur :

- 1 zone naturelle,
- 1 zone de loisirs. Cette zone est destinée à recevoir l'organisation d'évènements ponctuels (foire, concerts, ...), des bancs et équipements de détente et de repos. Un parking est également prévu.
- 1 zone de services publics et équipements communautaires. Il s'agit d'une zone d'équipements techniques en lien ou non avec la station d'épuration existante.
- 1 zone forestière.

(Source : Administration communale de Tellin)

La commune souhaitait également mettre en œuvre un **PCAR sur le site du Grand Pachy** situé au cœur de Tellin.

En date du 18 mars 2016, Le collège communal a pris acte qu'il impossible de pouvoir boucler une procédure officielle endéans la législature actuelle : la dernière liste PCAR a été entérinée par le GW fin 2015 ou début Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

2016 et pour les outils prévus au CODT, il s'agirait d'une modification partielle du PS ou une reconnaissance du noyau =Périmètre U qui s'étalerait bien plus longtemps surtout si l'on ajoute l'appropriation de cette nouvelle législation au départ. Le Collège a donc décidé de réaliser un "master plan" sur le périmètre de "l'ilot Parc «qui permettra de donner une orientation pour entrer ensuite dans une procédure légale au départ des outils réservés dans le Codt.

A ce jour (septembre 2016), un marché public d'étude pour réaliser un Master plan sur le site du Grand Pachy est en cours. Le Collège communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché le 29/06/2016 et les firmes à consulter le 07/07/2016.

3.1.6. SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)

La commune de Tellin a inventorié les sites à réaménager (SAR) situés sur son territoire :

Catégorie	Nom	Localisation
Ancien SAR maintenu	Ateliers communaux	Rue Grande
Ancien SAR maintenu	Hangar Willems	Faubourg à Bure
Ancien SAR maintenu	Scierie Benebois	Cité du Centenaire
Ancien SAR maintenu	Fonderie des cloches	Rue Val des Cloches
Ancien SAR maintenu	Carrière Delbrassinne	Rue de la Carrière - Resteigne
Nouveau SAR	Gare de Grupont	Rue de la Station
Nouveau SAR	Ateliers Clément	Rue Dragon Paul Fisseux 80-82
Nouveau SAR	Bâtiment Despas	Rue Faubourg 12- Grupont
Nouveau SAR	Ferme Kinet	Place de l'Yser 30
Sites à surveiller	Moulin de Lavaux	Grupont Faubourg
Sites à surveiller	Atelier Tournant des Allemands	Grupont
Sites à surveiller	Hangar du Cimetière	Grupont
Sites à surveiller	Hangar Wanlin	Grupont-Bure
Sites à surveiller	Menuiserie Liégeois	Grupont-Bure
Sites à surveiller	Station de pompage	
Sites à surveiller	Pêcherie des étangs	Bure

En janvier 2011, une demande de reconnaissance a été introduite pour la Salle Concordia. Une demande de modification du périmètre incluant la chapelle St Antoine et le petit parc St Antoine que la Maison de Village a été introduite en août 2012. La Région Wallonne en a accusé réception et a interrogé la CCATM en janvier 2013 sur la non-production d'une étude d'incidence vu la petite superficie locale.

En date du 11 août 2016, le Collège communal a décidé constituer un dossier en vue de la réhabilitation du SAR "Salle Concordia (rénovation de la salle) - ateliers communaux (développement de logements, bureaux, commerces)" dans le cadre de l'appel à intérêt lancé par le Cabinet Di Antonio (appel lancé en juillet 2016).

3.1.7. LES ZONES D'INITIATIVE PRIVILÉGIÉES (ZIP)

A ce jour, aucune ZIP n'a été mise en place sur la commune de Tellin

3.1.8. CCATM

Depuis 2007, la commune de Tellin dispose d'une CCATM (Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité).

La CCATM a mis en place deux commissions :

- Commission Mobilité qui notamment réalisé un état des lieux des endroits à sécuriser dans la commune, ainsi qu'un inventaire des bancs et places de parkings pour PMR disponibles dans la commune.
- Commission Petit Patrimoine.

La CCATM a également mis en place dans le cadre des dynamiques « Territoires à énergie positive » et « la Convention des Maires », une commission Energie.

Le dernier renouvellement de la CCATM date de 2013. Voir la composition en Annexe 2.

3.2. AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

3.2.1. PLANS DE MOBILITÉ

La commune ne s'est pas dotée d'un plan communal de mobilité.

Toutefois, elle a mis en place un Plan de Déplacement Scolaire (PDS) (Cfr chapitre « comportements modaux »).

3.2.2. PLANS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Les PCDN ont pour objet la promotion et le maintien du développement des valeurs naturelles et paysagères de la commune.

La commune de Tellin s'est engagée dans cette dynamique en mars 1998 (cfr chapitre « Environnement »).

3.2.3. PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL AGENDA 21 LOCAL (PCDR)

L'accord concernant la réalisation du premier PCDR de Tellin remonte à fin 2013.

3.2.4. PROGRAMMES EN MATIERE DE LOGEMENT

Voir chapitre « Logement ».

3.2.5. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDRAULIQUE (PASH)

Voir Chapitre « Environnement » rubrique « Eau »





3.2.6. CONTRAT DE RIVIERE

Voir Chapitre « Patrimoine bâti et naturel » rubrique « Patrimoine naturel»

3.2.7. REGLEMENTS REGIONAUX

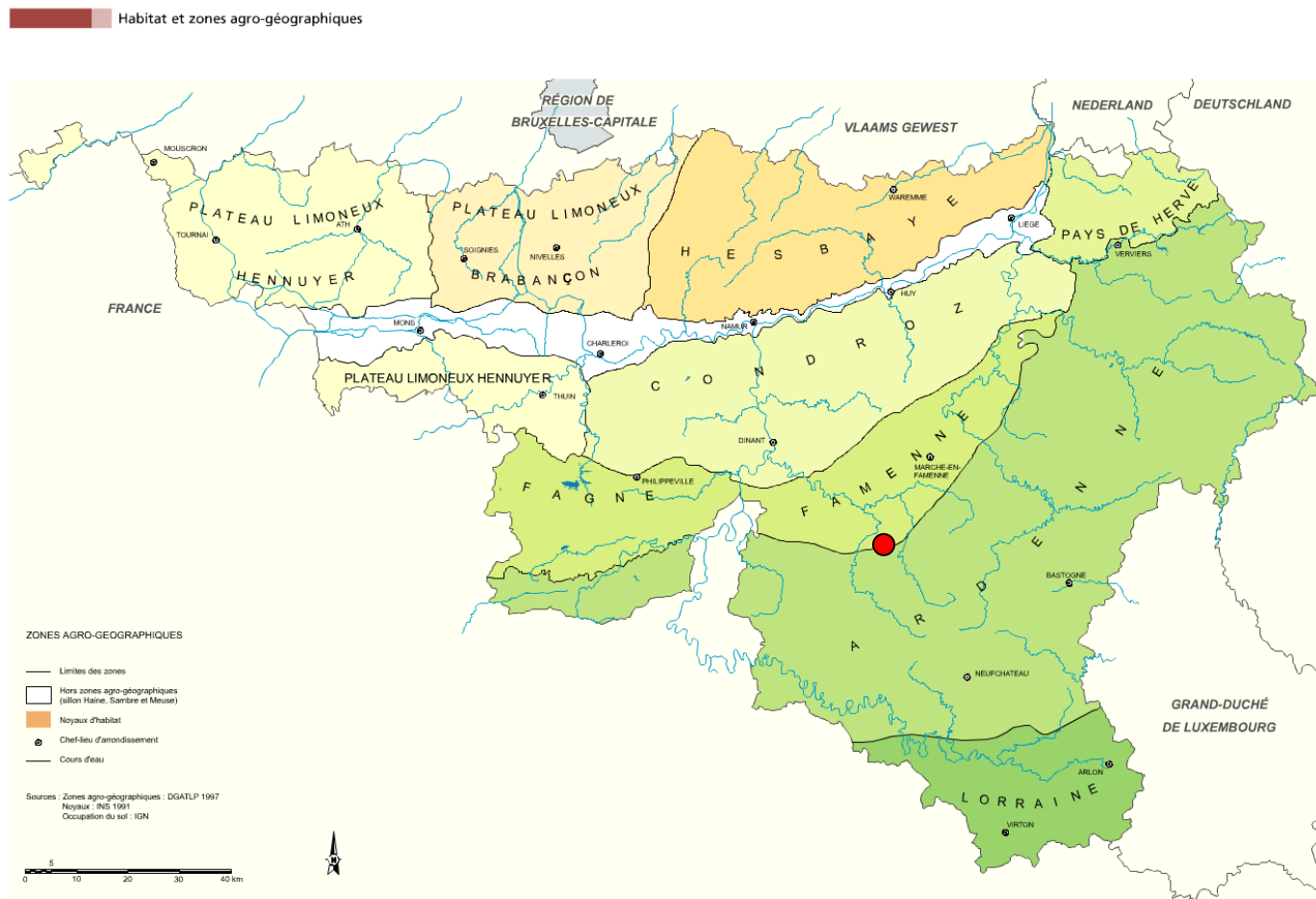
La commune de Tellin n'est pas soumise à un règlement régional particulier en matière d'aménagement du territoire.

3.3. SYNTHÈSE

	
<p>Le recours au Plan Communal d'Aménagement révisionnel pour la réhabilitation et la préservation de l'ancienne carrière de Resteigne ;</p> <p>La réalisation d'un master plan pour le développement du Site du Grand Pachy (logements, services, densification du cœur de Tellin).</p>	<p>L'absence d'outils de gestion et de programmation globale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de mobilité</p>
<p>Des sites en SAR (ou en cours de demande de reconnaissance) qui sont des éléments importants dans les projets et dynamiques locales : Gare de Grupont pour le projet de création de logements (cfr chapitre spécifique), la salle Concordia pour le développement de la vie culturelle et associatives (voir chapitre spécifique), les anciens ateliers communaux (situés au centre de Tellin).</p>	
<p>CCATM active et efficace.</p>	
	
<p>Des zones au plan de secteur et l'utilisation d'outils d'aménagement du territoire qui permettent de réfléchir au développement de nouveaux espaces de logement et d'activités sur le territoire communal.</p>	<p>Pas d'outil permettant à la commune d'avoir une vision globale de son aménagement territorial à moyen et/ou long terme.</p>

4. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES DU TERRITOIRE

4.1. RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE



La commune de Tellin est située, selon les zones agro-géographiques de Wallonie, en Famenne pour sa moitié nord et en Ardenne pour sa moitié sud. Il s'agit essentiellement de la partie boisée de la commune où l'on retrouve également une partie de la vallée de La Lhomme et le village de Grupont. Resteigne, Tellin et Bure ainsi que la majeure partie des terrains agricoles sont situés quant à eux en Famenne.

La Famenne s'étend en Région wallonne sur les provinces de Namur, de Liège et de Luxembourg.

La Famenne est une vaste dépression coincée entre le Condroz au nord et l'Ardenne au sud. Elle est constituée de sols argileux lourds et pauvres sur un sous sol schisteux. Elle présente des paysages de prairies sur un relief assez calme descendant sous les 200 m d'altitude. Quelques tiennes boisés viennent ponctuer le paysage. Un tienne est une butte ou bourrelet de calcaire dans et aux abords de la Calestienne (CPDT, *Les territoires paysagers de Wallonie*).

La bordure sud de la région Fagne-Famenne, où se situe notamment Tellin, forme une zone naturelle singulière : la **Calestienne**. La Calestienne est une longue bande de terrains essentiellement calcaires. Il s'agit d'un replat d'altitude supérieure à 250 m qui marque la transition entre la dépression schisteuse famennienne et le massif ardennais schisto-gréseux. La Calestienne surplombe la Famenne par un abrupt bien marqué, avant de former une légère dépression en allant vers le sud dans les schistes au pied du massif ardennais. Ce gradin calcaire est à l'origine un ancien rivage de coraux qui se sont transformés en calcaire corallien. Il est visible sur une longueur de 130 km, sa largeur varie de 1 à 4 km et son altitude de 250 à 300 m.

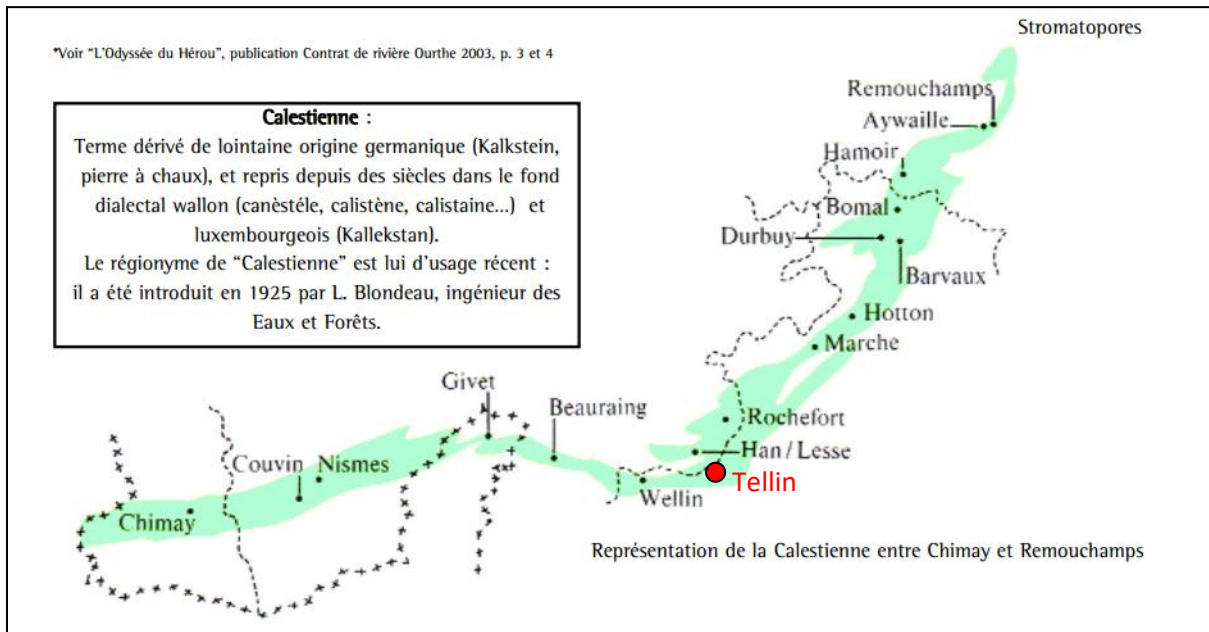


Fig. 8. : Représentation de la Calestienne entre Chimay et Remouchamps (Source : SPW et Contrat de rivière Ourthe)

La Calestienne est généralement couverte de prairies ou de bois en fonction de l'inclinaison de la pente. Sur cette bande particulière, les villages sont groupés mais allongés et alignés selon l'axe des tiennes sur lequel s'est développé le réseau viaire. Le développement récent de l'urbanisation a continué de s'étendre selon ces axes et a fini par presque joindre des noyaux anciens d'habitat (Bure et Grupont). La Calestienne est à la fois connue pour ses phénomènes karstiques ainsi que pour sa faune et sa flore particulières que l'on retrouve notamment sur les pelouses calcaires (cfr chapitre « Patrimoine naturel et bâti »).

Le sud du territoire est formé par la bordure septentrionale du plateau ardennais. Plus haute en altitude, cette partie présente d'importants dénivelés et des entailles profondes majoritairement boisées formées par les affluents de la Lesse et de la Lhomme.

4.2. RELIEF ET GÉOLOGIE

4.2.1. RELIEF

L'entité de Tellin est localisée en moyenne Belgique.

La Commune s'étend sur une superficie de 5664 ha. L'altitude varie de 175m (point le plus bas dans la vallée de la Lesse le long du Bois d'Ellichamps) à 430 m d'altitude (point culminant situé au sud du territoire, en Ardenne, dans le Bois de Bestin).

La commune de Tellin est située en Famenne dans la Calestienne. La Calestienne est formée de replats et collines calcaires situées au pied du massif ardennais. Plus précisément, selon la typologie des paysages wallons de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), Tellin se trouve dans le faciès des collines

des Lesse, Lhomme et Wamme. Dans cette zone, les paysages de collines sont plus mouvementés. La Lesse, la Lhomme et la Wamme, sortent de leur parcours ardennais et viennent entailler transversalement les tiennes. Ces paysages sont caractérisés par l'alternance de prairies et de bois. Plus au nord de Tellin, entre Rochefort et Marche-en-Famenne, on retrouve un développement plus large des calcaires sur lesquels une couverture limoneuse est présente donnant lieu à des étendues agricoles plus importantes.

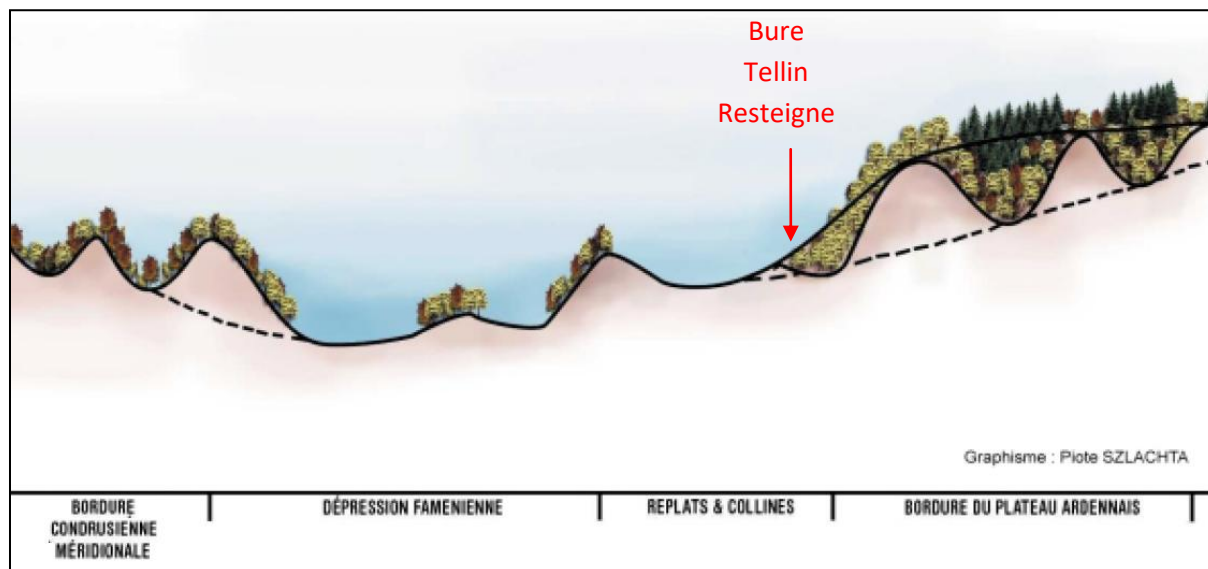


Fig. 9 : Coupe schématique Condroz-dépressions Fagne-Famenne – Calestienne- Bordure du plateau ardennais (source : CPDT, Les territoires paysagers de Wallonie, Etude et Documents, 2004).

Sur le territoire de Tellin, les villages se sont installés au pied des pentes importantes qui grimpent vers le massif ardennais. Là, sur le massif, on retrouve des pentes moins importantes mais à des altitudes plus élevées qui culminent à plus de 400 m.

4.2.2. GÉOLOGIE

Comme mentionné précédemment, la moitié nord de la commune de Tellin se situe sur la Calestienne en Famenne, cette bande de terrains calcaires est située au pied du massif ardennais. Elle est entrecoupée par la Lesse au nord de Resteigne et par la Lhomme aux alentours de Grupont.

La moitié sud de la commune fait quant à elle partie de l'Ardenne. Les terres sont d'altitudes plus élevées et la majeure partie de ce territoire est boisée.

Les sous-sols de la Calestienne sont composés de calcaires primaires (dévonien moyen). Pour l'essentiel, il s'agit d'un étage Givetien (étroite bande calcaire, qui était propice à l'exploitation des carrières), à Resteigne et à Tellin, et d'un étage Couvinien (schistes et calcaire de Couvin ; schistes et grès de Bure, avec çà et là des bans de calcaire).

La partie ardennaise de la commune est composée quant à elle de quartzites et phyllades primaires du dévonien inférieur (comme pour l'ensemble de l'Ardenne). Elle se répartit en trois étages de grès et de schistes : Burnotien, Coblencien et Gedinnien (Source : Administration communale).

4.2.3. SOLS

Les sols de la Calestienne sur substrat calcaire sont généralement minces et secs. Ils ne sont pas d'une grande qualité agronomique. Au sud du territoire, on retrouve les sols ardennais, pauvres sur fond schisteux. En

corrélation avec le sous-sol, les sols de la commune de Tellin sont diversifiés et établis en bandes selon un axe est ouest.

En partant du nord vers le sud, on retrouve :

- Au nord de la ligne formée par les villages, une zone de terres limoneuses, et limono-caillouteuses sur fond calcaire, à drainage naturel favorable (en bleu et orange). Ces sols de qualité d'un point de vue agronomique sont le lieu des cultures à Tellin mais aussi de quelques prairies et bosquets.
- Une zone plutôt humide avec des sols limoneux peu caillouteux mais avec drainage assez pauvre, et des sols argileux à drainage naturel pauvre (brun et vert prononcé). Cette zone correspond à la ligne des villages (Resteigne, Tellin et Bure). Arrivé à Bure, cette zone se poursuit vers le nord. Cette zone marque la limite de la Calestienne.
- Un peu au nord de l'axe des villages et principalement au sud de celui-ci, des bandes de sols limono-caillouteux sur fond schisteux et schisto-gréseux au drainage relativement favorable (vert pâle et rose pâle). Au sud, le relief s'élève et l'on atteint le massif ardennais.
- Le massif ardennais qui présente des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse, ou schisto-phylleuse avec un drainage variable.
- Enfin, le fond de vallée de La Lhomme qui forme une entaille nord-sud assez visible sur la carte. Les sols y sont plutôt argileux et limono-caillouteux avec un faible drainage. Le fond de vallée de la Lesse, qui passe au nord de Resteigne, découpe les sols limoneux à fond calcaire et présente des sols relativement comparables mais moins drainants. On y trouve des sols humides ou très humides à engorgement d'eau temporaire.

4.2.4. SITES KARSTIQUES

Dans les massifs calcaires, l'eau a pu creuser de nombreuses cavités. On parle alors de massifs ou de reliefs karstiques. On trouve dans les reliefs karstiques des formes géographiques bien particulières comme les dolines ou encore les résurgences. Dans la commune de Tellin, 18 sites karstiques ont été localisés. Le risque karstique (effondrements, puits naturels, inondations, recul des chantoirs,...) doit donc être pris en compte dans toute décision concernant l'aménagement du territoire en région calcaire.

Les sites karstiques sont principalement situés au nord de la commune, à la frontière avec la commune de Rochefort. Ils sont situés à proximité des cours d'eau dans la bande calcaire de la Calestienne. On en retrouve en plus grand nombre le long de la Lesse et le long du Ri à la frontière avec Rochefort.

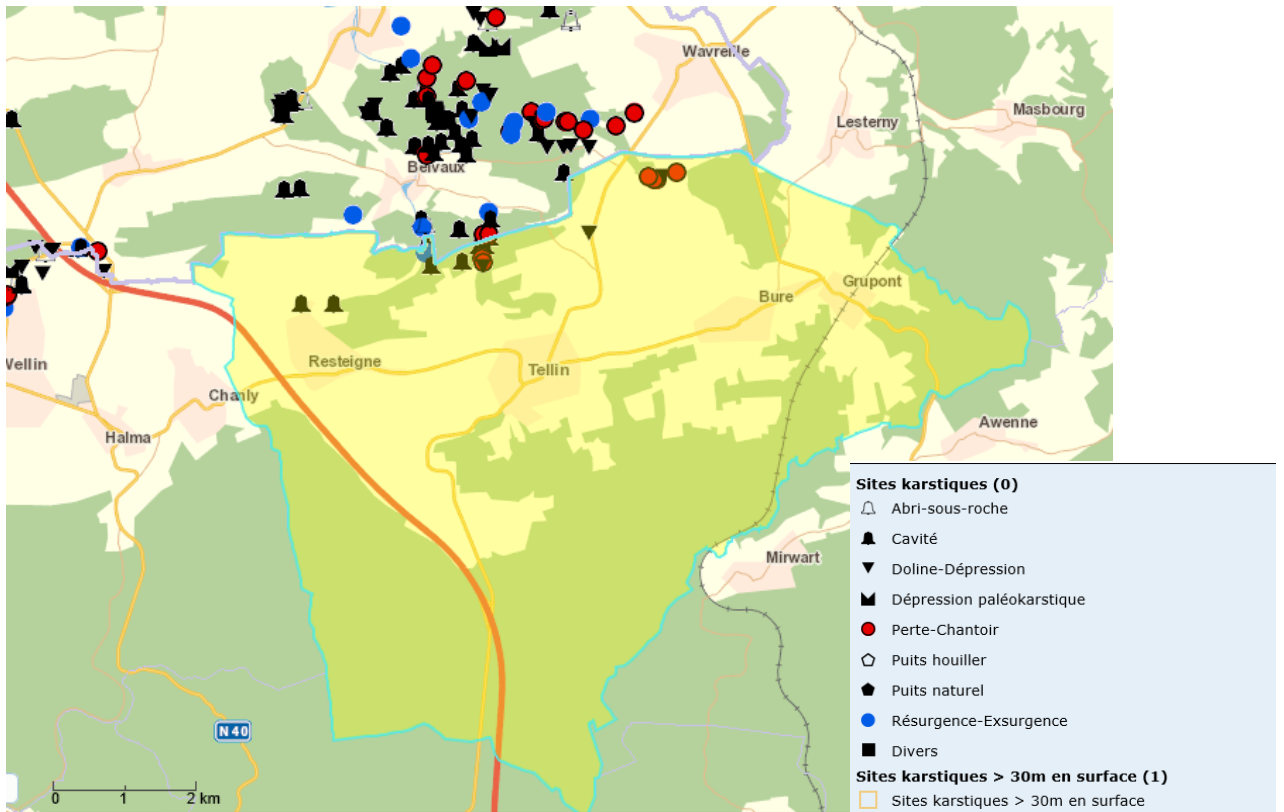


Fig. 11 : sites karstique (Source : Géoportail Wallon)

Afin d'augmenter la valeur touristique et de mettre en avant le patrimoine géologique, la commune de Tellin a décidé en octobre 2014 de participer à la demande reconnaissance internationale « Géopark-Unesco ». Le Géopark Caestinne-Lesse et Lhomme a été défini sur base de l'étendue du karst dans le bassin hydrologique de la Lesse et de la Lhomme 7 communes font parties de ce territoire : Rochefort, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tellin, Wellin, Hotton et Beauraing.

4.3. HYDROLOGIE

4.3.1. LE BASSIN DE LA LESSE

La commune de Tellin, dans son intégralité, fait partie du sous-bassin hydrographique de la Lesse. Un Contrat de rivière a été signé en juin 2007 par les 18 communes du sous-bassin hydrographique et par la Région wallonne en vue de rédiger un programme d'actions d'amélioration de la qualité des eaux. Comme tout Contrat de rivière, il englobe tous les partenaires inscrits dans la démarche : la Région, les provinces, les communes, les intercommunales, les entreprises, les associations sportives, les riverains, les pêcheurs, les maisons du tourisme, les universités, les associations environnementales, les écoles, ...

Le sous-bassin hydrographique de la Lesse fait partie du district international de la Meuse. Il se trouve entièrement en Région wallonne et concerne :

Les provinces de Namur et de Luxembourg,

- 23 communes : Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Hotton, Houyet, La Roche-en-Ardenne, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Tellin, Tenneville, Wellin. 5 communes n'ont pas

signé la convention car elles sont peu concernées : Hotton, Bertrix, Sainte-Ode, Somme-Leuze et la Roche-en-Ardenne,

- 1343,62 km²,
- 374,62 km² de zones Natura 2000,
- +/- 70 000 habitants,
- Point culminant : 590m,
- Point le plus bas : 90 m à la confluence avec la Meuse.

Le sous-bassin géographique de la Lesse est caractérisé par une faible densité de population, une couverture forestière importante, et une faible présence d'activités industrielles à fort potentiel de pollution.

4.3.2. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le bassin hydrographique est donc composé de la Lesse, mais également de tous ses affluents qui forment chacun une sorte de « mini bassin versant » qu'on appelle masse d'eau. Ils sont délimités par les lignes de crêtes qui ne connaissent pas les limites administratives. Au total, le bassin hydrographique de la Lesse compte 30 masses d'eau de surface.

La commune de Tellin comprend 6 masses d'eau :

Masses d'eau	Rivières principales dans la commune	Autres communes concernées
LE05R	Ruisseau des Glands, Ruisseau de Passe-Brebis	Libin, Wellin
LE07R	<i>Pas de ruisseau (sur le territoire de la commune)</i>	Rochefort, Wellin
LE12R	Ruisseau du Bois de Tellin, Ruisseau de la Pierre aux Charmes	Libin, Saint-Hubert
LE13R	Linçon	Saint-Hubert
LE15R	La Lhomme, Ri des Revaus, Ruisseau de Marcofoi	Libin, Nassogne, Saint-Hubert
LE20R	La Lesse, Ruisseau du Village, Ruisseau de Nanry, Ruisseau de Bobauchamps, Ruisseau du Bois de Cheneu, Ruisseau de Tellin, Ri des Boyes, Ruisseau Vau de Telnay, Ruisseau de Derrière Aube, Ruisseau de Glaumont	Nassogne, Marche-en-Famenne, Rochefort, Wellin

Fig. 12 : Masses d'eau de la commune de Tellin, rivières principales ainsi que les autres communes concernées (Source : Contrat de rivière Lesse)

Les cours d'eau de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie sont des cours d'eau non navigables classés selon la taille de leur bassin hydrographique (du plus grand au plus petit, jusqu'à non classé).

Les cours d'eau sont dits « non classés » quand le bassin versant du cours d'eau n'atteint pas 100ha. Ces cours d'eau représentent 46,6% (35,58 km) de la longueur totale des cours d'eau sur la commune de Tellin.

La longueur totale des cours d'eau est d'ailleurs de 76,35 km sur la commune. La carte ci-après permet d'observer que la majeure partie du territoire de la commune est couverte, pour la partie nord, par la masse d'eau LE20R (La Lesse), et pour la partie sud par la masse d'eau LE15R (La Lhomme).

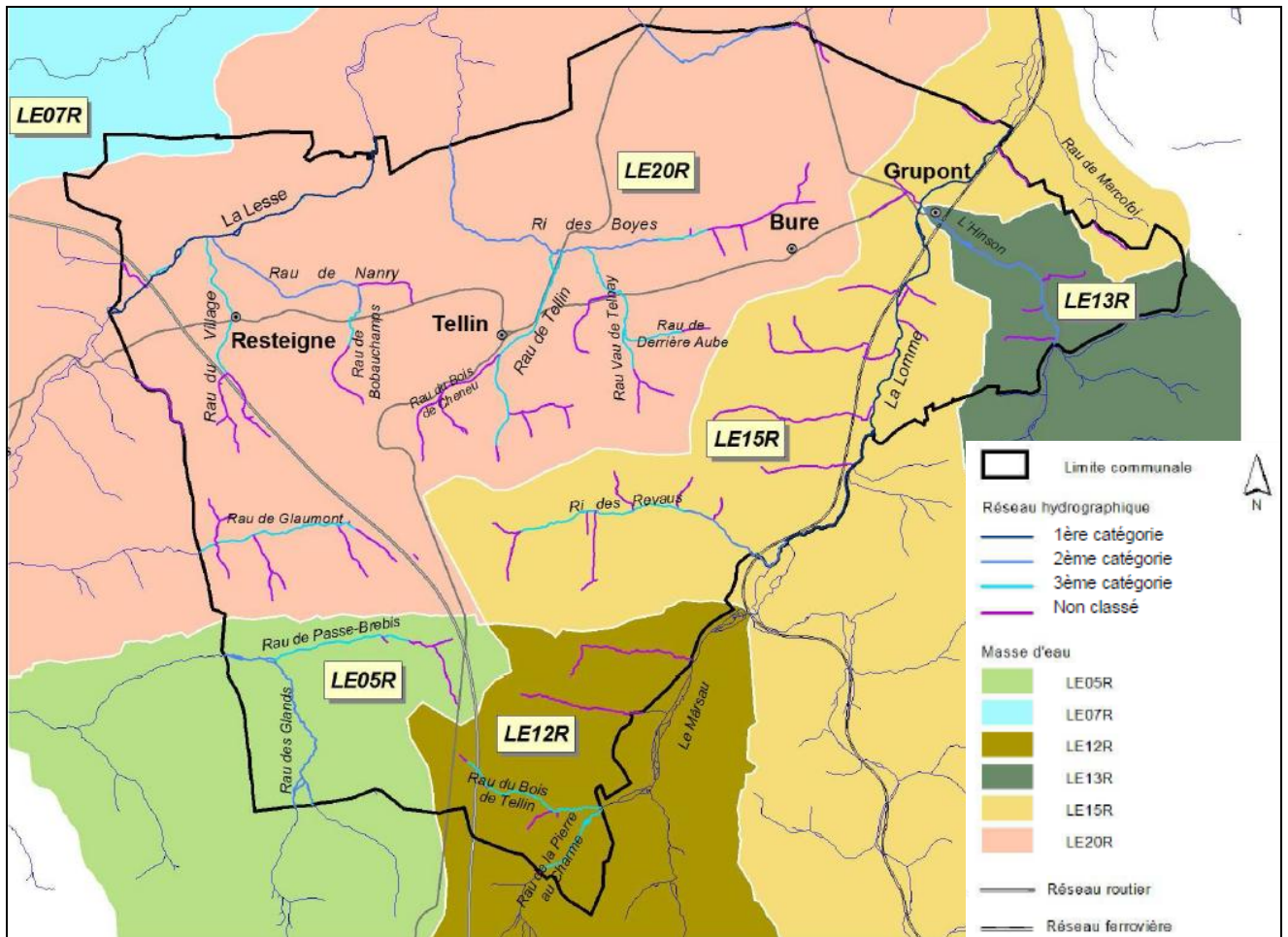


Fig. 13 : Carte des catégories de cours d'eau de la commune de Tellin et des masses d'eau correspondantes (Source : Contrat de rivière Lesse).

4.4. CLIMAT

La commune de Tellin étant située au nord sur la Calestienne et au sud sur l'Ardenne, elle présente deux climats différents.

Le climat de la Calestienne est plus doux et moins pluvieux que celui de l'Ardenne. On y retrouve des températures moyennes annuelles plus chaudes avec une durée de végétation plus longue. Ce type de climat convient particulièrement bien aux feuillus et moins à l'épicéa. Il convient de noter que sur les tiennes calcaires, l'exposition crée des microclimats différents. Les faces sud sont chaudes et sèches alors les faces nord sont fraîches et humides.

Avec des températures plus froides, des gelées tardives peuvent apparaître dans les vallées ardennaises. Sur les hauteurs, c'est la neige qui peut être la source de dégâts sur les plantations et peuplements de résineux (neige collante).

Les vents viennent le plus fréquemment du sud-ouest (comme partout en Belgique) mais également de l'est durant le printemps.

Source : DNF Neufchâteau, Cantonnement Saint-Hubert

4.5. PATRIMOINE NATUREL

Une des richesses majeures de la commune de Tellin est son patrimoine naturel. La commune se trouve en Calestienne avec une partie sud sur l'Ardenne, le tout traversé par deux vallées importantes : la Lesse et la Lhomme.

En Wallonie, la Calestienne est connue pour être la zone du plus grand intérêt biologique. On y retrouve en effet de nombreuses variétés de plantes et d'insectes rares que l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur le territoire wallon. Sur les landes et pelouses calcaires issues de pratiques agro-pastorales aujourd'hui disparues (cfr chapitre 2 « Histoire ») viennent pousser genévriers, pins noirs, fleurs rares telles l'anémone pulsatile, la gentiane ou encore différentes espèces d'orchidées. Ces pelouses calcicoles, parfois recolonisées par la forêt ou non, font l'objet de mesures de protection tant leur richesse biologique est importante et diversifiée.

Le sud de la commune est le domaine de la forêt. Le massif forestier s'étend sur la bordure septentrionale de l'Ardenne. Il se compose de hêtres, de charmes et de chênes ainsi que d'épicéas. Ces massifs accueillent de nombreuses autres espèces animales et végétales, notamment dans les zones humides d'intérêt biologique.

Les pelouses calcicoles, les haies encore présentes le long de certaines prairies, le massif forestier, les zones humides et les rivières forment ensemble un réseau écologique de qualité que les nombreuses mesures de protection (Natura 2000, SGIB, Réserve naturelle et forestière) tentent de maintenir et de développer.

4.5.1. SITES NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de zones naturelles protégées, désignées sous les directives « Oiseaux » et « Habitats » et dont la finalité est la préservation de la diversité biologique des milieux dans le respect du contexte régional donné. La création d'un réseau européen était une nécessité puisque les animaux ne connaissent pas les frontières. Pour la directive « Oiseaux », l'objectif est de préserver les espèces européennes en veillant à aménager des zones spéciales de protection. Quant à la directive « Habitats », elle aspire au maintien ou à la restauration des habitats naturels.

Les 4 sites Natura 2000 situés sur le territoire communal sont :

- Bassin de la Lhomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont

- Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly
- Massif forestier de Daverdisse
- Haute-Wamme et Masblette

Voir en Annexe 3 la cartographie et le détail des 4 sites.

Ces 4 sites représentent une superficie totale de 2.303 Ha sur la commune de Tellin, soit 40,7% du territoire communal.

Dans la micro-région, seules les communes de Daverdisse (51,9%), Wellin (50,7%) et Rochefort (44,5%) ont une superficie en natura 2000 supérieure à celle de Tellin.

4.5.2. SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

Les SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) sont des sites protégés par la Région wallonne car ils abritent des espèces et/ou des biotopes rares voire menacés. Les experts de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats récoltent et analysent les données biologiques de nos régions et décident des sites à classer SGIB en décrivant la faune et la flore qui y résident. En outre, ils précisent le statut de protection des espèces.

On dénombre 42 SGIB (voir Annexe 4) répartis sur 23,8% du territoire communal. Ce pourcentage place Tellin dans les communes qui ont la plus forte proportion de SGIB sur le territoire.

4.5.3. RÉSERVES NATURELLES

La commune de Tellin compte :

- 2 réserves naturelles domaniales : le Pré des Forges qui se compose d'anciens prés de fauche humides situés dans la plaine alluviale de la Lhomme et la réserve naturelle domaniale de Lesse et Lhomme rassemble une vingtaine de sites calcaires éparpillés sur les communes de Rochefort et de Tellin.
- 3 réserves naturelles privées agréées : le Parc de la Lesse et Lhomme constitué d'un ensemble prestigieux de sites calcaires, la réserve naturelle de Brouir, petite pelouse calcicole, le Ri d'Howisse
- 2 réserves forestières : le Chenêt et le Bois d'Ellinchamps
- une cavité souterraine d'intérêt scientifique : grotte de Resteigne

Soit un total de 457,9 ha de nature protégée (8% du territoire communal).

Voir également en Annexe 5.

4.5.4. ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

L'inscription d'un arbre ou d'une haie sur la liste gérée par la Division du Patrimoine de la Région wallonne confère à ceux-ci une reconnaissance patrimoniale et une protection dans la mesure où leur abattage ou leur modification d'aspect est soumis à permis d'urbanisme.

Sur Tellin, les arbres et haies remarquables sont :

- Le Charme de la Potale Notre-Dame des Champs à Bure, situé dans un tournant du chemin de Lorinchamps. La Potale date de 1953.
- Le hêtre « parapluie » du bois de Glaumont,
- La drève de Tilleul menant à la Chapelle Notre-Dame d'Haurt

4.5.5. PAYSAGES

Le nord de la commune qui correspond à la Calestienne, présente une zone paysagère de collines. Le paysage varié de la Calestienne est composé comme suit :

- Le relief est ondulé et formé de collines dont les sommets sont généralement boisés. Les sols sont riches en calcaire mais pauvres en eau, conférant à la région une flore particulière et caractéristique. Les tiennes et les replats de la Calestienne, sont entrecoupés transversalement à Tellin par la Lhomme et par la Lesse qui viennent onduler plus encore le relief.
- L'espace non bâti est caractérisé par l'alternance de prairies et de bois. Quelques champs viennent également ponctuer l'espace agricole. Quelques parcelles sont séparées les unes des autres par des haies mixtes donnant aux paysages un caractère et une identité bocagère (sans dispersion de l'habitat). Ce développement d'éléments végétaux de liaison confère au réseau écologique un potentiel élevé. Les massifs forestiers sont principalement situés au nord et au sud du territoire. Ils sont composés de feuillus et de conifères.
- L'habitat est, non pas dispersé comme dans un bocage, mais bel et bien compact et groupé. Les villages suivent néanmoins une structure linéaire et sont situés selon l'axe est-ouest du tienne sur la Calestienne (à l'exception de Grupont situé dans le fond de vallée de la Lhomme). Les bâtisses rurales sont majoritairement construites en moellons calcaires, grès et parfois en briques rouges sous une toiture d'ardoises, et sont d'origine agricole. De nouvelles constructions (villas 4 façades) viennent ponctuer le paysage et étaler l'espace bâti en s'installant aux entrées et sorties des villages. Plusieurs bâtiments et édifices patrimoniaux viennent accroître la qualité architecturale des villages : château de Resteigne, château de Bure, église de Bure et de Tellin, Fonderie de Cloches de Tellin, Maison espagnole de Grupont, ...

La partie sud de la commune correspond à la bordure nord du vaste plateau ardennais. Plus élevé en altitude que la Calestienne, le plateau ardennais est caractérisé par des paysages au relief peu accentué, constitués de plateaux herbagers et boisés (conifères et feuillus) entaillés par des cours d'eau formant des vallées encaissées. Cependant, la partie du plateau ardennais située sur la commune de Tellin fait partie de sa bordure septentrionale. Dans cette partie, le plateau ardennais présente des versants d'un dénivelé de plus de 150 m qui offrent des paysages d'entailles profondes et de replats majoritairement forestiers (inclinaison des pentes). On retrouve en effet la vallée de la Lhomme, fortement encaissée, avec le village de Grupont groupé dans le fond de vallée. Les versants abrupts situés aux alentours sont boisés, mais sur les zones moins marquées par les pentes, on retrouve des prairies.

Les infrastructures marquent également le paysage. Du nord au sud, l'autoroute E411 marque de son empreinte l'ouest du territoire communal. Le long de la vallée de la Lhomme, c'est le chemin de fer qui marque le paysage de sa présence. Sa création a entraîné à certains endroits la modification du lit du cours d'eau (cfr patrimoine bâti : Le pont des Fornès).

Le relief et l'ouverture des paysages, du moins sur la partie nord de la commune, permettent d'obtenir des points de vue remarquables où la vue porte loin sur des éléments paysagers successifs qui s'ordonnent verticalement. En effet, de la route menant à la chapelle Notre-Dame de la Haurt, on peut particulièrement bien observer au premier plan, la Calestienne avec ses prairies et ses quelques haies, et à l'arrière plan le massif ardennais. Entre les deux, on peut observer le replat sur lequel les villages sont venus s'installer et s'adosser. Le point de vue du Rocher à Pic est un autre point de vue remarquable situé entre Tellin et Resteigne, il offre une vue grandiose sur la Lesse.

L'asbl ADESA a été chargée par la Région wallonne de réaliser l'inventaire des Périmètres d'Intérêt Paysager et des Points et Lignes de vue remarquables. Cet inventaire a pour but de révéler à l'aménageur, aux responsables

locaux, et aux autres utilisateurs de l'espace l'existence des plus beaux paysages en vue de leur gestion et de leur préservation.

Dans ce contexte, 40,11% de la commune de Tellin est située en périmètre d'intérêt paysager. Ce périmètre englobe Tellin, Grupont et Bure, ainsi que la vallée de la Lesse. Dans cet ensemble, 13 points de vue remarquables ont été identifiés ainsi que 5 lignes de vue remarquables (voir carte ci-dessous) (Source : Contrat de rivière Lesse).

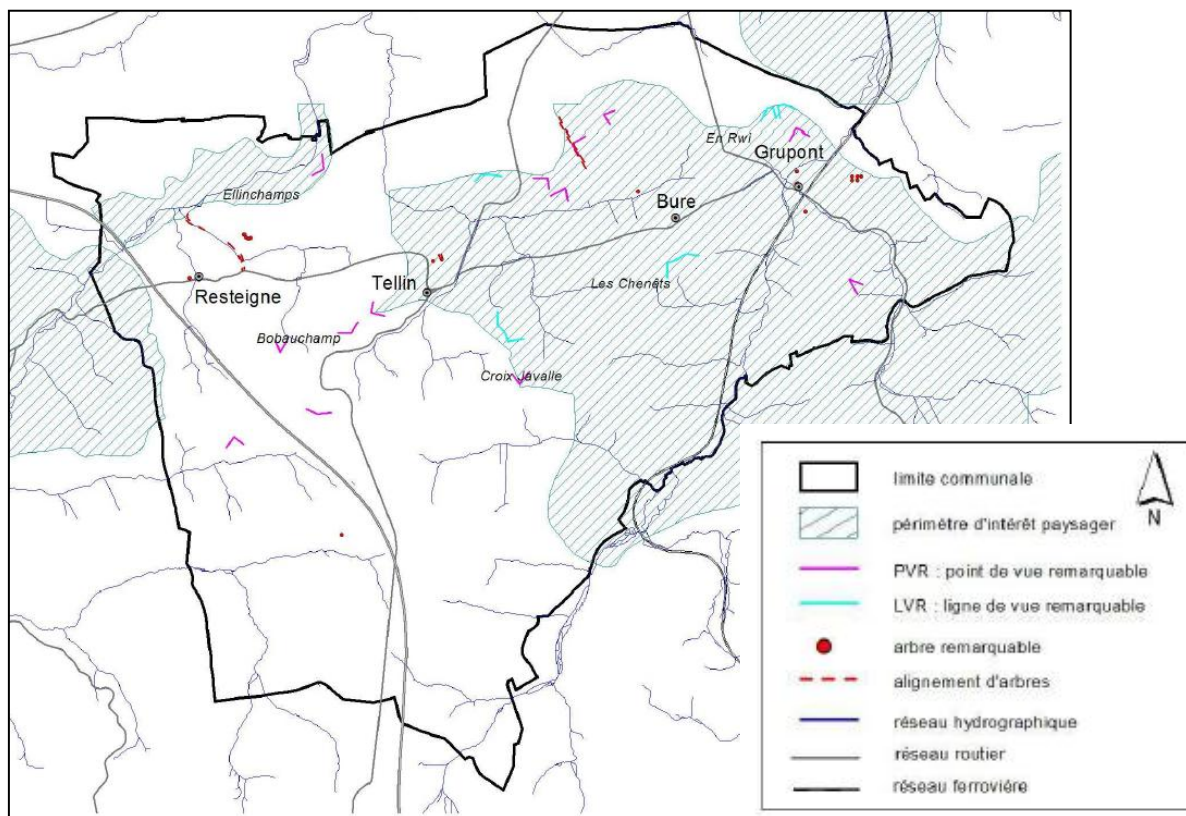


Fig. 14. : Carte des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables (Source Contrat de Rivière Lesse d'après SPW – DGO4)

4.5.6. PROJETS LIFE

LIFE = **L'**Instrument **F**inancier de **L'**Europe

Les projets LIFE sont des projets cofinancés par l'Europe pour restaurer une infrastructure écologique. L'accent est mis sur l'amélioration de la conservation des biotopes et des habitats d'espèces visées par Natura 2000 et particulièrement celles mentionnées dans les directives « Oiseaux » et « Faune-Flore-Habitats ». Les projets Life ont pour but de restaurer des biotopes et des habitats.

L'apport financier de l'Europe correspond à 50-75% du montant total d'un projet. Les partenaires privilégiés sont la Région wallonne et Natagora.

Deux projets LIFE + Nature et Biodiversité ont été mis en œuvre ces dernières années :

- **Le LIFE « L'homme »** (2010-2014) dont le contrat de rivière Lesse et la DGARNE sont partenaires, vise à la restauration des zones humides et concerne une région située entièrement dans le sous-bassin. Sont particulièrement visées la conservation et la restauration des habitats tourbeux et très humides, dont la

superficie ne cesse de diminuer d'année en année malgré leur importance pour la biodiversité. Ces espaces forment des milieux tampons qui permettent d'éviter les ruissellements et les inondations. C'est dans ce cadre que la commune a restauré le site de la Fagne Ma D'eau. La Fagne Ma d'eau se situe dans la partie ardennaise de la commune, sur un plateau où de petits affluents du Ri des Revaus et du ruisseau du Marsau prennent leur source. De « Fagne », il ne reste quasiment que le nom : des épicéas ont pris le dessus sur les bruyères et les sphaignes. Le couvert dense des résineux empêche en effet le développement des espèces typiques des landes. De plus les épicéas puisent beaucoup d'eau dans le sol, qui finit par s'assécher. La molinie (*Molinia caerulea*) tire profit de cet assèchement et se développe massivement, à nouveau au détriment d'autres espèces typiques des landes. Des inventaires de papillons et de libellules ont été menés sur le site au début du projet LIFE (2010). Aucune espèce typique des landes humides n'a été observée, signe de la dégradation du milieu. Ce sont presque 17 hectares de jeunes épicéas qui ont été coupés, avant d'être exportés. Le relief très peu prononcé du site a permis la mise en œuvre de petites digues minérales et le bouchage de drains. L'objectif de ces travaux étaient de réengorger les sols en eau et de créer une diversité en plans d'eau. Une balade balisée permet maintenant de découvrir le site.

Le projet couvre 447 hectares, dont 50 à Tellin, soit 11% du total du LIFE-LHOMME. Voir en Annexe 6 : carte et photos avant et après.

- **Le LIFE + « Bocage » (depuis 2012)** vise la restauration des habitats et des espèces des bocages de Fagne et Famenne. Les partenaires de ce projet sont Natagora, Virelles-Nature et la DGARNE. Le projet a pour but de sauvegarder les prairies extensives et d'espèces particulièrement menacées à l'échelle de l'Europe. Six espèces sont concernées : trois chauves-souris, un amphibien, une demoiselle et un oiseau. Les actions se focalisent sur 10 sites Natura 2000 situés entre Chimay et Rochefort. Les objectifs sont :
 - Protéger et restaurer un vaste réseau de prairies fleuries en Fagne et Famenne,
 - Restaurer un maillage de micro-habitats favorables aux espèces animales visées par le projet,
 - Contribuer à l'amélioration des connaissances et des techniques de restauration,
 - Sensibiliser le public et renforcer le réseau de volontaires de l'association.

À Tellin, c'est la réserve naturelle le Ri d'Howisse qui est concernée par le projet.

4.5.7. PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

À Tellin, l'année du lancement du PCDN date de 1998. Lors de son élaboration, le PCDN a généré un inventaire du réseau écologique et des éléments remarquables du vaste patrimoine naturel de la commune.

Le maintien et la gestion de cette qualité du cadre de vie et de sa sauvegarde font directement partie des missions du PCDN.

Le PCDN organise son travail selon différents groupes : groupe zone humide, groupe Jardin de Jacques, groupe Verger, groupe sensibilisation, groupe environnement.

Les quelques réalisations importantes du PCDN :

- La réhabilitation et conservation de ruisseaux et frayères afin de permettre le mouvement saisonnier des populations de salmonidés,
- La création d'un jardin de plantes aromatiques et condimentaires « Jacques Goffin ». sur le site de « Lorinchamps » à Bure
- Le verger didactique de Resteigne au lieu dit Al Anwé.
- Arboretum Sauvage de Tellin : promenade qui permet de découvrir la diversité du patrimoine naturel communal. Il y a trois boucles balisées : 1,3 km, 3,6 km et 9,7 km.

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

- Un pâturage doux avec des moutons de races sur la Réserve Naturelle des Pairées, au nord de Resteigne.

D'autres espaces du patrimoine naturel et d'autres espaces verts ont été gérés, aménagés, entretenus grâce à l'action du PCDN :

- Le Parc public de la Chapelle Saint-Antoine à Tellin,
- La mare du Petit Ry à Bure,
- L'Étang des Moines.





De nombreuses actions de sensibilisation sont également organisées dans le cadre du PCDN : activités extrascolaires sur les sites valorisés, participation des enfants à la journée de la mare, journée porte ouverte du jardin « Jacques Goffin », journée « Jus de Pommes »,...

Voir en Annexe 7, le rapport 2015 du PCDN.

4.5.8. CONTRAT DE RIVIÈRE LESSE

Comme mentionné dans le chapitre Environnement, la commune de Tellin participe activement au Contrat rivière Lesse. Dans ce cadre, de nombreuses actions destinées à préserver la qualité de l'eau sont réalisées. Voir chapitre Environnement pour plus de détails.

4.6. SYNTHÈSE

	
Commune sur la Calestienne et l'Ardenne : variabilité des paysages et du relief.	Peu de sols de bonne qualité agronomique impliquant une agriculture majoritairement d'élevage.
La Lesse et la Lhomme qui découpent le territoire et structurent le paysage (collines).	Les risques liés aux inondations et à la qualité de l'eau, notamment pour le tourisme en aval (cfr chapitre « Environnement »)
Un patrimoine naturel riche et varié formant un réseau écologique de qualité, notamment sur les tiennes de la Calestienne (pelouses calcicoles).	La fragilité des milieux.
Un sous-sol riche en phénomènes et sites karstiques – la candidature Géopark	
Des paysages variés et de qualité liés à la Calestienne et à l'Ardenne : tiennes, prairies, haies, villages de pierre, massifs forestiers, vallées de la Lesse et de la Lhomme.	
Des caractéristiques physiques et naturelles qui offrent un potentiel naturel exploitable par le tourisme vert et diffus	
Des eaux de surface de bonne qualité...	
Des ressources en eau potable exploitées et gérées par la commune	
Une nature que l'on veut préserver : 40% du territoire en site Natura 2000, 42 Sites de Grand Intérêt Biologique, 8% du territoire protégé au travers de réserves naturelles, forestières ou d'intérêt scientifique	
La participation au Contrat de Rivière.	
Le PCDN actif depuis bientôt 20 ans.	
Une volonté communale de préserver les richesses naturelles via le recours à des outils tels que Life, Plan Maya, ... (cfr également chapitre environnement)	
	
Des caractéristiques physiques et naturelles qui font de Tellin un territoire attrayant de part la diversité de ses paysages. Une ressource en eau gérée par la commune.	La fragilité des milieux et les impacts potentiels d'un développement territorial, économique et touristique qui ne serait pas maîtrisé.

5. PATRIMOINE BÂTI

5.1. CADRE BÂTI, TYPOLOGIE DE L'ARCHITECTURE

5.1.1. CONTEXTE ARCHITECTURAL

Les noyaux d'habitat de Resteigne, Tellin et Bure sont situés sur un tienne de la Calestienne. Le village de Grupont, situé dans le fond de vallée de la Lhomme est quant à lui sur la partie ardennaise. La proximité des deux zones agro-géographiques entraîne des variantes dans l'habitat traditionnel rencontré.

Les villages, dont l'économie était assurée exclusivement par l'agriculture, se sont implantés selon les caractéristiques physiques du lieu. Les villages se sont installés sur le contrefort de l'Ardenne, à la limite sud de la Calestienne, proche des zones de résurgence des masses d'eau. Aux sols schisteux et pauvres de l'Ardenne, ils ont préféré les sols calcaires de la Calestienne propices aux cultures et aux pâturages. Les nombreuses sources présentes le long du tienne à la jonction entre les schistes et les calcaires permettaient également un approvisionnement en eau en évitant les fonds trop humides. Le village de Grupont, le plus petit des quatre, répond quant à lui à des logiques relativement différentes puisqu'il s'est installé dans le fond de vallée de la Lhomme. Néanmoins, l'église et le cœur du village se sont installés sur un promontoire sur la rive droite de la Lhomme.

Les noyaux villageois traditionnels de la Famenne sont denses, les constructions sont souvent très rapprochées sans être mitoyennes et des jardins et vergers sont situés à l'arrière de celles-ci formant l'auréole villageoise. Le réseau des rues, suivant le relief, a souvent structuré l'implantation du bâti et l'on retrouve régulièrement une rue principale le long de laquelle est venu s'implanter le bâti.

Le bâtiment traditionnel de la Famenne, malgré les nombreuses différences dans les constructions, se caractérise le mieux par la ferme pluricellulaire en long. Souvent, on retrouve un corps de logis suivi d'une étable sans grange, qui s'explique par le faible rendement des terres de la région. La ferme tricellulaire en Famenne ne date majoritairement que du 19^e siècle, période d'amélioration des pratiques culturales et donc d'augmentation des rendements. Ces nouveaux espaces d'engrangement vont venir, en certains endroits, combler les interstices en rendant des bâtiments mitoyens. De cette période d'éphémère prospérité agricole, on retrouve donc l'allongement (4 cellules parfois) des bâtisses rurales. Les fermes sont majoritairement unifaïtières, composées de deux niveaux sous toiture courte, et elles sont peu profondes. Les pierres calcaires sont le matériau le plus souvent utilisé, mais on retrouve également de la brique rouge. Avant la pétrification de l'ensemble du bâti datant de la seconde moitié du 18^e siècle, les bâtisses étaient faites de bois et de torchis. De nombreux pans de torchis ont été remplacés au fur et à mesure par la brique, comme en attestent de nombreux pignons de bâtisses. La brique finit également par concurrencer la pierre pour la construction dans les gros villages de la Calestienne. Les toits, autrefois en chaume, sont recouverts d'ardoise.

Alors que les villages ont atteint leur maximum démographique durant le 19^e siècle, le 20^e siècle les voit quelque peu se vider. Pour les régions aux sols peu fertiles, les crises céréalières et le développement du travail industriel dans les villes sont les causes de ce déclin. Toutefois, dans le bâti de certains tissus villageois, on voit apparaître de nouveaux habitants et de nouvelles bâtisses plus urbaines liés à la présence d'une gare et de ses activités (comme à Grupont).

La Seconde Guerre Mondiale, avec la Bataille des Ardennes, a détruit de nombreuses constructions, notamment à Bure. L'espace bâti est d'ailleurs marqué par les nombreux monuments dédiés aux événements et victimes de la guerre. Le bâti reconstruit a bénéficié des techniques modernes et c'est la ferme en long qui a servi le plus de modèle.

À partir des années 60, l'espace bâti voit apparaître des villas 4 façades. Ces bâtiments dont le gabarit, la volumétrie, les matériaux et l'implantation sont en rupture totale avec l'habitat traditionnel, détériorent par là-même la qualité architecturale de ces villages de la Calestienne. Entourées d'un jardin d'agrément, elles sont en retrait par rapport à la voirie. Dans un premier temps, elles viennent combler les interstices encore libres dans le tissu bâti, puis à partir des années 90, elles viendront s'installer dans des lotissements, ou en ruban le long des voiries, contribuant à l'extension des limites historiques des villages. En parallèle à la forte diminution des activités agricoles dans les villages, de nombreuses bâtisses agricoles sont reconverties en maison unifamiliale et sont modernisées.

Source : IMPACT, Etude paysagère « Racines et Ressources »

5.1.2. RESTEIGNE

Situé sur la frange sud de la Calestienne et adossé au contrefort ardennais, le village de Resteigne s'est développé entre la Lesse et la N846. Le village est compact et composé de nombreuses maisons mitoyennes de moellons calcaires sous toitures d'ardoises.

À Resteigne se trouve le long de la Lesse le Château de l'ermitage d'Edmond d'Hoffschmidt. Ce vaste quadrilatère, établi en bordure de la Lesse, remonte au 16e siècle et fut la propriété des Mérode puis des d'Hoffschmidt. Durant le 19e siècle, il appartient au romantique ermite et philosophe Edmond d'Hoffschmidt (1777-1861), lequel vécut plusieurs années retiré dans un ermitage sur les hauteurs du Bois Niau.

Le château de Resteigne est classé avec ses façades et sa ferme, ainsi que le moulin, la roue et le mécanisme.

Les ruines de l'ermitage d'Edmond d'Hoffschmidt, au nord du village de Resteigne, s'élèvent sur une grande colline pierreuse et boisée. Celui-ci, bâti au début du 19e siècle, par Edmond d'Hoffschmidt, fils du châtelain de Resteigne, est situé à l'extrémité occidentale du Bois Niau. Il était composé d'une maisonnette cossue avec cave, remise, jardin, volière. À proximité, l'ermite disposait d'une petite tour en rocaille, à la fois grotte et belvédère.

Resteigne comporte également un vieux moulin de 1792, aujourd'hui converti en chambre d'hôte, et une passerelle sur la Lesse.

5.1.3. TELLIN

Tellin est le chef-lieu de la commune. Il s'agit d'un gros village qui s'est structuré le long de l'ancien axe Liège-Sedan, aujourd'hui N846. Les constructions sont principalement en moellons calcaires sous toitures d'ardoises. Le village de Tellin comprend en son centre, non loin de l'église, l'ancienne fonderie de cloches Causard-Slégers. À l'intérieur de celle-ci subsistent les anciens locaux où étaient fabriquées les cloches. Le bâtiment classé, avec ses fenêtres ogivales, a une allure d'édifice religieux.

5.1.4. BURE

Le village de Bure est compact et situé à la limite sud de la bande calcaire de la Calestienne. Les bâtiments sont en moellons calcaires, mais également en grès et en briques sous toitures d'ardoises.

L'église Saint-Lambert de Bure, classée, date du 18e siècle. Elle contient un riche mobilier de la même époque. Les fonts baptismaux romans datent quant à eux du 12e siècle.

Sur un sommet de colline au nord-ouest du village se trouve la chapelle Notre-Dame de Haurt. Un long chemin bordé de tilleuls et d'édicules conduit à l'oratoire. Ce chemin est également jalonné de 7 potales illustrées par

Jijé (dessinateur de BD) représentant les sept douleurs de la Vierge. De ce chemin, on accède à un point de vue profond vers la Calestienne, le village de Bure et le massif ardennais.

La Chapelle Notre-Dame de la Salette fut construite en 1849 par la famille Anciaux, suite aux apparitions de la Vierge à la Salette à deux bergers en 1846.

Durement touché durant la Seconde Guerre Mondiale, il compte de nombreux monuments et croix à la mémoire des soldats et civils tués.

À Bure se trouve également le pont des Fornès qui est aujourd'hui à l'abandon suite au détournement de la Lhomme pour le chemin de fer. Il s'agit d'un monceau à deux arches en pierre.

5.1.5. GRUPONT

Le village de Grupont est situé dans la vallée de la Lhomme. Les caractéristiques physiques du site ont concentré les maisons aux abords des rochers reliées entre-elles par des rues tortueuses et pentues. Les constructions sont en moellons calcaires, en grès et certaines en colombages.

Grupont compte un bâtiment historique particulier. Il s'agit de la Maison espagnole ou du « Bourgmestre », qui daterait de 1590. Cependant, détruite lors d'un incendie au 16^e siècle, l'origine de cet édifice semble bien antérieure à cette date. Flanquée d'anciens colombages, elle est issue de l'architecture civile des Pays-Bas espagnols et est classée depuis 1946. Ancienne auberge et siège de la cour de justice durant plusieurs siècles, la Maison espagnole est le plus vieux monument civil du territoire de la Haute-Lesse.

On retrouve aussi à Grupont 3 moulins. Le moulin Colle, qui a été reconverti en gîte, le Moulin de Lavaux dont il subsiste la machinerie mais qui est à l'abandon, et les ruines du Moulin Crahay ou Moulin des Forges avec le bief encore visible dans une sapinière près de Grupont. Un 4^e moulin, le moulin du Ry de Belle-Rose est également présent à Grupont sur le Linçon (affluent de la Lhomme).

Au patrimoine monumental de Grupont s'ajoute également la chapelle Notre-Dame des Pauvres.

5.2. MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

La commune de Tellin compte 7 monuments et/ou sites classés au Patrimoine de Wallonie.

Nom	Entité	Date de l'arrêté	Type de classement	Propriété
La toiture ainsi que les quatre façades et pignons de la Maison espagnole à Grupont ainsi que sa disposition intérieure, à l'exclusion de l'annexe contiguë mais y compris le trottoir et les bordures situés sur la voie publique (M) ainsi qu'une zone de protection (ZP)	Grupont	14/06/1999	Monument et Zone de protection	Privé
L'église Saint-Lambert à Bure	Bure	30/01/1948	Monument	Public
Les façades et toitures du presbytère de l'église Saint-Lambert à Bure ; le mur clôturant le jardin du presbytère ; le mur d'enceinte du cimetière désaffecté (M) ainsi que l'ensemble formé par l'ancien cimetière désaffecté, l'église Saint-Lambert, le presbytère, son jardin ainsi que la construction agricole dans ce dernier (S). Établissement d'une zone de protection (ZP).	Bure	28/08/1997	Monument, Site et Zone de protection	Public
Les prairies ou landes du « Tienne Moseray » à Resteigne (+ Rochefort/Wavreille)	Resteigne	16/03/1965	Site	Public

Les façades et toitures : du château de Resteigne, de la ferme attenante au château, du moulin du 18 ^e siècle situé en amont du château ; la roue et le mécanisme du moulin (M) ainsi que l'ensemble formé par ces bâtiments, les terrains et pâturages entourant la ferme et constituant « le Bru » ainsi que la drève historique conduisant au château de Resteigne (S).	Resteigne	25/04/1994	Monument et Site	Privé
Calvaire sis rue des Croisettes, 91 à Grupont	Grupont	10/02/1995	Monument	Public
Fonderie de cloches à Tellin à savoir : l'intérieur et l'extérieur du bâtiment cadastré Tellin, section B, n°166 F2, sauf le mobilier mais y compris les ponts roulants et le four immobilier par destination ; l'extérieur du bâtiment cadastré Tellin, section B, n°166 E2 et les vestiges du four à réverbère pour l'intérieur ; -du mobilier spécialisé (formes, outils, etc.) (M) ainsi qu'une zone de protection (ZP)	Tellin	07/04/1994	Monument et Zone de protection	Privé

Source : SPW – DGO4 : Département patrimoine

Les propriétaires de ces biens classés veillent à les maintenir en bon état et à les valoriser, ainsi :

- Mr Baudry, nouveau propriétaire de la Fonderie a rénové le toit du bâtiment.
- Le château de Resteigne a fait l'objet d'une demande de certificat de patrimoine pour l'aménagement d'une salle de réception, d'une conciergerie et d'un gîte de 15 personnes.
- L'église de Bure a fait l'objet d'une demande de certificat de patrimoine pour la réhabilitation de tout l'édifice et du cimetière.

5.3. PATRIMOINE MONUMENTAL DE TELLIN

En Annexe 8, se trouve la liste détaillée des 96 éléments repris au patrimoine culturel immobilier de Tellin, à savoir les éléments du patrimoine bâti qui apportent un témoignage historique, archéologique, ... sur le territoire.

Figurent à cet inventaire les chapelles, fermes, églises, kiosques, châteaux-fermes, ...

5.4. PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

On dénombre aussi sur le territoire de la commune, un certain nombre de chapelles, fontaines, bornes-fontaines, pompes à bras et abreuvoirs d'intérêt patrimonial. On recense d'ailleurs 19 fontaines ou sources sur le territoire communal et 4 moulins.

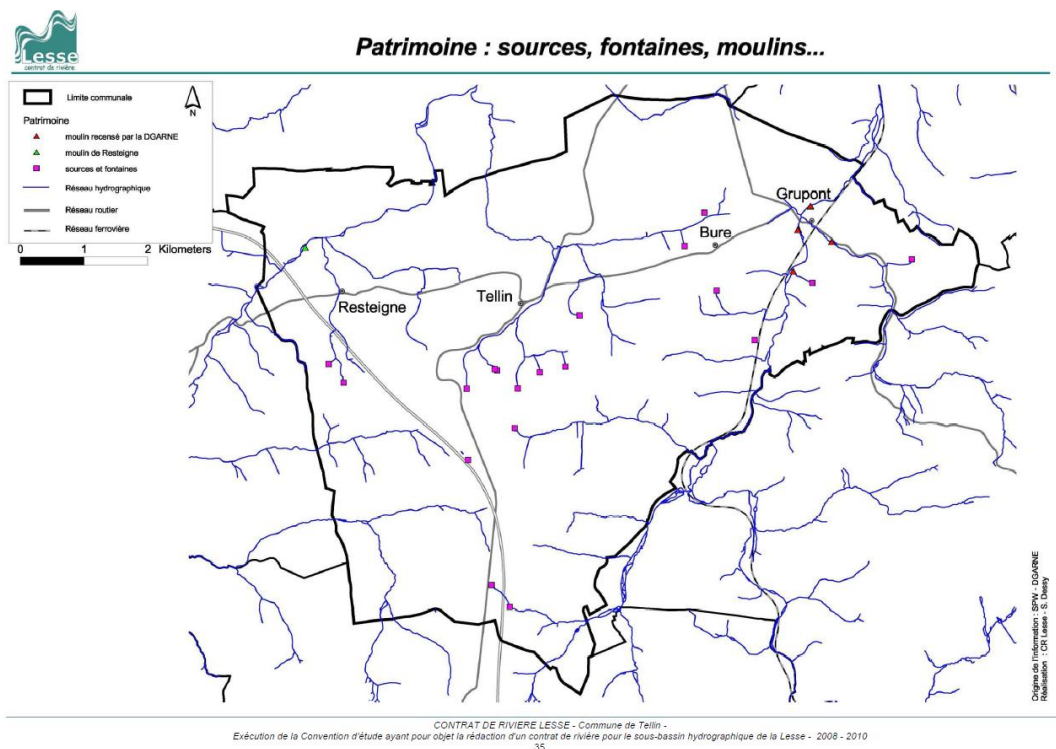


Fig. 15. : Patrimoine de Tellin lié à l'eau : sources, fontaines, moulins (Source : Contrat de rivière Lesse)

5.5. SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

Selon la DGO4 (Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie), Direction de l'Archéologie, Chronique de l'Archéologie wallonne, quelques sites d'intérêt archéologique sont situés à Resteigne. D'après le Centre de Recherches archéologiques fluviales qui a recensé pour le compte de la Région wallonne les sites archéologiques immergés ou bordant les cours d'eau wallon, environ une septantaine de sites ont été inventoriés sur la Haute Lesse dans la Province de Luxembourg.

- Seuls 5 sites d'habitat ont été dénombrés sur le territoire de la Haute-Lesse. Un site préhistorique d'habitat est renseigné par des prospections qui se sont déroulées à Resteigne. Dans la vallée de la Lesse, entre Daverdisse et Wellin, les sites d'habitat antérieurs au Moyen-Âge sont assez rares. Le château de Resteigne a été construit au 15^e siècle, mais le site du château aurait déjà été occupé par un manoir à la fin du 13^e siècle.
- 26 sites industriels et préindustriels ont été recensés dont le moulin de Resteigne. On retrouve également la trace d'une huilerie en aval de l'ancien moulin de Resteigne.
- 16 sites ont été inventoriés comme points de traversée de la rivière (ponts et gués),
- 23 sites sont des barrages et biefs non associés à des moulins connus.

(Source site internet : spw.wallonie.be/dgo4)

Resteigne est également connu pour son Ermitage (voir précédemment). Créée en 1998, l'asbl Les Amis de l'Ermite de Resteigne ont pour objectif d'entretenir la mémoire d'Edmond d'Hoffschmidt de Resteigne (l'Ermite) en encourageant toute recherche, étude qui le concerne, en veillant à la sauvegarde et à l'entretien des vestiges de son ermitage, et en organisant des manifestations susceptible de faire connaître sa personne et sa vie, et la société qui l'entourait. C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu à l'ermitage des fouilles des vestiges du fournil en 2011. Des fouilles des vestiges de l'habitation ont été également effectuées en 2012.

(Source site internet : www.ermitederesteigne.be)





Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin
Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

5.5.1. PATRIMOINE LÉGENDAIRE

La commune de Tellin compte quelques sites que l'on peut caractériser de « Patrimoine légendaire ». Parmi ceux-ci on peut citer :

- La Roche de la Bietlette est située à Bure dans la vallée de la Lhomme.
- La Pierre misautée de Resteigne. Il s'agit probablement d'un ancien autel druidique situé entre Resteigne et Redu dans un endroit relativement retiré. Des légendes liées au mythe des sorcières y sont attachées. (Source : Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse).
- Le site de l'Ermitage (cfr ci-avant).
- Le trou des nutons à Resteigne.
- Le Marchimont : vestige d'un ancien village disparu situé dans le bois de Resteigne. Un vaste champ de ruines s'étend au sud de Resteigne. Parmi les amoncellements de pierres et les murailles effondrées, on retrouve les fondations d'un petit oratoire. Jusqu'à ce jour, aucun document ne permet d'identifier Marchimont. Toutefois, l'hypothèse d'un site d'habitat médiéval est la plus probante. (Source texte : Jean-Luc Duvivier de Fortemps / Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse).

5.6. SYNTHÈSE

	
Des villages au patrimoine architectural de qualité.	Du bâti d'après-guerre et surtout du plus récent en rupture profonde avec le bâti traditionnel (implantation en ruban, étalement des villages, choix des matériaux, etc.).
Un petit patrimoine et un patrimoine d'intérêt bien présents dans les villages	
Des propriétaires publics et privés conscients de la valeur de leur patrimoine qui mènent des actions et projets de valorisation et de préservation	
	
Un cadre bâti et naturel de haute qualité. Un patrimoine naturel faisant l'objet de mesures de préservation.	Cohabitation complexe entre le maintien d'un cadre de vie de qualité, la préservation des milieux naturels et le développement économique et urbanistique du territoire.

6. ENVIRONNEMENT

6.1. EAU

6.1.1. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

L'assainissement des eaux usées est un enjeu majeur. Cette problématique doit être gérée dans l'entière du réseau, de l'habitation jusqu'au rejet des eaux dans une rivière. L'objectif est de relier au maximum les habitations à un réseau d'égouts menant aux stations d'épuration.

En matière d'épuration, Tellin dispose de la Station de Resteigne (2000 EH) réalisée depuis 2006 et gérée par l'AIVE. Elle était en zone prioritaire puisque située en amont d'une zone de baignade. Juste en amont se trouve une station d'épuration à déclasser.

La station d'épuration de Tellin (1350 EH) opérationnelle depuis 2015. Elle est dimensionnée pour traiter également une partie des eaux usées de Bure (450 EH).

Une troisième station est prévue à Grupont. Il a été envisagé de faire une station commune aux villages d'Awenne et Grupont. Il serait possible de coupler Grupont avec le bas de Bure mais pas avec Awenne : trop éloigné, ce qui engendrerait des coûts d'égouttage trop importants. Aucune information nouvelle à ce jour (septembre 2016). Le projet ne fait pas partie des priorités à court terme de l'AIVE.

Le Règlement Général d'Assainissement (RGA) définit 3 zones d'assainissement¹ :

- Zone d'assainissement collectif : zone où l'habitat est suffisamment concentré pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées par des égouts pour les acheminer vers une station d'épuration collective. Le raccordement à l'égout est obligatoire pour tout bâtiment situé dans cette zone.
- Zone d'assainissement autonome : zone où la pose d'égouts n'est pas envisagée. Les habitants doivent épurer eux-mêmes leurs eaux usées en équipant leur maison d'un système d'épuration individuelle. Certaines zones qui ont été définies comme prioritaires font l'objet d'études spécifiques où les obligations des particuliers peuvent être précisées en fonction de la priorité, comme pour les zones de baignade ou amont, les zones de prévention d'eaux souterraines, Natura 2000,...
- Zone d'assainissement transitoire : zone qui n'a pas encore été définie mais destinée à évoluer vers l'assainissement collectif ou l'assainissement autonome suite à une étude spécifique qui peut être réalisée par l'OAA (Organismes d'Assainissement Agréés) ou à l'initiative de la Commune ou par la SPGE.

En 2005, la Région wallonne a mis en place des PASH (Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique). Ces plans déterminent les modes d'assainissement pour chaque habitation dont les eaux usées s'écoulent dans un des sous-bassins hydrographiques en Région wallonne. Pour ce faire, le plan reprend les principales informations relatives à l'épuration des eaux usées. Son objectif est de déterminer les zones soumises à l'assainissement collectif et celles soumises à l'autonome sur base d'une approche technico-économique permettant d'assurer un assainissement optimal des eaux usées pour un coût raisonnable.

Parmi les quinze PASH existants², la commune de Tellin est inscrite dans le PASH de la Lesse. Chaque PASH est sanctionné par un arrêté d'approbation du gouvernement wallon. Dans ce cadre, l'organisme agréé par la SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux) pour la réalisation des aménagements est l'AIVE (Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau). Les PASH délimitent et définissent pour toute zone urbanisable

¹ Site Internet : www.aquawal.be

² Source : SPGE

au plan de secteur, le régime d'assainissement en vigueur parmi les trois régimes spécifiés au Règlement Général d'Assainissement (RGA) mentionnés ci-dessus.

Les étapes de la mise en œuvre du PASH dépendent de priorités environnementales. Les zones prioritaires sont :

- Les zones de baignade et zones amont,
- Les zones de prévention de captage,
- Les masses d'eau nécessitant des mesures pour la protection de certaines espèces Natura 2000,
- Les masses d'eau considérées comme étant à risque.

Ces zones nécessitent la réalisation d'études pour déterminer le régime d'assainissement le plus adéquat ainsi que les techniques les plus appropriées.

Dans la commune de Tellin, le nombre d'habitants ne correspond pas exactement au nombre d'équivalent-habitants (EH³) à traiter sur la commune. En effet, l'EH est logiquement supérieur au nombre d'habitants car il faut ajouter les charges provenant d'équipements collectifs, du tourisme et du secteur industriel.

Les zones soumises au **régime d'assainissement collectif** concernent 2051 habitants. 90,6% d'entre eux ont leurs eaux usées qui sont épurées. Il faut dire que depuis 2005, la commune a mis en œuvre son plan d'épuration et d'égouttage sur tous les villages. Près de 2.000.000 € ont été investis pour l'égouttage de l'ensemble du village de Resteigne, du Parc résidentiel des Brûmins, de rues à Tellin, Bure et Grupont.

Les zones soumises au **régime d'assainissement autonome** concernent 261 habitants. Elles concernent notamment un quartier de Resteigne, un quartier de Grupont, trois quartiers de Tellin et des habitations isolées. Toutes les nouvelles constructions doivent être équipées.

Les **zones d'assainissement transitoire** ne concernent aucun habitant de la commune

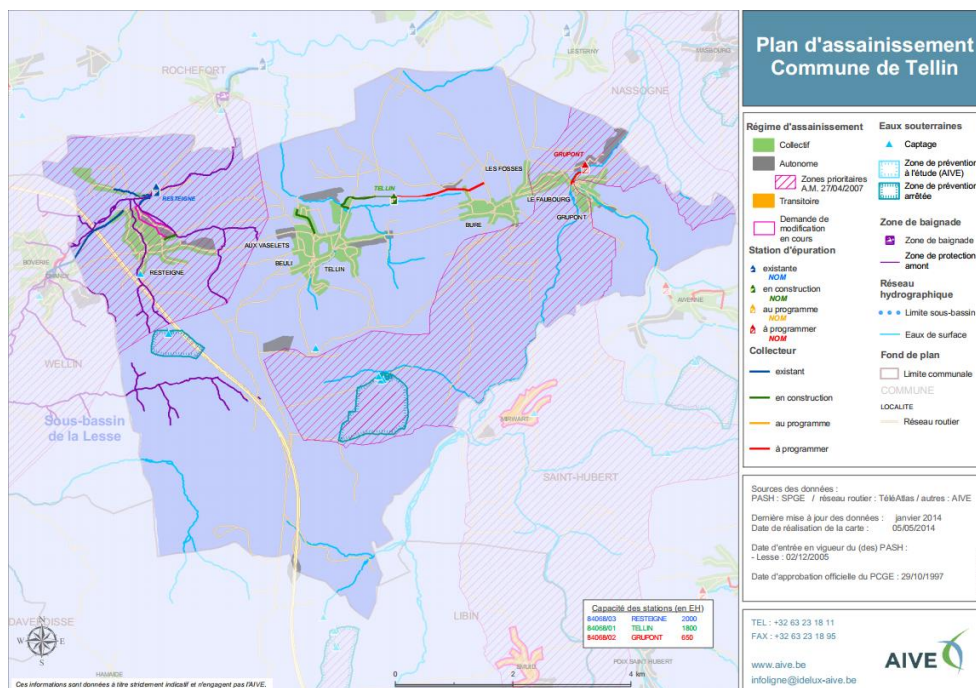


Fig. 16. . Carte du PASH, localisation des stations d'épuration et du réseau d'égouttage (<http://www.idelix-aive.be/>)

³ EH : unité de charge polluante correspondant à la charge polluante d'un habitant/jour. La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 gramme d'oxygène par jour (source : Contrat de rivière Lesse).

6.1.2. DISTRIBUTION DE L'EAU

Le réseau de distribution d'eau est géré par la commune.

Celui-ci repose essentiellement sur le système gravitaire, presque tout est centralisé au réservoir principal.

Le réseau d'eau a été rénové et restructuré en 2003. Un réservoir central a été aménagé à Tellin en 2003 pour un montant de 316.321,83 € HT ainsi que l'adduction (388.636,93 € HT). L'ensemble du réseau de distribution de Resteigne et de Grupont a été rénové. Certains travaux doivent encore être réalisés à Bure et Tellin afin de terminer leur réseau.

Chaque année, le budget communal prévoit des postes spécifiques afin de toujours améliorer le réseau et les équipements (ex : rénovation du système d'alarme du réservoir en 2014, rénovation de l'équipement électromécanique du réservoir en 2015,...).

La commune prévoit également des travaux afin de sécuriser l'approvisionnement et le traitement de l'eau.

En 2015, le prix du m² est de 4,18 €.

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU (HTVA)									
Source : service recettes Commune de Tellin									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CVD (distributi	1,66 €	1,76 €	1,76 €	1,90 €	1,95 €	1,95 €	1,95 €	2,22 €	2,22 €
CVA assainisse	0,80 €	1,06 €	1,31 €	1,31 €	1,41 €	1,41 €	1,57 €	1,75 €	1,94 €
Fond	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,03 €
Prix /m ³	2,47 €	2,83 €	3,08 €	3,22 €	3,37 €	3,37 €	3,53 €	3,98 €	4,18 €
M ³ facturés	98.768	92.183	94.693	97.370	91.754	91.838	97.954	95.435	100.936
Coût total distributio	186.316,7	189.020,2	200.991,0	228.396,7	272.876,4	248.246,9	220.448,0	258.621,2	275.722,7
n	9 €	8 €	8 €	6 €	0 €	3 €	5 €	4 €	9 €
Coût distrib./lit	1,89 €	2,05 €	2,12 €	2,35 €	2,97 €	2,70 €	2,25 €	2,71 €	2,73 €
re									

On dénombre 30 zones de captage d'eau sur le territoire de Tellin.

- 4 captages font l'objet d'une zone de prévention arrêtée: Captages actifs : Revoz 1, Revoz 2 et Revoz 3 au sud de Tellin. Captage en réserve : Fochalle des souris, au sud de Resteigne. Nappe sollicitée : Massif schisto-gréseux de l'Ardenne.
- 2 captages ont une zone de prévention forfaitaire (théorique) : Captage en réserve : Fochalle des souris, source B, au sud de Resteigne. Nappe sollicitée : Massif schisto-gréseux de l'Ardenne. Captage en réserve : Bois Colle au sud de Tellin. Nappe sollicitée : Massif schisto-gréseux de l'Ardenne.
- 24 autres captages pour lesquels il n'existe pas de zone de prévention sont recensés sur le territoire de la commune. Ils sont principalement situés dans l'axe des villages à la transition entre la Calestienne et l'Ardenne. Il s'agit principalement de puits et de sources qui servent aux activités agricoles, aux particuliers non raccordés à la distribution, et au camping.

En dehors du territoire de la commune :

- 2 captages actifs avec zone de prévention arrêtée sont situés sur la commune de Libin et sont également exploités par la commune de Tellin : Pierre au Charme et Large Fontaine, situés sous la pointe sud de la commune de Tellin. Nappe sollicitée : Massif schisto-gréseux de l'Ardenne.
- Un captage situé sur la commune de Saint-Hubert (et appartenant à celle-ci) alimente le village de Grupont.

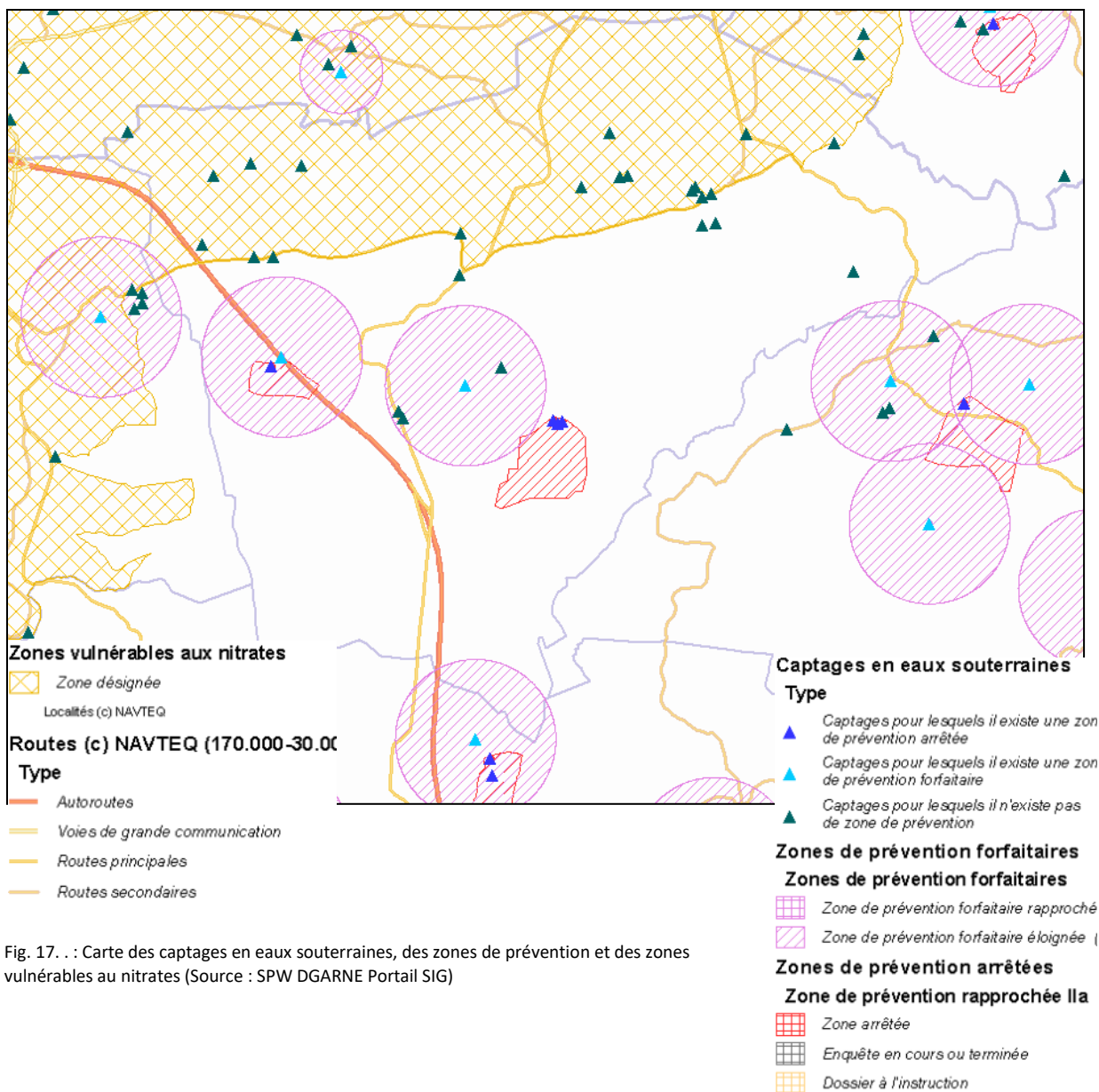


Fig. 17. . : Carte des captages en eaux souterraines, des zones de prévention et des zones vulnérables au nitrates (Source : SPW DGARNE Portail SIG)

6.1.3. QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Depuis 2001, toute la Wallonie est considérée comme zone sensible aux nitrates. Une zone est désignée comme sensible quand elle est eutrophe (dégradation du milieu aquatique), que la masse d'eau de surface destinée au captage d'eau potable risque de contenir une concentration de nitrates supérieure aux normes

prévues si des mesures ne sont pas prises, qu'un niveau de traitement supérieur est nécessaire pour satisfaire à d'autres directives.

Les zones vulnérables sont des zones plus fragilisées encore. Il s'agit de territoires qui alimentent des eaux de surface et souterraines et dont la teneur en nitrate dépasse ou risque de dépasser une concentration supérieure à 50mg/l. Il s'agit également de parties du territoire qui alimentent des masses d'eaux qui ont subi ou qui risquent de subir dans un avenir proche une eutrophisation.

Alors qu'en 2010, la commune n'était pas reprise en zone vulnérable, on peut constater qu'en 2014, la partie nord du territoire correspondant à la Calestienne et ses sous-sols calcaires, est reprise comme zone vulnérable.

Plusieurs stations d'analyse de la qualité des eaux de surface sont présentes sur le territoire de Tellin. Les eaux peuvent être qualifiées de « naturelle », de « fortement acidifiée », d'« artificielle ». On retrouve 4 stations d'analyse dans le sous-bassin de la Lhomme :

- À Grupont sur la Lhomme. La qualité est « naturelle »,
- À Grupont sur le Ry d'Awenne (L'Hinson). La qualité est « naturelle »,
- En amont de Grupont sur la Lhomme. La qualité est « naturelle »,
- Au sud du territoire communal, sur le ruisseau de Marsaul, affluent de la Lhomme. La qualité est « naturelle ».

Selon les données de 2010 du Contrat de rivière Lesse, l'état écologique, chimique et global des cours d'eau de Tellin est « bon ».

Le GAL « Racines et Ressources » a réalisé, dans le cadre de sa thématique liée à l'eau, une étude de faisabilité de plantation de saules vanniers le long de certaines sections du ruisseau du village de Tellin. L'objectif est d'améliorer la qualité des cours d'eau mais aussi de développer une éventuelle utilisation artisanale des produits. Le projet a été réalisé en 2014 par des bénévoles du PCDN en collaboration avec le contrat rivière. Il s'agissait de planter des saules le long du ruisseau de village (Resteigne) dans sa partie en amont du village. Les boutures ont été fournies gracieusement par la DGO3 (SPW).

6.1.4. INONDATIONS

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais. Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de nappe phréatique ou de phénomènes apparentés. Elle exclut également toute hypothèse d'inondation catastrophique, liée à un événement accidentel tel une rupture de barrage ou de digue, une panne de système de pompage, et tout autre incident similaire.

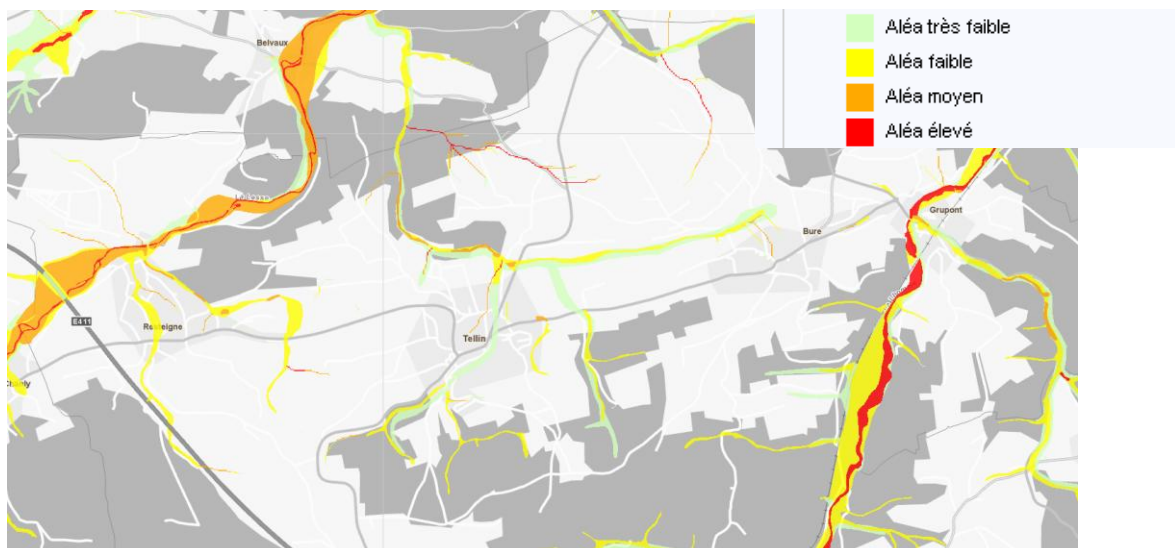


Fig. 18. : .Carte des aléas d'inondations à Tellin (Source : SPW – Portail inondations)

Les principaux aléas d'inondations sur Tellin se trouvent à Grupont dans la partie basse du village avec la traversée du village par la Lhomme. Ainsi qu'au niveau du Camping de la Clusure. Le village de Resteigne et plus particulièrement les abords du moulin sont en zone d'aléa moyen. Afin de diminuer le risque d'inondation, le bief autour du moulin a été réaménagé (projet Région Wallonne, Province et Commune), au niveau du Château, le ruisseau qui se jette dans la Lesse a été élargi, le SPW a également dégager le talus au niveau du moulin de Resteigne afin de créer une zone de rétention d'eau en cas de crue.

Des problèmes ponctuels d'inondation sont également rencontrés dans la commune et ce, suite à des problèmes de canalisation de petits ruisseaux (canalisation trop étroites) ou d'écoulement de terres de cultures.

6.1.5. EAUX DE BAIGNADE

Il n'y a pas de zone de baignade le long de la Lesse ou de la Lhomme sur le territoire de Tellin.

Par contre, une zone de baignade se situe juste en aval de Resteigne le long de la Lesse à Belvaux. La qualité des eaux de baignade à cet endroit dépend notamment des eaux qui transitent préalablement en amont par la commune de Tellin, et d'autres communes, et qui sont traitées en dernier lieu par la station d'épuration de Resteigne. Depuis 2000, la qualité de l'eau est jugé comme insuffisante. Ces résultats peuvent être dus éventuellement au régime pluviométrique mais ils sont dus principalement à la qualité des eaux provenant en amont de la zone de baignade. Les analyses réalisées en 2010 ont permis d'identifier trois zones problématiques : les villages de Halma, Resteigne et Belvaux. Il s'agit de trois zones urbanisées qui sont des sources de contamination nuisant à la qualité de l'eau via des rejets directs dans le cours d'eau.

La suppression des rejets, la finalisation des travaux d'égouttage et la réalisation des études de zones permettront à terme de limiter les sources de contamination.

6.1.6. CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA LESSE

La commune de Tellin participe au Contrat Rivière de la Lesse.

Le Contrat de rivière de la Lesse a vu le jour suite à l'initiative des Naturalistes de la Haute Lesse et en 2007, la convention d'étude a été signée entre les communes et la Région. La période de 2008 à 2010 a vu l'exécution de la convention d'étude (mise en place du Comité de rivière et des groupes de travail, inventaire de terrain, ...).

Un inventaire a d'abord été réalisé sur le réseau hydrique du sous-bassin de la Lesse. Ce réseau s'étend sur 1930 km et 30 masses d'eau (cfr Chapitre 4 « Caractéristiques physiques et naturelles du territoire »). L'inventaire avait pour but d'identifier les catégories de problèmes à résoudre et les atouts à sauvegarder : déchets, entraves, érosions, ouvrages, patrimoine culturel et paysager lié à l'eau, protection des berges, rejets, captages, etc.

Les missions sont diverses : inventorier les atteintes du/des cours d'eau, établir une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau, informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux, contribuer à la mise en place des plans de gestion de l'eau par district hydrographique, collaborer à des initiatives régionales et élaborer des protocoles d'accord.

Depuis 2010, le contrat rivière met en place son programme d'action (programme triennal). Les partenaires se sont engagés sur 776 actions à réaliser dans le programme 2013-2016.

En annexe 9, se trouve l'ensemble des actions dans lesquelles la commune de Tellin menée par la commune et programmée pour la période 2016-2019, avec différents partenaires et ce, sur différents thèmes : pollution, assainissement des eaux usées, agriculture, collectivités et ménages, relèvements, crues et étiages, ...

6.2. DÉCHETS

Pour la collecte des déchets, les habitants ont accès au parc à conteneurs situé rue de Tellin à Bure, aux bulles à verre et au ramassage des déchets ménagers organisé par l'intercommunale IDELUX – AIVE.

En 2015, la production totale de déchets sur la commune de Tellin s'élève à 688,45kg/EH. La moyenne sur le territoire de l'AIVE (44 communes de la province de Luxembourg et 11 communes de la province de Liège), est de 577,03 kg/EH/an. La production de déchets à Tellin, même si elle est en diminution (-6% par rapport à 2014) reste nettement supérieure à la moyenne. 98% des déchets collectés de la commune ont été recyclés ou valorisés : 42% recyclés, 25% compostés, 31% valorisés et 2% éliminés en CET (Centre d'Enfouissement Technique). Voir en annexe 10- le rapport complet de l'AIVE.

L'AIVE et la commune, en partenariat, proposent une série d'actions pour sensibiliser la population à la gestion des déchets. Ces actions mettent l'accent sur la prévention, le recyclage, la valorisation énergétique et l'élimination contrôlée :

- « Information de la population sur les gestes différents à poser en matière de produits d'entretien « écologiques », via le site internet de la commune + atelier pratique en février-mars 2015,
- Information de la population sur les gestes différents à poser en matière d'entretien de jardins, dans le cadre de la semaine de l'arbre,
- Article sur les consignes de tri des déchets, via le bulletin communal,
- Article sur les consignes de tri de la collecte des duo-bacs en porte-à-porte qui précise en plus les filières de valorisation des déchets, via le bulletin communal,
- Faire le tour des cimetières afin de mettre les conteneurs en conformité (situation, consignes de tri visibles, ...),

- Via l'opération « Pure Province » de l'AIVE, un appel à projets a été lancé pour faire évoluer l'opération « communes et rivières propres ». Cet appel à projets a ensuite été relayé vers les habitants de la commune

(Source : AIVE Secteur Valorisation et Propreté, via l'administration communale de Tellin)

De plus, une Journée « Commune propre » est organisée chaque année. Les participants, volontaires, ramassent les déchets le long des routes et des berges de la commune. Cette journée est organisée par la commune en partenariat avec le PCDN.

6.3. ENGAGEMENTS POLITIQUES

6.3.1. MISSIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Le service environnement de la commune a pour missions :

- La gestion et tri des déchets (voir précédemment). La commune, en partenariat avec le Contrat de rivière et l'AIVE, organise chaque année un grand nettoyage de la commune au printemps.
- L'énergie et les Projets Palme, Commune Energ'éthique,
- Le PCDN,
- L'agriculture,
- L'épuration des eaux,
- Eaux et forêts (Projet Life),

Le service environnement de la commune est géré par Mme Chantal Bassiaux, chef de service et éco-conseillère.

6.3.2. ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La commune de Tellin est attentive à la qualité de son environnement (cfr également chapitre « ressources naturelles »), ainsi elle a mis en place ou participé aux actions suivantes :

- **Plan Maya** : La commune est reprise depuis 2011 parmi les communes MAYA⁴ et cette action est renforcée par le partenariat avec les apiculteurs de la commune, notamment le rucher au dessus de l'école de Tellin « L'Mouchni ».

Des plantations spécifiques ont été réalisées :

- Pré fleuri à Tellin, Val des Cloches à Bure, Chapelle de Haurt à Bure, Rue de Mirwart, talus. 21,6 ares ont été plantés sur 50 ares prévus, soit 42%.
- Alignement / arbres de position. Alignement d'arbres à la Croix Ramkin, Bure. 45 arbres sur 75 ont été plantés soit 60%.
- Des vergers et haies ont également été plantés précédemment.

Des actions de sensibilisation ont également lieu dans le cadre du plan MAYA :

- La journée de l'arbre : distribution d'arbres fruitiers hautes tiges (PCDN MAYA) + atelier Nature pour enfants + atelier de construction de protection des rongeurs, distribution de graines de semences de fleurs sauvages (lieu : Cour devant la salle le Pâchy),

⁴ **Plan MAYA** : il s'agit d'un plan mis sur pied par la Région wallonne pour protéger les abeilles grâce à la promotion des plantations d'essences « mellifères » (Source : environnement.wallonie.be).

- La mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre du plan Maya (prolongation) (Lieu : Hautes Voyes). Activité en lien avec l'apiculteur de Tellin, Mr Jacques Wiot, qui dispose de 20 ruches au milieu desquelles il explique l'organisation de la vie dans la ruche, la reproduction des abeilles, la récolte de prépolis, la récolte du pollen et la fabrication du miel. Des visites de 30 min ont lieu tous les jours après 15h en mai, juin, juillet et août (fermé le vendredi). Le terrain communal est mis à la disposition des nouveaux élèves apiculteurs. La commune tient quant à elle ses engagements en replantant haies et prés fleuris ou arbres fruitiers.
- La semaine de l'abeille (Lieu : Ecole de Tellin) + conférence apithérapie.
- **Fauchage tardif** : la commune a signé la convention Bord de Routes – Fauchage tardif en 1998. L'objectif est de préserver la biodiversité aux abords des routes. En plus d'un arrêt de la fauche extensive, le plan fauchage implique aussi l'abandon de l'usage des herbicides. Ainsi, ces pratiques permettent à de nombreuses plantes d'avoir le temps de fleurir, aux animaux et insectes de trouver leur nourriture dans ces herbages et, du point de vue financier, de réaliser des économies.
- **Gestion différenciée** : cela consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit. En partenariat avec le Pôle de Gestion, on retrouve sur la commune de Tellin des prés fleuris, des zones de tonte différenciée, des plantations de vivaces indigènes, des prairies de fauche, du paillage ou encore des « mauvaises herbes ». L'équipe d'entretien effectue du désherbage alternatif, met en place une lutte biologique contre certains ravageurs et recycle les déchets verts.
- **Biodibap - Biodiversité et bâtiments public** : sur le site du « Pâchy », la chouette effraie est protégée en maintenant son habitat dans une grange communale malgré les travaux de rénovation entrepris, et en favorisant le retour dans son logis. Par cette démarche, la commune poursuit l'action « **Convention Combles et Clochers** » entreprise en 1995⁵. En partenariat avec la Région wallonne, elle souhaite montrer qu'il est possible, même lors de travaux de changement d'affectation d'un bâtiment, de préserver un abri pour une espèce menacée. L'équipe Sensibilisation du PCDN, en collaboration avec Natagora Famenne, l'ASBL Solon et des agents DNF, développe ce projet à long terme. Il permet à nouveau d'inscrire la commune de Tellin dans sa volonté de participer à la sauvegarde de la biodiversité. L'accent va être mis sur le suivi en direct du comportement de l'animal via le placement d'une WEB CAM dans le nichoir. Le public va donc pouvoir vivre avec le nichoir et se rendre compte de ce qui s'y passe grâce à la diffusion en direct sur écran si possible au sein même des locaux de l'administration communale et sur un site internet où il sera invité à communiquer ses remarques ou signaler les meilleurs moments à visionner. Cependant, en 2013, la chouette effraie était absente (mort des deux chouettes des clochers de Grupont et Resteigne) et absence de nidification. Les populations de chouettes étant en recul en Belgique et dans les pays voisins, leur reconstitution pourrait s'étendre sur environ 5 années.





6.3.3. ACTIVITÉS COMMUNALES ANNUELLES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, plusieurs journées et activités liées à l'environnement sont été organisées par la commune de Tellin, parfois en partenariat avec d'autres acteurs (PCDN) et partenaires :

-
- ⁵ La convention Combles et Clochers, signée par la commune en 1995 vise à favoriser l'occupation des combles et des clochers des bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs. La mise en œuvre de cette convention se fait à travers le maintien, la restauration et la création d'un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction de ces espèces.

- Nuit de la chouette.
- Journée porte ouverte au Jardin de Jacques.
- Journée de la mare.
- Journée de l'arbre.
- Journée Jus de pommes.

6.4. SYNTHÈSE

	
Des ressources en eau potable exploitéesqui sont menacées d'être situées en zone vulnérables aux nitrates (avancée du front).
Des travaux et des efforts pour épurer les eaux (construction de la station d'épuration de Tellin).	Des travaux pour l'épuration qui doivent se poursuivre (station d'épuration de Grupont inexistante).
Des eaux de surface qui sont de bonne qualité mais pas suffisante pour la zone de baignade de Belvaux dont Resteigne fait partie (zone amont)
Les problématiques liées à l'eau (inondations, érosion, gestion du patrimoine culturel et paysager,...) sont cogérées par le Contrat de rivière de la Lesse.	
Une commune engagée à préserver et à mettre en valeur son patrimoine naturel riche et varié par divers moyens : PCDN, éco-conseiller, Plan MAYA, fauchage tardif etc. Plusieurs réalisations du PCDN ont des visées didactiques qui sensibilisent la population (verger didactique, jardin aromatique)	
Des déchets triés et valorisés grâce à l'utilisation du duo-bacs pucé	Mais une production de déchets supérieure à la moyenne des communes AIVE
Des acteurs nombreux et divers (pouvoir public, privés, associations, ...) menant des projets de sensibilisation.	
	
Une commune engagée dans la préservation de son environnement depuis de nombreuses années. La mise en place de projets concrets destinés à préserver de manière durable l'environnement de Tellin	Des efforts qui doivent être maintenus à tous les niveaux : publics et privés

7. ENERGIES

7.1. L'ÉNERGIE BOIS

En 2009, une chaudière à plaquettes a été installée à l'école de Resteigne :

- Investissement : 85000 €,
- Puissance bois de 135 KW,
- plaquettes : 241 map/an,
- production : 205.000 KWh/an
- réduction : 63 T Co²/an en moins

Outre l'impact sur l'environnement, et malgré la diminution du prix des produits pétroliers, la commune constate un gain substantiel depuis la mise en route du chauffage à plaquettes.

Gain plaquettes / fuel 2010-2015				
Année	Gain plaq/ fuel (en euros)	Gain plaq/ Fuel (en %)	Prix plaquettes /équiv L fuel	Prix fuel moyen annuel / L
2010*	4.294 €	59%	0,41 €	0,65 €
2011	8.132 €	117%	0,38 €	0,83 €
2012	5.809 €	136%	0,39 €	0,91 €
2013	8.868 €	181%	0,30 €	0,86 €
2014	11.593 €	172%	0,29 €	0,79 €
2015	5.492 €	66%	0,35 €	0,58 €

*Mise en route chauffage à plaquettes en septembre 2010.

7.2. L'ÉLECTRICITÉ

7.2.1. DISTRIBUTION

INTERLUX, (ORES) est l'intercommunale en charge de la distribution de l'électricité sur le territoire de la commune.

7.2.2. ACTIONS COMMUNALES

Depuis 2011, la commune de Tellin dispose d'une cellule énergie. Celle-ci est notamment chargée de mettre en place des actions visant à utiliser des énergies vertes et à diminuer l'impact de la consommation sur l'environnement. Voir également ci-après les primes communales.

En ce qui concerne les bâtiments publics, aucun projet n'a été mené en matière d'installation de panneaux photovoltaïques.

7.3. L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Le territoire de la Commune de Tellin est traversée par différents cours d'eau de faible importance et mais aussi des plus importante comme la Lesse.

A ce jour, aucun projet public destiné à développé ce type de production d'énergie n'a été mené.

On signalera toutefois, que le moulin de Resteigne (propriété privée) produit de l'électricité pour les besoins du propriétaire et de sa famille via la roue et une l'installation de production hydroélectrique.

Son installation a été renouvelée début janvier 2016. Avant cela, la production de 8.000Kw/an pour 2015. Depuis janvier, la turbine a déjà produit 15000kw à ce jour. Il compte sur une production annuelle de 25.000kw. Sa consommation personnelle est de +/-8000kw/an.

7.4. L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

L'entité de Tellin est hors de la zone du cadastre éolien wallon.

7.5. LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

7.5.1. PROJET PALME

Entre 2002 et 2007, la commune de Tellin s'est engagée dans une politique énergétique en participant au Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Energie (**PALME**). Durant cette période, des études ont été réalisées pour évaluer le potentiel en énergies renouvelables de la commune, et pour connaître le cadastre des consommations de la population et ses émissions de CO².

Avec la mise en œuvre de ces actions, la commune a reçu le Prix de l'Environnement en 2006, « Bing Bang Award », ainsi que le « Prix de la Commune rurale la plus Kyotodynamique » et le « Prix de la Commune la plus active en la maîtrise des consommations communales », décernés par Inter Environnement Wallonie.

Les objectifs de la commune dans le cadre de ce projet étaient de rationaliser l'énergie et de valoriser les ressources forestières, générer de l'emploi, diminuer les émissions de CO² et gérer l'énergie de manière responsable.

Le projet PALME a concerné différentes actions. L'établissement d'un inventaire des consommations d'énergie avec bilan CO² du secteur résidentiel, principalement, a ainsi été entamé. Il représente en effet 88% des émissions totales. Les recommandations pour atteindre ces objectifs étaient la réduction des consommations, l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque), le remplacement de 50% du combustible mazout par du bois et le développement des énergies renouvelables sur les sites communaux. Les actions et moyens mis en place concernent notamment l'octroi de primes énergétiques (voir ci-dessous), la sensibilisation de la population (animations, conférences, expositions, ...).

Le projet PALME a également permis d'évaluer les potentiels de la commune en matière d'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie), d'énergies renouvelables et de cogénération.

Des actions ont été réalisées sur les bâtiments publics (remplacement des chaudières à mazout du hall omnisports, remplacement du chauffage dans les écoles, isolation de l'administration communale, ...), ainsi que l'installation de la chaudière à plaquettes à l'école de Resteigne (cfr ci-avant).

7.5.2. COMMUNES ENERG-ÉTHIQUES

La commune a adhéré au programme « **Communes Energ-éthiques** » de la Région wallonne dès 2009 en partenariat avec la commune de Libin.

La charte reprend 3 grands objectifs :

- Améliorer la connaissance de la consommation d'énergie dans les bâtiments de la commune,
- Sensibiliser régulièrement les citoyens de la commune à l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique et préparer à la transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

7.5.3. TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE- CONVENTION DES MAIRES

La commune fait également partie de projet énergétique à l'échelle européenne. Elle est également engagée, avec la Province de Luxembourg, dans le projet « Territoire à énergie positive⁶ ». En lien avec ce projet, un dossier a été déposé fin 2014 au Conseil Communal dans le cadre du projet « Convention des Maires⁷ ». Fin 2015, la commune de Tellin a signé son adhésion à la convention.

Cette signature l'engage à :

- Dépasser les objectifs fixés par l'UE pour 2020 en réduisant d'au moins 20 % les émissions de CO² sur notre territoire, grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de notre compétence. Cet engagement et le Plan d'action seront ratifiés dans le cadre de nos procédures,
- Préparer un bilan des émissions CO² comme base pour le Plan d'action en faveur de l'énergie durable,
- Soumettre le plan d'action en faveur de l'énergie durable au cours de l'année suivant notre adhésion formelle à la Convention des Maires,
- Adapter les structures urbaines, y compris en prévoyant des ressources humaines suffisantes, afin d'entreprendre les actions nécessaires,
- Mobiliser la société civile dans notre territoire afin qu'elle prenne part au développement du Plan d'action ainsi qu'à l'identification des politiques et des mesures nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser les objectifs du Plan. Le Plan d'action sera produit pour l'ensemble du territoire de la Commune et sera soumis au Secrétariat de la Convention des Maires dans l'année suivant la ratification de la Convention,
- Produire un rapport de mise en œuvre au moins tous les deux ans après proposition du Plan d'action à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification,
- Partager notre savoir-faire et notre expérience avec d'autres Communes,
- Organiser des Journées de l'Energie en collaboration avec la Commission Européenne et d'autres parties prenantes, afin de permettre aux citoyens de bénéficier directement des opportunités et avantages

⁶ Les territoires à énergie positive inventent un nouveau paysage énergétique, en combinant les valeurs d'autonomie et de solidarité, et en appliquant le principe de subsidiarité active. Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Soutenu par l'Europe et la Région wallonne, la commune signe en premier lieu la « Convention des Maires » (voir ci-dessous), avant de former avec d'autres communes rurales un « Territoire à énergie positive », en partenariat avec l'autorité publique territoriale, et à travers un Plan d'Action Energie Durable (PAED) (Source site internet : www.tepos.be).

⁷ La « Convention des Maires » est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO₂ de 20% d'ici 2020 (Source site internet : <http://www.conventiondesmaires.eu>).

découlant d'une utilisation intelligente de l'énergie, et d'informer régulièrement les médias locaux sur les développements du Plan d'action,

- Participer et contribuer à la conférence européenne annuelle de la Convention des Maires pour une Europe de l'énergie durable,
- Diffuser le message de la Convention dans les forums appropriés et, plus spécifiquement, inviter d'autres Maires à rejoindre la Convention,
- Accepter d'être privé de notre statut de membre de la Convention, à condition d'en avoir été informé par courrier émanant du Secrétariat au préalable et pour les cas suivants :
- Incapacité de soumettre le plan d'action en faveur de l'énergie durable dans l'année suivant la signature formelle de la Convention,
- Non-respect de l'objectif global de réduction du CO² prévu dans le Plan d'Action dû à l'absence ou l'insuffisance de la mise en œuvre du Plan d'action,
- Incapacité à remettre un rapport de suivi à deux échéances de suite.

De manière plus spécifique, la Commune de Tellin a pris la décision d'élaborer un Plan d'action pour l'Energie Durable (PAED) afin d'atteindre les objectifs et tenir ses engagements. Celui-ci prévoit en outre des actions d'information et de formation de citoyens (ex : formation à l'isolation, URE), des événements liés aux enjeux environnementaux et énergétiques, des travaux d'isolation des logements sociaux, Voir en Annexe 11, le détail des actions.

7.5.4. CELLULE ÉNERGIE

L'adhésion de la commune au programme **Communes Energ-éthiques** s'est accompagnée de l'engagement d'un **conseiller en énergie** à ¼ temps, et depuis 2011 à mi-temps.

La commune dispose maintenant d'une **cellule Energie** qui a pour mission le conseil en énergie :

- Prendre conscience de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux,
- Former et sensibiliser le personnel communal à la maîtrise des consommations énergétiques,
- Sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique en veillant au respect des exigences de performance énergétique des bâtiments (P.E.B. dans les permis d'urbanisme),
- Le conseiller en énergie suit régulièrement les formations organisées par la division de l'énergie de la Région wallonne et par l'Union des villes et communes de Wallonie,
- Informer les citoyens sur les primes liées à l'énergie (voir ci-dessous).

Les personnes en charge de la Cellule sont Madame Chanal BASSIAUX, chef de service à l'administration communale et Madame Catherine MARCHAL, conseillère en énergie

7.5.5. SERVICE GUIDANCE SOCIALE ÉNERGÉTIQUE

Le CPAS propose un service, gratuit, de guidance en matière énergétique

Celui-ci propose aux habitants de Tellin :

- Des conseils et astuce pour faire des économies lors de l'utilisation des différentes sources d'énergie,

- De mettre à leur disposition un wattmètre afin de mesurer la consommation électrique de leurs appareils ménagers,
- D'analyser la consommation énergétique des logements,
- De vérifier la justification des provisions à payer aux fournisseurs d'énergie,
- D'examiner les factures finales à payer aux fournisseurs d'énergie,
- D'aider au choix du fournisseur d'énergie,
- De fournir des outils pour établir le budget des consommations du ménage,
- D'accompagner à la recherche d'un logement approprié en termes d'énergie.

7.5.6. PRIMES ÉNERGIE ET BÂTIMENTS

La commune de Tellin octroie une série de **primes énergie et bâtiments**. Les primes pour la période 2016-2018 sont :





Objet	Montant	Conditions
Isolation toiture	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
Isolation mur	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
Isolation plancher	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
Audit	50% du montant alloué par la RW avec un maximum de 150€/audit	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
Chauffe-eau solaire	250€/installation	

7.5.7. UREBA

Un dossier UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments) a été remis à la Région wallonne dans le but d'obtenir des aides financières pour le remplacement des châssis du Hall omnisport de Tellin. L'aide UREBA consiste en l'octroi exceptionnel de subventions aux personnes de droit public pour la réalisation de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. L'aide UREBA est destinée aux bâtiments des communes, des CPAS, des provinces et des organismes non commerciaux (écoles, hôpitaux, piscines, ...) situés en Région wallonne. Le seuil minimum d'investissement est fixé à 2500€, et le montant de l'aide est de 30% du montant de l'investissement.

Deux dossiers sont en cours en 2016, le changement des châssis du hall sportif et l'isolation du grenier de la maison de village.

7.6. SYNTHÈSE

	
Une commune engagée depuis de nombreuses années à diminuer sa consommation en énergie notamment par la réalisation de différents travaux sur les bâtiments publics (isolation, chauffage, ...) tout en se tournant vers les énergies renouvelables	Pas encore d'équipement qui intègre une approche globale de la problématique énergétique tel qu'un réseau chaleur commun à différents bâtiments publics et privés.
Une commune qui incite ses citoyens à consommer moins d'énergie via une série de primes énergie et bâtiment.	Trop peu d'utilisation des ressources locales
Le PAED et les engagements pris dans le cadre de la convention des maires	Des bâtiments et logements publics encore trop peu intégrés dans la démarche
Les services proposés par la commune (Conseiller en énergie) et le CPAS (Service de guidance énergétique)	
	
Une commune qui a déjà mis en place des projets et actions afin de diminuer les consommations énergétiques publiques et privées et qui vient de se doter d'une vision à plus long terme (PAED).	Le manque de moyens pour pouvoir intégrer l'ensemble des propriétés communales dans la démarche.

8. DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

8.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE

Au 1^{er} janvier 2016, la commune de Tellin comptait 2.460 habitants, soit 370 habitants en plus qu'en 1990 (+18%).

Bien que globalement la progression de la population soit constante, on remarque que la courbe varie à plusieurs reprises. Ainsi, la population totale diminue entre une ou deux année(s). Cela s'est produit entre 1996 et 1997, entre 2003 et 2004, en 2014 et à nouveau en 2016.

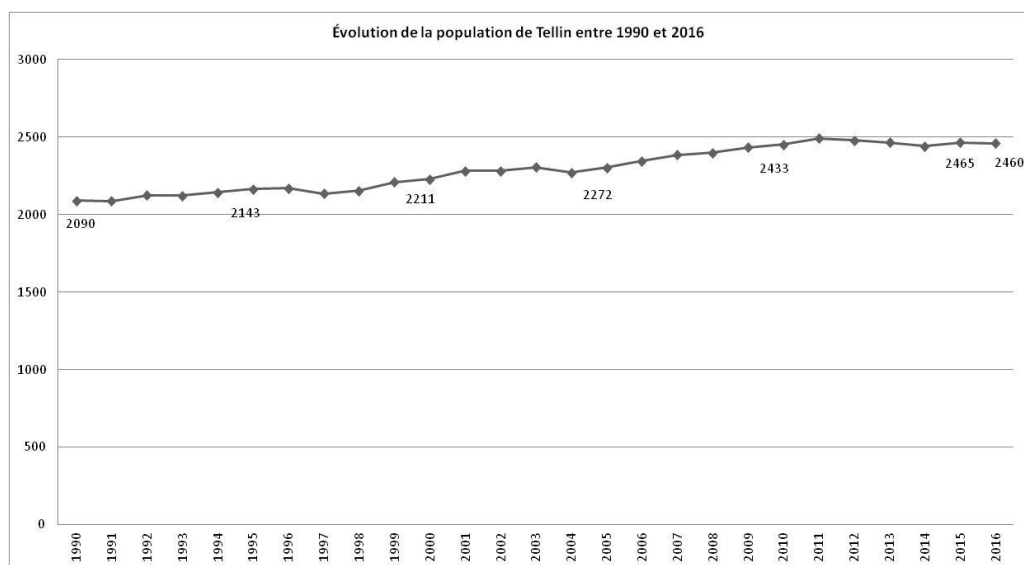


Fig. 19 : Evolution de la population de Tellin de 1990 à 2016. Chiffres au 1^{er} janvier de chaque année (Source : SPF Economie et base de données IWEPS)

Années	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Population totale	2.090	2.165	2.229	2.304	2.452	2.465	2.460
Densité (hab/km ²)	36,9	38,2	39,4	40,7	43,3	43,5	43,4
Taux de croissance annuel moyen entre les périodes successives	/	0,7%	0,6%	0,7%	1,3%	0,1%	
Taux de croissance annuel moyen 1990-2016							0,6%

Fig. 20 : Évolution de la population et de la densité de population de Tellin entre 1990 et 2016 et taux de croissance annuel moyen (Source : SPF Economie et base de données IWEPS)

La courbe de croissance nous permet également de constater que la croissance de la population est relativement faible : le taux de croissance annuel moyen est de +0,6% entre 1990 et 2016.

Si on regarde de taux de croissance entre 2000 et 2016, au niveau des communes de la micro-région, on constate que toutes (sauf Saint-Hubert) ont un taux de croissance pour cette période qui est positif. Si le taux de croissance de la commune de Tellin sur 10 ans (10,36%) est légèrement supérieur à celui de la Région Wallonne (10,73%), on constate qu'il est inférieur à celui de la Province de Luxembourg (13,58%) et de

l'Arrondissement de Neufchâteau (12,16%). Par rapport à ses communes voisines, Tellin connaît une évolution de sa population plus importante que St-Hubert (évolution négative), Rochefort, Wellin et Daverdisse mais inférieure à celle enregistrée à Nassogne, Libin et Tenneville.

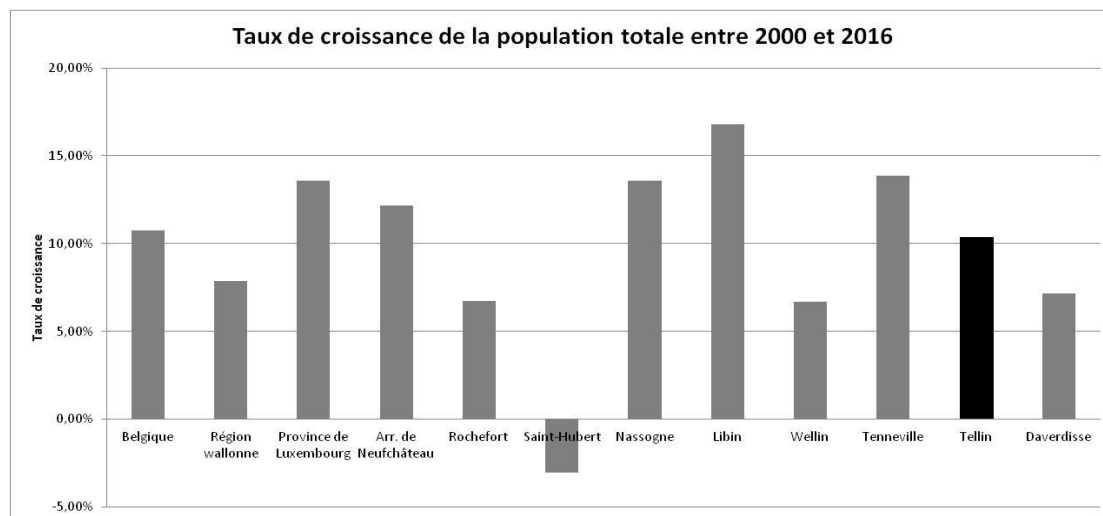


Fig. 21 : Taux de croissance de la population totale entre 2000 et 2016 (Source : SPF Economie et base de données IWEPS)

De manière générale, la commune connaît donc bien un accroissement de sa population depuis 10 ans, mais de manière assez faible : on assiste plus à une stagnation de la population qu'à un boom démographique.

Par rapport aux perspectives d'évolution de la population durant les 20 prochaines années perspectives 2035, 2015=année de base), on constate que Tellin devrait connaître une situation plus favorable que certaines de ses communes voisines (Saint-Hubert ou Wellin) qui verront leur population diminuer. Les perspectives pour Tellin s'inscrivent dans les tendances enregistrées au cours des dernières décennies.

Territoire	Pop. totale en 2000	Pop. totale en 2016	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²) 2016	Evolution 2000/2016
Belgique	10.239.085	11.337.654	30527,93	371,4	10,73%
Région wallonne	3 339.516	3.602.216	16844,29	213,8	7,87%
Province de Luxembourg	246.820	280.327	4439,72	63,1	13,58%
Arr. de Neufchâteau	55.598	62.360	1354,57	46,0	12,16%
Rochefort	11.747	12.540	165,27	75,9	6,75%
Saint-Hubert	5.727	5.553	111,16	50,0	-3,04%
Nassogne	4.760	5.407	111,96	48,3	13,59%
Libin	4.341	5.069	139,72	36,3	16,77%
Wellin	2.837	3.027	67,52	44,8	6,70%
Tenneville	2.449	2.789	91,81	30,4	13,88%
Tellin	2.229	2.460	56,64	43,4	10,36%
Daverdisse	1.360	1.457	56,4	25,8	7,13%

Fig. 22 : Comparaison des données populationnelles au 1^{er} janvier 2000 et 2016 entre Tellin, la Belgique, la Région wallonne, la province du Luxembourg, l'arrondissement de Neufchâteau ainsi que les communes de la micro-région (Rochefort, Nassogne, Tenneville, Saint-Hubert, Libin, Daverdisse et Wellin) (Source : SPF Economie).

Au niveau de sa densité de population, avec une superficie totale de 5664 ha et une population d'environ 2.000 habitants, la commune de Tellin figure parmi les 20 communes belges les moins peuplées du pays, plus précisément à la 13^e place (Source : SPF Economie).

Au regard de la micro-région, on constate également que la densité de population de Tellin (43,4 hab./km²) est moins élevée que la densité moyenne de la micro-région qui s'élève à 48 hab/km². Le territoire micro-régional et Tellin sont donc particulièrement peu peuplés à l'échelle de la Belgique et de même de la Province de Luxembourg.

8.2. LES MOUVEMENTS DE POPULATION

En observant les mouvements de la population par tranche de 4 ans depuis 1993, on constate que l'évolution de la population à Tellin est principalement due aux migrations internes (sauf entre 2013 et 2016). En dehors de cette installation de nouveaux arrivants belges, le solde naturel est variable selon les années, parfois même négatif.

		Population au 1er janvier de l'année initiale	Solde naturel Naissances - Décès	Migration interne entrées-sorties	Autres mouvements (dont solde migratoire extérieur)	Solde total
Par période de 4 ans	1993-1997	2121	-2	32	3	33
	1998-2002	2154	41	81	30	152
	2003-2007	2306	-9	95	7	93
	2008-2012	2399	47	20	0	67
	2013-2016	2466	17	-22	-1	-6

Fig. 23 : Mouvements de population ; apports des soldes naturel et migratoire pour la commune de Tellin entre 1993 et 2016 (Source : SPF Economie)⁸

L'analyse séparée des dernières années permet d'observer, que si le solde naturel reste positif (entre 0 et 9), le solde des migrations internes varie très fortement d'une année à l'autre (ex : -23 en 2013 et +12 en 2014). On constate donc qu'il y a beaucoup de mouvements dans la population tellinoise.

Si on observe les mouvements de population enregistrés durant l'année 2015 à Tellin et dans ses communes voisines, on constate que la commune n'est la seule à connaître durant cette année une diminution du solde total de sa population.

On constate que Tellin avec Nassogne sont les seules à avoir un naturel positif. Il convient toutefois de signaler que ce solde est très faible. Tellin comme d'autres communes voisines voit son solde de migrations internes

⁸ **Immigration interne** = le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence et qui résidaient auparavant dans une autre commune du Royaume (hors registre d'attente). C'est l'équivalent du « **Mouvement migratoire interne - Entrée** ».

Émigration interne = le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune du Royaume parce qu'elles ont été inscrites dans les registres d'une autre commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente). C'est l'équivalent du « **Mouvement migratoire interne - Sortie** ».

Solde migratoire interne = la différence entre le nombre d'immigrations internes enregistrées et le nombre d'émigrations internes enregistrées.

Immigration internationale = le nombre de personnes qui ont été inscrites dans les registres d'une commune où elles souhaitent établir leur résidence (hors registre d'attente) et qui résidaient hors du Royaume (ou ne résidaient pas légalement dans une des communes du Royaume).

Émigration internationale = le nombre de personnes qui ont été rayées des registres d'une commune où elles résidaient précédemment (hors registre d'attente) et qui ne sont ni décédés ni inscrites dans une autre commune du Royaume.

diminuer. Si cette diminution est moins forte qu'à Saint-Hubert, elle est loin des chiffres positifs enregistrés à Rochefort et Daverdisse.

	Solde naturel Naissances - Décès	Migration interne entrées- sorties	Autres mouvements (dont solde migratoire extérieur)	Solde total
Rochefort	-10	38	-1	27
Saint-Hubert	-25	-30	-15	-70
Nassogne	1	-4	0	-3
Libin	18	-19	7	6
Wellin	-11	9	0	-2
Tenneville	-3	-14	-1	-18
Tellin	2	-11	-1	-10
Daverdisse	-7	17	-4	6

Fig. 24 : Mouvements de population durant l'année 2014 par commune- hors ajustements statistiques (Source : SPF).

8.3. RÉPARTITION DE LA POPULATION

8.3.1. RÉPARTITION PAR VILLAGES

La population de la commune de Tellin est répartie dans les 4 villages de la commune : Resteigne, Tellin, Bure et Grupont.

Le village de Tellin, chef-lieu de la commune, est le plus peuplé des 4. Il comprend 41% de la population communale. Les villages de Bure et de Resteigne contiennent chacun environ un quart de la population. Enfin, le village de Grupont, le plus petit des 4, comprend 8% de la population.

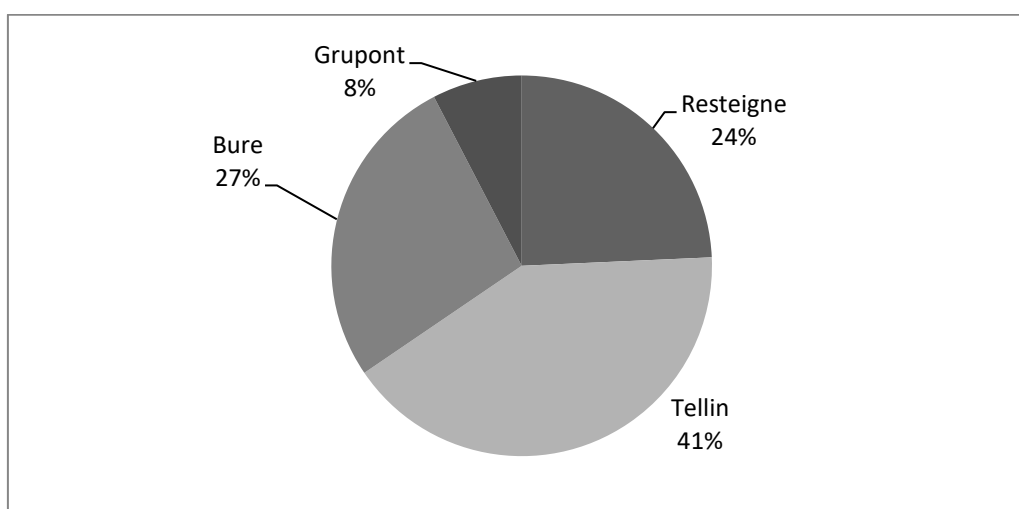


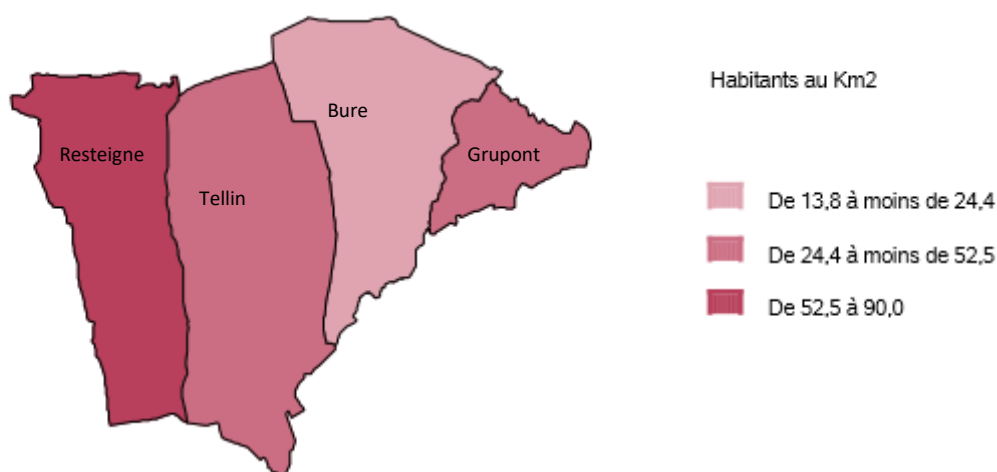
Fig. 25 : Répartition de la population de la commune de Tellin par village en 2016 (Source : administration communale de Tellin)

Entre 1992 et 2016, la population a crû de 337 habitants qui ne se sont pas répartis dans les villages de manière uniforme et égale. C'est le village de Resteigne qui a connu en 20 ans la plus forte croissance. Sa population a augmenté de 32,5%. A l'inverse, le village de Grupont ne compte que 11 habitants de plus en 20 ans. L'évolution de la population de Grupont est en dents de scie depuis la fin des années 80. Les caractéristiques du village (vallée, village coupé par la nationale, peu de possibilité d'extension de l'habitat, absence d'établissements scolaires, ...) font que le village voit sa population peu évoluer. Les villages de Tellin et de Bure ont quant à eux connu une légère augmentation de leur population depuis 20 ans.

	Resteigne	Tellin	Bure	Grupont	Total
1992	449	886	602	186	2123
2002	530	971	649	205	2301
2016	595	1011	659	195	2460
% en 2012	24%	41%	27%	8%	100%
Taux de croissance 1992/2016	+32,5%	+14,1%	+9,5%	+4,8%	+15,8%

Fig. 26 . : Répartition de la population de la commune de Tellin par village en 1992, 2002 et 2016 (Source : administration communale de Tellin)

Si l'on zoome sur les 4 entités qui composent la commune de Tellin, on constate que c'est le village de Resteigne qui a la plus forte densité de population et Bure qui a la plus faible. On remarquera que si Grupont a le moins d'habitants et la plus faible évolution (cfr ci-avant), il n'est pas pour autant le plus faible en terme de densité. Les constats posés ci-avant semblent donc se confirmer.



8.3.2. RÉPARTITION PAR ÂGE

A Tellin, l'âge moyen de la population est de 40,6 ans en 2016 contre 38,6 en 2001. La tendance est donc au vieillissement de la population.

Si on regarde la pyramide des âges en 2001 et en 2013, on constate effectivement l'augmentation des classes les plus âgées.

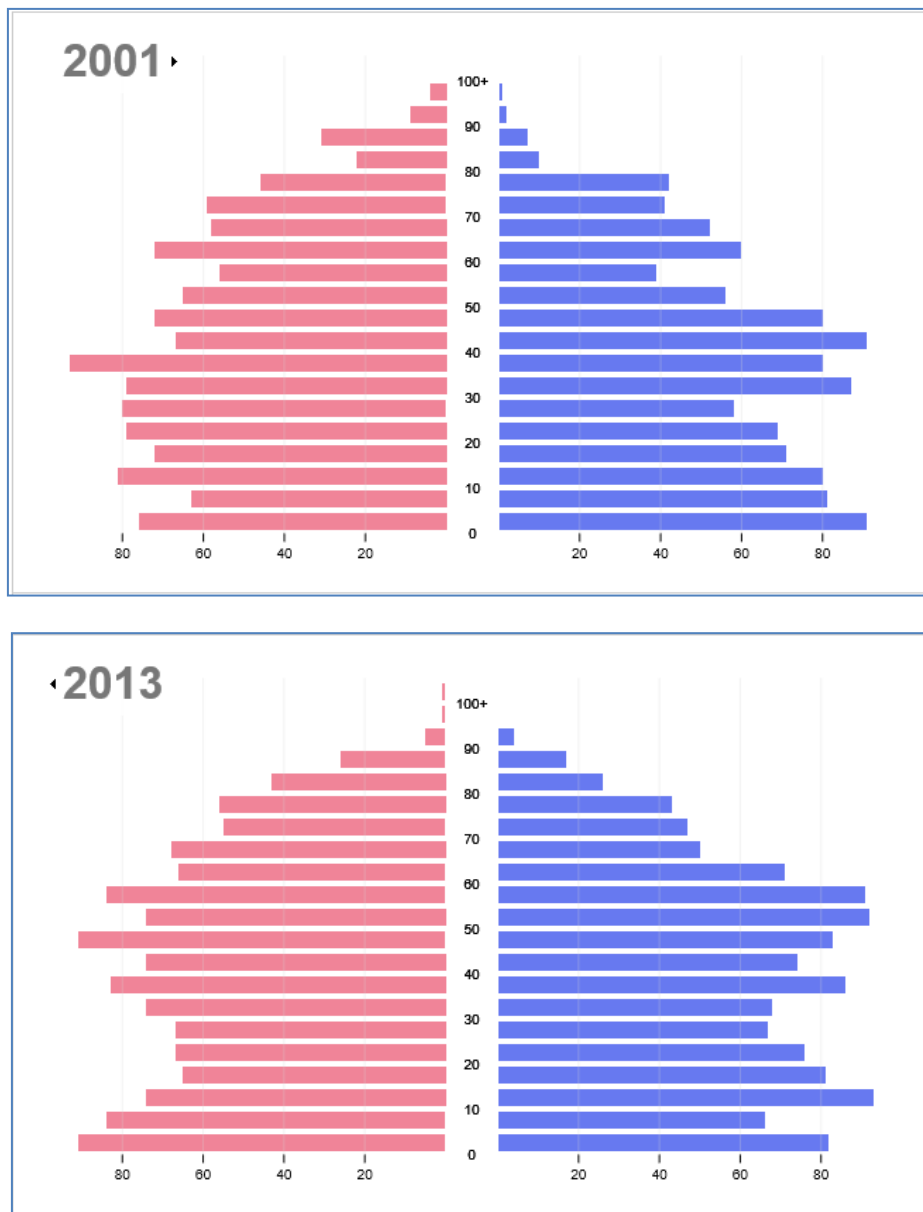


Fig. 27 : Pyramide des âges pour Tellin, 2001 et 2013 (dernières données disponibles) (Source : calculs SGSIE – SPF économie sur base du Registre national).

Si on observe de manière détaillée l'évolution de la pyramide des âges, on constate que si effectivement la population vieillit, Tellin a également une population de jeunes bien présentes (26% de la population a moins de 20 ans). Cependant, vu l'évolution de la classe « moins de 5 ans » et le faible solde naturel, cette situation risque de modifier au cours des prochaines années. De plus, on remarque également une diminution des tranches de 25 à 44 ans. Une part importante des jeunes adultes quittent donc Tellin pour aller s'installer

ailleurs. Le faible taux d'emploi intérieur, l'évolution du prix des logements sont sans doute des causes de cette tendance. Par contre, après 45 ans, les Tellinois sont plus nombreux. Outre les glissements statistiques résultant du vieillissement, on peut estimer que la commune semble attractive pour ces classes d'âges (et plus particulièrement les 55-59 ans) et certains Tellinois reviennent également s'installer dans leur commune. Mais cela doit être mis en parallèle avec les données lues au niveau de la migration interne : plus de départ que d'entrées.

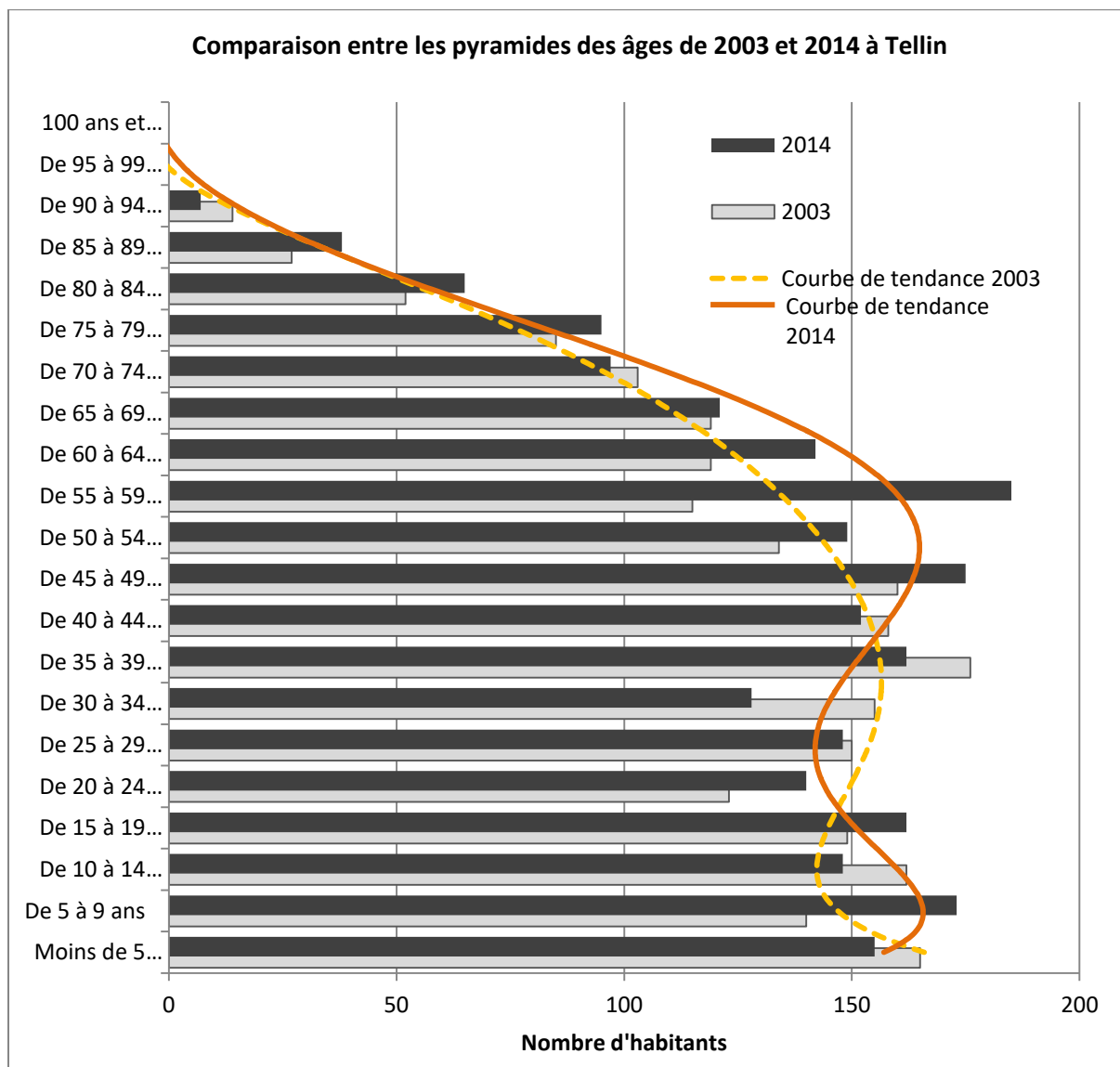


Fig. 28 : Pyramide des âges pour Tellin, 2003 et 2014 (dernières données disponibles) (Source : calculs SGSIE – SPF économie sur base du Registre national).

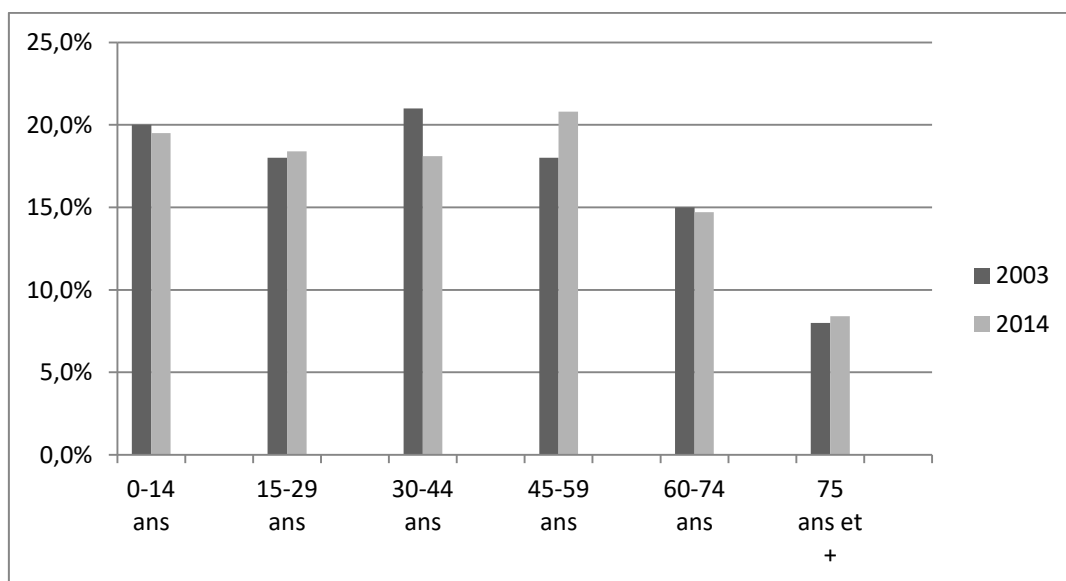


Fig. 29 : Répartition des classes d'âges en 2003 et 2014 (dernières données disponibles) (Source : calculs SGSIE – SPF économie sur base du Registre national).

8.3.3. RÉPARTITION PAR SEXE

Depuis 1995, il y a toujours eu plus de femmes que d'hommes dans la population à Tellin. Cette répartition évolue comme suit :

- Depuis 1995, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes a tendance à s'amenuiser pour se rapprocher d'une répartition égale. En 1995, il y avait 48,2% d'hommes pour 51,8% de femmes alors qu'en 2016, il y avait 49,3% d'hommes et 50,7% de femmes, soit 1213 hommes pour 1247 femmes.
- L'écart le plus important date de 1996 avec 48% d'hommes pour 52% de femmes.
- L'écart le plus faible date de 2010, avec 49,8% d'hommes (1222 hommes) pour 50,2% de femmes (1230), soit 8 femmes supplémentaires.
- Depuis l'année 2010, l'écart a légèrement tendance à augmenter à nouveau.

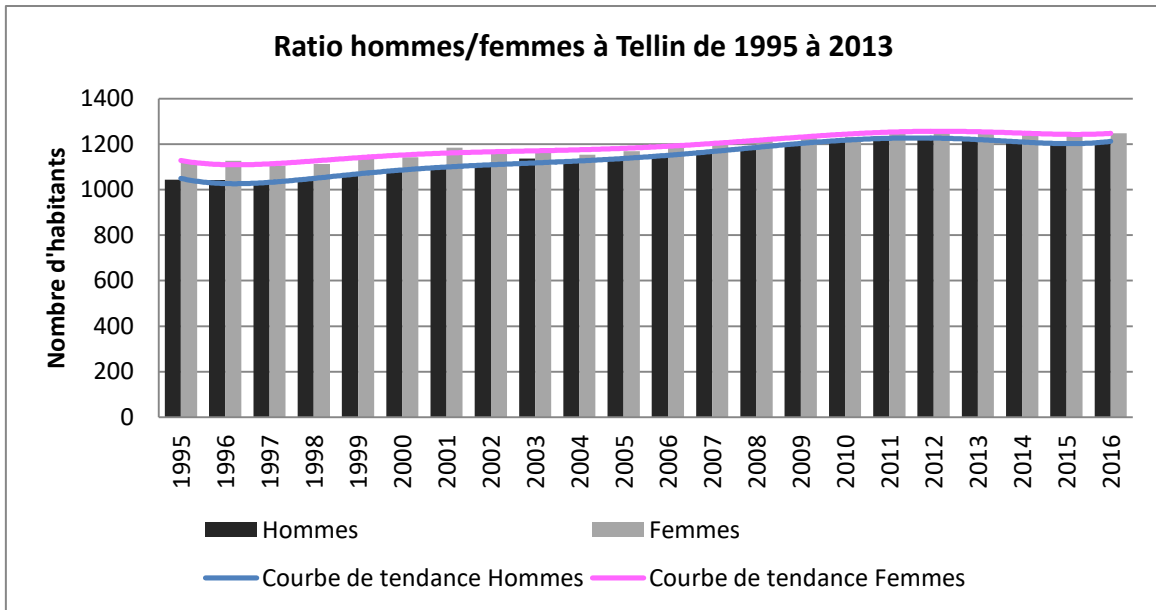


Fig. 30. : Ratio hommes/femmes entre 1995 et 2016 (Source : SPF – économie).

8.3.4. MÉNAGES

En 2015, on comptait à Tellin 1018 ménages privés. Si on regarde la composition de ces ménages, on constate :

- L'augmentation du nombre de ménages composé d'une seule personne : +5,2% en 4 ans. Cela peut notamment résulter du vieillissement de la population (personnes veuves).
- Une diminution de 3% des couples sans enfant (mariés ou non). Cette diminution est certainement en lien avec la diminution des tranches 25-44 ans.
- Une stabilité des couples (mariés ou non) avec enfants.
- Une diminution des familles monoparentales. Les caractéristiques du parc de logements (cfr chapitre spécifique) sont sans doute une des raisons de cette diminution : difficulté de trouver un logement adapté dans un parc composé principalement de grandes maisons et sans d'autres alternatives (ex : petits appartements).

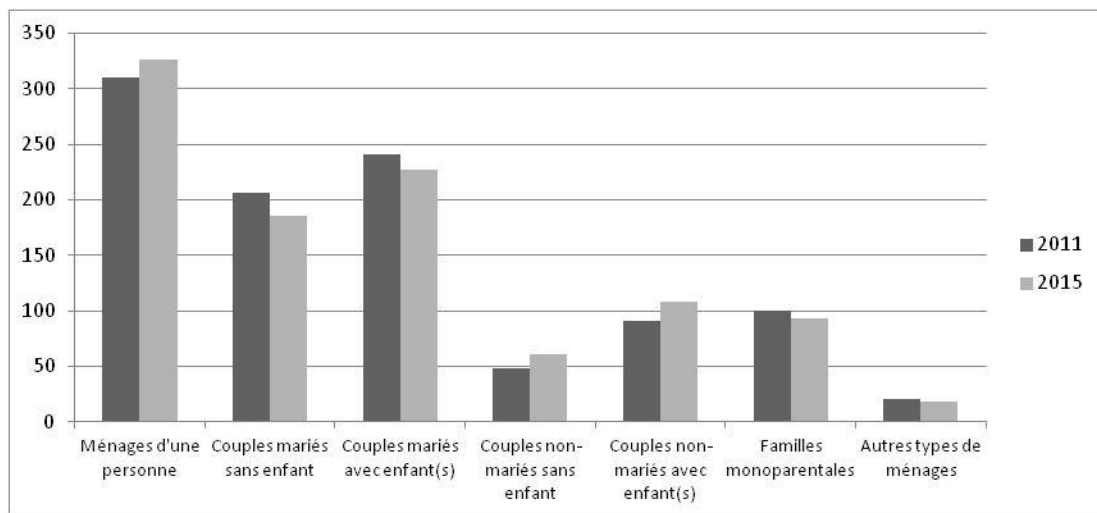


Fig. 31. : Taille des ménages de Tellin en 2011 et 2015 (Source : SPF)

Avec une taille moyenne de 2,42 personnes par ménage privé, Tellin se situe dans les moyennes de la micro-région. C'est Saint-Hubert qui ferme la marche avec 2,23 personnes en moyenne et Tenneville qui se trouve en tête avec 2,50 personnes. On notera toutefois que la moyenne de Tellin est supérieure à celle de la Wallonie (2,31). La tendance générale au cours de ces dernières années est à la diminution de ce nombre moyen. Ainsi, Tellin a vu son ménage privé moyen perdre 0,28 personnes au cours de ces 20 dernières années.

8.3.5. **POPULATION PAR ORIGINE**

La population étrangère de Tellin représente 1,7% de la population totale en 2016, soit 47 personnes.

Tellin	2003	2008	2013	2016
Population belge	98,1%	97,4%	97,9%	98,1%
Population étrangère	1,9%	2,6%	2,1%	1,90%

Fig. 32 : Proportion entre les habitants d'origine belge et étrangère en 2003, 2008, 2013 et 2016 à Tellin (Source : SPF Economie-commune de Tellin)

La population étrangère de Tellin présente une courbe d'évolution assez variable avec un pic en 2008 de 62 personnes étrangères. Ce nombre diminue ensuite jusqu'en 2014 pour rester stabilisé à 42 personnes.

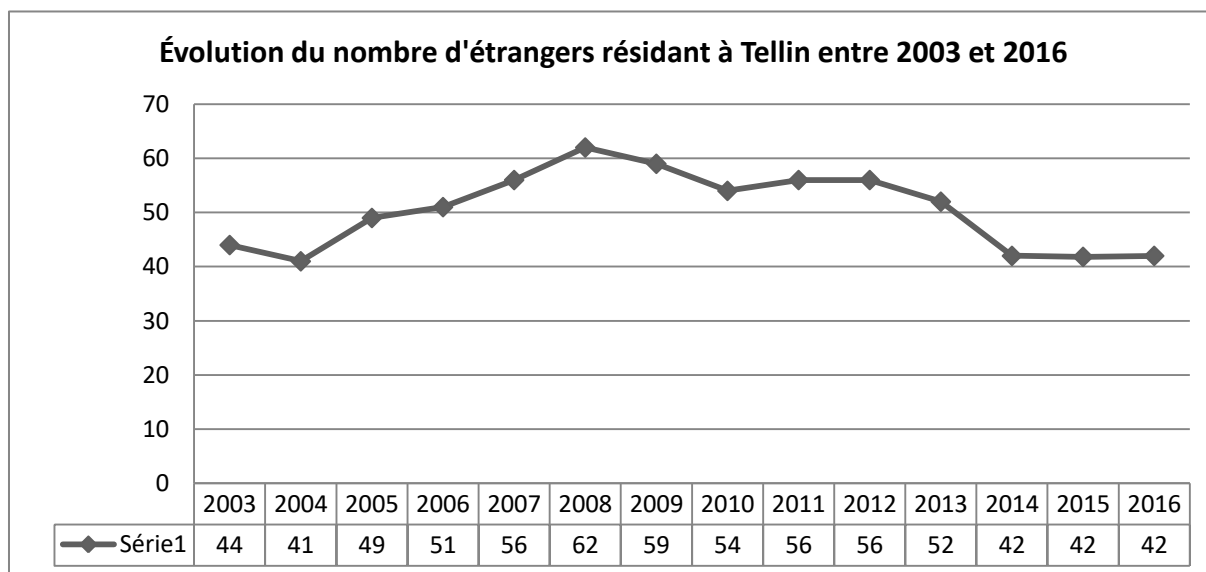






Fig. 33 : Evolution de la population étrangère de Tellin (Source : SPF Economie)

8.4. SYNTHÈSE

	
Une croissance démographique lente.	Une population en légère diminution depuis 2011 car solde naturel faible ou quasi nul et solde des migrations internes négatif.
Une des communes les moins peuplées du pays et les moins densément peuplée.	
Une population qui croît depuis 20 ans dans les villages de Resteigne, Tellin et Bure (+33%, %15% et +10% en 20 ans).	Un nombre d'habitants qui stagne depuis 20 ans à Grupont.
Un apport important de jeunes entre 0-14 ans.	Une tendance au vieillissement de la population depuis 10 ans. Un déficit de population depuis 10 ans chez les jeunes adultes 25-45 ans.
	Nette augmentation de personnes vivant seules. Diminution des couples sans enfants et des familles monoparentales.
	Une diminution de la taille des ménages
Augmentation de la population proche des moyennes micro-régionale, provinciale et régionale.	
	
Une commune qui reste attractive pour les jeunes et les plus de 45 ans.	Une commune qui a du mal à garder ses jeunes adultes et les familles monoparentales. Une population avec une migration interne importante avec toutefois régulièrement plus de départs que d'entrées.

9. LOGEMENT

9.1. CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

9.1.1. TYPES DE LOGEMENTS

Dans la section type de logements, cinq catégories ont été prises en compte :

- Les maisons de type fermé : mitoyennes.
- Les maisons de type demi-fermé : 3 façades
- Les maisons de type ouvert : 4 façades incluant les fermes et les châteaux
- Les immeubles à appartements
- Les maisons de commerce.

En 2015, le parc de logements de la commune de Tellin comprend 1.347 logements. Ce parc est caractérisé comme suit :

- 45,7% des logements sont dans des maisons de type ouvert, fermes et châteaux.
- un tiers des maisons sont mitoyennes (22,4%) et trois façades (10,5%).
- 21 logements sont situés dans des maisons de commerce, soit 1,6%
- Moins d'1% d'immeubles à appartements, soit 6 logements.

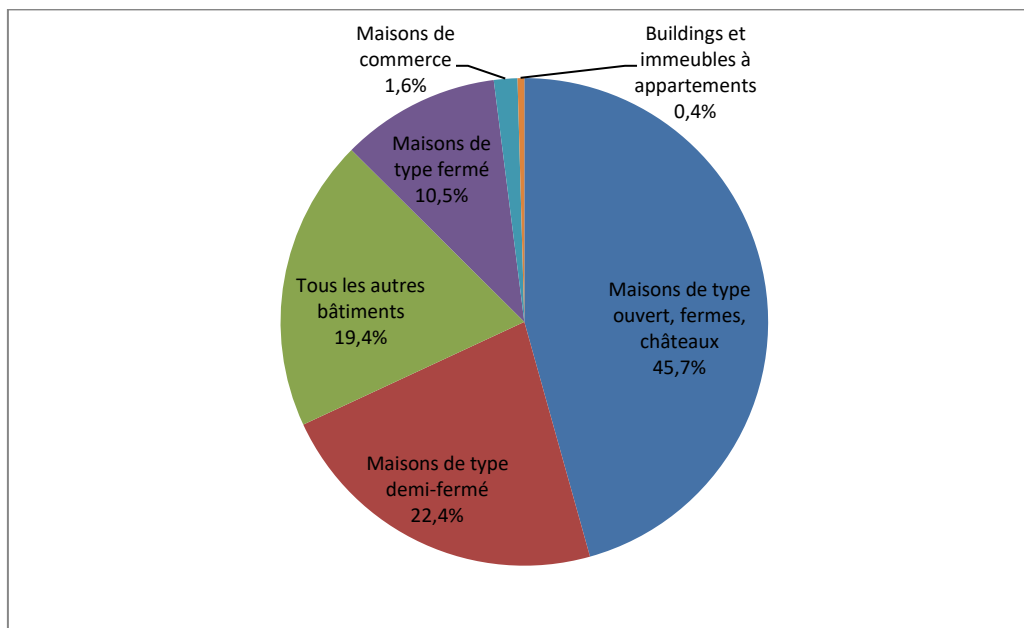


Fig. 34 . : Parc des différents types de logement en 2015 à Tellin (Source : SPF Economie DGSIE)

Entre 2001 et 2015, le parc de logements a globalement augmenté de 12%, soit 141 logements supplémentaires. Cette évolution du parc de logements peut être mise en corrélation avec l'augmentation de la population de 183 habitants pour la même période.

Les différents types de maisons (ouvert, demi-fermé, fermé) et les bâtiments classés comme « autres » ont tous augmenté en nombre de plus de 10 % en 14 ans. En revanche, les maisons de commerce ont diminué durant cette période. Il y avait 21 maisons de commerce en 2015 pour 28 en 2001. Le nombre de logements « appartements » a quant à lui progressé de seulement 2 unités en 14 ans.

En ce qui concerne les logements en appartements, on remarque également que Tellin a, avec Daverdisse, le plus faible pourcentage par rapport à leur parc de logements : 0,4% à Tellin contre 10% à Rochefort, +/- 3% à Wellin, Libin et Saint-Hubert et 4,1% à Tenneville. On constate donc que ce type de logements ne se développe pas vraiment à Tellin alors qu'il peut répondre à des besoins de certaines catégories de population (famille monoparentale, jeunes, seniors, ...) et pourrait ainsi apporter des réponses concrètes à certains constats posés au niveau de la population (diminution des jeunes adultes, absence logements spécifiques pour les seniors, ...).

En 2001, il y avait 2282 habitants pour 1206 logements, soit 1,9 habitant/logement. En 2015, il y avait 2465 habitants pour 1347 logements, soit 1,8 habitant/logement. Les proportions d'habitants par logement sont donc restées quasi-identiques sur 14 ans.

Evolution du parc de logements entre 2001 et 2015			
	2001	2015	Evolution 2001/2015
Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	515	615	19%
Maisons de type demi-fermé	269	302	12%
Tous les autres bâtiments	264	261	-1%
Maisons de type fermé	126	142	13%
Maisons de commerce	28	21	-25%
Buildings et immeubles à appartements	4	6	50%
Total	1206	1347	12%

Fig. 35. : Évolution du parc de logements à Tellin entre 2003 et 2014

La comparaison entre le nombre de bâtiments par rapport au nombre de logements permet de constater que la règle est de un bâtiment égal un logement.

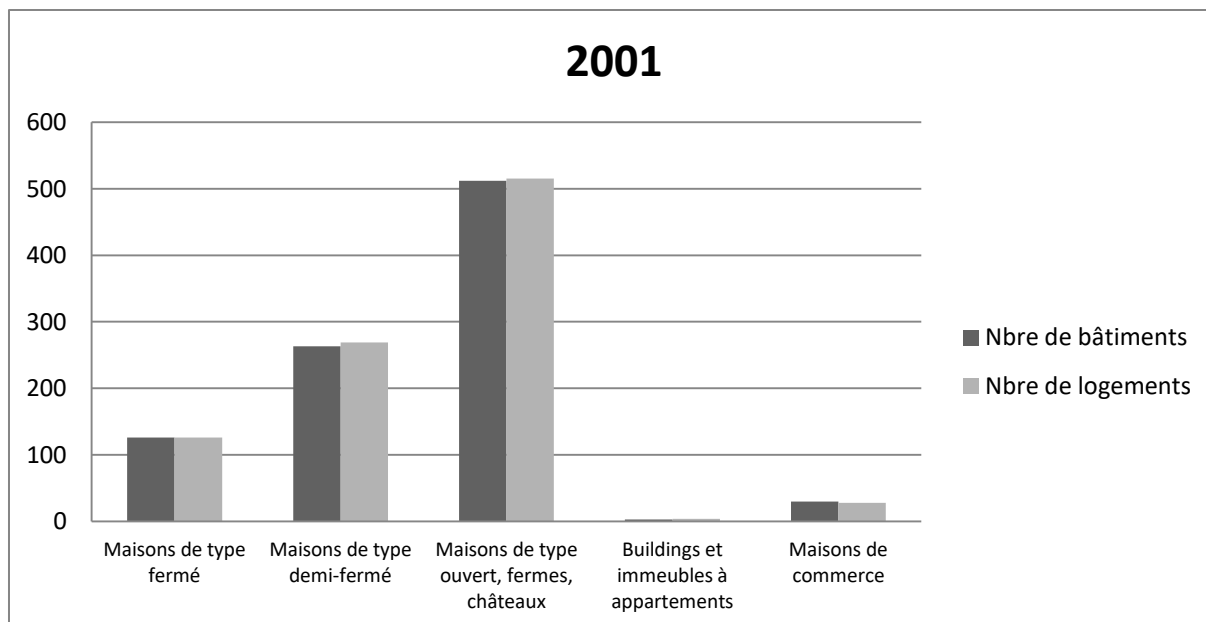


Fig. 36 : Comparaison entre le nombre de bâtiments et le nombre de logements pour l'année 2001 (Source : cadastre, IWEPS)

Et cette situation n'a presque pas évolué au cours de cette dernière décennie, puisque l'on est passé d'une moyenne de 1,01 logement par bâtiment en 2001 à 1,02 en 2015.

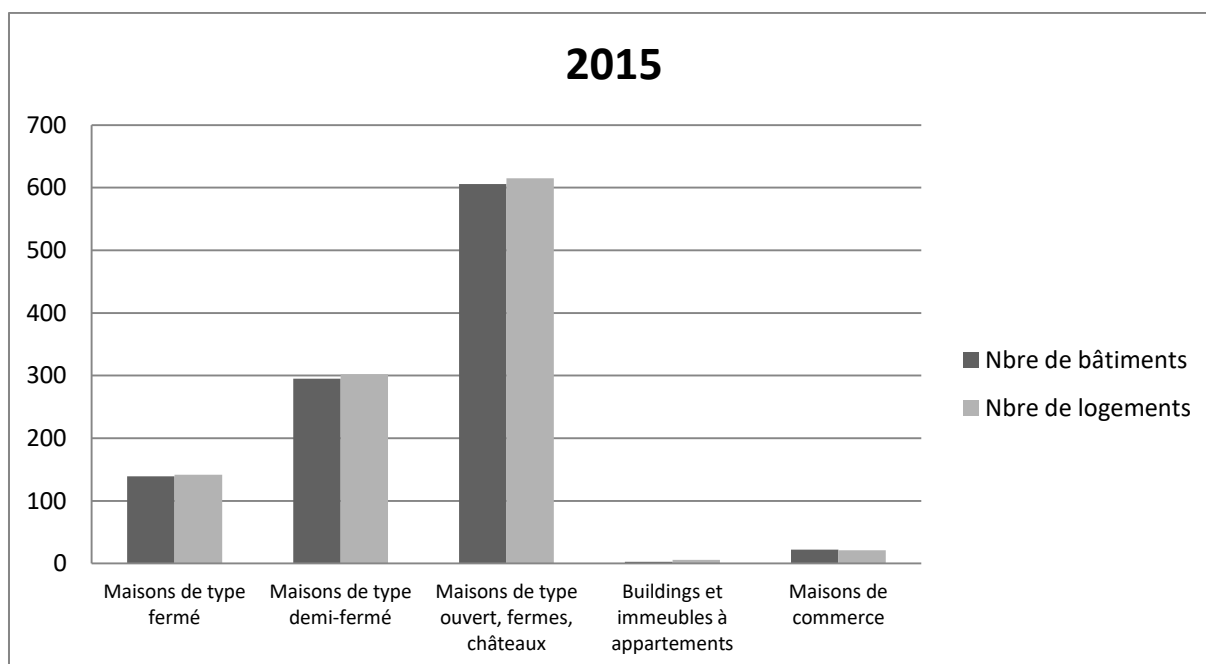


Fig. 37. : Comparaison entre le nombre de bâtiments et le nombre de logements pour l'année 2015 (Source : cadastre, IWEPS)

A noter que la catégorie présentant un écart considérable est celle de « tous les autres bâtiments » (hors graphiques). Elle compte, en 2015, 261 logements pour 602 bâtiments. Cette situation est non représentative de l'évolution du logement compte tenu que cette catégorie reprend donc bien l'ensemble des bâtiments non résidentiels, notamment les bâtiments administratifs et autres infrastructures (entreprises, espaces sportifs, culturels,...).

9.1.2. SUPERFICIE DES MAISONS

Bâtiments avec superficie au sol de :	- de 45 m ²	de 45 à 64 m ²	65 à 104 m ²	+ de 104 m ²
	1,5%	4,6%	22,6%	71,3%

Fig. 38 : Répartition du parc de logements selon leur superficie en 2015 (SPF Economie)

En 2015, on constate que le parc de logements était composé à 71,3% de logements de plus de 104 m² et que les très petits logements (moins de 45 m²) ne représentaient que 1,5%.

Si on analyse la superficie par type, on remarque que les plus grandes superficies se trouvent dans des bâtiments de type ouvert.

Par rapport à 2001, on constate que les petites et moyennes surfaces (jusqu'à 64 m²) ont pu évoluer : + 1 unité pour les moins de 45 m² et + 4 unités pour les 45 à 64 m². Les nouvelles constructions se retrouvent donc principalement dans la catégorie plus de 104 m² (+91 unités) et de 65 à 104 m² (+ 37 unités). A noter également que 94 de ces unités concernent des logements dans des bâtiments de types ouverts. La maison

unifamiliale de bonne superficie et de 4 façades est donc celle qui est la plus construite à Tellin au cours de la dernière décennie.

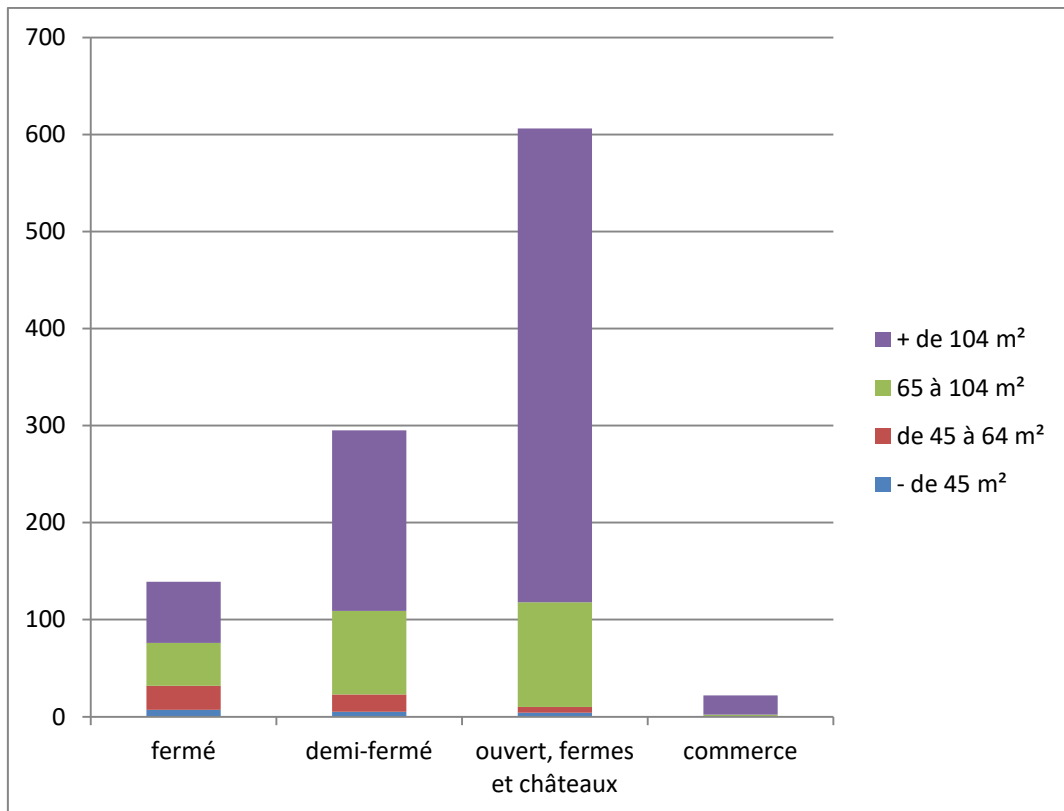


Fig. 39 : Situation du parc de logements selon leur superficie en 2015 (SPF Economie)

9.1.3. ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS

Le parc de bâtiments de Tellin est relativement ancien puisque 39% des bâtiments datent d'avant 1900. Mais on remarque également que 21% des logements se trouvent dans des bâtiments construits après 1981.

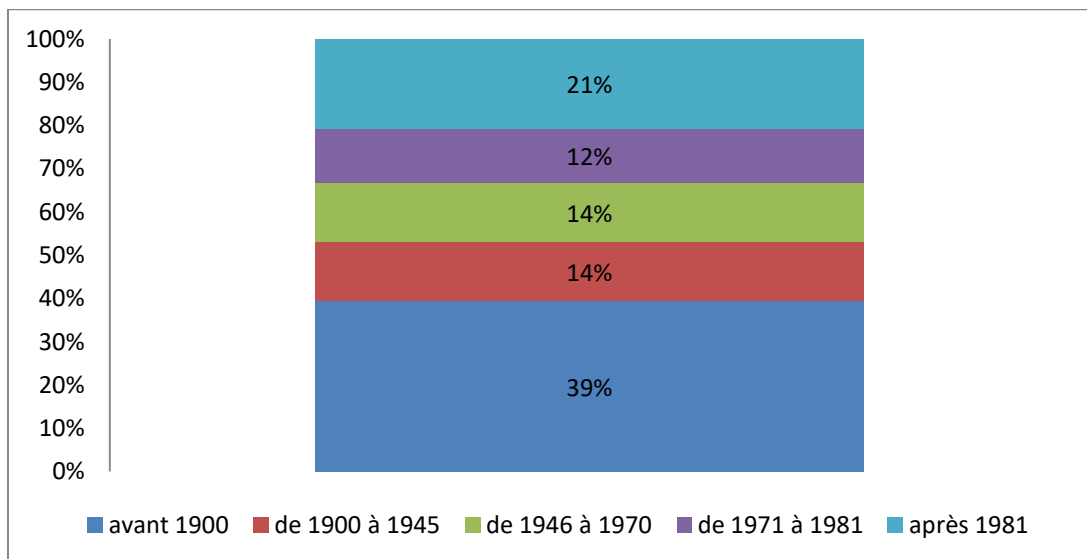


Fig. 40 : Répartition des bâtiments en fonction de l'année de construction. Données de 2015 (Sources : SPF)

On a donc un parc avec des bâtiments anciens de types fermés ou demi-fermés, situés dans les espaces villageois témoins de l'histoire et du patrimoine de Tellin, et des constructions plus modernes à 90% de type ouvert et situées en périphérie des centres des villages.

On remarque également que 59% des immeubles de commerces datent d'avant 1900.

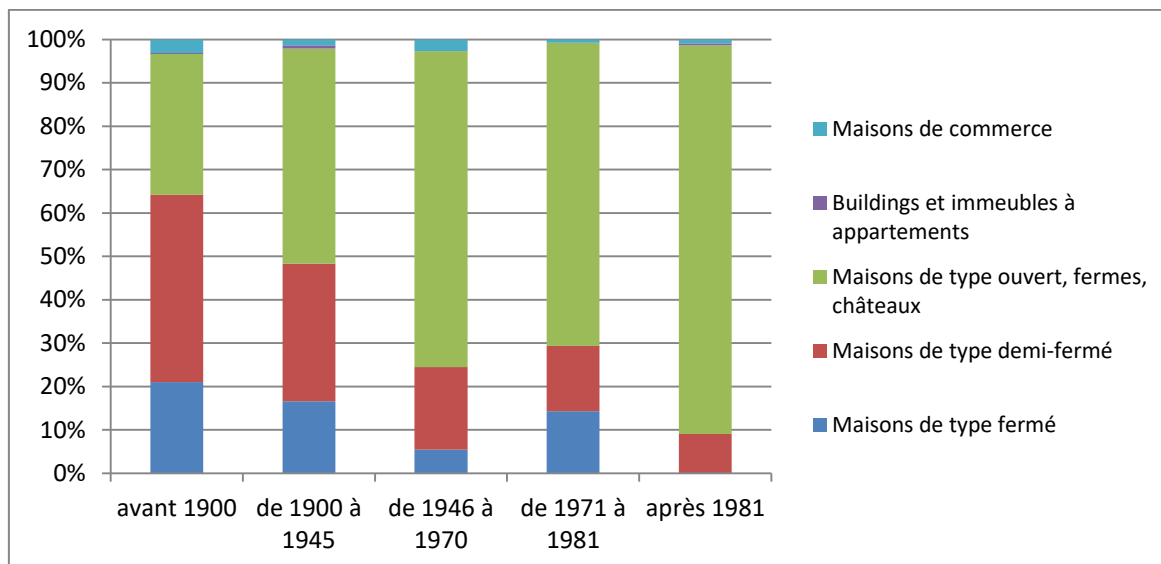


Fig. 41 : Données de 2015 concernant l'ancienneté des logements selon le type de logements (Sources : SPF)

9.1.4. LE REVENU CADASTRAL MOYEN

Les données relatives au revenu cadastral perçu nous permettent d'approcher la valeur des biens immobiliers.

En 2015, le total de ces revenus perçus sur le territoire de Tellin était de 663.186 € pour 1.053 parcelles soit un revenu moyen de 629,81 €.

Par rapport aux communes voisines, on constate que le revenu moyen de Tellin est un des deux plus faibles de la micro-région. Le plus faible étant Daverdisse avec 616,26 et le plus élevé, celui de Libin avec 744,18 €.

	Revenu cadastral total	Nbre de parcelles	RC moyen/parcelle
Tellin	663.186	1.053	629,81
Daverdisse	486.848	790	616,26
Libin	1.594.037	2.142	744,18
Nassogne	1.521.906	2.124	716,53
Saint-Hubert	1.788.340	2.483	720,23
Tenneville	790.149	1.174	673,04
Wellin	909.491	1.288	706,13
Rochefort	3.448.116	4.874	707,45

Fig. 42 : Revenu cadastral moyen par parcelle en 2015 (Sources : SPF)

9.1.5. LOGEMENTS INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES

Le nombre de logements inoccupés est inventorié depuis 2003. Logements inoccupés : 7 de 2007 à 2008 ; 3 de 2009 à 2012 ; 8 en 2016. Un bâtiment public était inoccupé de 2006 à 2009. Il s'agissait d'une grange qui a été transformée au cours du plan d'ancrage 2009-2010.

9.1.6. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS (LOCATAIRE/PROPRIO)

Selon le recensement fédéral de 2011 (dernières données disponibles), 67% des logements tellinois sont occupés par leur propriétaire. Dans la micro-région, ce pourcentage est de 70,6%. Ce chiffre est cohérent avec la moyenne belge puisque les estimations (Enquête Immoweb⁹) montrent qu'un belge sur trois est locataire (33% exactement en Wallonie)

9.2. PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS

9.2.1. PRIX DES MAISONS D'HABITATION

En 2014, à Tellin, le prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire s'élevait à 189.444 €.

En 2000, ce prix moyen n'était que de 67.259 €, soit un taux de croissance de 182%. Ce prix a donc très fortement augmenté durant de ces 14 ans. Le nombre de ventes, très inégal d'une année à l'autre, donne une impression de fluctuation importante du prix de vente moyen annuel.

On constate que si en 2000, le prix de vente à Tellin (67259€) était légèrement inférieur à ceux enregistrés dans la micro-région (73569€), dans l'arrondissement de Neufchâteau (68614€) et en Région Wallonne (68559€), en 2014, celui-ci dépasse largement toutes les autres moyennes.

La commune de Tellin se classe 171^e communes belge au classement du prix moyen de vente de maison. Elle se situe en dessous du prix moyen des ventes de la moyenne belge qui s'élève à 199.868 €. De plus, alors que tant la micro-région, que l'arrondissement et la région connaissent un ralentissement dans la courbe de croissance, Tellin voit ses prix augmenter de manière très forte.

A nouveau, cette situation n'est pas sans répercussion sur la structure démographique de la commune et confirme les tendances constatées au niveau de la diminution du nombre de jeunes adultes qui rencontrent certainement des difficultés à trouver une habitation à Tellin.

⁹ L'enquête Immoweb est prise en compte car il s'agit des données les plus récentes : 2011. En effet, le dernier recensement de la DGSIE date de 2001. Néanmoins, la proportion de locataires/propriétaires demeure la même.

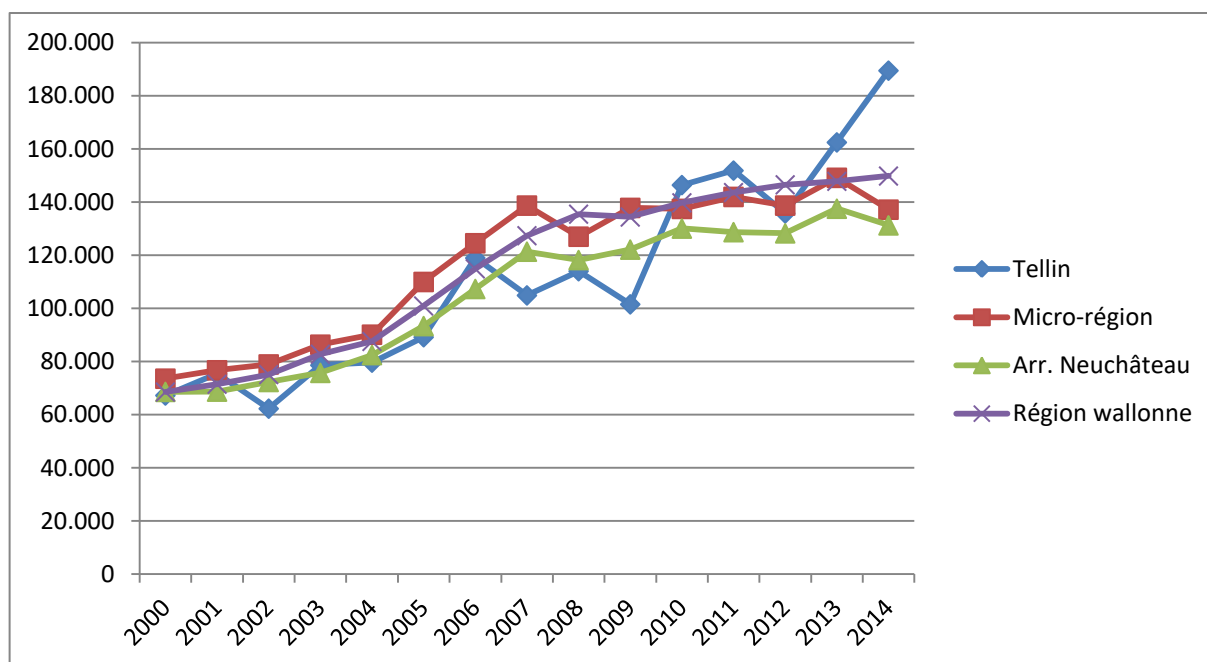


Fig. 43. : Évolution du prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire pour Tellin, la micro-région, l'arrondissement de Neuchâteau et la Région wallonne de 2000 à 2014 (Source : SPF Economie).

Si on regarde le prix moyen de vente en 2014 dans les communes voisines, on constate qu'effectivement Tellin est largement la commune où le prix de vente est le plus élevé.

Communes	Prix de vente maison d'habitation ordinaire en €
Tellin	189.444
Rochefort	122.196
Nassogne	151.762
Saint-Hubert	116.273
Tenneville	168.333
Libin	156.967
Daverdisse	118.611
Wellin	125.885

Fig. 44 : Comparaison du prix moyen de vente des maisons d'habitation ordinaire pour l'année 2014:(Source : calculs DGSIE – SPF économie sur base des données du cadastre – SPF Finances)

On notera encore qu'en moyenne depuis 2000, 15 maisons changent de propriétaire chaque année.

9.2.2. PRIX DES TERRAINS À BÂTIR

La même tendance de croissance des prix est constatée au niveau des terrains à bâtir. En 2014 à Tellin, le prix moyen des ventes de terrains à bâtir s'élevait à 23,06 €/m². En 2000, il était alors à 7,80€/m².

Entre 2000 et 2014, le prix moyen a donc augmenté de 196%.

La commune de Tellin est classée parmi les communes de Belgique dont le prix moyen des ventes de terrains à bâtir est le plus faible. Plus précisément, elle occupe la 16^e place de ce classement.

Le prix actuel reste toutefois inférieur à celui de la micro-région (26,26€), de l'arrondissement (27,04€) et de la région (50,66€).

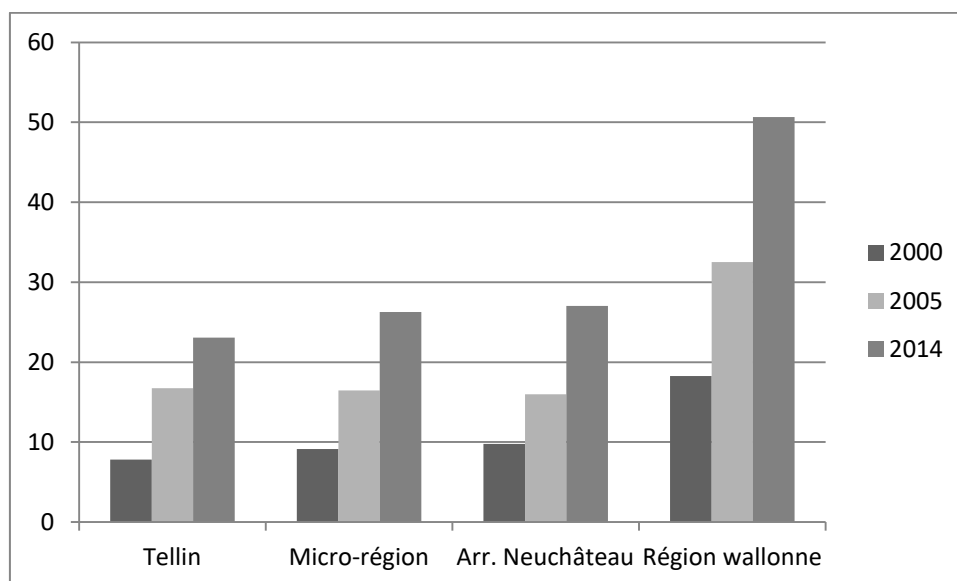


Fig. 45. : Évolution du prix moyen des ventes de terrains à bâtir pour Tellin, la micro-région, l'arrondissement de Neuchâteau et la Région wallonne de 2000 à 2014 (Source : SPF Economie).

Cependant, on peut observer que leurs évolutions sont assez semblables. Les taux de croissance annuels moyens entre 2000 et 2014 sont tous situés entre 13 et 14%.

Si on regarde le prix moyen de vente en 2014 dans les communes voisines, on constate qu'effectivement le prix moyen à Tellin se situe dans le milieu de classement : entre les 4 communes qui ont des prix situés entre 28 et 31€ et 3 autres qui ont des prix inférieurs à 23,06 €.

Communes	Prix de vente des terrains à bâtir €/m ²
Tellin	23,06
Rochefort	29,71
Nassogne	31,16
Saint-Hubert	30,86
Tenneville	21,71
Libin	28,79
Daverdisse	23,03
Wellin	18,67

Fig. 46 : Comparaison du prix moyen de vente des terrains à bâtir pour l'année 2014:(Source : calculs DGSIE – SPF économie sur base des données du cadastre – SPF Finances)

Depuis l'année 2000, ce sont en moyenne 11 terrains à bâtir qui sont vendus chaque année. Ce qui représente une surface totale de 212.684 m² soit une moyenne de 1354 m² par terrain vendu.

9.3. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION

9.3.1. PERMIS DE BÂTIR

Durant la période 2000-2015, 300 permis concernant des rénovations ou nouvelles constructions de bâtiments résidentiels ont été accordés sur le territoire de Tellin, soit une moyenne de 20 par an.

Comme le graphique repris ci-dessous le démontre, la répartition entre nouvelles constructions et rénovations est assez équilibrée sur les 15 ans : 148 et 152.

Certaines années, les tellinois solliciteront davantage de permis de rénovation (ex : 2003, 2004, 2015) et d'autres davantage de permis de construction (ex : 2001, 2006).

Si on compare le nombre de permis accordés pour des nouvelles constructions au nombre de terrains vendus durant la même période, on constate que 90% des terrains vendus accueillent de nouveaux logements résidentiels.

Comme constaté précédemment, la tendance générale est de 1 permis pour la création d'un bâtiment avec un logement. Sur les 148 permis accordés pour de nouvelles constructions, 155 logements ont été créés, soit une moyenne de 1,04 logement par bâtiment. Au niveau superficie construite, on globalise 18.127 m² sur les 15 années soit une moyenne de 116 m² par logement.

On remarque également qu'aucun permis n'a été accordé depuis 2010 pour des projets d'appartements. En cette matière, Tellin se démarque de ses communes voisines puisqu'en moyenne sur la micro-région 19% des logements construits dans le cadre de permis accordés entre 2000 et 2015 étaient des appartements.

En ce qui concerne les rénovations, vu l'âge d'une part importante du parc de logements, on pouvait s'attendre à un nombre de demandes de permis plus élevé. Si on regarde le nombre de permis par rapport au nombre de logements construits avant 1981, on arrive à seulement 12% de logements rénovés.

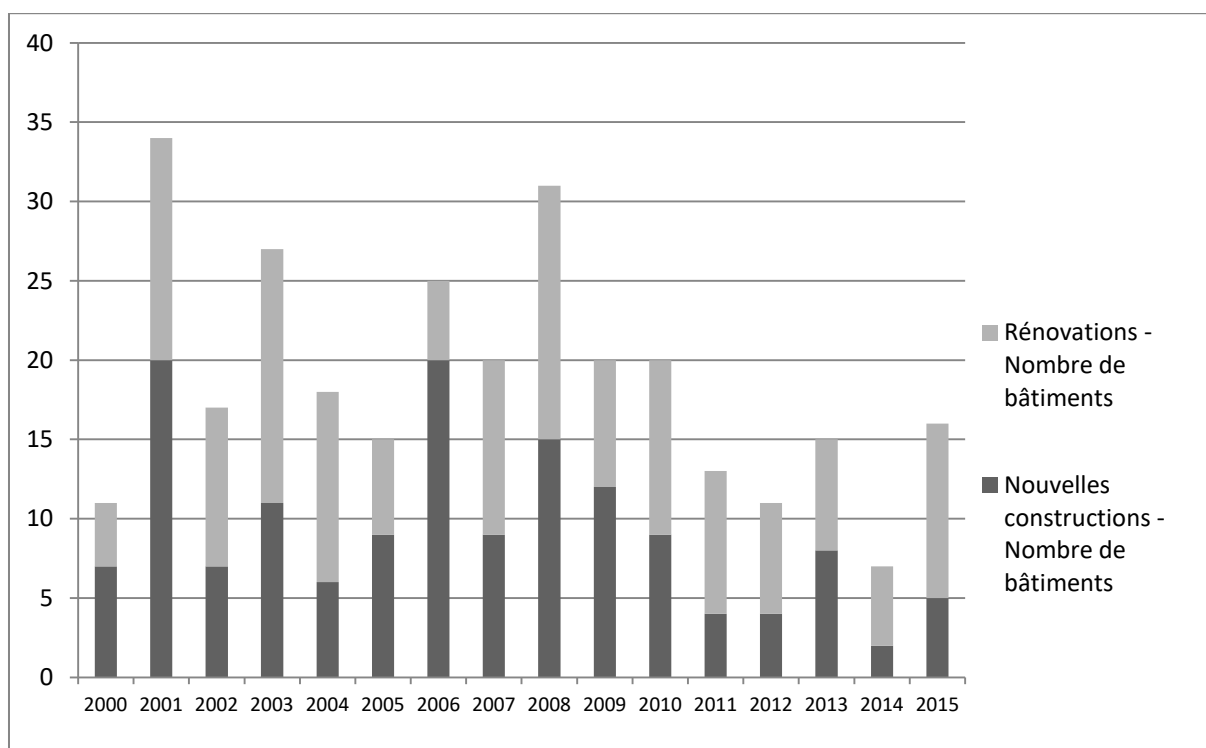


Fig. 47.: Évolution des octrois de permis de bâtir entre 2000 et 2015 à Tellin (Source : SPF Economie).

En ce qui concerne la superficie dédiée au logement, on constate que celle-ci a augmenté de 0,36% à Tellin au cours des 15 dernières années, contre une moyenne de 0,53% dans la micro-région. Tellin reste également moins urbanisée en logements que la moyenne de ses voisines (1,86% en 2015 contre 2,14% en moyenne dans la micro-région).

	2000		2015	
	Superficie (Ha)	% du total	Superficie (Ha)	% du total
Tellin	84,92	1,50%	105,26	1,86%
Daverdisse	10,8	0,19%	88,2	1,56%
Libin	189,4	1,36%	263,4	1,89%
Nassogne	192,8	1,72%	240,7	2,15%
Saint-Hubert	167,3	1,51%	205,8	1,85%
Tenneville	117,2	1,28%	155,1	1,69%
Wellin	102,6	1,52%	137,3	2,03%
Rochefort	414,4	2,51%	497,9	3,01%

Fig. 48 : Total des parcelles occupées par une maison, une ferme ou des appartements (Source : calculs DGSIE – SPF économie sur base des données du cadastre – SPF Finances).

Si on regarde comment se situe Tellin au niveau du nombre de permis accordé au km² par rapport à ses communes voisines, on constate qu'avec une moyenne de 2,61 permis pour des nouvelles constructions au km², la commune accorde moins de permis que ces communes voisines : moyenne de 2,85. Les communes qui accordent le plus de permis pour des nouvelles constructions résidentielles sont Libin (3,31), Rochefort (3,01) et Nassogne (2,92). Daverdisse en accorde le moins avec 1,86 permis pour des nouvelles constructions au km².

Par contre, il semble que l'on rénove davantage à Tellin que dans les autres communes puisque la moyenne tellinoise est de 2,68 permis pour rénovation au km² contre 2,17 dans la micro-région. Seule la commune de Rochefort fait mieux que Tellin avec une moyenne de 2,84.

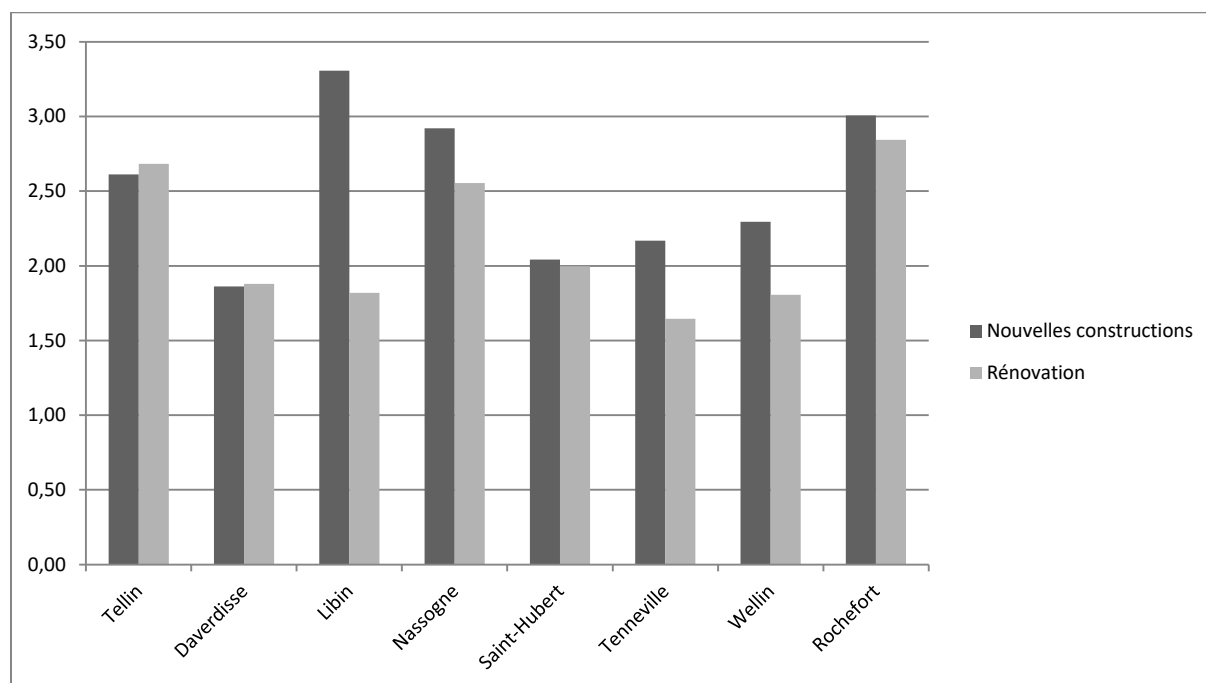


Fig. 49 : Nombre de permis de bâtir octroyés au km² à des constructions résidentielles entre 2000 et 2015 pour les communes de Hotton et celles des alentours (Source : SPF)

9.3.2. LOTISSEMENTS

Avec le RUE à Resteigne et le Master plan (réalisation en 2017) sur le site du Grand Pachy à Tellin, des projets de création de logements seront mis en place au cours des prochaines années.

9.4. LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS

Les acteurs concernant le programme communal d'actions en matière de logement 2014 – 2016 sont notamment la commune, le CPAS, la Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Centre-Ardenne.

La commune ne dispose pas de plan de logement d'urgence. Des synergies se mettent en place entre les CPAS voisins afin de palier à ce manque en cas de nécessité.

Analyse de la situation du nombre de logements publics (2016) :

Section de la commune	Adresse du logement	Propriétaire du logement	Type et nombre de logements (appartement, maison)
Tellin	Cité de la Fochalle 301 à 336	SLSP	36 logements sociaux (24 maisons et 12 appartements)
Grupont	Rue de l'église 15	SLSP	1 logement de transit 2 logements sociaux (appartements)
Grupont	Rue de l'église 17	Commune-gesion CPAS	1 logement de transit
Bure	Rue de Tellin 6 et 6a	SLSP	2 logements sociaux (appartements)
Bure	Rue de Grupont 15	Géré par AIS	1 logement social
Resteigne	Rue des écoles 69a	Géré par AIS	1 logement social
Total :	44 logements		

Fig. 50. : Logements publics en 2016 (Source : Administration communale de Tellin)

En 2016, les logements publics représentent 3,3% du parc de logements de la commune.

Le rapport du CPAS pour l'élaboration du Programme communal d'actions en matière de logement mentionne également le fait que la Maison de repos de Tellin soit fermée. Les aides locatives pour le chauffage et l'électricité sont en forte augmentation. L'offre de logements privés reste à un prix abordable par rapport à d'autres régions. Il n'y a pas de candidats réfugiés en recherche de logement dans la commune. Les logements réhabilités à Bure sont en voie d'être terminés.

Le CPAS mentionne également des problématiques liées aux logements publics :

- De plus de plus de demandes de logement en urgence (expulsion, situations de sans abri, ...),
- Détérioration des logements sociaux (manque d'entretien, chauffage onéreux, ...),
- Concentration des logements sociaux : « La Cité Fochalle »,
- Peu de logements pour les familles nombreuses et personnes seules,
- Vieillesse de la population : perte d'autonomie, dépendance, accès aux soins, services ...,
- Conditions d'attribution des logements AIS très sélectives, procédure longue, un seul de logements ...

Les objectifs du **programme communal d'actions en matière de logement** sont (notamment) : poursuivre une politique d'accès au logement, favoriser la rénovation, maintenir les primes (liées à l'énergie Cfr Chapitre « Energie »), réaliser des logements pour des familles monoparentales ou nombreuses, offrir un soutien technique et logistique pour le montage des dossiers de logement, inciter les propriétaires de logements inoccupés à rénover, tenter de développer des partenariats public-privé mais aussi avec les communes voisines en matière d'accès à des logements d'urgence ou en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, améliorer l'accessibilité des bâtiments publics, ...

Concernant la gestion des logements publics en particulier, les objectifs de la commune sont :

- Tendre à une gestion autonome d'un logement de transit ou logement d'urgence par le CPAS,
- Axer des programmes de construction et de rénovation de logements sociaux sur la qualité, le confort énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant les charges locatives,
- Dans cette optique, privilégier la rénovation du parc existant par la SLSP Ardenne Lesse (les 36 logements de la Cité Fochalle sont aux normes des années 70), et soutenir le dossier de réhabilitation adaptant les normes d'isolation et le type de chauffage soumis au Ministre.

(Source : Programme commun d'actions en matière de logement 2014-2016 - Administration communale de Tellin)

9.5. LOGEMENT DANS LE PARC RÉSIDENTIEL ET LE CAMPING COMMUNAL

En sa séance du 3 juillet 2003, le Conseil communal a décidé d'adhérer au Plan Habitat Permanent (HP) dans ses

- **phase 1**, à savoir : « assurer la réinsertion dans un logement décent les résidents habitants dans un camping quelle que soit sa localisation, ou dans un autre équipement (parc résidentiel, village de vacances, ...) situé en zone inondable. »
- **Phase 2**, à savoir : « revoir au cas par cas la situation des autres domaines non situés en zone inondable. »

De même qu'il a décidé de refuser les nouvelles demandes de domiciliation dans les domaines concernés par les phases 1 et 2 du même plan.

La première phase a été réalisée et la commune a pu reloger un ménage de 9 personnes qui vivait dans le camping communal. Aujourd'hui, plus aucune personne n'est domiciliée dans le camping.

Le Collège communal a décidé de ne pas continuer la phase 2 du plan HP. En effet, il y a un conflit entre la volonté de la commune de refuser les domiciliations dans ce type d'habitat – le parc résidentiel « Les Brûlins » et les campings - et la demande d'inscription d'office du Ministère de l'Intérieur.

En décembre 2008, le Conseil communal a constaté le « *phénomène croissant d'occupation permanente de résidences secondaires dans le parc résidentiel Les Brûlins* ». Etant donné que la législation stipule qu'aucun refus d'inscription ne peut être motivé par des raisons de sécurité, de salubrité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Toute inscription provisoire devient définitive si la commune n'a pas entamé de procédure administrative ou judiciaire dans les trois mois pour mettre fin à la situation litigieuse. Même chose si le pouvoir judiciaire n'a pas pris de décision dans les trois ans.

Aux motifs précités, le Conseil communal a donc décidé d'introduire des procédures administrative et judiciaire pour contrer ce phénomène d'habitat permanent sur son territoire lors de chaque inscription sur décision du SPF intérieur notifiée après le 1er janvier 2009.

En 2016, le parc résidentiel « Les Brûlins » concentre une population d'habitants permanents d'environ soixante personnes, sur les 220 chalets existants.

9.6. PLAN D'ANCRAGE 2014-2016

Dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement, le plan d'ancrage 2014-2016 porte sur deux projets :

- L'acquisition de la gare de Grupont par la commune via un bail emphytéotique, sa rénovation et sa transformation en 3 logements sociaux locatifs (appartements). La SNCB Holding a concédé un bail emphytéotique de 66 ans à l'administration communale et non à une société de logement. La réalisation comptera plus précisément un logement de 3 chambres, et 2 logements de 2 chambres.
- La création d'un logement de transit par le CPAS sur la place de Grupont. Le logement est situé Place de l'Eglise n°17, 6927 Grupont, dans un bâtiment qui est concédé par bail emphytéotique au CPAS. Le logement est opérationnel depuis le 1er janvier 2016. Il est prévu pour maximum 3 personnes et est géré par le CPAS (bail emphytéotique avec la commune propriétaire). Le projet qui faisait partie du plan d'ancrage a reçu une subvention de 75.000 €. Il est actuellement (septembre 2016) occupé par l'ILA.





9.7. SECONDES RÉSIDENCES

On recense environ 200 secondes résidences sur la commune de Tellin. En 2004, 228 résidences secondaires étaient recensées contre 219 en 2016. On note donc une certaine stabilité dans le nombre

Année	2004	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de secondes résidences	228	212	211	206	205	219	227	219

Fig. 51. : Evolution du nombre de secondes résidences entre 2004 et 2013 (Source : Administration communale de Tellin)

9.8. SYNTHÈSE

	
Un développement du parc de logement : principalement maisons de type ouvert, demi-fermé et fermé.	Un parc immobilier très largement représenté par des maisons de type ouvert, récentes et de grande superficie.
Très peu d'appartements et de division des maisons.	Très peu d'appartements et de division des maisons
.	Diminution du nombre de bâtiments ayant une fonction commerciale.
Un parc ancien mitoyen et semi-mitoyen ayant fait l'objet de rénovation.	
Un prix moyen des ventes de terrains à bâtir faible.	Un prix moyen de vente des maisons plus élevé que celui de la moyenne wallonne.
Plan HP mené au niveau du camping communal	Mais la non réalisation du plan HP au niveau des Brûlins pourtant non adapté au logement permanent.
RUE à Resteigne, le master Plan au Pachy qui à terme permettront de soutenir le développement de logements.	
Plan d'ancrage	
Projets de développement de logements publics	Pourcentage de logements publics qui reste faible malgré les projets
Un nombre de secondes résidences stable.	
	
Des projets pour soutenir la densification et le maintien des habitants dans les localités centres	Un parc immobilier trop peu en lien avec l'évolution de la structure de la population.

10. ECONOMIE ET L'EMPLOI

10.1. REVENUS

10.1.1. REVENU MOYEN PAR HABITANT

Le calcul du revenu moyen est le suivant :

$$\frac{\text{Revenu total}}{\text{Nombre d'habitants}}$$

Le revenu total net imposable est constitué de l'ensemble des revenus nets, diminué des dépenses déductibles. L'ensemble des revenus nets est égal à la somme des revenus nets des catégories suivantes :

1. les revenus des biens immobiliers,
2. les revenus des capitaux et biens mobiliers,
3. les revenus professionnels,
4. les revenus divers.

La somme des revenus est ensuite divisée par le nombre d'habitants recensés sur une commune.

Sur base des revenus de 2012, Vers l'avenir a édité une carte permettant de visualiser l'indice de richesse de chaque commune soit la comparaison du revenu fiscal moyen par habitant de cette commune avec le revenu moyen par habitant en Belgique. L'indice de richesse de la Belgique équivaut à 100. Si l'indice de richesse de votre commune est inférieur à 100, ses habitants sont moins riches que la moyenne belge. Si l'indice de richesse de votre commune est supérieur à 100, ses habitants sont plus riches que la moyenne belge. Tellin se situe dans la catégorie « de 90 à 100 », comme beaucoup de ses communes voisines. La moyenne de Tellin est donc inférieure à la moyenne belge.

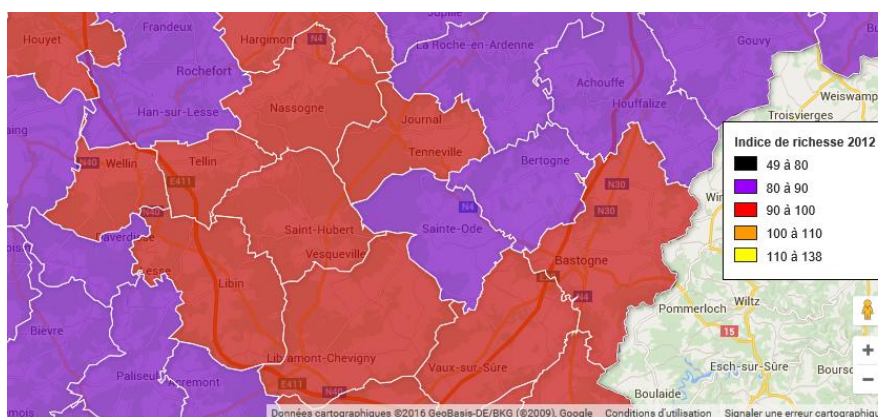


Fig. 52 . : Carte indice de richesse – Vers l'avenir

Le revenu moyen par habitant à Tellin est passé de 9.318 €/habitant en 2000 à 15.502 €/habitant en 2013.

10.1.2. REVENU MOYEN PAR DÉCLARATION

En 2013, le revenu moyen par déclaration à Tellin est de 29.404 €. Soit un revenu moyen supérieur à la moyenne wallonne qui est de 28.794 à la même période.

Par rapport aux communes voisines, on constate que les revenus tellinois se situent dans la moyenne supérieure avec les communes de Tenneville, Libin et Nassogne. Les moyennes les plus basses sont enregistrées à Saint-Hubert et Rochefort.

Depuis 2000, cette moyenne a augmenté de 38% à Tellin.

Cette bonne situation au niveau des revenu moyen par déclaration peut être mise en parallèle avec la pyramide des âges et notamment l'importance des tranches d'âges de plus de 45 ans (revenu moyen généralement plus élevé) et la diminution des tranches 25-44 ans.

	Revenu net moyen par déclaration					
	2000	2010	2013	évolution 2000-2010	évolution 2010-2013	évolution 2000-2013
Daverdisse	19.253,00	23.875,00	27.477,00	24%	15%	43%
Libin	21.529,00	25.970,00	30.092,00	21%	16%	40%
Nassogne	22.102,00	27.681,00	30.226,00	25%	9%	37%
Rochefort	21.529,00	24.272,00	27.166,00	13%	12%	26%
Saint-Hubert	21.824,00	24.736,00	27.245,00	13%	10%	25%
Tellin	21.311,00	25.994,00	29.404,00	22%	13%	38%
Tenneville	20.952,00	25.256,00	29.936,00	21%	19%	43%
Wellin	21.000,00	25.022,00	27.788,00	19%	11%	32%

Fig. 53 : Revenu annuel moyen net par déclaration pour Tellin et environs (Source : calculs DGSIE – SPF économie sur base des données transmises par l'administration fiscale).

Si on observe la répartition des revenus, on constate une augmentation des revenus supérieurs à 50.000 €. Si ceux-ci représentaient 7.3% des déclarations en 2002, en 2013, ils représentaient 12%.

On remarque également la forte diminution des tranches 10-20.0000, qui sont passées de 40% en 2002 à 30% en 2013.

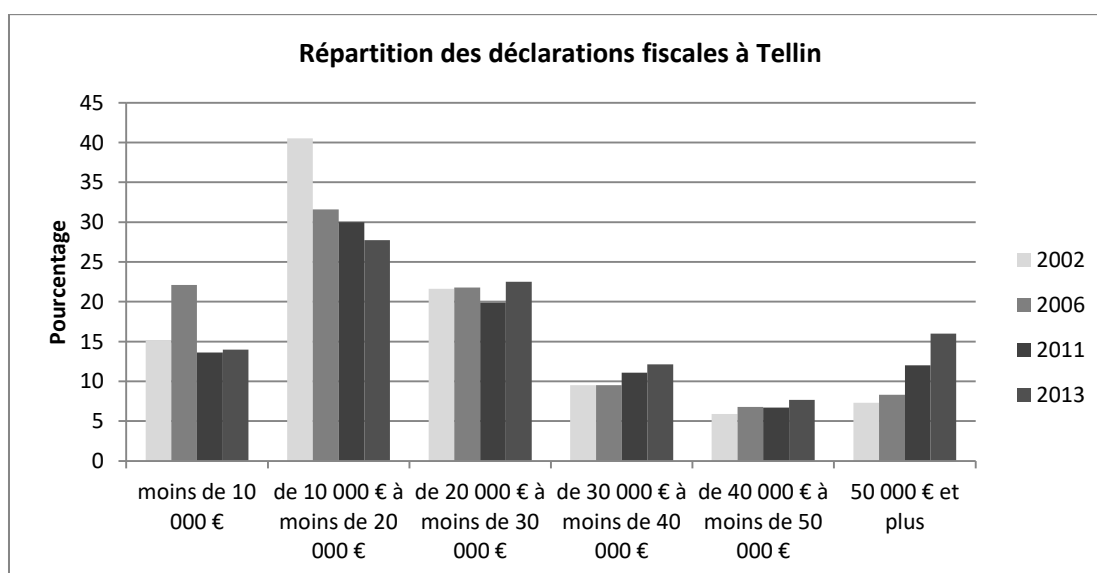


Fig. 54. : Part du nombre de déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques par tranches de 10 000 € pour la commune de Tellin pour les années 2002, 2006 et 2011 (Source : IWEPS d'après SPF Economie – DGSIE)

Pour mesurer la dispersion de la distribution des revenus, les déclarations fiscales sont classées par ordre croissant de revenu et réparties en 4 parts égales séparées par 3 quartiles (Q1 : 25% des déclarations ont un revenu inférieur à Q1, Q2 = revenu médian : 50% des déclarations ont un revenu inférieur à Q2, Q3= 75% des déclarations ont un revenu inférieur à Q3). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs. L'indicateur rapporte la différence entre le 3ème et le 1er quartile à la médiane : $(Q3 - Q1)/Q2$. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont très différentes.

	2001	2010	2013
Daverdisse	70,2	100,4	93,0
Libin	86,2	107,2	105,0
Nassogne	87,0	98,0	101,0
Rochefort	82,9	100,8	98,0
Saint-Hubert	86,9	105,2	103,0
Tellin	87,6	102,3	101,0
Tenneville	105,0	105,3	107,0
Wellin	85,8	95,5	92,0

Fig. 55 : Coefficient interquartile en 2000,2010 et 2013 (Source : SPF Économie- DGSIE)

En 2013, le coefficient interquartile de Tellin est de 101. Soit une situation similaire à la Wallonie (101) et proche de la Belgique (102). En 2013, le plus petit coefficient enregistré en Wallonie était de 79 à Farciennes et le plus haut de 142 à Chaumont-Gistoux.

On constate que dans la micro-région, ce sont Wellin et Daverdisse qui ont les plus petits coefficients. Les inégalités entre les revenus sont donc moins fortes dans ces communes, à l'inverse de Tenneville avec un taux de 107. On constate qu'au fil des ans, ces inégalités ont tendance à se marquer. Ainsi à Tellin, on est passé de 87,6 à 101 en 12 ans. Daverdisse a vu son coefficient augmenter de plus 30 points entre 2001 et 2010.

10.1.3. BÉNÉFICIAIRE DU REVENU D'INSERTION

A Tellin, le nombre de personnes bénéficiaires d'un RIS a diminué entre 2000 et 2015, il est passé de 48 personnes à 31 personnes. À plusieurs reprises, ce nombre a varié, descendant en 2010 à 17 personnes.

Le nombre de personnes bénéficiant d'un RIS à Tellin a été comparé à la moyenne du nombre de personnes bénéficiant d'un RIS dans les communes de la micro-région. La moyenne de la micro-région est largement supérieure car elle intègre la commune de Rochefort, plus peuplée et plus urbanisée, car elle présente des résultats près de 9 fois supérieurs à ceux de Tellin avec 278 personnes bénéficiaires en 2015.

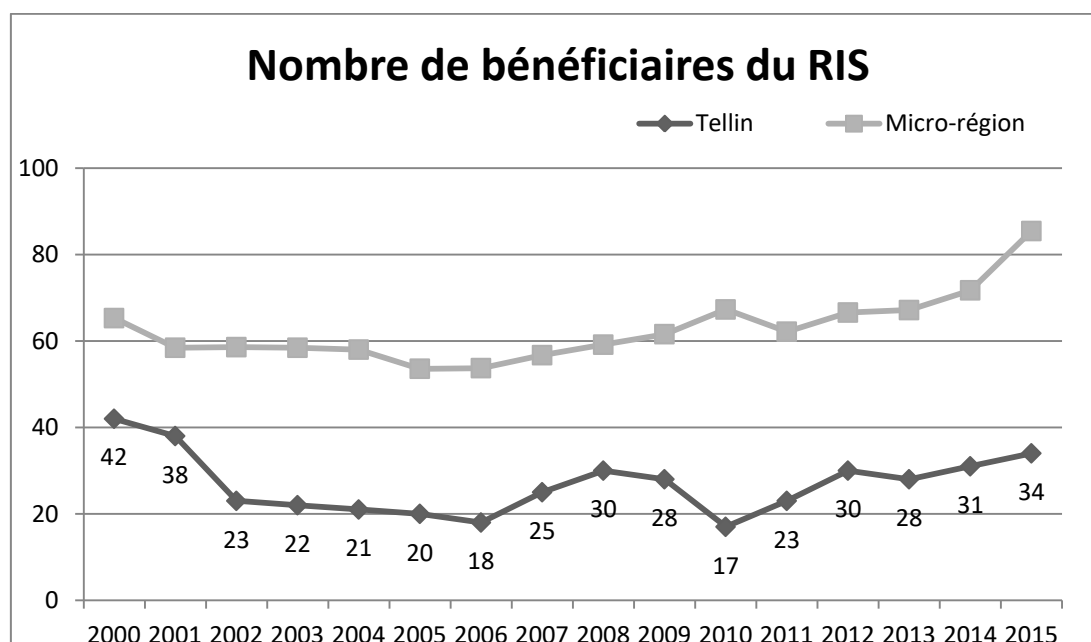


Fig. 56 : Nombre de bénéficiaires du RIS entre 2000 et 2015 à Tellin, Rochefort, et pour les autres communes de la micro-région (Source : SPP Intégration Sociale).

Si on analyse la proportion des bénéficiaires du RIS par rapport au nombre d'habitants, on constate, qu'à Tellin, en 2015, ceux-ci représentent 1,4% de la population totale contre 0,9% à Tenneville et plus de 2% à Saint-Hubert et Rochefort.

La répartition par classes d'âge des personnes bénéficiant d'un RIS permet d'observer qu'en 2015, ce sont les 18-24 et les 25-44 ans qui sont les plus représentés.

	2000	2005	2010	2013	2015
0-17	2	1	0	0	1
18-24	18	6	5	13	13
25-44	16	8	8	11	11
45-64	9	10	4	5	8
65+	0	0	0	1	1
Total	45	25	17	30	34

Fig. 57. : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale entre 2000 et 2015 à Tellin selon les classes d'âge (Source : SPP Intégration Sociale)

Les bénéficiaires sont également en majorité des femmes 58.8% en 2015. Leur représentativité est en diminution puisqu'en 2000, elles constituaient plus de 64% des bénéficiaires.

94% des bénéficiaires en 2015 sont belges (32 personnes). Les deux autres sont des étrangers hors Union européenne. Cette répartition n'a pas évoluée.

10.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI

10.2.1. POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER

La population en âge de travailler correspond aux personnes âgées de 15 à 64 ans. Dans cette catégorie se trouvent la population inactive et la population active, elle-même subdivisée entre les actifs occupés et les inoccupés (= chômeurs).

Un actif inoccupé (chômeur au sens du BIT¹⁰) répond à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

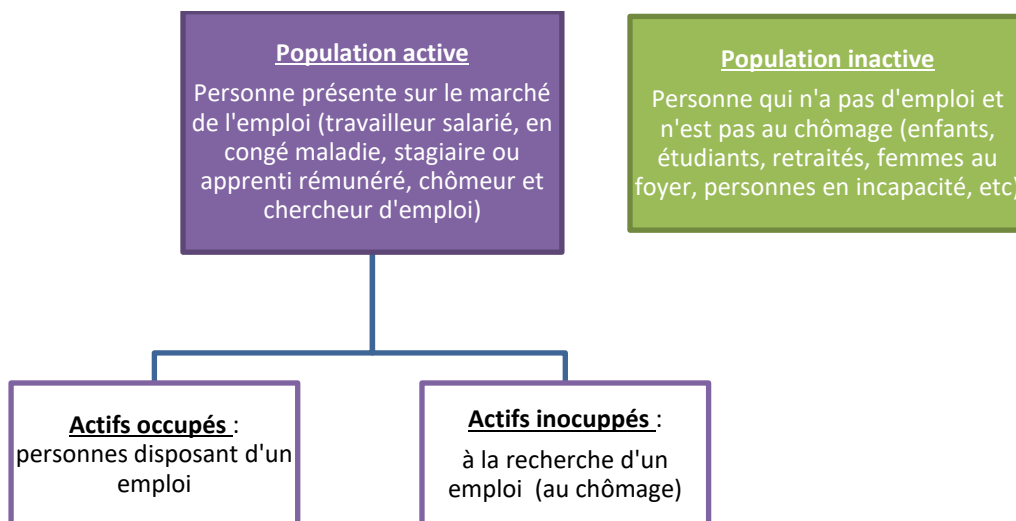


Fig. 58 : traces TPI-Source : IWEPS

Il est difficile de comparer les données des années postérieures à 2006 avec celles d'avant 2006 car la suppression du pointage, fin 2005 a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi¹¹.

Un travail d'harmonisation des données est en cours de réalisation entre les données régionales et fédérales.

¹⁰ BIT = Bureau International du Travail. Bureau définissant les questions générales du travail pour les pays membres de l'ONU.

¹¹ Source : Forem

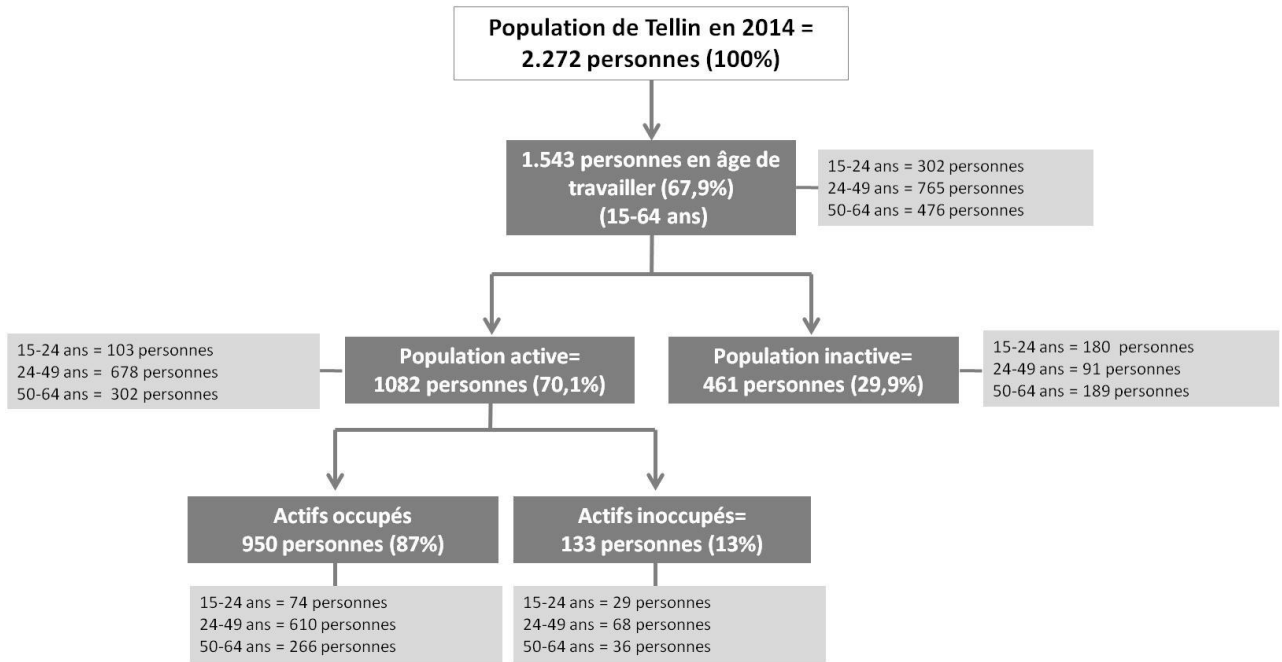


Fig. 59 : traces TPI-Source : IWEPS

Avec 1082 personnes en 2014, Tellin a plus de 70% de sa population considérée comme active. On remarquera également que seulement 34% des 15-24 ans en âge de travailler sont actifs, ce qui, avec Nassogne représente le taux le plus bas de la micro-région.

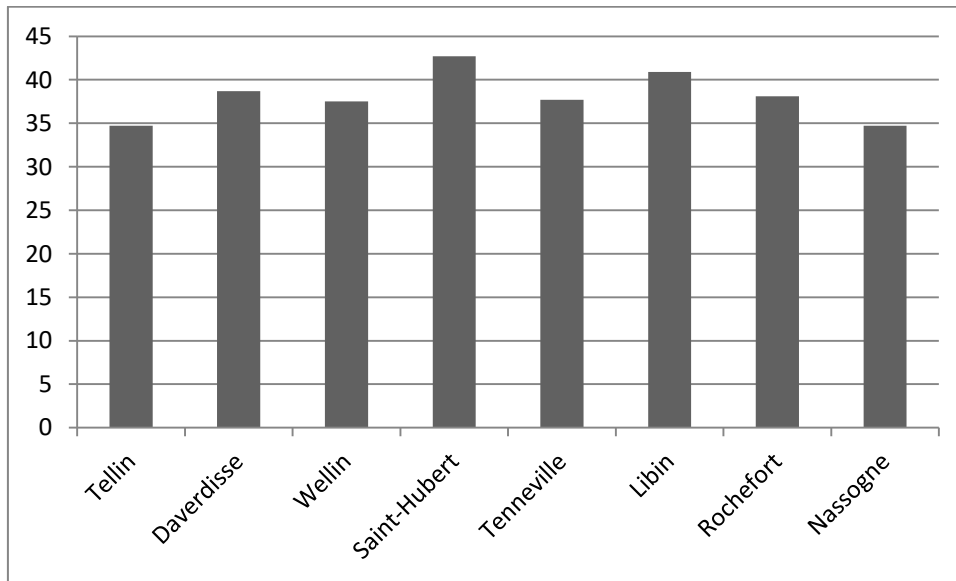


Fig. 60 : Taux d'activité chez les 15-24 en 2014, source IWEPS

Entre 2003 et 2014, la population en âge de travailler est passée de 1439 personnes à 1543 personnes, soit une augmentation de +7%. On constate que cette progression a été enregistrée au niveau de la population active occupée (+110 personnes), alors que la population inactive diminuait de 17 personnes, soit 3%.

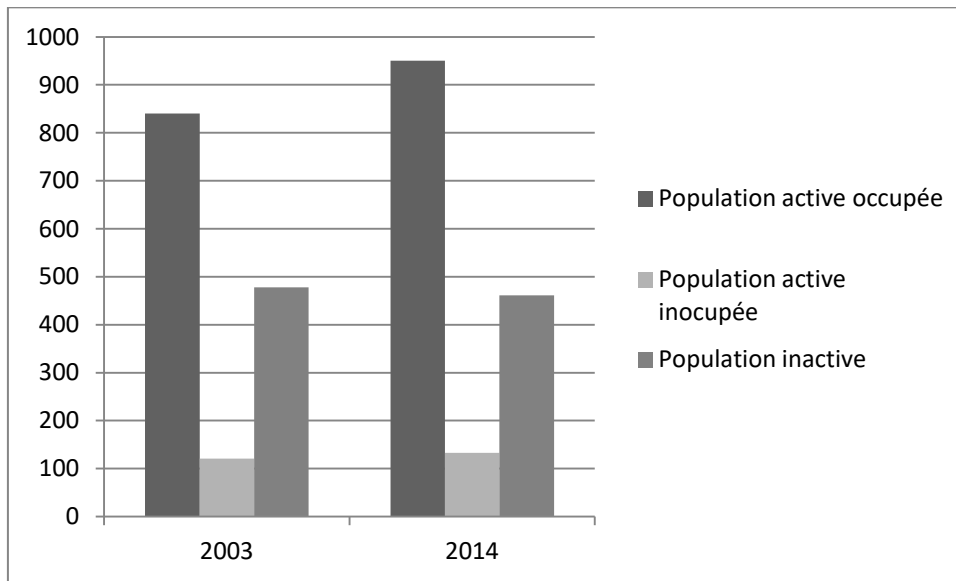


Fig. 61 : Représentation de la population en âge de travailler en fonction de leur statut. Données 2003-2014 (Source : IWEPS)

10.2.2. DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emplois sont au nombre de 133 en 2016 à Tellin. Depuis 2010, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés diminue en passant de 155 personnes en 2012 à 133 personnes en 2016, soit 22 personnes en moins.

Fort Logiquement, c'est Rochefort qui enregistre le plus de demandeurs d'emploi. On constate que la tendance à la diminution est généralisée. Celle-ci doit sans doute être mise en lien avec les changements de politiques en la matière.

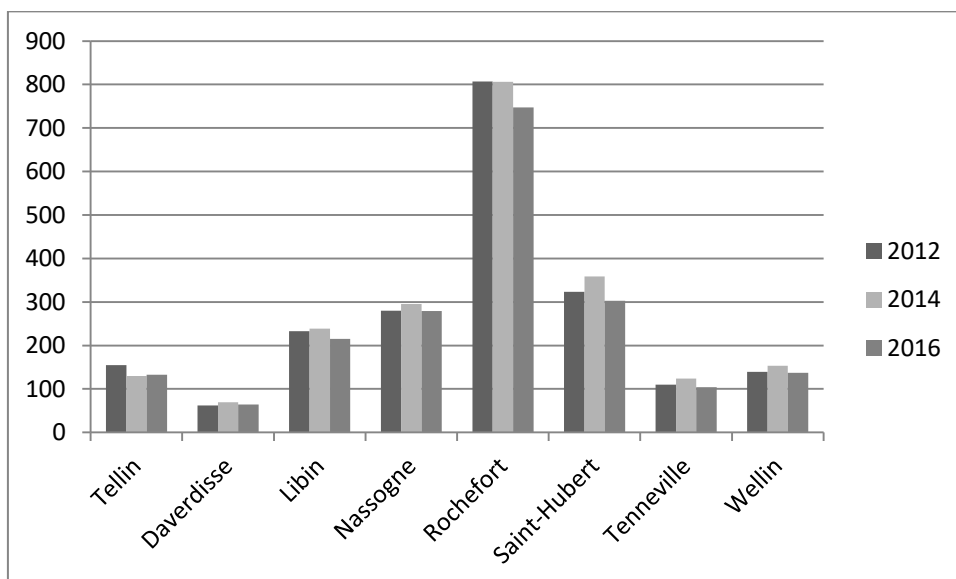


Fig. 62: Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés par nationalité entre août 2012, 2014^e et 2016 (Source : FOREM).

10.2.3. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Taux d'activité

Pop. présente sur le
marché de l'emploi

Pop. en âge de travailler
(15-64ans)

12

Le taux d'activité à Tellin est passé de 66,8% en 2003 à 70,1% en août 2016. Au sein de la micro-région, seules les communes de Tenneville et Libin ont des taux d'activités supérieurs à celui de Tellin. On constate également que seules les communes de Tellin et Libin ont vu leur taux diminuer entre 2012 et 2016. On remarquera encore la bonne situation de toutes les communes par rapport à la moyenne régionale qui est de 67% en août 2016.

	Daverdisse	Saint-Hubert	Wellin	Rochefort	Nassogne	Tellin	Libin	Tenneville
2003	71,1	68,4	68,4	68,3	67,6	66,8	69,8	69,4
2012	66,1	68,1	69,2	69,1	69,5	71,1	73,9	72,2
août-2016	68	69,2	69,2	70,0	70,1	70,1	72,3	72,9

Fig. 63 : Taux d'activité entre Tellin et les communes de la micro-région 2012. (Source : Forem)

Taux d'emploi

Pop. ayant un emploi (actifs
occupés)

Pop. en âge de travailler
(15-64 ans)

Si on regarde le **taux d'emploi** (rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi sur le nombre de personnes en âge de travailler, pour la catégorie 15-64 ans), la commune de Tellin se retrouve, avec 61,4% dans le milieu du classement de la micro-région. Par rapport à 2003, la commune de Tellin un des communes a connu la plus forte augmentation (+3%). On remarquera que les communes ayant le taux supérieur à 60% en 2012 ont toute connu un tassement entre cette date et 2016. A nouveau, toutes les communes ont un taux supérieur à la moyenne régionale (56,7 en 08/2016).

	Saint-Hubert	Rochefort	Daverdisse	Tellin	Wellin	Nassogne	Tenneville	Libin
2003	61,7	58,3	65,1	58,4	60,7	60	64,1	63,6
2012	59,8	59,4	59,9	62,6	62,1	62,1	66,3	67,1
août-2016	60,1	60,2	60,3	61,4	61,8	62,7	67	67,5

Fig. 64 : Taux d'emploi entre Tellin et les communes de la micro-région pour les années 2003 et 2016. (source : Forem)

¹² Le **taux d'activité** exprime le rapport entre le nombre de personnes présentes sur le marché de l'emploi (occupées ou chômeuses) sur le nombre de personnes d'âge actif (= individus entre 15 et 64 ans) (Source : IWEPS).

Taux de chômage

Pop. sans emploi
(actifs inoccupés)

Pop. active

Enfin, en ce qui concerne le taux de chômage, celui de Tellin, avec 12,3%, est relativement plus élevé que celui des communes voisines. Seule Rochefort a un taux supérieur avec 13,4%. Par rapport à 2003, on constate toutefois que ce taux reste stable. Comme pour les autres indicateurs, la situation est meilleure qu'en moyenne en Wallonie (15,4%).

	Rochefort	Tellin	Saint-Hubert	Nassogne	Wellin	Daverdisse	Libin	Tenneville
2003	14,6	12,6	9,9	11,3	11,8	8,4	8,9	7,7
2012	14,1	12	12,2	10,7	10,2	9,4	9,2	8,1
août-2016	13,4	12,3	12	11,4	10,8	11,1	9,1	7,8

Fig. 65 : Taux de chômage entre la commune de Tellin et les communes de la micro-région pour les années 2003 et 2016. (Source : Forem).

10.2.4. TAUX D'EMPLOI INTÉRIEUR

Le taux d'emploi intérieur permet de voir la situation en termes d'emplois offerts à la population en âge de travailler dans la commune.

Avec un taux de 28.9% en 2014, Tellin est la commune de la micro-région qui offre le moins d'emplois à ses habitants. L'absence de zones d'activités économiques peut notamment expliquer cette situation.

On remarque également que si la tendance est à la hausse dans presque toutes les communes, Tellin voit son taux diminuer entre 2008 et 2014 de 5,4% (28.9 en 2014 contre 34,3 en 2008). Saint-Hubert est la commune qui propose le plus d'emplois intérieurs. L'ensemble de ces communes restent cependant bien inférieures à la moyenne wallonne qui est de 55% en 2014.

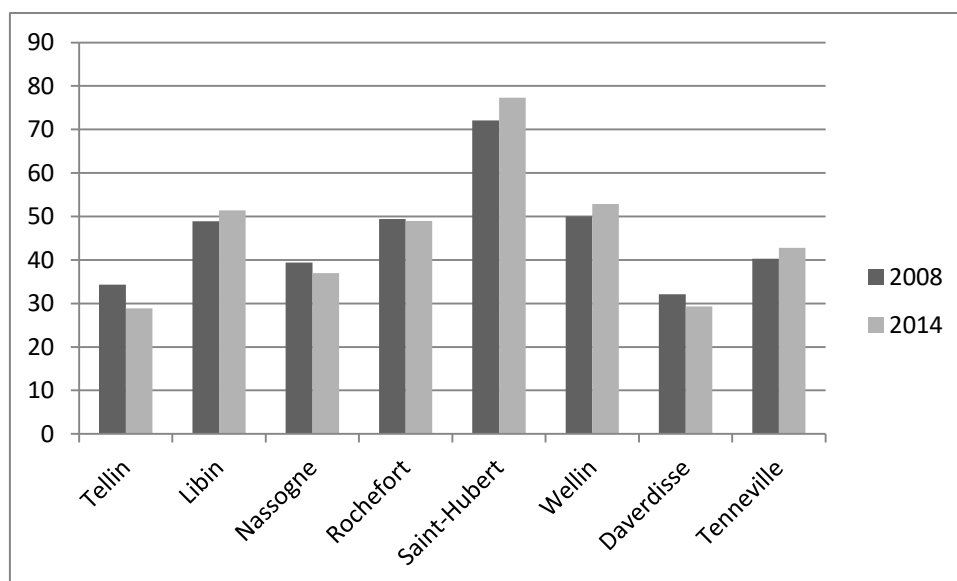


Fig. 66: Taux d'emploi intérieur entre la commune de Tellin et les communes voisines en 2008 et 2014. (Source : Iweps)

10.2.5. STATUTS SOCIO-PROFESSIONNELS

Au niveau des statuts socioprofessionnels pour l'année 2014, on constate que 741 Tellinois sont salariés soit 1 habitant sur trois. La seconde catégorie est celle des pensionnés et prépensionnés. Ceci s'explique par la bonne représentativité des seniors sur le territoire communal.

Les indépendants représentent quant à eux à peine 5% de la population totale.

	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage sur la commune	Pourcentage Communes limitrophes
Salariés	362	379	741	29,8%	29,2%
Indépendants	90	35	125	5,0%	6,6%
Aidants	6	10	16	0,6%	0,6%
Salariés et indépendants/aidants	47	23	70	2,8%	2,5%
Demandeurs d'emploi	70	62	132	5,3%	4,8%
Prépensionnés et pensionnés	214	238	452	18,2%	18,0%
Autres	427	512	939	37,8%	9,9%
Total	1216	1259	2485	100,0%	100,0%

Fig. 67 : Population totale au 1^{er} janvier 2014 suivant le statut socioprofessionnel (Source : IWEPS d'après Banque carrefour de la sécurité sociale).

En sélectionnant uniquement les chiffres de la population active occupée de Tellin, on peut constater que la grande majorité des actifs sont des salariés, ils représentent 78% de la population active occupée. Les indépendants quant à eux représentent 13 % de la population active occupée.

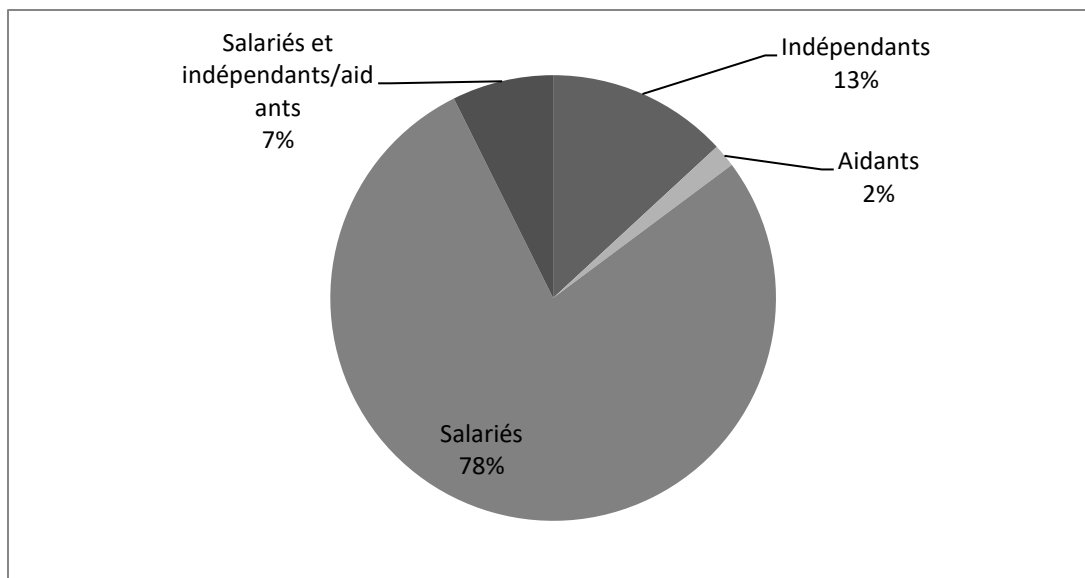


Fig. 68. : Répartition par secteur socioprofessionnel de la population active occupée de Tellin en 2014 (Source : IWEPS).

10.2.6. EMPLOI SALARIÉ

Comme indiqué ci-dessus, en 2014, 78% de la population active occupée de Tellin est salariée, soit 741 personnes. 31,7% des ces emplois sont dans le secteur privé et 68,3% dans le secteur public.

La commune de Tellin propose des emplois salariés dans 38 établissements différents.

En classant l'ensemble des établissements selon les secteurs d'activités, on constate que l'emploi se répartit à :

- 70,9% des emplois générés par ceux-ci sont dans le secteur de l'administration, la défense, la santé et le social. On y retrouve donc l'administration communale, les écoles, le collège, le CPAS,...
- 13,9% dans le commerce, transports et Horeca,
- 6,1% dans la construction,
- 3,5% dans l'industrie,
- 2,2% dans les finances et assurances

En analysant plus en détails les 38 établissements selon leurs tailles, on constate que ;

- 29 (76%) occupent de 1 à 4 salariés.
- 3 établissements occupent entre 20 et 49 personnes. On retrouve ici les entreprises de services publics : Administration/enseignement/aide sociale.
- 4 entreprises occupent 5 à 9 salariés
- 2 occupent entre 10 et 19 salariés.

Parmi les personnes qui travaillent à Tellin, en moyenne :

- 36% résident à Tellin,
- 9% habitent dans l'arrondissement de Neufchâteau, en excluant la commune,
- 11% habitent dans la province de Luxembourg, en excluant l'arrondissement de Neufchâteau,
- 38% résident en Wallonie, en excluant la province de Luxembourg.

- 4% viennent de la Région bruxelloise ou de la Région flamande, soit tout de même 9 personnes.
- 1% réside à l'étranger, soit 3 personnes.

10.2.7. EMPLOI INDÉPENDANT

Pour rappel, en 2014, 13% de la population active de Tellin ont le statut d'indépendant. En 2015, on recensait 203 indépendants à Tellin.

En 2000, ils étaient 185. La croissance du nombre d'indépendants s'enregistre dans toutes les communes de la micro-région. Seule la commune de Daverdisse a connu une légère diminution.

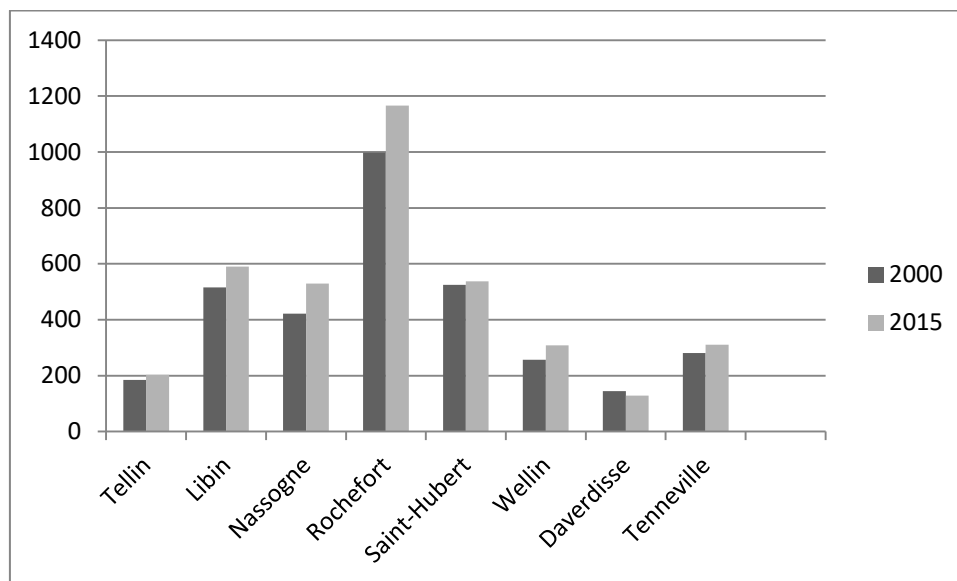


Fig. 69 : Évolution du nombre d'indépendants entre 2000 et 2015, comparaison entre Tellin et les communes voisines (sources : ONSS Statistiques décentralisées et IWEPS).

Si on regarde le nombre d'indépendants par rapport à la population totale, on constate que Tellin est la commune de la micro-région qui compte le plus faible pourcentage : 8% en 2015, contre 12% à Libin et en

À Tellin, en 2015, les indépendants étaient répartis pas secteur d'activité comme suit :

- 30% des indépendants sont des commerçants. Il s'agit du groupe le plus représenté,
- 20% d'entre eux sont issus des professions libérales et intellectuelles,
- 20% sont des agriculteurs,
- 20% également proviennent du secteur de l'industrie et de l'artisanat,
- 8% sont indépendants dans le secteur des services,
- 1% des indépendants de Tellin sont spécialisés dans d'autres domaines non référencés.

Par rapport aux communes limitrophes, on retrouve une répartition des indépendants selon les secteurs d'activité relativement semblable. Néanmoins, on peut noter qu'il y a proportionnellement un peu plus d'indépendants du secteur de l'industrie et de l'artisanat, et du secteur des professions libérales et intellectuelles, dans les communes limitrophes de Tellin. À l'inverse, les indépendants du secteur des services et du secteur commercial sont proportionnellement un peu plus nombreux à Tellin.

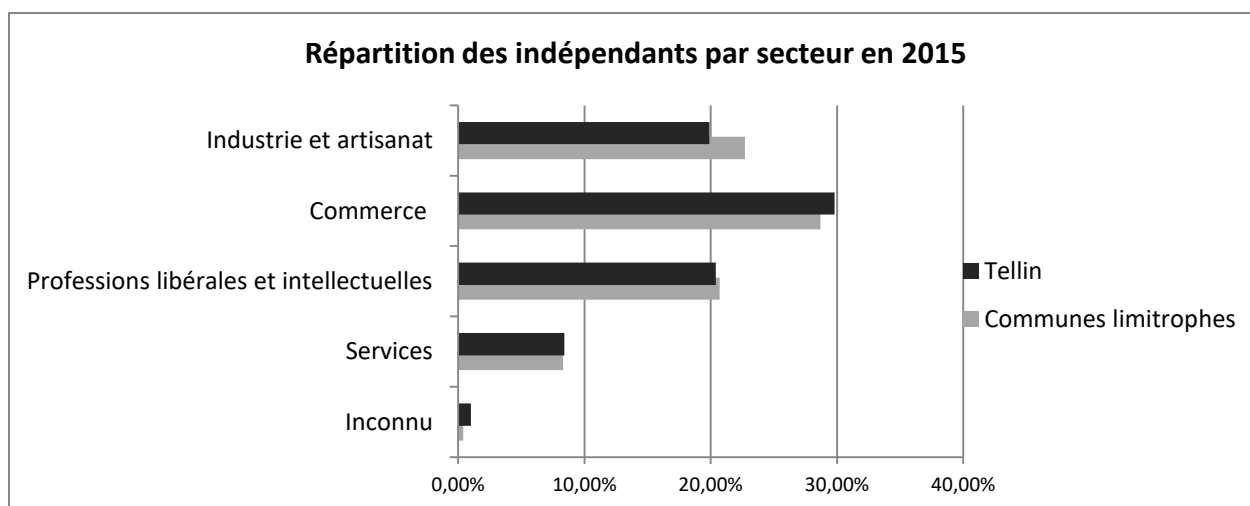


Fig. 70. : Répartition des indépendants selon les secteurs d'activité en 2015 à Tellin et dans les communes limitrophes (Source : IWEPS d'après INASTI).

10.3. SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Selon l'administration communale de Tellin : « Si la plupart des gens trouvent un emploi, ce n'est pas dans ces quatre villages qu'ils l'exercent. Ils se déplacent, dans la région proche, à la poste, chez Belgacom ou aux Industries Lhoist (On/Jemelle), dans des entreprises ou des services privés et publics à Rochefort, Libramont, Namur, ou Bruxelles. Pour eux, chaque jour, ce sont des déplacements plus ou moins longs. Certains jeunes sont parfois contraints à l'émigration malgré leur engouement à rester dans la région. Parmi ceux qui travaillent dans la commune, on compte surtout une quinzaine d'agriculteurs : groupe considérable si on le compare à celui de beaucoup d'autres régions, mais de plus en plus limité par rapport à un passé encore récent. Les entreprises locales, extractives comme "Les Carrières de la Lesse" à Resteigne, le home « Les Alouins » à Tellin, une manufacture comme la "Boissellerie Evrard" à Tellin, de travaux publics comme la société E.L.B. (anciennement Liégeois) à Bure ont fermé leurs portes. Les ouvriers et fonctionnaires communaux, ainsi qu'une grande surface « Spar », complètent cet éventail » (source : administration communale de Tellin).

10.3.1. ENTREPRISES ACTIVES EN FONCTION DES SECTEURS

En 2013, on dénombre 180 entreprises sur le territoire communal.

	2008	2013
Agriculture, sylviculture et pêche	40	37
Industrie manufacturière	8	10
Construction	33	28
Commerces, réparation d'automobiles et de motocycles	27	28
Transports et entreposage	2	1
Hébergement et restauration	17	16
Information et communication	1	6
Activités financières et d'assurance	3	4
Activités immobilières	3	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14	20
Activités de services administratifs et de soutien	4	6
Administration publique	1	1
Santé humaine et action sociale	0	1
Arts, spectacles et activités récréatives	10	9
Autres activités de services	12	11
Total	175	180

Fig. 71 : Nombre d'entreprises actives à Tellin en fonction du secteur d'activité en 2008 et 2013 (Source : SPF Economie)

Elles se répartissent principalement dans le secteur de l'agriculture, la construction, les commerces, l'hébergement et la restauration.

Selon les données de l'administration communale, on retrouve dans tous les villages des services et entrepreneurs.

Le village de Tellin, avec son statut de chef-lieu, concentre plutôt les commerces, les services et les entrepreneurs, alors que les autres villages, moins densément peuplés, comprennent plutôt des entrepreneurs et quelques services, mais peu de commerces de détails.

Parmi les entreprises tellinoises, on peut remarquer deux entreprises d'art campanaire. Si cet art a fait les beaux jours de Tellin par le passé (Fonderie Slégers), Tellin est encore aujourd'hui associé à ce secteur grâce à la présence de Campa et de Mr Olivier Baudri.

10.3.1. ZONES D'ACTIVITÉS

La commune de Tellin dispose d'une zone d'Activités Économiques sur son territoire. Idelux et sa Division du Développement Economique a mis à disposition des entreprises le Parc d'Activités Economiques de Tellin. Cette zone d'activité économique (ZAE) mixte s'étale sur une superficie de 9,43 ha. Le parc a pour vocation le développement de l'industrie du bois. La situation géographique de la ZAE est idéale pour ce type d'activité liée aux ressources forestières. Elle est proche des villes d'Arlon, Libramont, Marche-en-Famenne et Namur. Elle est située le long de la nationale N889 et à 2 km de l'autoroute E411.

Actuellement, Idelux privilégie de proposer la zone à une seule entreprise qui aurait besoin d'une grande superficie pour son implantation.

Une petite ZAE de 2 ha se trouve également à Tellin. Elle est totalement occupée par des entreprises et ateliers communaux.

La commune de Tellin pose, quant à elle, le constat que des commerces et petites entreprises s'installent de plus en plus à la sortie de Tellin en direction de Rochefort et que les demandes pour s'installer sur cet axe sont régulières. Ainsi, le développement d'une petite zone plus proche de Tellin à destination de petites entreprises et commerces serait sans doute une piste à envisager à proximité de la ZAE existante.

10.4. RESTAURATION

Restaurants		
Le Campagnard	Rue Grande 5 – 6927 Tellin	Taverne Restaurant
L'Open	Autoroute E411 – aire de Tellin	Aire d'autoroute
Chez Dindin	Rue de la Carrière 147 – 6927 Resteigne	Café – restaurant
Restaurant Lesse Capade	Rue de la Carrière 155 – 6927 Resteigne	Restaurant
Produits du Terroir		
Boulangerie Denoncin	Rue Grande 4 - 6927 Tellin	« Les baisers de Tellin » (pâtisseries)
L'Open	Autoroute E411 – aire de Tellin	Vente de paniers garnis du terroir

10.5. ASSOCIATIONS ET STRUCTURES D'AIDE À L'EMPLOI

10.5.1. CPAS

Toute personne habitant le territoire de Tellin peut demander de l'aide au CPAS qui se charge également d'accompagner les personnes pour trouver un emploi. Voir détails des missions dans le chapitre « Vie sociale ».

10.5.2. DEFITS TELLIN

En 1992, l'association DEFITS (= Développement, Encadrement, Formation, Intégration par le travail et Socialisation) a été créée à l'initiative des CPAS de Libin, Saint-Hubert, Tellin et Wellin.

Selon ses statuts, DEFITS a pour mission de favoriser l'insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle de personnes sans emploi et de situer son action dans une perspective de développement régional intégré.

10.5.3. ENTREPRISE TITRES-SERVICES DE LA HAUTE-LESSE

L'Entreprise Titres-Services de la Haute-Lesse rayonne sur les communes de Libin, Saint-Hubert, Tellin et Wellin. L'entreprise fait partie de l'ALE Tellin située rue Grande 14 à Tellin.

Ce système est subventionné par l'Etat fédéral. Il permet à tout particulier domicilié en Belgique de payer, à un tarif avantageux, des prestations d'aide ménagère. Les travaux ou services prestés concernent uniquement l'usage privé. Les travaux pouvant être effectués par l'entremise des Titres-Service concernent l'aide ménagère : nettoyage, lessive, repassage, petits travaux de couture, préparation des repas. Les services en dehors du domicile comprennent : repassage, courses ménagères, transport accompagné de personnes à mobilité réduite (à Tellin, voir avec le CPAS – service mobilité)

10.5.4. LE FOREM

Le bureau de placement du FOREM le plus proche est située Grand'Rue 37c, à 6800 Libramont et joignable au 061/46.10.40.

10.5.5. MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi pour la commune de Tellin est située Rue Sous le Château 1a à 5580 Rochefort et joignable au 084/38.01.20. Les horaires sont : lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30, le mardi de 8h30 à 12h30, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi et le jeudi sur rendez-vous le matin et de 13h30 à 15h30.

10.5.6. ALE

L'ALE s'adresse aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de l'aide sociale de la Commune avec pour objectif de leur trouver un emploi. Les bureaux de l'ALE sont situés Rue Grande, 14 à Tellin. Les bureaux sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h. La responsable est Madame Anne Vanacker.





Le travail proposé à ces personnes est varié :

- Aide au petit entretien de jardin
- Aide à la garde et à l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades,
- Aide pour accomplir des formalités administratives,
- Petits travaux d'entretien et de réparation au domicile de l'utilisateur qui sont refusés par les professionnels en raison de leur faible importance,
- Garde et soins apportés aux animaux en l'absence des propriétaires.

Les particuliers, les autorités locales, les établissements d'enseignement et les entreprises agricoles peuvent faire appel à l'ALE. Le tarif horaire est de 5,95€ et l'inscription annuelle est de 7€.

(cfr chapitre « Economie et emplois » Entreprise Titres-Services de la Haute-Lesse)

10.6. SYNTHÈSE

	
Revenu moyen par habitant en augmentation.	Revenu moyen par habitant légèrement inférieur à celui de la Région wallonne et relativement faible à l'échelle belge.
Augmentation et stagnation des revenus supérieurs à 30 000 € et diminution des moins de 10 000€ et 10 000 à 20 000 €.	
Bénéficiaires du RIS en stagnation et nombre faible par rapport à la moyenne micro-régionale.	
Sur 10 ans, augmentation des actifs occupés et diminution d'inactifs...	... mais récemment tendance générale à la baisse.
Un taux d'emploi et un taux d'activité en nette progression qui placent Tellin dans le trio de tête de la micro-région.	Un taux de chômage qui diminue peu mais qui reste supérieur à celui de la moyenne micro-régionale.
De nombreux postes d'emplois salariés dans des établissements de services (administration et enseignement).	Les entreprises actives sont surreprésentées par l'agriculture et la construction, secteurs qui emploient peu de salariés.
Des activités liées à l'art campanaire.	Un nombre d'indépendants relativement faible. e.
	Une zone d'activités vide depuis plusieurs années.
Des acteurs locaux publics qui aident à la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle : CPAS et DEFITS Tellin.	
	
Un territoire qui a une économie locale bien présente et spécifique (campanaire).	Mais un territoire qui manque d'équipements, d'infrastructures et de services permettant de soutenir une économie locale et durable.

11. AGRICULTURE

11.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

La commune de Tellin fait partie de la Famenne sur la bande de la Calestienne, au pied du plateau ardennais. Les anciennes communes de Resteigne, Tellin et Bure sont situées sur la partie Famenne-Calestienne. Seule la partie est du territoire communal, correspondant au territoire de l'ancienne commune de Grupont, fait partie de l'Ardenne. Il s'agit de la partie du territoire située sur la rive droite de la Lhomme. Dans le cadre de ce chapitre, la Famenne sera prise comme région agricole de référence pour comparer les données agricoles de la commune de Tellin.

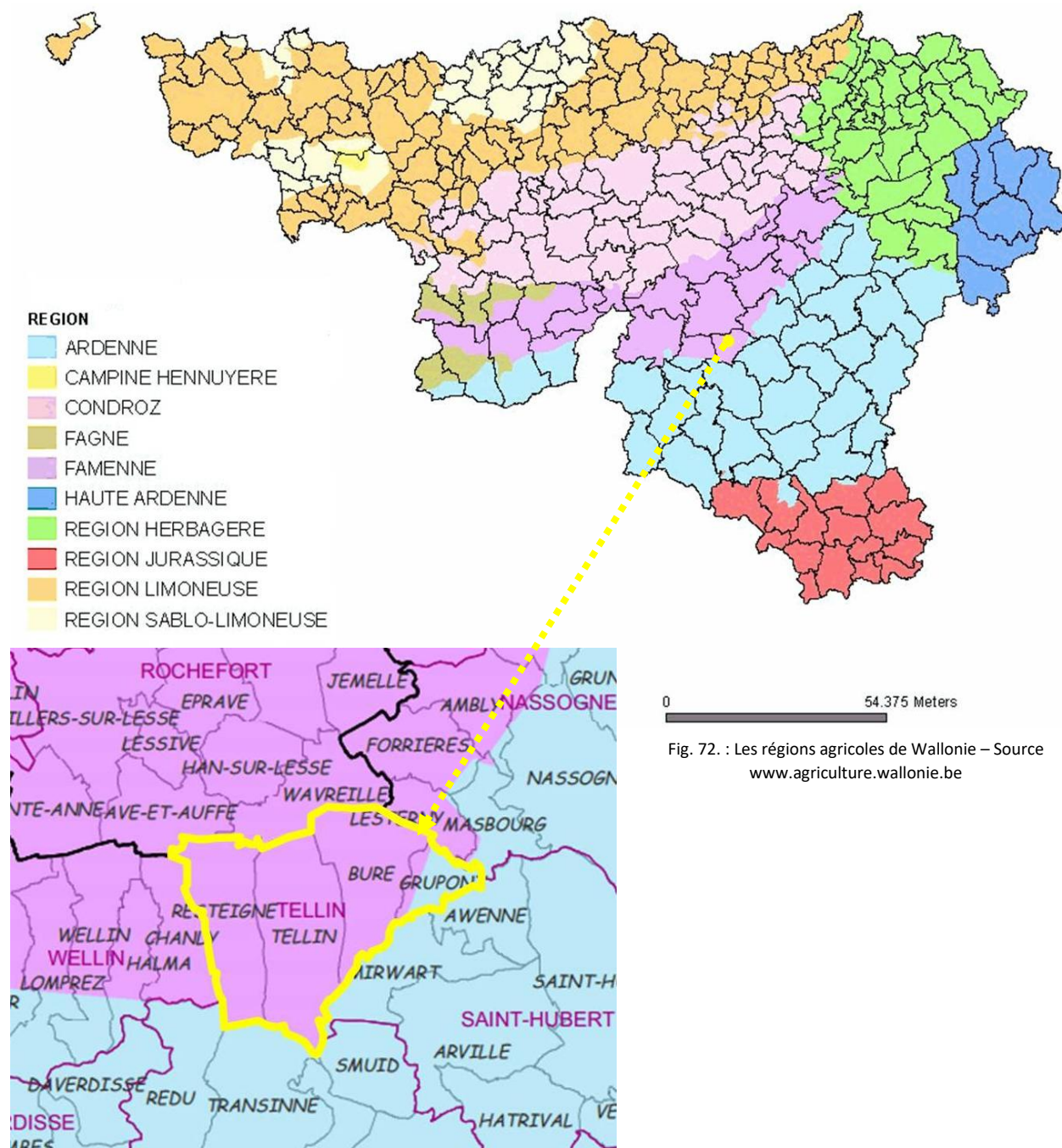


Fig. 72. : Les régions agricoles de Wallonie – Source www.agriculture.wallonie.be

11.2. SUPERFICIES DES TERRAINS AGRICOLES

En 2013, la surface agricole utile (SAU)¹³ représentait 19,2% du territoire communal, soit 1.087 Ha.

Depuis 1992, on peut constater que cette SAU s'est contractée et s'est agrandie à plusieurs reprises. Si la courbe de son évolution est en dents de scie avec un pic maximal en 2004, on constate que la tendance générale est à la diminution. En 20 ans, la SAU a diminué de 123,07 Ha soit 10%.

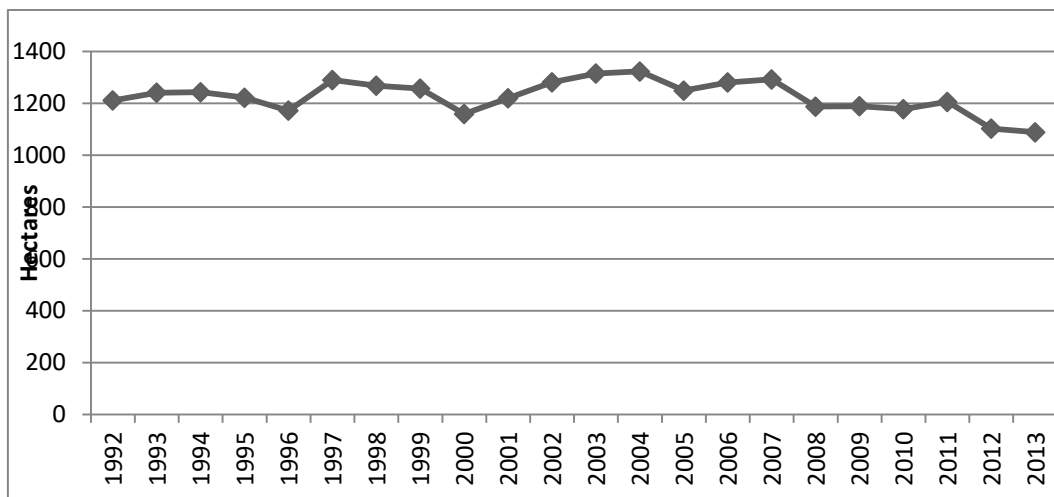


Fig. 73. Evolution de la SAU totale entre 1992 et 2013 pour la commune de Tellin (Source : Base de données CAPRU d'après la DGSIE).

Par rapport à ses communes voisines, on constate que la part de la SAU de Tellin (19% en 2013) est une des plus basses de la micro-région. Seule la commune de Daverdisse compte une part moins importante (17%).

On constate également que si cette part a diminué de 2% à Tellin depuis 1992, d'autres communes ont vu cette part augmenter (Nassogne, Saint-Hubert, Wellin).

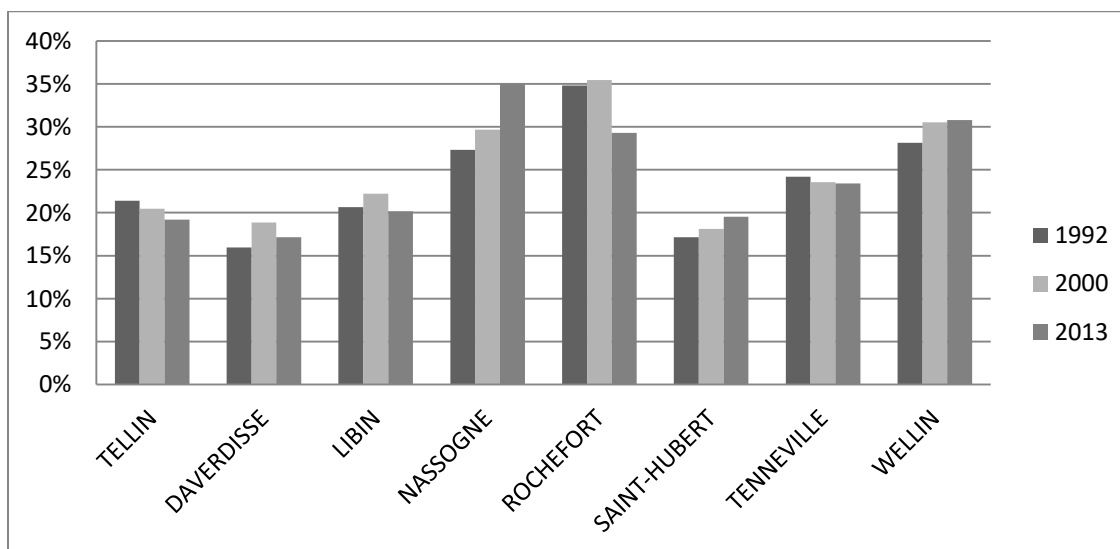


Fig. 74: Part de la SAU dans la superficie totale 1992,2000 et 2013 (Source : DGSIE Cadastre, Base de données CAPRU)

¹³ La surface agricole utile (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

11.3. EXPLOITATIONS AGRICOLES

11.3.1. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS

En 2013, on dénombrait 18 exploitations agricoles à Tellin. Mais 20 ans plutôt, on en comptabilisait le double : 36.

De 1992 à 2013, la courbe a tendance à diminuer par paliers : il y a, à plusieurs reprises, des périodes de stagnation ou de légère reprise de courte durée (une ou deux années). Ces phénomènes sont notamment dus à des exploitations qui ont été recensées pour la première fois. C'est le cas en 2001 avec 2 nouvelles exploitations et en 2006 avec une nouvelle exploitation.

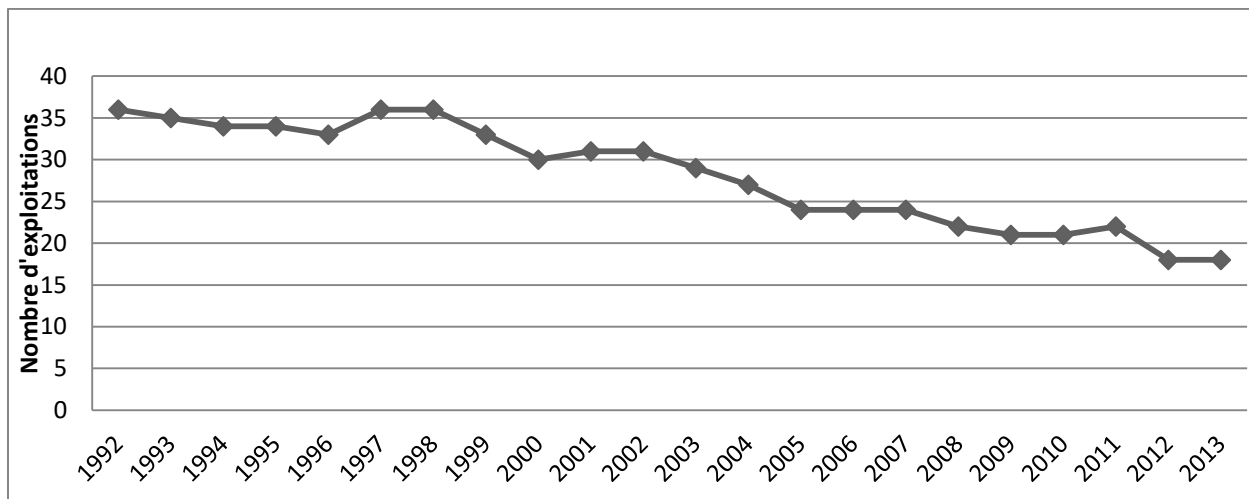


Fig. 75. Evolution du nombre total d'exploitations à Tellin entre 1992 et 2013 (Source : Base de données CAPRU d'après la DGSIE).

D'un côté, entre 1992 et 2013, la SAU totale a perdu un peu plus de 123 ha, soit 10% de sa superficie, de l'autre, le nombre d'exploitations pour la même période a diminué de moitié. Il en résulte donc une forte augmentation de la superficie moyenne par siège d'exploitation.

De 33,7 ha par exploitation en 1992, elle est passée à 60,43 ha/exploitation en 2013. En 20 ans, la superficie moyenne par exploitation a donc presque doublé de superficie. Cette évolution à Tellin n'est pas unique. Le même phénomène s'observe à l'échelle de la Famenne et de toute la Région wallonne. On constate toutefois que la taille moyenne d'une exploitation à Tellin est supérieure à celle enregistrée dans la région agricole Famenne : 59,75 hectares en 2013.

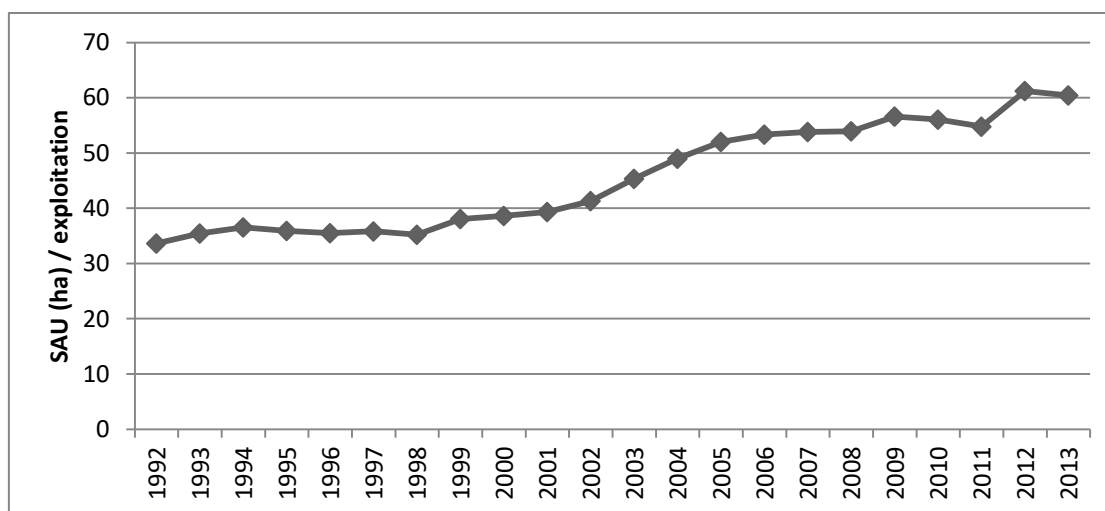


Fig. 76. : Evolution de la superficie moyenne par siège d'exploitation à Tellin entre 1992 et 2013 (Source : SPF Economie).

11.3.2. ÂGE DES AGRICULTEURS

En ce qui concerne l'âge des chefs d'exploitation, en 2010 (date des dernières données disponibles par commune), sur les 21 exploitations, 14 exploitants ont moins de 55 ans dont 6 qui ont moins de 45 ans. Un tiers des exploitants ont quant à eux plus de 55 ans, dont 5 qui ont l'âge de la pension.

Nombre de chefs d'exploitation selon leur âge (2010)	< 35 ans	35-45 ans	45-55 ans	55-65 ans	> 65 ans
	3	3	8	2	5

Fig. 77: Répartition des chefs d'exploitation agricole selon leur âge à Tellin en 2010 (Source : SPF Economie)

En abaissant le seuil de l'âge de l'exploitant à 50 ans pour évaluer le risque de cessation, on observe que 4 exploitations sur les 9 n'ont pas de successeur. 3 exploitants ne savent quant à eux pas si un successeur pourra reprendre l'exploitation. Enfin, 2 exploitants de plus de 50 ans savent qu'un successeur poursuivra les activités de la ferme.

Présence d'un successeur (2010)	Oui	Non	Ne sait pas
Pour un exploitant de plus de 50 ans	2	4	3

Fig. 78 : Présence ou non d'un successeur exploitant chez les exploitants de plus de 50 ans à Tellin en 2010 (Source : SPF Economie)

En termes de superficie agricole utile, les agriculteurs de plus de 50 ans disposent de 29% de la SAU totale. 22% de la SAU ont exploités par des agriculteurs qui déclarent ne pas avoir de successeurs ou ne pas savoir si l'exploitation sera reprise.

Tellin 2010	Oui	Non	Ne sait pas
SAU - Selon la présence d'un successeur pour un exploitant de plus de 50 ans - en ha	83,9	83,62	176,91
SAU - Selon la présence d'un successeur pour un exploitant de plus de 50 ans - en %	24%	24%	51%
Par rapport à la SAU totale	7%	7%	15%

Fig. 79 : SAU selon la présence ou non d'un successeur chez les exploitants de plus de 50 ans à Tellin en 2010 (Source : SPF – Economie)

11.3.3. LA PROPRIÉTÉ DES TERRES AGRICOLES

En matière de mode de faire-valoir des SAU, on remarque que près de 70% sont exploitées en location et 30% en propriété. En 2010, sur les 1177 ha de SAU, 73% des terres exploitées sont louées et 27% sont en propriété. Par rapport à 2000, la part de la SAU exploitée en propriété a progressé de 5,7%. On remarque également que cette part est similaire à celle enregistrée dans la région Famennoise (30% de SAU exploitée en propriété).

Mode de faire-valoir des SAU	en propriété	en location	SAU totale
Nombre d'hectares	333,93	753,91	1087,84
Pourcentage	30,7%	69,3%	100%

Fig. 80 : Mode de faire-valoir des SAU, données de 2012 (Source : SPF – économie, Base de données CAPRU).

11.3.4. EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE

Les exploitations agricoles de Tellin emploient 30 personnes soit 16,89 personnes en unité de travail annuel (UTA) en 2012. Plus de 90% de ces personnes sont issues du cercle familial.

On constate que le nombre en UTA a diminué au cours de ces années. Il était encore de 21,75 en 2010.

11.4. PRODUCTION AGRICOLE

Comme les caractéristiques de la région « Famenne » pouvaient le laisser penser, les exploitations agricoles de Tellin consacrent principalement leurs terres aux prairies et dédient leur élevage aux bovins.

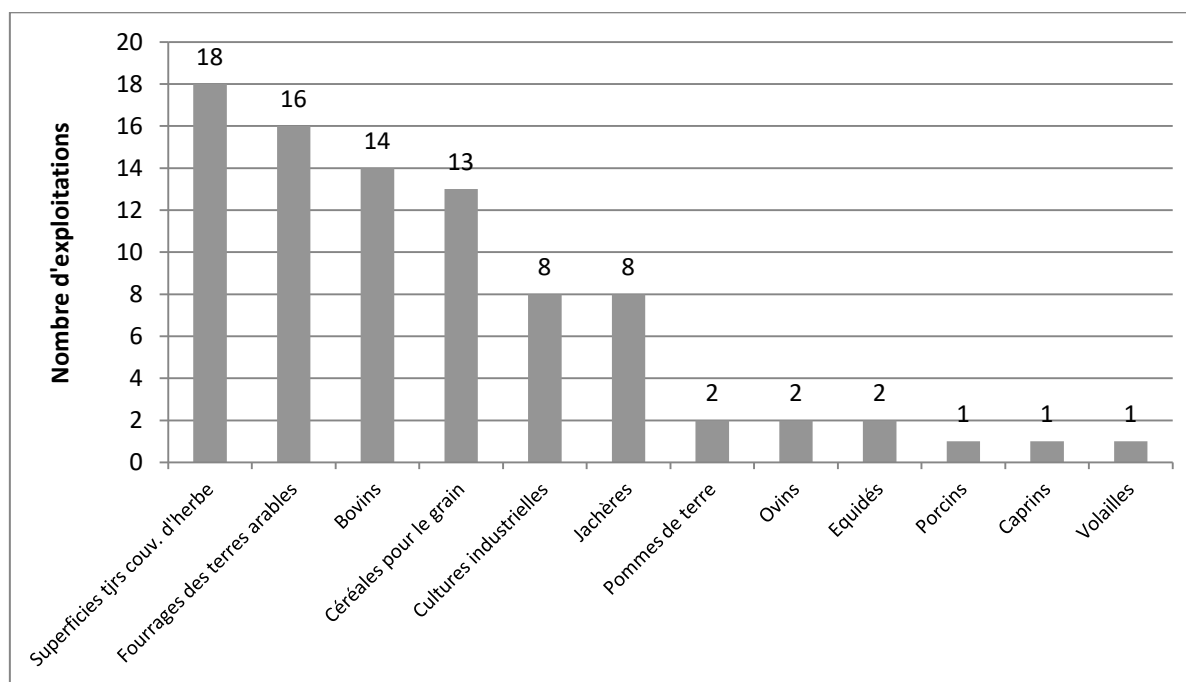


Fig. 81 : Détails des activités des exploitations à Tellin en 2013 (Source : CAPRU)

11.4.1. CULTURES

Du point de vue de l'utilisation des superficies agricoles, on constate que celles-ci sont à 91% occupées par les fourrages (53%) et les céréales pour le grain (38%). Très logiquement, les cultures sont principalement dédiées à l'alimentation animale.

Le profil de la répartition de Tellin correspond bien à celui de la Famenne, à la différence de 7% en plus de terres utilisées pour les céréales pour grain en Famenne et 9% de terres pour fourrages en moins. Il est normal de constater de légères différences entre la SAU de Tellin et celle de la Famenne, car la SAU de Tellin représente moins de 2% de celle de la Famenne.

En ce qui concerne les cultures industrielles, celles-ci sont de 6% à Tellin contre 8% en Famenne.

Par rapport à l'année 2000, on constate que ces cultures industrielles ont diminué de 3% au profit des céréales pour le grain (+1%), et des fourrages (+4%).

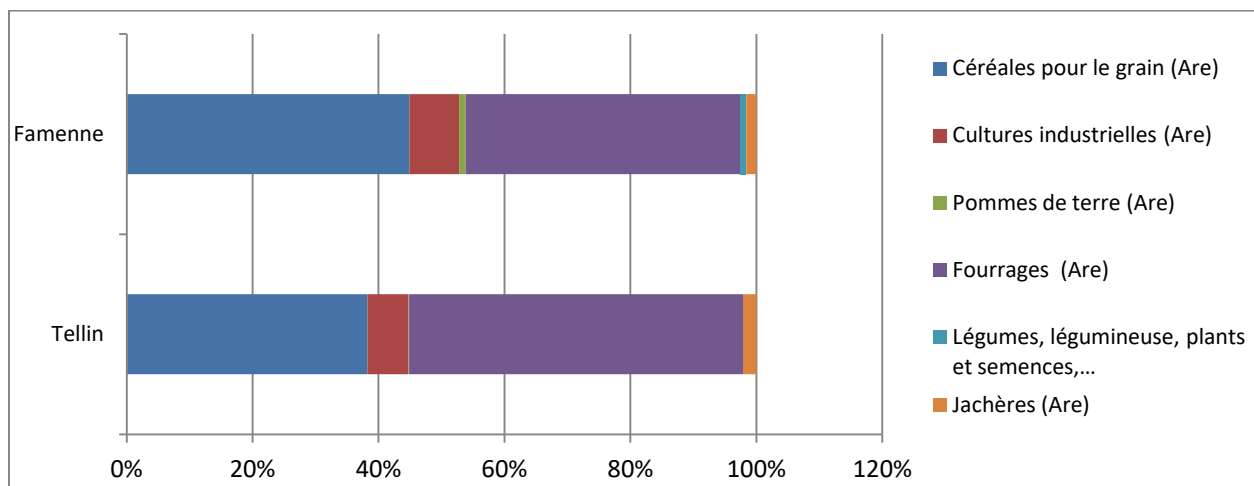


Fig. 82 : Utilisation de la superficie agricole en 2013 comparaison entre Tellin et la Famenne (Source : CAPRU)

11.4.2. ÉLEVAGE

Comme mentionné précédemment, l'élevage à Tellin est principalement centré sur les bovins : 67% des exploitations. Les autres formes d'élevage ont été développées dans une ou deux exploitations seulement. La répartition des exploitations en fonction du type d'élevage est assez proche de ce que l'on peut retrouver en Famenne.

On notera toutefois une présence plus marquée de l'élevage de volailles. Selon la commune, il ne s'agit toutefois pas d'exploitation intensive.

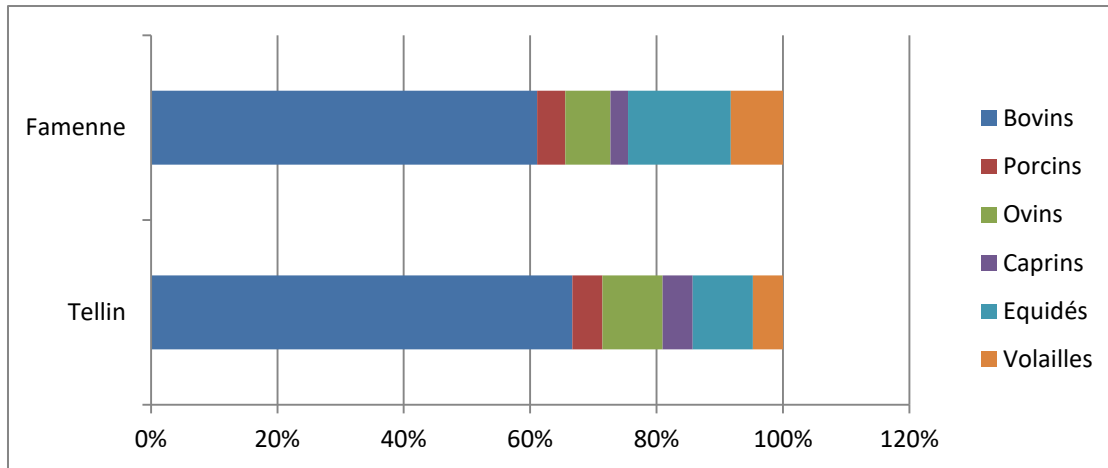


Fig. 83 : L'élevage à Tellin et en Famenne en 2013 selon le nombre d'exploitations (Source : SPF – économie).

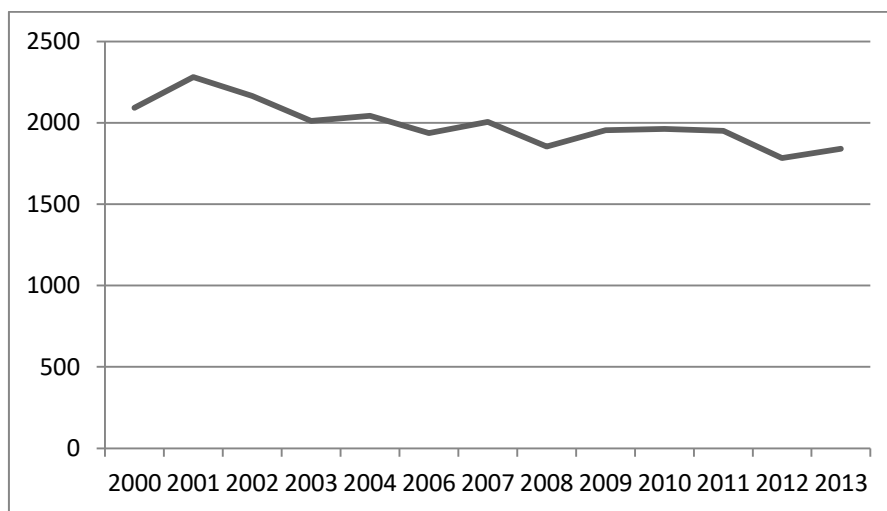


Fig. 84 : Évolution du nombre de bovins à Tellin (Source : SPF – économie).

Depuis 2000, on constate une diminution du nombre total de bovins présents sur le territoire de Tellin : -11,9% entre 2000 et 2013.

Cette diminution se confirme également au regard du nombre de bovins par Ha : -6% entre 2000 et 2013, soit 1,69 bovins par Ha.

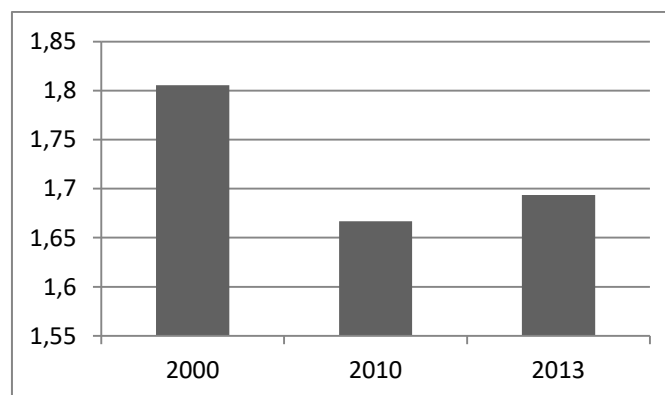


Fig. 85 : Évolution du nombre moyen de bovins à l'hectare à Tellin (Source : SPF – économie).

Si on regarde le nombre de bovins par rapport à la surface de culture fourragère, ce nombre est de 7,17 animaux par Ha.

Dans la région Famennoise, ces moyennes sont de 2,1 bovins par Ha de SAU et également de 15 par Ha cultures fourragères. L'élevage de Tellin est donc moins « intensif » que dans sa région agro-environnementale de référence.

11.5. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.5.1. EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES

D'après la base de données CAPRU, il y a eu un exploitant bio à Tellin en 2005, et il y en a eu 3 en 2009. Ces exploitations couvrent 23% de la SAU, soit 268,5 Ha. Le taux le plus élevé de la micro-région.

On remarquera que Rochefort a 11 exploitations bio et 10 à Nassogne mais que celles-ci couvrent seulement 12% et 7% de la SAU des communes.

11.5.2. GESTION ENVIRONNEMENTALE

(source : ec.europe.eu) Les mesures agro-environnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux.

Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agro-environnementaux.

Le système de mesures agro-environnementales est une des principales réponses aux demandes de la société en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Il met l'accent sur l'agriculture et le pâturage extensifs, la variété des espaces naturels et les techniques écologiques adaptées aux spécificités régionales. Les paiements agro-environnementaux incitent les agriculteurs à adopter des techniques d'exploitation et des niveaux de production ayant des effets positifs sur l'environnement sans se focaliser sur la rentabilité.

Exemples d'engagements agro-environnementaux nationaux et régionaux:

- extensification des modes d'exploitation agricoles dans le respect de l'environnement;
- gestion des systèmes de pâturage à faible intensité;
- gestion agricole intégrée et agriculture biologique;
- sauvegarde des paysages et de leurs caractéristiques traditionnelles (haies, fossés, bois, etc.);
- protection des habitats précieux pour l'environnement et de la biodiversité qui y est associée.

Les mesures agro-environnementales peuvent être définies au niveau national, régional ou local, et adaptées pour répondre à des systèmes agricoles et des conditions environnementales spécifiques. Cela leur permet de cibler et de réaliser des objectifs environnementaux.

Les mesures agro-environnementales sont cofinancées par les États membres. La participation de l'Union européenne s'est élevée pour la période 2007-2013 à près de 20 milliards d'euros, ce qui équivaut à 22% des fonds consacrés au développement rural.

Les régimes agro-environnementaux ont été intégrés à la PAC pour la première fois à la fin des années 1980. Les États membres avaient alors le choix de les appliquer ou non. Depuis 1992, ils sont devenus obligatoires pour les États membres dans le cadre de leurs plans de développement rural, mais restent facultatifs pour les exploitants.

Selon les statistiques du SPW-DG3 publiées pour l'année 2010, le taux de participation global aux MAE (soit le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune et ayant au moins 10 ares en MAE / le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans la commune) était pour Tellin de 66,2%.

Si ce taux est largement supérieur à celui enregistré au niveau wallon (54,1%), il est dans le milieu du classement dans la micro-région et est nettement plus bas que ceux enregistrés dans les communes de Daverdisse, Rochefort, Wellin.

Tellin	66,2%
Libin	52,5%
Nassogne	57,4%
Rochefort	70,4%
Saint-Hubert	51,7%
Wellin	72,4%
Daverdisse	84,8%
Tenneville	48,8%

Fig. 86 : Taux de participation globale aux MAE- IWEPS- SPW-DG03- 2010

11.5.3. REMEMBREMENT

Comme précisé dans le chapitre Aménagement du territoire, la commune mène un projet de remembrement. Toute la commune est ou a été l'objet d'une opération de remembrement. Le projet de remembrement a pour objectif premier « d'améliorer le rendement du travail agricole en agissant sur les structures foncières ».

11.5.4. LE TOURISME

Selon la Fédération Wallonne de l'Agriculture, aucune ferme de la commune ne propose d'activités touristiques de type gîtes, chambres d'hôtes, ferme pédagogique, salles pour séminaires, ...

Seul l'accueil de camps de jeunes dans des prairies se fait dans les exploitations de 9 agriculteurs – Voir liste en annexe 12

11.5.5. PRODUITS DU TERROIR





On identifie un marchand de légumes et fruits biologiques (ou de l'agriculture raisonnée) produits à Tellin et/ou dans des fermes partenaires : Paliseul, Carlsbourg, Saint-Hubert. Celui-ci, situé à Tellin, organise également un mini-marché tous les mercredis fin de journée et samedis matin à sa ferme

Lors du premier marché artisanal et de produits du terroir organisé en 2016, différents petits producteurs étaient présents :

- Une fromagerie (de Grune)
- Une maraichère (de Tellin)

- Un gaufrier (de Bure (Tellin))
- Des confitures et galettes (de Wellin)
- Un apiculteur (de Tellin)
- Confrérie de la Djaye (bière et alcool) (de Tellin)
- Maitrank du football de Tellin

11.6. SYNTHÈSE

	
18 exploitations encore en activité, dont plusieurs gérées par des jeunes agriculteurs.	Une diminution importante du nombre d'exploitations (diminution par 2 en 20 ans).
	L'évolution importante de la superficie moyenne par exploitation.
	La diminution relative des surfaces agricoles au profit de l'urbanisation.
Une agriculture qui n'est pas tournée vers l'exploitation intensive.	Une agriculture centrée sur l'élevage bovin principalement.
	L'absence d'exploitation bio sur la commune.
	
	Un secteur économique qui a connu une évolution importante et qui tarde à se diversifier.

12. BOIS ET FORÊTS

12.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Avec 2922 hectares, la forêt occupe une superficie importante du territoire communal puisqu'elle représente 51,6% de la superficie de Tellin.

Cette forêt se compose à 73,9% de bois communaux soit 2159 ha et à 26,1% de forêts privées.

La carte d'occupation du sol montre bien la présence de la forêt sur le territoire communal et plus particulièrement dans toute sa partie sud-sud-est.

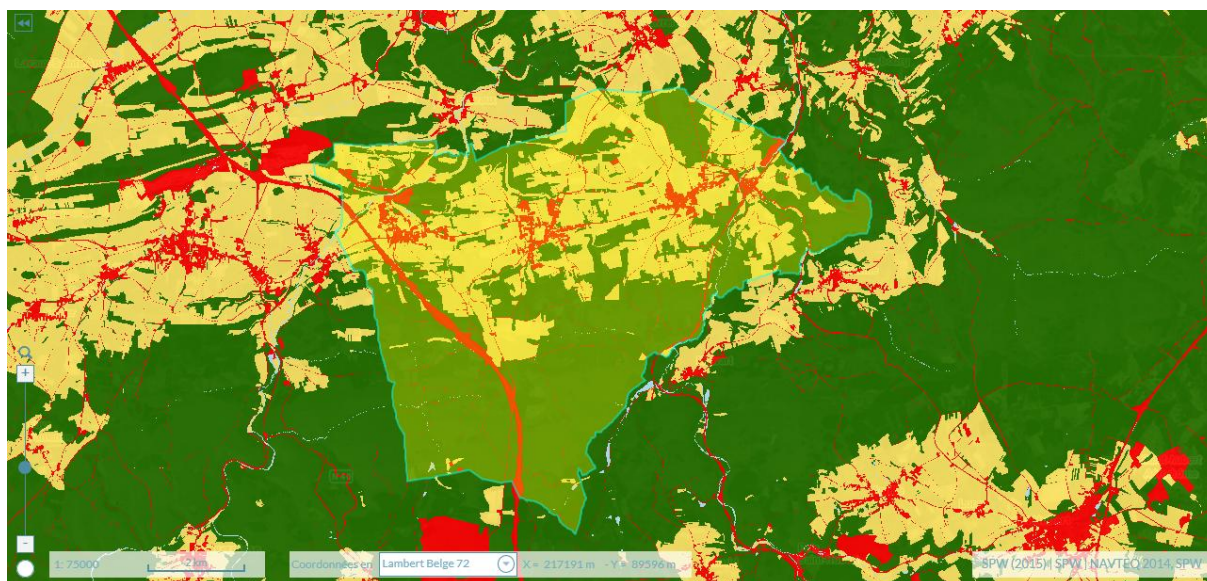


Fig. 87. : Carte d'occupation des sols – commune de Tellin Source Géoportail Wallon

12.1.1. LA FORÊT COMMUNALE DE TELLIN

Les bois communaux de Tellin sont soumis à un nouveau programme d'aménagement qui a pris cours le 1^{er} janvier 2013 pour une période de 24 ans.

Ce nouvel aménagement se veut être global et tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt. Ce nouvel aménagement se préoccupe principalement des aspects :

- Économiques (production de bois et chasse),
- Écologiques (protection des sols et de l'eau et conservation de la forêt),
- Sociaux (tourisme et chasse).

Les mandataires communaux sont en charge des décisions relatives à gestion de la forêt. Ils votent le budget des travaux, autorisent les ventes de bois, louent les droits de chasse, etc. Cependant, les propriétés publiques forestières (Communes, CPAS, Région) sont soumises au régime forestier. Leur gestion opérationnelle est confiée au DNF. Les mandataires sont donc épaulés par les fonctionnaires au DNF.

Depuis la restructuration du Département de la Nature et des Forêts en 2009, toute la propriété de la commune de Tellin est désormais située sur la propriété unique du cantonnement du Saint-Hubert au lieu de deux auparavant : Wellin et Libin.

12.1.2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE LA FORÊT COMMUNALE

La forêt communale de Tellin est composée de 3 grands blocs dans la partie ardennaise : le bois de Resteigne, le bois de Tellin et le bois de Grupont.

La partie ardennaise est plutôt orientée vers le nord et entrecoupée de nombreux cours d'eau. Au nord, en Calestienne, les bois communaux sont plus morcelés à l'exception du bois des Wèves et orientés au sud. Le point le plus haut est situé dans le bois de Tellin à 429 m d'altitude et le plus bas est situé dans le bois des Wèves à 250 m.

La forêt communale est riche biologiquement de par la diversité des sols rencontrés : sols calcaires, schisteux, gréseux et sols d'alluvions-colluvions, ainsi que par les conditions climatiques variées : Calestienne, Ardenne, fonds de vallées et versants à expositions diverses.

Sur la partie ardennaise, les bois communaux accueillent la chênaie à charme ainsi que la hêtraie. Aux altitudes plus favorables, le chêne sessile et le charme sont parfois largement représentés. Dans les endroits aux reliefs accidentés, on rencontre deux types de chênaies de milieux acides. En Calestienne, on retrouve la hêtraie calcicole à carex et orchidées (notamment à Ellinchamps) et ses chênaies à charme de substitution avec, à certains endroits, l'érablaie à tilleul. En Famenne, c'est la chênaie-frênaie subatlantique à primevère et à gouet/lamier que l'on rencontre. Les fonds de vallées et bords de ruisseau sont plus occupés par l'aulnaie-frênaie et l'aulnaie marécageuse. Cependant, dans ces milieux, la flore est souvent réduite à sa plus simple expression du fait de la forte charge en sangliers. Enfin, une grande partie des tiennes calcaires et fonds de vallées sont actuellement enrésinés en pins noirs sur les calcaires et en épicéas dans les zones riveraines.

Les bois de Tellin, avec leur grande diversité, comptent de nombreuses espèces de la faune forestière qui sont Natura 2000, reprises comme espèces menacées :

- Oiseaux : Pic noir, Pic vert, Pie-grièche grise, Martin pêcheur, Hibou moyen duc, Bruant jaune, ...
- Insectes (papillons) : Moiré tardif, Petit Nacré, Grand Sylvain, Thécla de l'orme,
- Poissons : Chabot, Lamproie fluviatile,
- Reptiles : Orvet fragile, Léopard des murailles, Vipère péliade,
- Amphibiens : Alyte accoucheur, Salamandre,
- Mammifères : Blaireau, Chat sauvage,
- Chiroptères : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand Murin, Oreillard roux, ...

12.1.3. PEUPEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Au sein des 2159 ha de forêt communale :

- 1289 ha sont des peuplements feuillus (59%),
- 790,5 ha sont des peuplements résineux (37%) : 12% de pins + 25 % de résineux,
- 22,9 ha sont des peuplements mixtes (1%),
- 56,5 ha sont des superficies diverses : voiries, milieux ouverts, gagnages, réserves intégrales, non productifs (3%).

Les différents types de peuplements que l'on retrouve dans les bois de feuillus à Tellin sont :

- Les hêtraies et peuplements mélangés hêtres/chênes (72%). Dans la majorité des classes de grosseur (circonférence), un surplus est observable car les peuplements sont très denses. Il n'y a pas de déficit.
- Les chênaies (24%). Les bois de moins de 110 cm de circonférence sont en déficit très important, et les bois moyens et gros (150-250 cm de circonférence) sont en surplus.
- Les autres peuplements (feuillus nobles, vides et autres – 4%).

Sur la partie correspondant à la Calestienne, les peuplements feuillus relèvent principalement de la chênaie, à l'exception de la hêtraie d'Ellinchamps.

La majorité des bois sont sans défauts de conformation (86,6%) et sont sans dégâts (94,8%) de gibier, d'abattage ou de débardage. Moins de 1% des arbres ont été inventoriés comme dépérissants. Entre 2000 et 2003, 30% du volume des hêtres exploités étaient scolytés (champignon), soit 3200 m³ exploités en 4 ans. Les attaques de scolytes suivent des blessures de gel liées à un événement climatique. Depuis 2004, le phénomène a fortement diminué malgré une récolte annuelle de 100 à 200 m³ de bois scolytés.

L'inventaire a permis d'estimer un volume de bois mort d'environ 1,3 m³/ha au sol ou sur pied, ce qui correspond à moins d'un gros bois/ha. Cette mesure est inférieure à la norme préconisée par le Code forestier de 2 bois morts par hectare.

Trois types de peuplements résineux ont été distingués :

- Les peuplements de pins : 260,2 ha,
- Les peuplements réguliers : 429,5 ha,
- Les peuplements à tendance irrégulière due au développement de régénération naturelle ou en voie d'irrégularisation : 100,8 ha.

Les pins sont des pins sylvestres ou pins noirs parfois en mélange, avec ou sans sous-étage. Le sous-étage est soit issu de plantation, soit de régénération naturelle. Il y a environ 60% de peuplements à base de pins sylvestres et 40% à base de pins noirs. Environ 80% des peuplements de pins peuvent être considérés comme purs c'est-à-dire qu'il y a plus de 80% de pins. Les plantations que l'on retrouve en sous-étage sont majoritairement des plantations de feuillus qui ne couvrent qu'une surface d'environ 9 ha.

À l'exception d'une récente plantation d'un hectare (- de 10 ans), tous les peuplements de pins ont plus de 50 ans et la majorité (63%) ont entre 70 et 90 ans. Tous les peuplements à majorité de pins noirs sont situés en Calestienne.

Les peuplements réguliers comprennent comme essences résineuses :

- L'Épicéa, 56,2%,
- Le Douglas, 35,5%,
- Les Mélèzes, 3,1%,
- Les Résineux divers (abies, tsuga, épicéa sitka), 0,5%,
- Et les coupes à blanc (blanc étoc), 4,8%.

Le graphique ci-dessous permet d'observer la répartition en âge et selon les essences des 429,5 ha de peuplements réguliers de résineux. On peut principalement constater que la classe d'âge 60-69 ans, qui correspond à la vague de boisement d'après-guerre est particulièrement représentée par l'épicéa. Les classes 10-19 et 20-29 sont également bien représentées (Douglas pour les 10-19 et épicéa pour les 20-29) et font suite aux tempêtes de 1990. La surface d'épicéas de plus de 70 ans est de 25,6 ha.

Graphique 10. Ventilation des peuplements résineux réguliers par classes d'âge et essence.

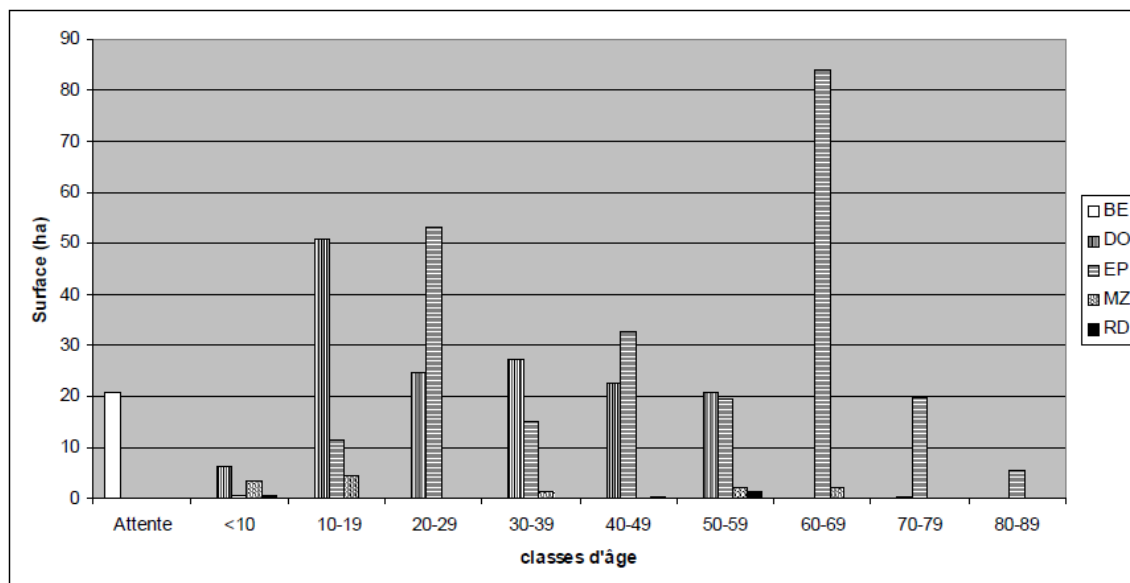


Fig. 88 : Ventilation des peuplements résineux réguliers par classes d'âge et essences (Source : DNF Neuchâteau, Cantonement Saint-Hubert)

Les peuplements irréguliers ou en voie d'irrégularisation sont constitués à :

- 41% de douglas,
- 34% d'épicéas,
- 11% de mélèzes,
- 3% de pins,
- 6% d'autres résineux (abies et tsuga),
- 5% de feuillus et de vide.

Les peuplements en voie d'irrégularisation sont principalement issus de peuplements réguliers. Un peu plus de 80% des peuplements irréguliers ont moins de 60 ans.

De manière générale, les peuplements de pins, les peuplements réguliers et irréguliers, sont en adéquation avec leur station. De cette manière, tous les peuplements à majorité de pins noirs sont situés en Caestienne. 13% des pins sylvestres sont situés sur la partie ardennaise où ils sont considérés comme exclus (non optimum et non tolérés). Pour les peuplements réguliers, la majorité (81%) sont en adéquation avec la station où ils se trouvent. Les peuplements exclus le sont en raison de sols saturés en eau. 97% des peuplements irréguliers sont en adéquation avec leur station.

L'état sanitaire et la qualité des peuplements résineux sont généralement bons. Il y a cependant à certains endroits des dégâts importants de gibier. Les dégâts d'abroustissement et de frottis des cervidés et chevreuils posent problème au niveau des jeunes plantations résineuses (douglas) et de feuillus. La majorité des plantations sont généralement protégées. Les inventaires des dégâts d'écorcement relevés annuellement au printemps dans les peuplements de résineux sont à un taux de 1% en 2011. Les années précédentes pourtant, ce taux de dégât n'a cessé d'augmenter et avoisinait les 3,5%. Cette problématique et ses tendances restent donc à vérifier et à surveiller.

Les peuplements mixtes sont composés d'un mélange de feuillus et de résineux. Ils représentent 22,9 ha de propriétés communales. Il y a d'une part, les peuplements d'épicéas en mélange avec de l'aulne ou du bouleau sur les sols humides (environ 30% des peuplements mixtes), et d'autre part, les peuplements de mélèzes ou douglas mélangés à des feuillus divers sur des sols plus secs (environ 70% des peuplements). Les peuplements mixtes ont, à 90%, moins de 30 ans.

12.2. CERTIFICATION PEFC

Le conseil communal a voté dès 2007 la signature de la charte **PEFC** (Pan European Forest Certification). Ce label européen garantit que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement.

Par cette signature, la commune s'engage à gérer sa forêt dans le respect du Référentiel belge et à mettre en place une chaîne de contrôle indispensable au suivi, par l'organisme certificateur indépendant, des flux de bois d'origine certifiée PEFC. La charte signée par la commune comporte prévoit 13 points auxquelles celle-ci doit souscrire :

- le respect de la réglementation applicable en Région wallonne,
- la formation à la gestion durable,
- le maintien, voire la restauration de zones d'intérêt biologique particulier,
- la régénération d'essences adaptées à la station et suffisamment variées,
- l'installation de peuplements mélangés,
- l'application d'une sylviculture dynamique,
- le maintien de quelques arbres âgés et morts dans certains peuplements dans les limites phytosanitaires et de sécurité requise,
- la mise en œuvre de méthodes mécaniques de préparation du sol et de dégagement des plantations de préférence aux méthodes chimiques,
- l'utilisation des méthodes de protection biologiques et/ou intégrées des plantations ou peuplements,
- la prise en compte d'arbres ou peuplements remarquables sur la propriété afin d'envisager la récolte de graines, garante du maintien de la richesse génétique des forêts,
- la limitation des coupes rases sans jamais dépasser une surface de 10 hectares d'un seul tenant,
- la mise en œuvre de méthodes permettant d'assurer un équilibre forêt-gibier, maintien et développement d'une végétation de sous-bois ainsi que de gagnages pour autant que les dimensions et la structure de la propriété le permettent: régulation des populations de grand gibier pour autant que le propriétaire en ait la maîtrise,
- l'acceptation de la visite d'un auditeur indépendant qui vérifiera le respect des engagements du propriétaire.

En plus du caractère volontaire de cet engagement, deux autres critères de réussite sont mis en avant la transparence et le partenariat.

12.3. ASPECTS ÉCONOMIQUES

12.3.1. VENTE DE BOIS

La vente de bois est une source de recettes importante pour la commune. En 2015, plus de 400.000 € ont été récoltés, soit 8% des recettes à l'ordinaire.

Exercices	1991	1995	2000	2005	2010	2015
Montant recettes (en € constants)	213.554	467.540	704.549	550.103	576.944	421.264

Fig. 89. : Recettes de la vente de bois – source : administration communale

On constate toutefois que ces rentrées financières sont fort fluctuantes selon les années.

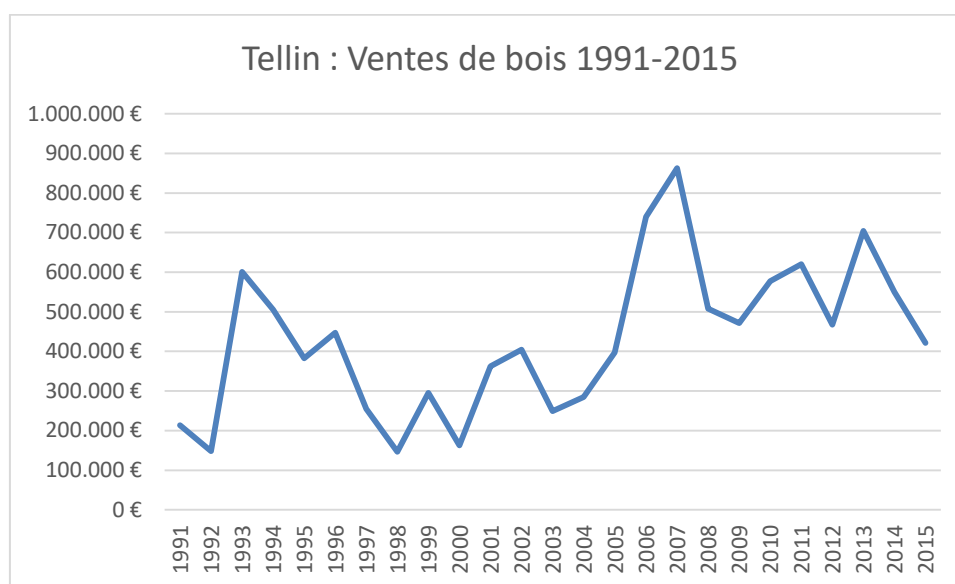


Fig. 90. : Evolution des recettes de la vente de bois – source : administration communale

12.3.2. LOCATION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Chasses (locations)	171.734 €	164.690 €	175.991 €	180.838 €	173.715 €
Pêche	1.983 €	2.248 €	2.585 €	2.593 €	2.576 €

En moyenne par an, les revenus bruts de la chasse s'élèvent à 170.000 €. En 2015, ce montant représente 29% des recettes brutes totales des bois communaux.

Deux parcours de pêche sont loués par la commune le long de la Lesse à Resteigne et le long de la Lhomme à Bure. Ensemble, la longueur atteint les 4,7 km de rive pour un montant en 2015 de 2.576€. Le bail de location qui est arrivé à échéance le 31/12/2011 a été prolongé pour une période de 9 ans. Le parcours de Bure traverse des bois qui sont soumis au régime forestier. Un arrêté ministériel qui autorise temporairement la pêche a été pris en 2002. Arrivé à échéance le 31/12/2011, il a été prolongé pour une période de 3 ans.

12.3.3. GESTION DES FÔRETS COMMUNALES

La gestion des massifs forestiers communaux génère des recettes mais représente également des coûts. Ceux-ci se répartissent entre les plantations, autres travaux, régie et gardiennat (il n'y a plus de frais de régie et de gardiennat depuis 2004, mise en application du nouveau Code forestier), autres frais tels que les contributions foncières, les frais de vente réels, et autres.

En 2015, le montant total des frais est de 33.358 €.

Coût des travaux et autres frais liés à la propriété forestière	2015
Reboisement	9.461
Frais de vente	2.082
Travaux forestiers (voirie)	2.298
Achat de terrain	12.000
Autres frais	9.599
Total	33.358

Les revenus nets 2015 s'élèvent au total à 564.197 €.

Le taux de réinvestissement réel n'est pas de 8% mais bien de 5,8% car une partie des travaux a été subsidiée entre 2001 et 2010 pour un montant moyen de 9783 €. Habituellement, le taux de réinvestissement préconisé est au minimum de 10%. Le faible taux de Tellin s'explique en partie par une propriété constituée majoritairement de feuillus pour lesquels les investissements sont plus limités.

12.3.4. ENTREPRISES DU BOIS

L'économie se répartit entre les secteurs primaire et secondaire, de l'exploitation directe à la transformation du bois.

Au niveau du territoire de Tellin, les entreprises du bois sont principalement :

- Les 2 exploitants forestiers :
 - Patrick Lamotte à Resteigne
 - Bernard Mathieu à Resteigne.
- Les menuiseries :
 - Olivier Jaumotte à Tellin
 - Marc Lamotte à Resteigne
 - Benoit Liegeois à Tellin
 - Marcel Monseu à Tellin
- La vente de bois de chauffage : Frederic Thiteux à Tellin

12.3.5. FONCTION TOURISTIQUE

La forêt est sans aucun doute un élément d'attrait pour le visiteur. La commune via son Office du Tourisme et ses partenaires tels que la Maison du Tourisme propose un vaste choix de **promenades pédestres et VTT** qui permettent de découvrir la commune et ses forêts. Voir détails dans le chapitre « Tourisme ».

En dehors des parcours balisés permanents, des demandes d'autorisation de balisage d'itinéraires temporaires sont également formulées auprès des services de la DNF (cantonnement de Saint-Hubert).

En moyenne, 18 demandes sont formulées annuellement. Près de 70% de ces demandes concernent des itinéraires temporaires pour marcheurs (exemple : marches Adeps)

Tellin participe également au projet de la **Grande Forêt de Saint-Hubert** et de la Haute-Lesse qui vise à valoriser la forêt wallonne au niveau touristique. Voir chapitre Tourisme







12.4. CONTRAINTES ET GESTION ENVIRONNEMENTALES

La forêt communale de Tellin est soumise à des contraintes environnementales issues de décisions et de volontés politiques et citoyennes.

- Le **Contrat de rivière Lesse**, en matière de gestion forestière, a développé dans son programme les objectifs suivants : protection des fonds de vallées et des zones humides, sensibilisation aux techniques d'exploitations forestières respectueuses des cours d'eau, sensibilisation des camps de jeunes aux pratiques des loisirs et de leurs activités dans le respect de la nature.
- En 1994, la Commune de Tellin et l'**asbl Ardenne et Gaume** ont renouvelé leur convention (18/10/1954) qui vise à autoriser l'asbl à aménager des terrains et bois en réserves scientifiques pour une durée de 29 ans. La prochaine échéance aura donc lieu en 2023. Le but est de protéger les richesses naturelles, de les conserver en vue d'attirer dans la région les passionnés de la nature en aménageant certains sites de manière didactique.
- Le **travail du GAL** (Groupement d'action locale) « Racines et Ressources », qui regroupait, lors de la programmation, les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint-Hubert et Tellin, touchait l'aménagement des bois communaux à travers son volet paysage. Bien que ce volet ait concerné principalement les zones agricoles, l'objectif était d'éviter la banalisation du paysage en respectant sa diversité dans une démarche de développement durable.
- Le **PCDN de Tellin**, en cours depuis 1998, a pour but de favoriser le développement des valeurs naturelles et paysagères du territoire, de maintenir/reconstituer un réseau écologique en faisant participer tous les acteurs locaux concernés. Les projets du PCDN ont touché les bois communaux dans le projet de restauration de l'étang des Moines ou encore dans la réhabilitation de ruisseaux à frayère.

12.5. SYNTHÈSE

	
Plus de 50% de la surface communale occupée par la forêt (dont les ¾ sont des forêts communales composées majoritairement de feuillus).	
Des revenus de vente de bois et de location de chasses et de pêches.	À l'exception de 2 exploitants forestiers, l'absence d'entreprises de transformation et de valorisation du bois.
L'attrait touristique important : promenades et intégration des bois de la partie ardennaise à La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute-Lesse.	
La richesse de la faune et de la flore, et la gestion des espaces forestiers en vue de leur gestion et de leur protection (réserves forestières, PCDN, charte PEFC, ...).	
La certification de la forêt	La non-valorisation des ressources forestières en énergie durable.
	
Une ressource qui fait l'objet d'une attention particulière (certification)	Une ressource trop peu intégrée dans une démarche économique et énergétique durable.

13. TOURISME

13.1. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION TOURISTIQUE

13.1.1. L'OFFICE DU TOURISME DE TELLIN.

L'Office du Tourisme a pour missions d'accueillir les touristes et d'organiser la promotion du tourisme de Tellin. Celui-ci est situé à Tellin rue Grande 21a, 6927 à Tellin.

Des locaux ont été réaménagés afin d'accueillir l'office du tourisme et une salle pouvant accueillir divers événements, notamment des expositions.

Une personne, employée communale, travaille à temps plein à l'Office de Tourisme.

Le bureau d'accueil est ouvert :

- Durant la période scolaire, ouverture : en avril du mercredi au vendredi de 10h à 13h - 13h30 à 17h, de mai à juin et de septembre à octobre : du mercredi au vendredi de 10h à 13h - 13h30 à 17h et samedi de 10h à 14h
- Durant les congés scolaires : du mardi au vendredi de 10h à 13h - 13h30 à 17h + samedi et dimanche de 10h à 14h et les jours fériés (ascension, 21 juillet, 15 août, 1er et 11 novembre) de 10h à 14h

Outre l'accueil et l'information des visiteurs, l'office du tourisme participe aux réunions de la Maison du Tourisme Haute-Lesse (cfr ci-après), à celle du GAL (cfr chapitre Gestion communale), de la Fédération touristique du Luxembourg belge, des asbl locales,...

Il organise également divers événements et activités en concertation avec le comité de développement touristique et culturel (voir chapitre culture et annexe 13).

Le nombre de visiteurs qui se rendent à l'Office du Tourisme est de :

	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
Visiteurs francophones	27	21	25
Visiteurs néerlandophones	36	24	26
Autres visiteurs	2	0	0
Total	65	45	51

Fig. 91. : Nombre de visiteurs de l'office du tourisme (Source : Administration communale de Tellin)

13.1.2. LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA HAUTE-LESSE



Les rôles de la Maison du Tourisme sont d'accueillir le touriste et de coordonner la communication et la promotion touristique sur le territoire des cinq communes dont fait partie Tellin afin de faire connaître et valoriser la région. Un deuxième rôle de la MT est d'être un partenaire actif dans le développement territorial de la zone d'intervention.

Le Pays de la Haute-Lesse regroupe les communes de Daverdisse, Libin, Tellin et Wellin. L'attraction majeure de ces 4 communes est la nature, forêts et rivières, qu'il est possible d'aborder grâce aux nombreuses promenades balisées en forêts. En plus de la nature, le territoire de la Haute-Lesse compte des villages et hameaux pittoresques ainsi qu'un patrimoine lié à l'eau le long de la Lesse et ses affluents.

Diverses manifestations sportives, culturelles et festives ont lieu toute l'année : la fête de la bière de Sohier, le carnaval de

Wellin, la fête et la nuit du livre de Redu, les concerts de Tellin, les animations de l'Euro Space Center ou les balades à thème.

Les caractéristiques des 4 communes du Pays de la Haute-Lesse sont :

- Au niveau touristique, la commune de Tellin est connue à l'origine pour ses musées, ses sites classés mais également pour ses monuments historiques. La commune regorge également d'un riche patrimoine naturel et de nombreux points de vue accessibles via les promenades balisées. On parle de Tellin comme étant le village de la Cloche et du Carillon dont l'ancienne fonderie de cloches était réputée dans toute l'Europe.
- La commune de Daverdisse avec ses 4 villages (Daverdisse, Gembes, Haut-Fays, Porcheresse) située au milieu des massifs forestiers ardennais se caractérise par ses richesses tant naturelles, rurales ou culturelles, dont le musée du sabot à Porcheresse.
- Plus de la moitié de la commune de Libin est couverte de forêts traversées de cours d'eau. De nombreuses promenades balisées y sont proposées. On trouve dans la commune le village de Redu, connu comme le village du Livre de Redu, et le village de Transinne, où se trouve l'attraction phare de la Haute-Meuse : l'Euro Space Center.
- La commune de Wellin se distingue par la diversité des paysages rencontrés ainsi que par Sohier, labellisé comme un des plus villages de Wallonie. Au niveau folklore, les géants de Wellin font leur apparition au Carnaval.

Les attractions phares et les musées du Pays de la Haute-Lesse sont :

- L'Euro Space Center de Transinne,
- L'European Space Agency de Redu,
- Redu, Village du Livre,
- L'Atelier de fabrication de papier de Redu,
- L'Atelier de reliure de Redu,
- Le Musée des Imprimés de Redu,

- Le Musée du Sabot de Porcheresse.

Le patrimoine architectural comprend dans la commune de :

- Daverdisse : la Machine à eau (Porcheresse), les Maisons du Comité (Porcheresse),
- Libin : les Canons du Monument (Transinne), le Pont Marie-Thérèse (Villance),
- Tellin : l'église Saint-Lambert et la Chapelle Notre-Dame de Haurt (Bure), la Maison espagnole (Grupont),
- Wellin : l'Ancien Moulin banal (Lomprez), les Fortifications (Lomprez), les Maisons de maître (Wellin), le village de Sohier (label « Plus Beaux villages de Wallonie »).

Le patrimoine naturel du Pays de la Haute-Lesse comprend dans la commune de :

- Daverdisse : la Roche du Curé (Gembes)
- Libin : la Roche des Voleurs ou Roche Minguet (Redu), les anciennes Troufferies (Ochamps), la Roche aux Chevaux (Redu),
- Tellin : le Jardin aromatique et condimentaire (Bure), le verger didactique (Resteigne), la Roche à Pic (entre Tellin et Resteigne), l'Ermitage du Bois Niau (Resteigne).

Le patrimoine légendaire compte dans le Pays de la Haute-Lesse. Il fait partie du territoire. On en retrouve dans la commune de :

- Daverdisse : le Trou de l'ermite (Gembes), la grotte Notre-Dame-de-Lourdes, la potale Saint Agathe (Haut-Fays),
- Libin : le Trou des nutons (Anloy),
- Tellin : la Roche de la Bietlette (Bure), la pierre misautée (Resteigne),
- Wellin : la chèvre et le loup (Froidlieu)

Le Pays de la Haute-Lesse est aussi planté de nombreux arbres remarquables, dans les villages, le long de chaussées, autour d'un monument patrimonial, ...

Enfin, le territoire du Pays de la Haute-Meuse propose toute une série d'activités sportives et de détente en lien avec la nature : promenades, VTT, tourisme équestre, ski, pêche, ou encore kayak.

Pour la commune de Tellin, la MT de la Haute-Lesse collabore et forme un soutien logistique :

- À l'Office du Tourisme,
- À l'association locale « Promo-Tellin » pour l'organisation du feu d'artifice du (20 et) 21 juillet à Tellin.
- Au Comité de développement culturel et touristique de Tellin.

En 2015, le Ministre du Tourisme Wallon annonçait une restructuration du paysage touristique des Maisons du Tourisme. L'objectif est de réduire le nombre de Maisons de Tourisme en organisant des fusions en fonction de territoires touristiques cohérents. En juillet 2016, le projet est toujours en cours d'étude au sein du Commissariat général au Tourisme et du cabinet du ministre.

13.2. TOURISME D'UN JOUR

13.2.1. LES LIEUX D'ACTIVITÉS ET DE VISITES

La commune de Tellin présente comme offre d'activités et de visites :

Villages	Offre	Propriétaire
Bure	L'Église Saint-Lambert de Bure	Public
	Chapelle Notre-Dame de Huart et son chemin de croix.. Visite libre, vue sur la région.	Public
	Chapelle Notre-Dame de la Salette.	Public
	Le Jardin aromatique et condimentaire de Bure. Ce jardin est entretenu depuis 2005 par le CRIE du Fourneau Saint-Michel (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement). Il est ouvert à tous. Une fête y est organisée chaque année en mai, aux sons de musiques anciennes, où l'on retrouve des stands d'alternatives aux pesticides, de cuisine de plantes sauvages et d'approche herboriste	Public
	Bounce Adventure : sports aventure ; vélo et VTT, tir à l'arc, ...	Privé
Grupont	La Maison espagnole de Grupont. Habitation privée qui ne se visite pas.	Privé
	Chapelle Notre-Dame des Pauvres	Public
Resteigne	L'Ermitage du Bois Niau à Resteigne. Il s'agit des ruines d'un ermitage bâti au début du 19e siècle par Edmond d'Hoffschmidt, fils du châtelain de Resteigne. Les ruines se trouvent sur une grande colline pierreuse et boisée. L'ermitage disposait d'une petite tour en pierre dans laquelle on peut encore y lire des vers gravés.	
	Le Rocher à Pic est situé entre Tellin et Resteigne. Accessible à pied, il s'agit d'un point de vue impressionnant sur la Lesse et sur Belvaux.	Public
	Le verger didactique de Resteigne. Ouvert à tous, il permet par l'intermédiaire de jeux d'apprendre à reconnaître les oiseaux et insectes du verger, ou de découvrir des recettes gourmandes.	Public
	Le château de Resteigne Propriété privée qui ne se visite pas, mais propose des espaces pour des séminaires, événements, ...	Privé
Tellin	Arboretum de Tellin Réserve, espace naturel. Visite libre	Public
	Fonderie Tellin fut en effet un important centre de fonderie de cloches. De 1830 à 1970, des centaines de cloches sont sorties de l'atelier Slégers-Causard. Ce dernier a été racheté par un artisan campanaire local, Olivier Baudri. Une asbl a été fondée, Tellin-Fonderie, dans le but de rendre le site le plus didactique possible et de montrer comment les cloches étaient fabriquées autrefois. Tellin-Fonderie collabore avec l'asbl Promo-Tellin pour organiser des coulées de cloches à l'ancienne. Le site est visitable sur réservation.	Privé
	Piste Vita Site qui doit être rénové. La plupart des haltes n'existent plus	Public

L'offre d'activités et de visites de Tellin est principalement centrée sur le patrimoine bâti (églises, chapelles, château,...) et le patrimoine naturel. A part la visite, sur réservation de l'ancienne fonderie, Tellin ne propose pas d'autres activités de visites (en intérieur).

Jusqu'en 2013, la commune de Tellin comptait également deux attractions de ce type sur son territoire : le Musée de la Cloche et du Carillon (Tellin) et le Musée du Cinéma (Grupont). Les deux sites ont depuis fermé leurs portes.

Le Musée de la Cloche et du Carillon avait pour but de garder la mémoire et de valoriser l'ensemble du travail des artisans du clocher. Il s'agissait d'un musée communal qui drainait en moyenne, entre 2006 et 2012, 3500 visiteurs par an. Le Musée du cinéma était un site privé.

13.2.2. RANDONNÉES

L'offre de randonnées et de balades est un atout majeur de la commune de Tellin.

19 promenades balisées sillonnent le territoire communal. Elles forment un réseau de 142 km. Ces promenades sont accessibles pour les piétons, cyclistes et cavaliers et comptent 4 points de départ.

Nom	Départ	Distance
Promenade des chapelles	Bure	4,52 km
Promenade sens Dessous-Dessus	Bure	8,67 km
Promenade du Pont des Cloyes	Bure	7 km
Promenade entre Ardenne et Famenne	Bure	5,9 km
Le chemin des Bruyères	Bure	8,1 km
Promenade du presbytère au château	Resteigne	2,5km- 2 itinéraires
Promenade du Moulin et du Bru	Resteigne	1,3 km
Promenade des bords de Lesse	Resteigne	5,8 km
Circuit de la réserve domaniale	Resteigne	4,1 km
Promenade du Gué du Ry de Glaumont	Resteigne	8,2 km
Promenade des Hauts de Lesse	Tellin	11,2 km
Promenade des Alouins	Tellin	12,8 km
Promenade du trou des Lûtons	Tellin	5,2 km
Promenade des étangs	Tellin	20,7 km
Promenade de la Croix Javalle	Tellin	12,4 km
Point de vue de la Clusure	Grupont	2,1 km
Promenade du Bois Machi	Grupont	8,6 km + variante de 5,6 km

Parmi ces promenades, on épinglera **la Promenade des Hauts de Lesse** qui fait l'objet d'une publication spécifique permettant de découvrir «l'Arboretum Sauvage» de Tellin et les différentes essences régionales rencontrées le long du parcours.

Dans le cadre du GAL « Racines et Ressources » (Cfr Chapitre Gestion Communale), une nouvelle promenade a également été mise en place : **la promenade des chapelles**. Cette promenade balisée passe par la chapelle Notre-Dame de Haurt et sa magnifique allée de Tilleuls. Longue d'environ 4 km, elle est dotée de QR Codes à

scanner à l'aide d'un Smartphone ou d'une tablette numérique afin de découvrir d'une manière nouvelle toutes les curiosités dont regorge le tracé. Une halte est proposée au point de vue devant la Chapelle avec une table de lecture du paysage. Cette balade fait 4 km et est accessible à pied et à vélo.

13.2.3. LES ÉVÉNEMENTS

Parmi le calendrier des événements qui se déroulent ou concernent Tellin (voir chapitre Vie associative, événementielle, culturelle et sportive), on peut épingler deux événements qui captent des visiteurs extérieurs à la région.

- **Le 21 juillet** : À Tellin, la fête nationale est la journée la plus importante de l'année. Depuis 1983, l'asbl Promo-Tellin, aidée de ses nombreux bénévoles, perpétue la tradition de cet événement qui rassemble aujourd'hui plus de 5000 personnes au village de la cloche et du carillon. Toute une série d'animations sont proposées pour tous les styles et toutes les générations : marché artisanal, rallye des ancêtres, soirée open air, concerts, activités liées à l'art campanaire, et feu d'artifice.
- **Le Week-end du paysage : organisé par la Fédération du Tourisme du Luxembourg Belge**, cet événement invite à la découverte des sites remarquables de la province de Luxembourg. Après avoir proposé de découvrir les paysages au fil de l'eau, à travers les légendes et l'histoire, les saveurs, les paysages en mouvement, les arbres en scène sous toutes leurs formes, et les paysages en musique, 2016 (8^{ème} édition qui se déroulera en septembre 2016) est placé sur le thème du vélo.

13.3. TOURISME DE SÉJOUR

13.3.1. L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS

L'offre d'hébergement de Tellin est composée d'hôtels, de chambres d'hôtes, de gîtes et de campings.

Hôtels			
Le Relet	Resteigne	12 pers.	2 étoiles
La Cathédrale	Resteigne	15 personnes	3 étoiles
Chambres d'hôtes			
Moulin de Resteigne	Resteigne	2 chambres 4 personnes	3 épis
Les Cambuses de Syl	Tellin	8 personnes	3 épis
Gîtes			
Ferme du Château de Grupont	Grupont	31 personnes	2 épis
La Houlette	Tellin	6 personnes	2 épis
La Paillerie	Grupont	12 personnes	3 épis
Le relais du randonneur	Grupont	9 personnes	3 épis
Les Lauriers	Tellin	15 personnes	3 épis
Meublé Lambert / la Toutelle	Bure	4 personnes	2 épis

Campings			
La Clusure	Bure	393 emplacement tentes et caravanes 69 emplacements résidentiels 9 emplacements camping-cars 23 tentes en location 72 mobilhomes en location 25 bungalows en location.	4 étoiles
Camping communal	Resteigne	40 emplacements	Non reconnu

A ces hébergements reconnus par le CgT, il faut ajouter quelques 5 hébergements de type location, pour environ 30 lits.

Avec 1365 lits touristiques reconnus en 2015, Tellin a une des plus fortes capacités de la micro-région. Seule la commune de Rochefort avec 1552 lits dépasse Tellin. Les autres communes ont une capacité qui varie entre 103 lits (Wellin) à 703 lits (Saint-Hubert).

A la lecture des données relatives à l'évolution de ces capacités entre 2000 et 2015, on constate que toutes les communes (sauf Wellin) ont vu leurs nombres de lits touristiques reconnus augmenter. Les plus fortes augmentations sont enregistrées à Daverdisse (+66 lits soit 32%) et ensuite à Tellin (+232 lits soit 20%) et à Rochefort (+264 lits soit 20%). Pour Tellin, on signalera également que si le nombre de lits augmente entre 2000 et 2015, durant la même période le nombre d'établissements reconnus a diminué de 3 unités (de 14 à 11). Les établissements en place ont donc très largement augmenté leur capacité en lits.

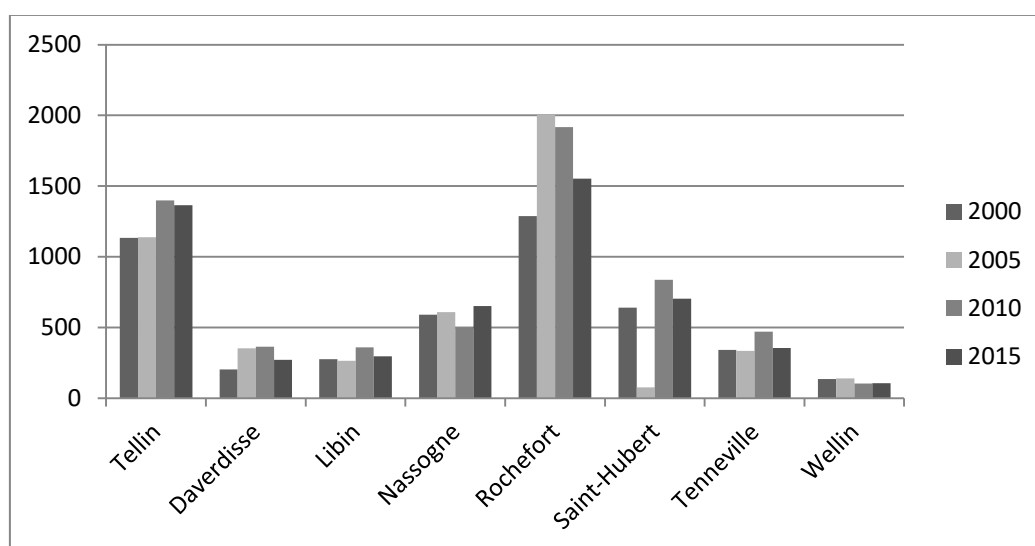


Fig. 92 : Evolution de la capacité en hébergements touristiques entre 2000 et 2015 à Tellin et dans la micro-région (source : IWEPS)

Si on observe la capacité par rapport au nombre d'établissements, on constate que Tellin a, en 2015 avec 11 établissements reconnus, une moyenne de 98 lits par établissement soit la moyenne la plus forte de la micro-région. Cette situation découle de la présence du Camping de la Clusure qui avec presque 500 emplacements a une capacité de 1179 personnes soit 86,4% de l'offre totale de la commune. La très bonne place de Tellin en termes d'offres de lits touristiques repose donc quasi-uniquement sur la présence de ce camping touristique 4 étoiles.

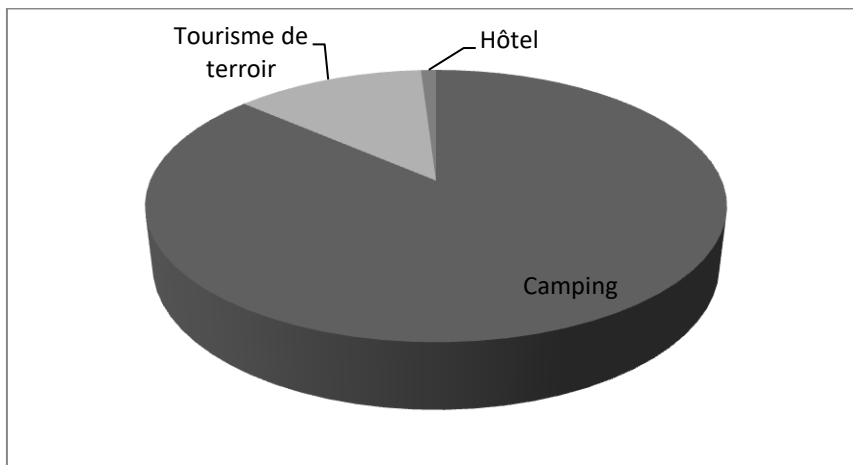


Fig. 93 : Répartition des lits reconnus par le CGT 2015 à Tellin et dans la micro-région (source OTW)

Les autres communes, vu les capacités moyennes enregistrées, ont davantage une offre d'hébergements de terroir (Wellin, Daverdisse, Libin qui ont une capacité moyenne inférieure à 10) complétée par des hôtels et de campings de capacité moyenne (Nassogne, Rochefort, Saint-Hubert, Tenneville qui ont une capacité moyenne comprise entre 16 et 26).

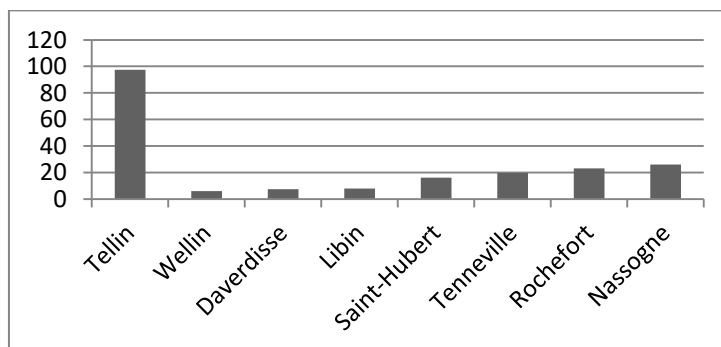


Fig. 94 : Capacité moyenne par hébergements touristiques en 2015 à Tellin et dans la micro-région (source : IWEPS)

On précisera encore que différents lieux pour des camps scouts sont proposés sur la commune de Tellin.

13.3.2. LES NUITÉES

Avec 84.317 nuitées enregistrées durant l'année 2014 (dernières données disponibles), Tellin a la deuxième fréquentation en tourisme de séjour de la micro-région. La première place est tenue par Rochefort avec 89.355 nuitées.

Les autres communes enregistrent soit moins de 10.000 nuitées (Wellin, Nassogne) soit entre 10 et 30.000 nuitées (Libin, Daverdisse, Tenneville) et environ 40.000 à Saint-Hubert.

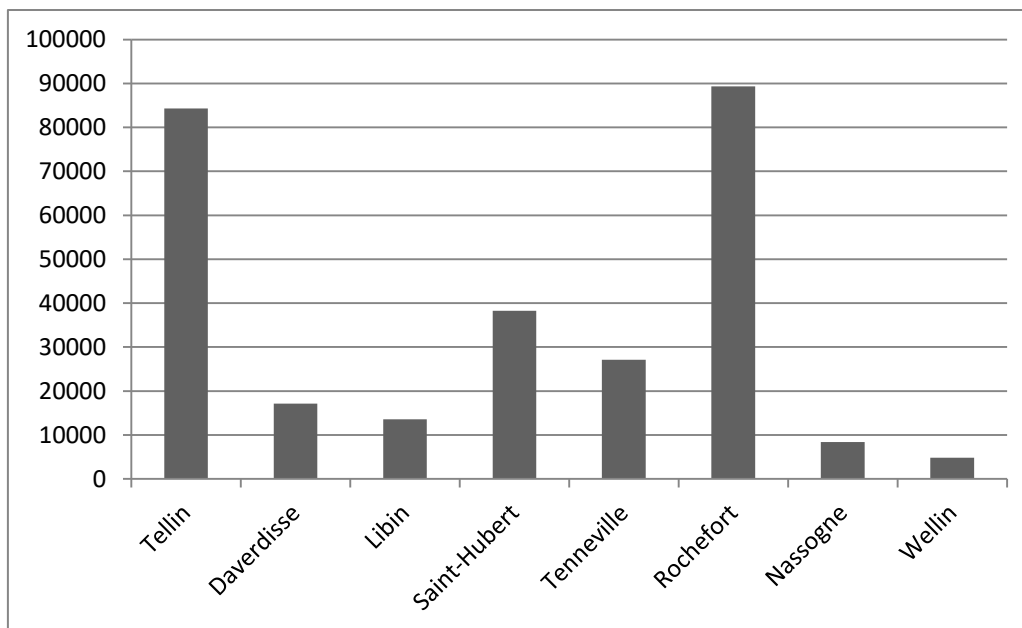


Fig. 95 : Nombre de nuitées en 2014 à Tellin et dans la micro-région (source : IWEPS)

Si on applique le nombre de nuitées au nombre de lits et le nombre de jours par an, on obtient le taux moyen d'occupation annuel par lit.

On constate alors que c'est Tenneville qui enregistre le plus haut taux moyen d'occupation avec 21%, contre 4% à Nassogne. Tellin (17%) se trouve dans les mêmes moyennes que les autres communes entre 13 et 17%. A noter que ce taux moyen était, en 2014, de 23% en Wallonie et de 18% en Province de Luxembourg. Tellin a donc un taux qui correspond aux tendances enregistrées dans sa province mais aussi aux tendances du secteur du camping.

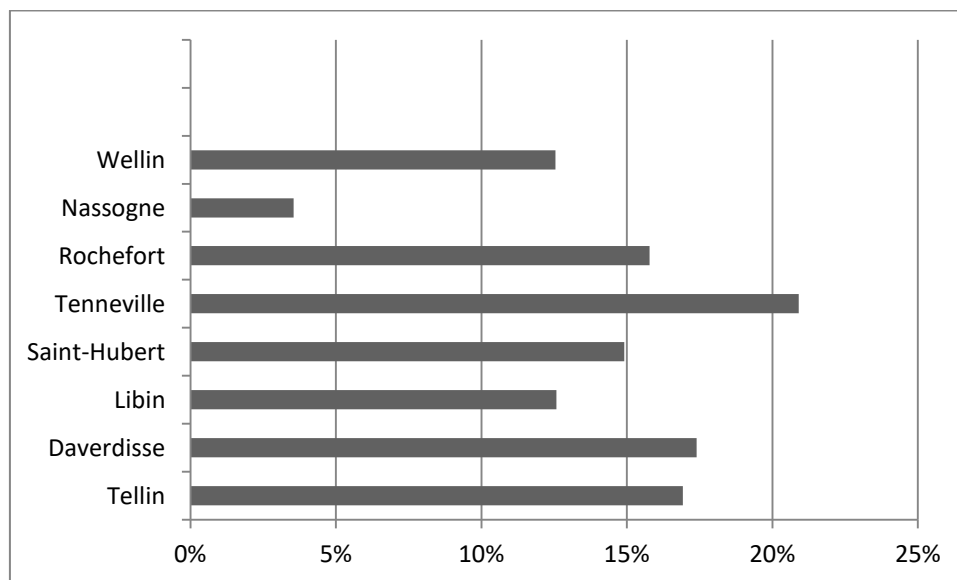


Fig. 96 : Taux d'occupation moyen par lit en 2014 à Tellin et dans la micro-région (source : IWEPS)

Au niveau de l'évolution des nuitées à Tellin depuis 2001, on constate une diminution de 30%. Le graphique ci-dessous nous montre, qu'à part un pic en 2003 (année où l'été a été très chaud dans nos régions, cette évolution négative est quasi-constante depuis 2001.

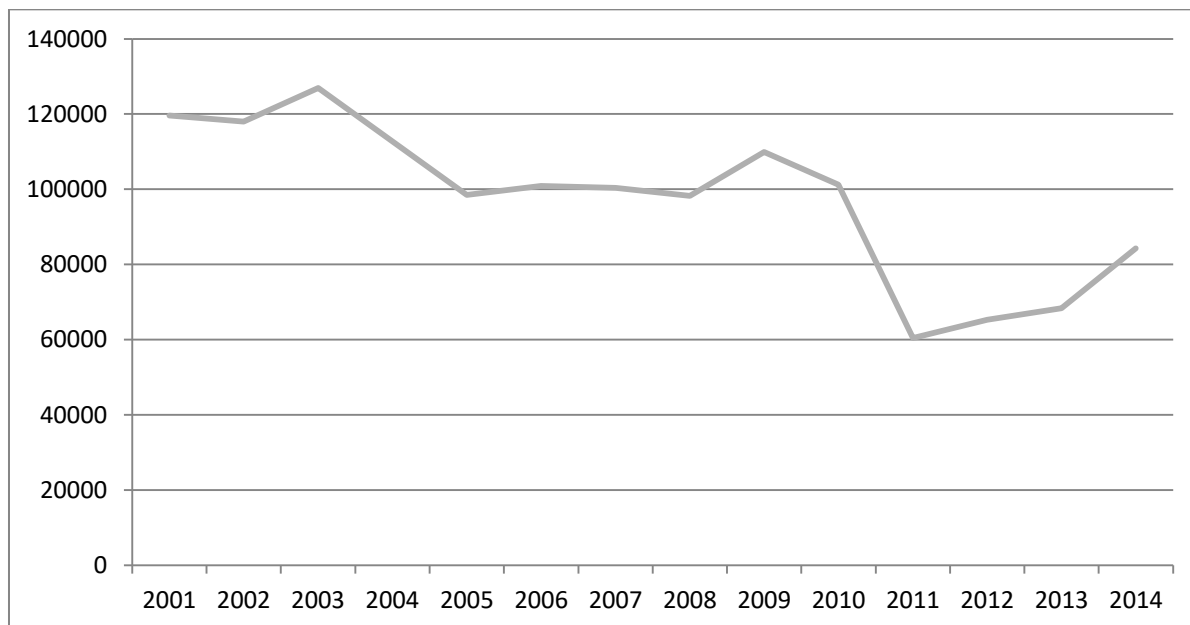


Fig. 97 : Evolution du nombre de nuitées entre 2001 et 2014 à Tellin (source : IWEPS)

Ce constat se confirme à l'analyse des données par communes de la micro-région : diminution entre 29 et 38% dans les communes de Daverdisse, Wellin et Tenneville), de 75% à Nassogne. Seules les communes de Saint-Hubert et Rochefort s'en sortent avec des augmentations de 1 et 6%. Durant la même période, les nuitées ont diminuées de 25% en Province de Luxembourg.

En 2015, 36.570 € ont été récoltés par la commune au titre de taxe de séjours.

13.4. LA DYNAMIQUE TOURISTIQUE TRANSCOMMUNALE

Outre sa participation à la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse, la commune de Tellin est également active dans le cadre de la dynamique touristique transcommunale mise en place par le **GAL « racines et ressources »** pour la période 2009-2014 et **Nov'Ardenne** pour la nouvelle période de programmation (GAL reconnu le 14/7/2016 par le Gouvernement Wallon) – Cfr Chapitre Gestion Communale.

Grâce à cette dynamique communale, la commune de Tellin a participé à la création de la promenade des chapelles (cfr point randonnées).

Le GAL a également développé des actions « Tourisme de Qualité » servant à évaluer et améliorer l'offre d'accueil, d'hébergement, la qualité des attractions et l'attribution du label « Wallonie Destination Qualité ». Dans ce cadre, le GAL réunit les acteurs du tourisme pour réaliser un bilan et dresser les besoins du secteur dans le but de corrélérer au mieux l'offre, la demande et le respect de l'environnement. Malheureusement, aucun opérateur tellinois n'a répondu positivement à cette démarche et à ce jour, aucun opérateur de la commune n'est labellisé.

Tellin participe également au projet de la **Grande Forêt de Saint-Hubert** et de la Haute-Lesse qui vise à valoriser la forêt wallonne au niveau touristique. Voir chapitre Tourisme Ce massif touche le sud de la commune de Tellin et s'étend sur une dizaine de communes. Le projet vise à structurer, promouvoir et commercialiser une offre qui rassemble l'ensemble des composantes d'animation, d'équipement, d'hébergement et de services du massif forestier. Trois villes d'appui pour ce développement ont été identifiées (Nassogne, Saint-Hubert et Redu) ainsi que 11 portes d'accès. Une de ces portes est située à Tellin, au Pâchy, site de l'Office du Tourisme et point de départ de plusieurs promenades balisées.



Un circuit GPS faisant découvrir les paysages du massif forestier de Saint-Hubert passe également par la commune de Tellin.

Des séjours à thème tels que « Week-end Brame du cerf » ou « forêt et Week-end des paysages » sont proposés dans ce cadre.

Menu

EN | NL | DE

La Grande Forêt de Saint-Hubert
Terre de cerfs et de légendes

Vous êtes ici : Séjours

Séjours

Week-end nature dans un hôtel à l'orée de la forêt, repos dans un gîte et promenade dans les bois... Découvrez nos séjours "forêt" et soyez l'hôte privilégié de la nature !

Les séjours 2016 :





- **Stage de survie douce** / du 15 au 17 juillet
- **Ardenne Gourmande** / du 18 au 20 novembre
- **La Chambre aux Bois**

Les séjours "Brame du cerf" 2016 :

- **Séjour "Forêt"** / du 10 au 11 septembre / du 17 au 18 septembre / du 24 au 25 septembre
- **Week-end Brame du cerf** / du 23 au 25 septembre
- **Week-end Forêt, Brame & Champignons** / du 24 au 25 septembre
- **Séjour "Forêt & Week-end des Paysages"** / du 24 au 25 septembre
- **Brame au coeur de votre nuit insolite** / entre le 16/09 et le 05/10

Les Forêts d'Ardenne
Votre destination touristique wallonne

13.5. SYNTHÈSE

	
L'attrait des richesses naturelles et paysagères de la commune (promenades), mais aussi de son patrimoine et les activités qui y sont liées : coulées de cloches par exemple.	Le Musée de la Cloche et du Carillon, qui a fermé ses portes.
Présence d'un Office du Tourisme situé à Tellin.	
Les nombreuses promenades balisées qui font découvrir le patrimoine naturel (faune et flore de la Calestienne notamment), les paysages et les points de vue.	
Tourisme d'un jour, ou d'une nuitée facilité par l'accès rapide via l'autoroute.	À l'échelle du territoire de la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse, la concurrence de Libin qui concentre le village de Redu et l'Euro Space Center.
Une offre d'hébergements touristiques existante, gîtes, chambres d'hôtes et camping de « La Clusure »	La problématique de l'habitat permanent au camping et village des « Brûlins ». Le camping de « La Clusure » peu tourné sur l'économie locale.
Les partenaires tels que le GAL, la Maison du TOursme, le Geopark, le massif forestier, ...	
L'attrait pour la vallée de la Lesse et de la Lhomme (points de vue, balades, richesses naturelles, pêche)...	L'absence de lieux de baignade sur la commune. En aval de Resteigne, à Belvaux, la zone de baignade ne présente pas un profil de qualité des eaux suffisant.
	
L'opportunité liée au tourisme vert et au développement de grands projets tels que les massifs.	Un secteur peu structuré et trop peu pro-actif. Une offre en déficit de qualité.

14. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

14.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

14.1.1. ÉTABLISSEMENTS

L'École Fondamentale Communale de Tellin compte 3 implantations : Bure, Resteigne et Tellin.

36 personnes font partie du personnel enseignant.

Dès la 5^e primaire, les élèves ont le choix entre l'anglais et le néerlandais.

Des cours de sport sont dispensés et les cours de natation ont lieu à la piscine de Saint-Hubert.

Les enfants participent également durant leur cursus à des classes de dépaysement (classe de mer, de ville, de neige, ...).

Ecole Fondamentale communale de Tellin (3 implantations)		2007	2010	2011	2012	2013	2014	2016
Resteigne	Mat.	21	24	33	35	38	36	33
	Prim.	28	46	57	61	58	55	62
	Total	49	70	90	96	96	91	95
Tellin	Mat.	41	36	51	44	36	34	30
	Prim.	70	64	58	64	48	51	60
	Total	111	100	109	108	84	85	90
Bure	Mat.	28	32	36	35	35	40	41
	Prim.	93	67	69	71	78	74	78
	Total	121	99	105	106	113	114	119
Total		281	269	304	310	293	290	304

Ce sont environs 300 enfants qui fréquentent les établissements scolaires communaux.

En 2016, 35% étaient en maternelle et 65% en primaire.

L'implantation de l'école de Bure est celle qui compte le plus d'élèves : 119 en 2016.

L'implantation de Resteigne est celle qui a connu depuis ces dernières années une augmentation importante du nombre d'élèves. En 8 ans, ce nombre a pratiquement doublé et dépasse maintenant le nombre d'élèves de Tellin (49 en 2007 et 95 en 2016).

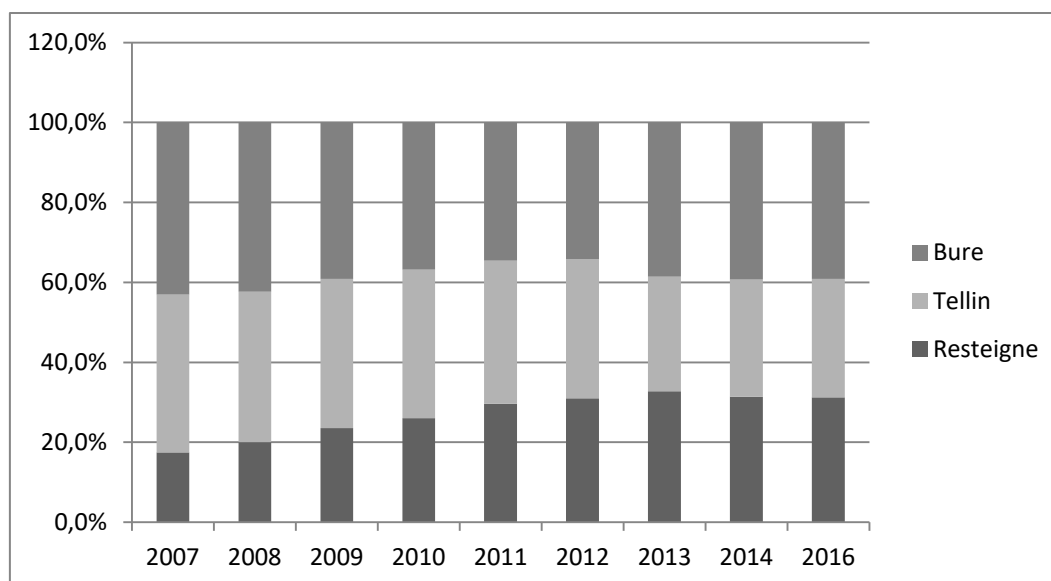


Fig. 98 : Répartition des élèves entre les 3 établissements communaux de Tellin de 2007 à 2016- source commune de Tellin

Selon l'Iweps, la part des élèves fréquentant une école de leur commune était :

	2005-2006	2011-2012	2014-2016	Evolution 2004/2005- 2014/2016
Niveau maternel	86,0%	82,7%	82,1%	-3,9%
Niveau primaire	73,4%	71,3%	70,6%	-2,8%

Fig. 99 : Part des élèves fréquentant une école de leur commune- IWEPS

Ces données démontrent une diminution du nombre d'enfants tellinois qui fréquentent une des trois écoles de leur territoire.

Si on compare la situation 2014-2015 de Tellin avec les communes voisines, on constate que pour l'enseignement primaire, celle-ci a un des taux le plus faible : 80,9% à Saint-Hubert et Wellin, 76,5% à Libin et Rochefort, 75,2% à Daveldisse. Seule la commune de Nassogne a un taux inférieur à celui de Tellin : 67,6%.

L'enseignement maternel s'en sort un peu mieux avec le 4^{ème} taux de la micro-région. Le plus élevé étant Saint-Hubert avec 89,5%.

On peut donc constater que l'enseignement primaire et maternel de Tellin accueille des enfants résidents dans des communes voisines. En moyenne, ce sont une vingtaine des enfants qui proviennent principalement de Chanly et Halma. Deux localités qui ne proposent plus d'école.

14.1.2. AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

La commune de Tellin est attentive à proposer des infrastructures scolaires de qualité.

Ainsi, en 2013, à l'école de Bure, un module préfabriqué a été remplacé et deux classes supplémentaires ont été construites pour un budget 397 363,08 €. L'extension de l'école de Tellin a également été réalisée pour un montant de 354.550 € (2015) et le réfectoire de l'école de Resteigne a été réaménagé pour 18.474 €.

14.2. GARDERIES SCOLAIRES

L'accueil du matin et de midi dans les écoles est assuré par la commune.

- L'école de Tellin compte 2 accueillantes le matin et 4 sur le temps de midi (3 contrats APE 19h/semaine et 1 ALE 8h/semaine)
- L'école de Resteigne compte 1 accueillante le matin et 2 pour le temps de midi (1 APE mi-temps et 2 ALE 8h/semaine)
- L'école de Bure compte 2 accueillantes pour le matin et 4 pour le temps de midi (1 APE 22h/semaine, 1 activa 13h/semaine et 2 ALE 8h/semaine).

Des formations sont programmées durant l'année et sont obligatoires dans le cadre du décret ATL. Certaines accueillantes complètent leur horaire par du travail de nettoyage dans les écoles ou les bâtiments communaux.

14.3. ÉCOLE DES DEVOIRS

La Passerelle est l'école des devoirs de la commune de Tellin. Son adresse est aussi Mont du Carillon n°26 à Tellin. L'école des devoirs est ouverte le lundi et le jeudi de 15h45 à 17h30 et est accessible à tous les enfants en âge d'école primaire de la commune.

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des classes. Pour les enfants des écoles de Bure et Resteigne, un transport est assuré de leur établissement scolaire à l'école des devoirs.

Ce service reconnu par la communauté française et l'ONE, s'adresse aux enfants de l'entité qui éprouvent des difficultés lors de la réalisation de leurs devoirs. Chacun des enfants reçoit une aide individuelle afin de réaliser ses devoirs jusque 17h00. Après quoi, des activités ludiques et créatives afin de donner la possibilité aux enfants de créer, imaginer et d'aborder les matières de manière plus agréable.

Deux bénévoles sont également présents afin d'aider les enfants.

14.4. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

La commune de Tellin compte également un établissement d'enseignement libre **secondaire : le Collège d'Alzon de Bure.**

En 1900, des membres de la congrégation des religieux assumptionnistes, fondée par le Père Emmanuel d'Alzon, créent à Bure l'Alumnat Notre-Dame de l'Assomption, établissement destiné à promouvoir les vocations sacerdotales ou religieuses. Quittant progressivement ce rôle, il deviendra d'abord l'Institut Marie-Médiatrice, puis le Collège d'Alzon.

Le collège comprend un premier degré commun (1^{ère} et 2^e années), un 2^e et 3^e degrés de transition (de la 3^e à la 6^e année) avec une offre diversifiée (mathématiques, sciences, langues modernes, langues anciennes, sciences sociales et éducatives, et éducation physique). En 2010, le Collège s'est doté d'un nouvel équipement

informatique, en 2009 de nouveaux laboratoires de sciences, et en 2000 d'un hall sportif. L'établissement compte également dans ses infrastructures un mur d'escalade, une salle de spectacles, une plaine de sport, et de vastes espaces verts.

En 2015, le Collège comptait 325 élèves répartis sur 16 classes.

On constate qu'entre 2008 et 2015, le nombre d'élèves a diminué de 17,7%. La plus forte diminution a été enregistrée entre 2013 et 2014 (-28 élèves). Cette diminution peut être mise en parallèle avec l'offre de transports en commun et plus particulièrement les modifications apportées par la SNCB aux horaires de train.

En 2013, ils étaient 321 répartis dans 16 classes. La population scolaire de l'école a diminué depuis 2007. À noter néanmoins que de 2001, la population scolaire s'élevait à 353 élèves, le nombre d'élèves était en augmentation.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'élèves	395	384	386	370	342	349	321	325

Fig. 100. : Nombre d'élèves au Collège d'Alzon de Bure entre 2008 et 2015 (Source : Collège d'Alzon de Bure-IWEPS)

La comparaison entre le nombre d'élèves inscrits au Collège d'Alzon et le nombre d'adolescents âgés de 11 à 17 ans habitant la commune permet d'observer une large couverture de l'enseignement secondaire pour les jeunes de la commune (plus de 168%). Néanmoins, selon les données de l'IWEPS, en 2014, la part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune, c'est-à-dire le Collège d'Alzon, s'élève à 38%, soit une soixantaine d'adolescents.

On notera que la part de jeunes tellinois fréquentant le Collège semble, en 2014, s'améliorer. En effet, ce taux qui était de 41,7% en 2005 a connu une diminution constante au cours des années pour atteindre 34% en 2011.

Les autres écoles secondaires de la région sont situées à Rochefort (Jemelle), Saint-Hubert (les plus proches), Beauraing ou Marche-en-Famenne.

Dans les communes de la micro-région qui disposent d'écoles secondaires, la part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune est plus élevée : 43,1% à Rochefort et 61,5% à Saint-Hubert. En Wallonie, la moyenne est de 46,2%.





Dans le cadre du Plan de Déplacement Scolaire, des travaux ont été réalisés pour aménager les abords du Collège d'Alzon. La somme des travaux adjudgée par la commune s'élevait à 266 661,05 €.

Pour **l'enseignement supérieur**, les étudiants peuvent se diriger vers les pôles urbains proches que sont Rochefort, Marche-en-Famenne, Libramont ou un peu plus loin Arlon. On y retrouve un enseignement supérieur avec quelques Hautes Ecoles qui proposent des diplômes dans les domaines de l'architecture, de l'économie, du paramédical, de l'enseignement, ... Les pôle d'enseignement supérieur avec les offres les plus variées se trouvent à Liège et à Namur.

14.5. FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Insertion socioprofessionnelle : Cfr chapitre « Social » : association « DEFITS ».

14.6. SYNTHÈSE

	
Une école Fondamentale communale avec 3 implantations (Resteigne, Tellin et Bure) et une école secondaire à Bure (le Collège d'Alzon).	Le nombre d'élèves qui diminue à Tellin, qui fluctue à Bure et qui a doublé à Resteigne.
Un accueil extrascolaire (école des devoirs, activités, stages, ...) à Tellin (Mont du Carillon). Un lieu central qui concentre les activités avec un service de transport organisé.	
Un service d'accueillantes agréées ONE géré en Inter-CPAS.	Absence de crèche.
D'autres écoles secondaires situées dans un rayon proche : Beauraing, Jemelle, Saint-Hubert.	
L'enseignement supérieur accessible (Namur, Arlon) via le train et la gare du Grupont.	
	
<p>Une volonté communale de proposer un enseignement avec des équipements de qualité.</p> <p>Un enseignement qui qui capte des enfants des communes voisines.</p> <p>Une offre socialire de la maternelle au secondaire.</p>	La difficulté de maintenir un établissement d'enseignement secondaire en milieu rural (accessibilité notamment par les transports en commun).

15. VIE SOCIALE

15.1. LA PETITE ENFANCE

15.1.1. LE BILBOQUET

Le Bilboquet est un service d'accueillantes conventionnées et agréées O.N.E. Elles assurent à leur domicile l'accueil des enfants de 0 à 6 ans pendant l'absence des parents (travail, recherche d'emploi, ...).

Ce service est organisé en Inter-CPAS et couvre les communes de Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin. Les parents choisissent l'accueillante qui répond le mieux à leurs attentes. Les indemnités journalières s'élèvent par enfant et par jour à 15,47€.

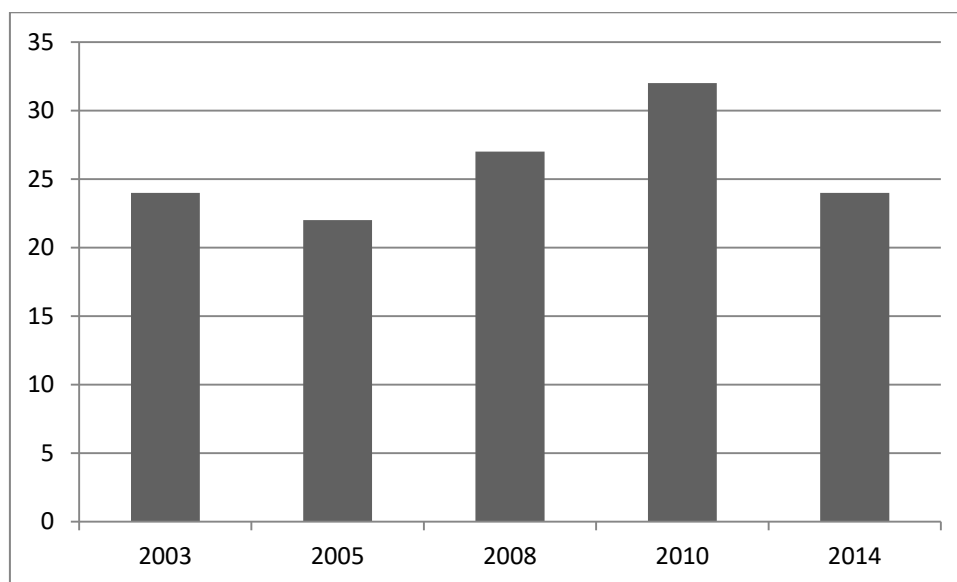


Fig. 101 : Evolution du nombre de places d'accueil petite enfance à Tellin entre 2003 et 2014- source IWEPS

Afin de savoir si ce nombre de places permet de répondre aux besoins des habitants de Tellin en matière de garde des enfants, on peut analyser le taux de couverture, soit le nombre de places pour 100 enfants.

En 2014 (date des dernières données disponibles), le taux de couverture à Tellin était de 31,8%. Par rapport aux communes de la micro-région, on constata que si en 2005, Tellin avait le plus haut taux de couverture (34,6%), en 2014, la commune est devancée par Libin (43,2%), Rochefort (35,5%), Wellin (41,8%) et Tenneville (32%). On notera le très faible taux de Daverdisse qui est de 14,3%.

A la lecture de ces données, on peut estimer que l'offre d'accueil n'évolue pas suffisamment en lien avec l'évolution démographique.

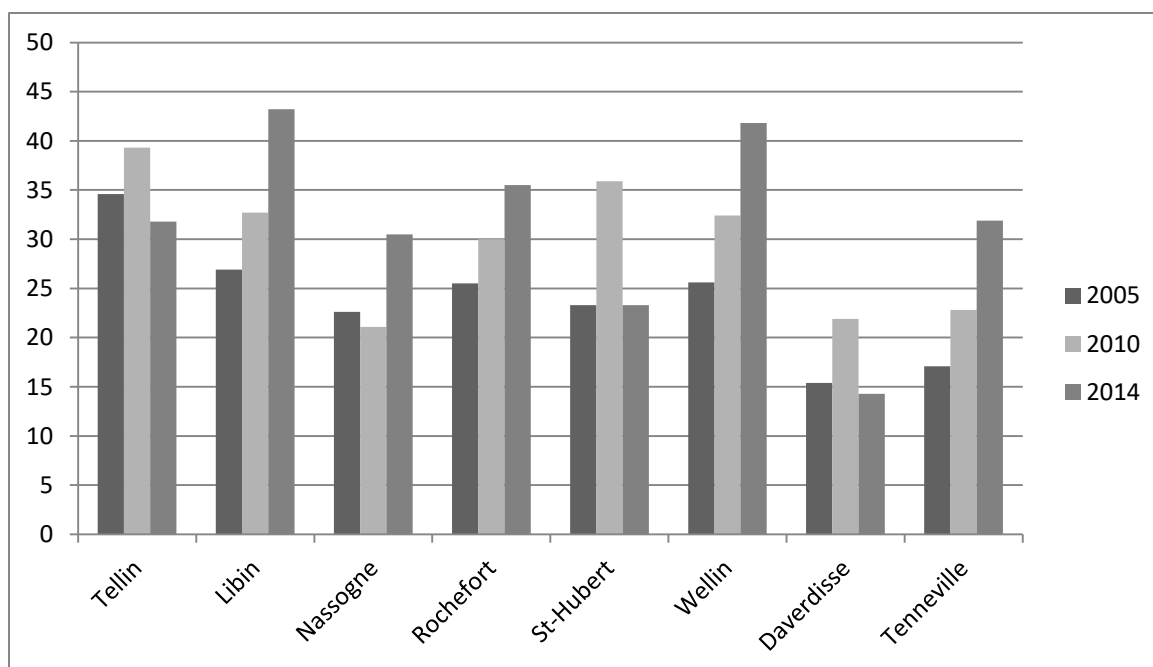


Fig. 102 : Evolution taux de couverture en places d'accueil petite enfance à Tellin et dans la micro-région entre 2005 et 2014- source IWEPS

15.1.2. CONSULTATIONS ONE

Un service itinérant de l'ONE est assuré mensuellement dans les 4 villages de la commune.

15.2. L'ENFANCE

15.2.1. SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE

La commune de Tellin s'est associée avec un service de garde d'enfants malades à domicile : "Accueil Assistance".

« Accueil Assistance », est un service professionnel qui propose différents métiers dont la garde d'enfants malades à leur domicile et la veille d'enfants en milieu hospitalier. Grâce à ce partenariat, les tellinois bénéficient d'une réduction financière lorsqu'ils font appel au service.



15.2.2. ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

La Capucine est le lieu d'accueil extrascolaire de la commune de Tellin mis en place par le CPAS. Il est situé Mont du Carillon 26 à Tellin. Ce service est reconnu et agréé par l'ONE, ce qui permet aux parents d'obtenir une attestation de dépenses déductibles pour la garde d'enfant de moins de 12 ans et les activités liées. Ce service est accessible en dehors des périodes scolaires, à tous les enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans, domiciliés dans l'entité ou fréquentant les écoles de la communes. Une inscription préalable est obligatoire pour chaque activité et/ou accueil. Tous les services sont payants (et varient en fonction des activités).

Plusieurs services sont proposés :

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin
Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

- Accueil temps libre : accueil garderie chaque jour après l'école : lundi – mardi – jeudi de 15h45 à 18h, le mercredi de 11h45 à 18h et le vendredi de 15h à 18h. Le tarif est de 1,50€ de l'heure pour le premier enfant et 1€ de l'heure pour les suivants.
- Ateliers créatifs le mercredis après-midi : nature, arts plastiques, ... Horaire : de 14h à 16h et garderie avant et après de 11h45 à 18h. Le tarif des activités créatives du mercredi s'élève à 3€ pour l'après-midi. Depuis 2013, les ateliers du mercredi sont pris en charge par l'école des devoirs « La Passerelle ». Ils se déroulent principalement à la maison de village, 27 rue Grand à Tellin.
- L'atelier d'éveil musical est proposé aux enfants de 3 à 5 ans. Pour l'année, le tarif s'élève à 70€.
- Lors de chaque congé scolaire (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, journées pédagogiques), l'accueil extrascolaire ouvre de 7h30 à 17h30. La participation est de 8€/jour pour le premier enfant, 7€/jour pour le second et 6€/jour pour les suivants.
- Plaines de vacances : de la deuxième semaine de juillet à l'avant dernière semaine d'août, de 8h à 17h30.
- L'école des devoirs (voir Chapitre enseignement)

Quatre personnes sont engagées pour assurer le service dont 3 à mi-temps et la coordinatrice à temps plein. Les locaux dans le bâtiment polyvalent ont été aménagés pour les enfants en avril 2005. Un espace leur est réservé en fonction des besoins et demandes des enfants avec du mobilier coloré et adapté.

15.2.3. STAGES ET ACTIVITÉS

En plus des stages organisés par la Capucine et l'Accueil Extrascolaire (cfr chapitre Enseignement) pendant les vacances scolaires, des activités sont organisées par l'Espace Public Numérique de la Haute-Lesse. La Maison de la Culture Famenne-Ardenne participe également à l'élaboration et l'organisation des stages avec de l'animation prévue par les animateurs-artistes.

15.3. LES JEUNES

15.3.1. ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Voir chapitres Vie associative, événementielle, culturelle et sportive.

15.3.2. LOCAL POUR LES JEUNES

A ce jour, la commune propose aux jeunes un local spécifique à Bure. Voir chapitres Vie associative, événementielle, culturelle et sportive.

15.4. LES SÉNIORS

15.4.1. SERVICES À DOMICILE

Le CPAS de Tellin a passé une convention avec L'Aide à Domicile en Milieu rural (antenne de Bertrix) afin de proposer aux habitants des services d'aide familiale, d'aide ménagère et de garde à domicile.

15.4.2. RÉSIDENCES SERVICE ET MRS

Depuis la fermeture des Alouins, la commune de Tellin ne dispose plus d'infrastructures d'accueil pour les personnes âgées.

15.4.3. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES AÎNÉS

Il existe un conseil consultatif des aînés dans la commune de Tellin qui est présidé par Madame Françoise Wathelet. Ce conseil a pour mission d'assurer la communication entre les aînés et la commune. De cette manière, les aînés peuvent faire part aux élus de leurs préoccupations et envies en vue d'améliorer leur cadre de vie.

15.5. LA PERSONNE HANDICAPÉE

15.5.1. SERVICES À DOMICILE

Le CPAS de Tellin a passé une convention avec L'Aide à Domicile en Milieu rural (antenne de Bertrix) afin de proposer aux habitants des services d'aide familiale, d'aide ménagère et de garde à domicile.

15.5.2. HANDICONTACT-HANDYCITY

La commune de Tellin fait partie des 170 communes qui ont adopté la Charte communale de concertation de la personne handicapée en Région wallonne et bruxelloise.

La charte comprend 15 points forts, sur les domaines du logement social, de l'accessibilité, des loisirs, des transports communaux, de l'information, de la consultation, etc.

15.6. DEMANDEURS D'ASILE

15.6.1. ILA

Dès l'introduction de leur première demande d'asile et pendant toute la durée de leur procédure, les personnes ayant demandé la protection internationale de la Belgique ont le droit d'être accueillies dans une structure d'accueil qui leur délivrera une aide devant leur garantir de mener une existence conforme au respect de la dignité humaine. Elles se verront attribuer une place d'accueil soit dans un centre communautaire soit dans un logement individuel. A côté des centres d'accueil organisés par Fedasil, ou par l'un de ses partenaires Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

du réseau d'accueil collectif, il existe en effet des habitations individuelles- semi-individuelles - ou collectives mises à disposition par les centres publics d'action sociale au travers des initiatives locales d'accueil (ILA).

Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas une aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale mais une aide dite matérielle (logement, mobilier, nourriture, soins médicaux, accompagnement administratif, cours de français...).

Le CPAS de Tellin propose 11 places ILA.

15.7. SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

15.7.1. LE RESTAURANT « AU PÂCHY »

Il ne s'agit pas d'un restaurant traditionnel. Le Pâchy est le fruit d'une collaboration entre la commune, le CPAS, le Plan de Cohésion Sociale de Tellin et le Conseil Consultatif Communal des Aînés. Il s'agit d'un restaurant social développant des activités ludiques, culturelles et artistiques, destiné à tous et organisé tous les 15 jours.

Ouverte depuis fin décembre 2010, cette activité est un projet intergénérationnel qui vise à réunir des personnes isolées, des couples, des familles ou des personnes désireuses de partager leur temps autour d'un repas convivial. Cette rencontre se prolonge l'après-midi (jusqu'à 16h30) par diverses activités ludiques (jeu de cartes, scrabble, petite conférence...). Les activités du resto ont lieu une fois tous les quinze jours, le mardi (sauf en période de congés scolaires). Durant ces périodes, des goûters sont organisés. Les personnes inscrites au repas, rencontrant des problèmes pour leur déplacement, peuvent bénéficier de la navette du service Mobilité gratuitement.

22 repas ont été organisés en 2015 avec une moyenne de 35 personnes par repas. La tranche d'âge qui fréquente le Pâchy est de +/- 50 à 90 ans. On notera également participation d'enfants avec leurs grands-parents en période de congés scolaires.

15.7.2. POTAGER COMMUNAUTAIRE AU PÂCHY

Le potager communautaire au Pâchy rassemble également des personnes de tous âges, de tous milieux, autour d'un terrain mis à disposition par la commune pour la culture des légumes. Les opérateurs de ce projet sont le PCS, le CPAS, le Conseil Consultatif Communal des aînés, des bénévoles et DEFITS.

Le potager est situé rue Grande à Tellin à l'arrière du restaurant « Au Pâchy ».

15.7.3. « ÉTÉ SOLIDAIRE »

« **Été Solidaire** » est organisé par le CPAS et le PCS. Il s'agit d'un projet de 10 jours avec des jeunes entre 15 et 19 ans (8 jeunes en 2016) participant à la remise en peinture de locaux, entretien des voiries, environnement, aide auprès des personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite dans la commune. Les jeunes sont encadrés par les ouvriers communaux. Les jeunes ont été sélectionnés sur base des critères de la Région wallonne.

(Source : Administration communale de Tellin)

15.7.4. CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS

Cette journée des solidarités entre générations se déroule chaque année à Tellin depuis 7 ans et propose diverses activités qui rassemblent les tellinois : jogging, cuisine, jeux de société, danse, ...

La participation annuelle est de 200 personnes avec 16 activités et stands.

15.8. AIDE SOCIALE

La commune de Tellin propose des services d'aide sociale via :

- Le CPAS (Conseil du Centre public de l'Action Sociale) : plan de cohésion sociale (personnes défavorisées, handicapées,...), aide au logement, problèmes de santé publique.
- L'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) : aide pour les chômeurs longue durée et bénéficiaires de l'aide sociale. Voir Chapitre Emploi.

15.8.1. CPAS

Les bureaux du CPAS de Tellin sont situés rue de la Libération, 45 à Tellin. La présidente du CPAS est Mme Natacha Rossignol.

Outre les aides présentées dans les chapitres spécifiques, le CPAS propose :

- Des aides individuelles administratives, financières, sociales dispensées par des assistantes sociales qui remplissent des permanences le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h, ou bien sur rendez-vous.
- Le service médiations de dettes. CPAS travaille en collaboration avec le GAS (Groupe d'Action Surendettement) afin de proposer un service de médiation pour les personnes endettées.
- Le service pension et allocation handicapés

Le CPAS collabore avec de nombreux services sociaux. Toute personne souhaitant une aide peut se rendre au CPAS qui oriente alors cette personne vers le service adéquat. Les aides concernent les droits sociaux, l'aide au logement, le droit au travail, les aides à l'embauche et les questions liées au domaine social.

15.8.2. PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS) 2014-2019

La finalité du PCS au niveau local est de : « Renforcer la coordination entre les pouvoirs publics et les associations qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'épanouissement social et culturel des personnes précarisées. Garantir à tous nos citoyens, dans le respect de leurs convictions politiques, religieuses et philosophiques, l'accès aux droits fondamentaux. Œuvrer à une solidarité et une responsabilité citoyenne dans la lutte contre toutes formes d'exclusion ».

À l'échelle du territoire communal, il s'agit de poursuivre les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle avec DEFITS, qui est l'opérateur principal. Des actions de retissage des liens sociaux, culturels et intergénérationnels doivent être poursuivies. Le PCS veillera également à développer le partenariat associatif/public et à mieux articuler les actions pour optimiser les moyens et les ressources. Une attention particulière sera donnée aux 12-18 ans par le développement d'activités et de projets spécifiques. Il est également prévu que le PCS s'articule avec la mise en œuvre du PCDR, notamment via la présence d'un membre du PCS dans la CLDR.

Différentes actions sociales sont prévues à moyen terme. Il s'agit dans de nombreuses actions de la poursuite du travail déjà entamé par le CPAS, la commune, DEFITS, ... ou des partenaires. Les actions s'articulent autour

de plusieurs axes : coordination, insertion socioprofessionnelle, logement, santé, liens sociaux, intergénérationnels et interculturels :

- Action 1 : Coordination et mise en réseau, gestion du plan et missions du chef de projet : mise en œuvre et suivi des actions, soutien des partenaires dans la réalisation des objectifs, secrétariat, suivi financier des budgets des actions, suivi de la communication inter-partenaires et interservices,...
- Action 2 : Atelier de socialisation. Organisation d'ateliers sociaux (atelier estime de soi, relooking, gestion et économie ménagère, ateliers artistiques, ...). « Permettre aux personnes en situation de mal être de retrouver une confiance en soi, de se restructurer, de retrouver un réseau social, de rompre l'isolement ».
- Action 3 : Ateliers de recherche d'emploi : « Remise à l'emploi des personnes » : bilan socioprofessionnel de la personne, accompagnement dans les démarches et étapes de recherche d'emploi, prise de contacts avec les institutions (Forem, ONEM, ...), ...
- Action 4 : Equipes d'immersion socioprofessionnelles. Soutien des personnes sans emploi peu ou pas qualifiées dans la reprise d'un rythme de travail, de confiance en soi, d'intégration des règles de travail et d'entreprise, ...
- Action 5 : Formation professionnelle qualifiante : « Intégration d'une formation qualifiante organisée par les opérateurs d'orientation et de formation professionnelle de la région (Forem conseil, Forem formation, Promotion sociale,...) et ce, pour un maximum de personnes arrivées dans cette phase du processus d'insertion »
- Action 6 : Réinsertion socioprofessionnelle : « Etre un tremplin vers un emploi plus « classique » (CDI) en transitant par un contrat article 60&7 ou ALE ou autres ».
- Action 7 : « Pas à Pas », soutien à la parentalité : « Soutien psychologique aux familles précarisées et parents isolés dans l'éducation des enfants ».
- Action 8 : Restaurant social : « Aide alimentaire et lutte contre l'isolement des personnes » (poursuite du projet « Le Restaurant Au Pâchy », cfr ci-après).
- Action 9 : Potager communautaire : « le coin des pot'agers » : « Sensibiliser les personnes à une alimentation saine ; mettre en place un réseau de solidarité entre les personnes ainsi qu'entre les générations ; rompre l'état d'isolement des personnes âgées, précarisées et reconstruire un réseau de relations sociales pour un mieux-être psychologique et social ».
- Action 10 : Animations « sus aux clochers », organisation d'ateliers musique, activités créatives, culturelles, sportives pour les adolescents des 4 villages de l'entité ainsi que l'organisation d'une fête annuelle. « Contrer la mentalité de « clochers » ». Mise en relation des jeunes des différents villages de l'entité ; responsabiliser les jeunes dans la mise en place de projets citoyens ».
- Action 11 : Service mobilité. « Aide aux déplacements des personnes sans moyen de locomotion ou rencontrant des difficultés de se déplacer ».
- Action 12 : Restaurant social, le coin des « pot'agers », atelier d'écriture « récits de vie d'antan ». « Développer un réseau de solidarité « spontané » entre les habitants des quartiers, villages, entités et tous âge confondus ».

(Source : Plan de Cohésion sociale 2014-2019, via administration communale de Tellin)

15.9. SERVICE « L'ECO-MOBILE »

La commune a mis en œuvre un service d'enlèvement des déchets ménagers recyclables au domicile des personnes à mobilité réduite qui en ont vraiment besoin mais aussi à toutes celles qui veulent, tout en se réservant du temps libre, poser un geste solidaire et permettre de faire tourner ce service. Le jour convenu un camion se rend au domicile de la personne qui en fait la demande pour enlever les déchets qui doivent être évacués vers le parc à conteneurs (bouteilles en verre, pvc, huiles ménagères, ...). Ce service nécessite une participation financière de 3 euros par passage.

En moyenne quelques 200 passages sont organisés par an. Soit 600 € de recettes.

15.10. SERVICES MÉDICAUX ET DE SOINS

15.10.1. SERVICES HOSPITALIERS

Il n'y a pas d'hôpitaux présents sur le territoire de la Commune. Les hôpitaux les plus proches sont :

- Centre Hospitalier de l'Ardenne. Avenue d'Houffalize 35, 6800 Libramont,
- Centre Hospitalier de Dinant. Rue Saint Jacques 501, 5500 Dinant,
- Hôpital Princesse Paola. Rue du Vivier 21, 6900 Aye.

15.10.2. SERVICES MÉDICAUX

Des médecins, dentistes, kinésithérapeutes, logopèdes,... sont installés à Tellin :

- 4 médecins généralistes dont un à Tellin, un à Resteigne et une maison médicale à Tellin avec deux autres médecins, un psychologue et un logopède. Le Poste médical de Garde est quant à lui situé à Marche-en-Famenne, Avenue de France et joignable au 1733.
- 1 dentiste à Tellin
- 5 kinésithérapeutes dont 2 à Tellin, 1 à Resteigne et 2 à Bure,
- 2 pédicures dont 1 à Grupont et 1 à Tellin
- 2 logopèdes dont 1 à Tellin et 1 à Resteigne,
- 1 pharmacie à Tellin
- 4 infirmier(è)s indépendant(e)s à Bure et Grupont

15.11. LES AUTRES SERVICES

15.11.1. LES MUTUALITÉS

Les trois mutualités les plus proches sont situées à Wellin :

- Mutualité Chrétienne de la Province du Luxembourg. Grand Place, 62 à Wellin,
- Mutualité Neutre Munalux. Rue du Tribois, 84/a à Wellin,
- Mutualité socialiste de la Province du Luxembourg. Ancien Chemin d'Halma, à Wellin.

15.11.2. POSTE

Un bureau de poste « Bpost Tellin » se trouve à Tellin, Rue Grande, 46. Les heures d'ouverture sont de 9h à 12h45 le lundi, mardi et vendredi, de 15h00 à 18h30 le mercredi et de 10h00 à 13h30 le jeudi.

Un bancontact est également disponible.

15.11.3. SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par le bureau de Police « Zone Semois-Lesse » dont le siège principal se situe à Bertrix.

15.11.4. SERVICE INCENDIE

La caserne des pompiers est située à Rochefort (Rue Sous-le-Château 1) et joignable au 084/21.25.49. L'Arsenal des pompiers est situé avenue de Forest à Rochefort et est joignable au 084.21.27.86. Pour les cas urgents, le numéro de téléphone est le 100.

15.11.5. PROTECTION CIVILE

En cas de catastrophe naturelle ou lorsqu'il faut secourir des personnes, la protection civile intervient. En général, son intervention est gratuite et le numéro pour les contacter est le 100 ou 112.

La protection civile pour la région est située Rue d'Arlon 36 à Neufchâteau et joignable au 061/27.81.36 ou 061/27.81.37.

15.11.6. VIE SPIRITUELLE





Les paroisses de Tellin, Bure et Resteigne pourvoient aux services religieux dans la commune. Un seul prêtre se partage ces trois paroisses.

Tellin : Les offices ont lieu le vendredi à 18h et une semaine sur deux le samedi à 19h00 et le dimanche à 11h00.

Bure : Les offices ont lieu le mardi à 18h et une semaine sur deux le samedi à 19h00 et le dimanche à 11h00.

Resteigne : Les offices ont lieu le jeudi à 9h30 et une semaine sur deux le samedi à 17h30 et le dimanche à 9h30.

15.12. SYNTHÈSE

	
L'accueil de la petite enfance via le Bilboquet, service inter-CPAS (accueillantes ONE).	Mais pas de crèches et un taux de couverture en diminution.
Un accueil extrascolaire et d'activités pour les enfants	
Aide sociale active et présente avec le CPAS et ses partenaires.	Absence de maison de repos ou de résidence service. Manque de lisibilité de l'offre sociale /problème de communication.
De nombreuses activités et services intergénérationnels	
La Commission Consultative des Aînés	Pas de CC des enfants ou des jeunes
Bon accès aux soins (4 généralistes).	
	
Une commune sociale, active en matière d'accueil, de bien-être et d'insertion.	Une offre qui n'évolue pas assez avec les tendances démographiques (vieillesse de la population).

16. LA VIE ASSOCIATIVE, ÉVÉNEMENTIELLE, CULTURELLE ET SPORTIVE

16.1. ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Durant toute l'année, les habitants de Tellin ont accès à une offre d'animation et d'événements.

L'offre est variée allant d'événements culturels, sportifs ou populaires tels que la fête du 21 juillet.

En annexe ..., le calendrier des événements qui se déroulent durant l'année 2016.

16.2. VIE ASSOCIATIVE

16.2.1. LES ASSOCIATIONS ET COMITÉS

On trouve dans les quatre villages de la commune de nombreuses associations et comités :

	Dénomination	Localisation
Groupements festifs	Asbl Promo-Tellin	Tellin
	Comité des Fêtes de Tellin	Tellin
	Comité des Fêtes de Resteigne	Resteigne
Associations socioculturelles	Chorale	Bure/Tellin/Resteigne/Grupont
	Comité Calèche Saint-Nicolas	Tellin
	Comité Carrefour	Bure
	Comité gestion du Foyer	Bure
	Comité Hotte Saint-Nicolas	Tellin
	Comité La Resteignoise	Resteigne
	Comité Saint-Eloi	Bure
	Comité Village Fleuri	Bure
	Confrérie de la Djaye	Tellin
	Fanfare de Tellin	Tellin
	Joueurs de cartes de Tellin	Tellin
	Les amis de la Deuche	Bure
	Les amis de l'Ermitte de Resteigne asbl	Resteigne
Chasseurs et pêcheurs	Amicale de Pêche	Bure
	Association des Chasseurs	Bure
	Association des Chasseurs	Resteigne
	Association des Chasseurs	Tellin
	Société de Pêche « La Fario » asbl	Resteigne
Comités de parents	Comité parents	Bure
	Comité parents	Resteigne
	Comité parents	Tellin
Jeunes	Comité Jeunesse	Tellin
	Comité Jeunesse	Resteigne
	Comité des jeunes	Bure
Ainés	Comité 3X20	Bure
	Comité 3X20	Grupont
	Comité 3X20	Resteigne
	Comité 3X20	Tellin

Patriotique	Anciens Combattants	Bure
	Anciens Combattants	Grupont
	Anciens Combattants	Resteigne
	Anciens Combattants	Tellin

Parmi des associations, on peut épingler:

- La Confrérie de la Djaye qui existe depuis 1998. Elle compte 27 membres et produit une liqueur de noix (la Djaye) qui s'accompagne de son plat à base de pommes de terre, de lard et de crème, les Petêts de Tellin. La confrérie a pour but également d'organiser des activités qui rassemblent les habitants des 4 villages de l'entité.
- L'asbl Promo Tellin qui a pour but de promouvoir l'entité tellinoise, de soutenir ses habitants et de maintenir sa principale manifestation qui est de réunir un maximum de personnes lors de la fête nationale du 21 juillet au travers d'activités socioculturelles. 18 citoyens composent cette asbl active depuis plus de 30 ans.

16.2.2. LES SALLES

On trouve des salles dans l'ensemble des villages :

Nom	Situation	Gestionnaire	Propriétaire
Concordia	Tellin	Comité	Commune de Tellin
Resteigne City	Resteigne	Comité Resteigne -city	Resteigne-city (Bail emphytéotique)
Foyer Culturel de Bure	Bure	Comité	Commune de Tellin
Salle des fêtes	Grupont	Comité	Commune de Tellin
Maison des jeunes	Bure	La jeunesse de Bure	Commune de Tellin
Maison de village	Tellin	CPAS / commune de Tellin (Nathalie Vincent)	Commune de Tellin
Salle de l'Office du Tourisme	Tellin	Office du Tourisme (Pauline Dupont)	Commune de Tellin
Bâtiment polyvalent	Ecole de Tellin	Ecole de Tellin (Nathalie Vincent)	Commune de Tellin

16.3. CULTURE

16.3.1. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Le comité culturel a été remplacé par le comité de développement touristique et culturel. Celui-ci intègre des personnes privées, des organismes publics ainsi que des élus communaux. Ce comité coordonne les réunions avec les animateurs culturels, les mandataires, les coordinateurs extrascolaires, et le gérant sportif, pour

l'établissement du programme d'animation (stages, concerts, spectacles,...). Une personne a été engagée à temps plein afin d'être le coordinateur du Comité.

Les activités organisées par le comité de développement touristique et culturel sont notamment :

- La chasse aux œufs : environ une centaine d'enfants,
- le Fiess'tival Rock ô Pachy, en collaboration avec le CPAS, la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne : environ 80 participants,
- Un concert de musique du monde organisé dans le cadre du « Triangle des Belles Muses » (série de concerts rock, jazz, ... organisés par la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, le Comité de développement culturel et touristique de Tellin, la Centre Culturel de Durbuy et le Centre Culturel d'Erezée),
- « Noël au théâtre », en collaboration avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne (environ 200 participants),

Voir également annexe 13.

16.3.2. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale est située à Tellin, rue de la Libération 45. Elle est ouverte le jeudi de 16h00 à 18 h00.

Entre 2009 et 2015, le nombre de prêts de livres a diminué. Le nombre de lecteurs est également en légère diminution en passant de 67 à 61. Sur ces 61 lecteurs on compte 49 adultes et 12 jeunes. À noter que le nombre de lecteurs correspond à l'inscription physique d'une personne, et que par conséquent, il est difficile d'évaluer le nombre de personnes concernées par le prêt d'un livre (une personne qui emprunte pour plusieurs personnes). Il faut néanmoins remarquer que la situation est meilleure qu'en 2012 où seulement 53 lecteurs étaient enregistrés.

Les recettes annuelles de la bibliothèque sont d'environ 400 €/an.

	2009	2010	2013	2015
Nombre de prêts	1797	2029	882	1092
Nombre de lecteurs	67	79	54	61

Tab. : Nombre de prêts et de lecteurs de la bibliothèque communale de Tellin (Source : Administration communale de Tellin)

En 2015, des chèques livres ont été distribués aux lecteurs dans le cadre de l'activité « Je lis dans ma commune ». Depuis 2011, un nouveau décret vise à sortir la bibliothèque de ses murs en organisant des actions sur le terrain avec les partenaires locaux dans le but de favoriser l'acte de lecture. Le

16.3.3. ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

bibliobus de la Province de Luxembourg passe également chaque mois à Bure.

Un Espace Public Numérique (EPN) est un lieu équipé d'ordinateurs et de connexions à Internet. Il est destiné aux personnes qui ne disposent pas encore d'ordinateur ou de connexion à Internet, ainsi qu'à ceux qui désirent se perfectionner ou améliorer leurs connaissances des Nouvelles Technologies Numériques (PC, GSM,

Internet, GPS, Appareil photo numérique, mp3, ...). L'EPN est accessible à tous, de 6 à 106 ans. L'EPN propose des formations ainsi qu'un accès libre et encadré réservé à la consultation sur Internet et à l'utilisation de logiciels.

Des formations collectives ont été données à 3 publics différents : les participants habituels de l'EPN, les bénéficiaires de DEFITS, et le personnel communal.

Il y a eu en 2015, 3 formations collectives avec un nombre total de participants s'élevant à 32. Les thèmes étaient ABC de l'informatique, nettoyage de printemps – dans le cadre de la Semaine Numérique, initiation au traitement de textes (11 pp.)

En ce qui concerne l'accès libre, 268 heures ont été dispensées en 2015 dont 70 pour des séances d'assistance personnalisée. L'assistance consiste en la présence d'un animateur qui permet de répondre aux divers problèmes rencontrés. Cela correspond à 139 visites effectuées en majorité par des participants réguliers (34), il y a peu de nouvelles inscriptions. Les thèmes demandés sont : gestion de fichiers, clefs USB, création de DVD, envoi de pièces jointes, Skype, Excel, ...Les séances du vendredi sont souvent complètes.

Afin de rester accessible au plus grand nombre, les activités de l'EPN sont proposées à un prix démocratique. Les formations de base coûtent 1 €/h et les formations avancées 1,50 €/h. L'EPN est également ouvert en accès libre de manière classique (0,50 €/h pour les moins de 18 ans et 1 €/h pour les adultes) ou avec assistance (1 €/h pour les moins de 18 ans et 2 €/h pour les adultes).

Des stages multi-activités informatiques sont organisés pour les jeunes durant l'année (1 semaine en avril), en collaboration avec l'accueil extrascolaire.

D'autres EPN existent sur le territoire de la Haute-Lesse. Des rencontres entre EPN ont lieu chaque année et des groupes de discussions sont organisés autour du réseau. En collaboration avec les autres EPN, la « Semaine Numérique » (26-02 au 05/03 2013) comptait des séances « Wallangues » à Libin, des séances « Généalogie & Internet » à Wellin, des cours « Logiciels indispensables » à Daverdisse et des cours de « Nettoyage PC » à Tellin.

En collaboration avec les services du SPF Finances, une formation d'Aide au Remplissage des Déclarations Fiscales s'est déroulée à Tellin.

L'EPN dispose d'un site internet : www.epn-haute-lesse.be et d'une page Facebook : « EPN Tellin ».

(Source : Administration communale de Tellin)

16.3.4. MAISON DE LA CULTURE FAMENNE ARDENNE ET CELLULE CULTURELLE DE LA HAUTE-LESSE

La commune de Tellin est partenaire de la Maison de la Culture Famenne Ardenne (MCFA) située Chaussée de l'Ourthe n°74 à Marche-en-Famenne. La Maison de la Culture présente une offre de concerts, de pièces de théâtre, de spectacles de danses, de films de cinéma, etc. De nombreuses autres communes, centres culturels et asbl sont partenaires de la Maison de la Culture Famenne Ardenne.

Au sein de la Maison de la Culture, les communes de Wellin, Tellin, Libin, Saint-Hubert et Daverdisse se sont associées pour créer la **Cellule Culturelle de la Haute-Lesse**. Il s'agit d'une cellule d'animation culturelle menant à bien des projets diversifiés. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques

novateurs en réponse aux besoins. Les bureaux sont situés Rue du Commerce n°14 à Libin. Il y a une coordinatrice et deux animateurs-artistes. Concrètement, des stages, des ateliers, des concerts et autres événements réguliers ou ponctuels sont organisés.

Depuis septembre 2014, la MCFA compte dans son équipe une coordinatrice (à $\frac{3}{4}$ temps), 2 animateurs-artistes (à $\frac{1}{2}$ temps), et $\frac{1}{4}$ temps pour des engagements au projet. Au total, en enlevant les heures dédiées à l'administration, aux réunions, aux formations, etc., la MCFA peut offrir 1733h théoriques d'animation pour les 5 communes qu'elle couvre. La répartition du nombre d'heures d'animation par commune pour l'année 2014 s'est faite au prorata du nombre d'habitants par commune. De cette manière, la population de Tellin, représentant 14 % de la population totale des 5 communes, a bénéficié de 245 h d'animations.

En concertation avec les associations et les écoles de la commune, les demandes culturelles de la population de Tellin sont, en fonction des heures d'animation disponibles :

- Atelier Rock (PCS) (autre budget),
- Concert Atelier Rock : 20h/an,
- Spectacles en scolaire : 27h/an,
- Noël au théâtre : animation en classes + accueil 1 journée : 18h/an,
- Ateliers ponctuels ATL : 36h/an,
- Stages d'1 semaine complète + 1 semaine à mi-temps : 90h/an ,
- Parution livre récits d'antan : heures de coordination,
- Mise en scène expo 14-18 : 50h/an
- Atelier terre enfants-parents (CPAS) : 15h/an

Au total, 226 h d'animation sont comptabilisées et une trentaine d'heures sont prévues pour la coordination.

D'autres financements sont également prévus notamment pour :

- Noël au théâtre : mise à disposition gratuitement d'une salle par la commune, mise à disposition d'ouvriers communaux pour le montage et démontage (si nécessaire), aide financière directe pour les frais logistiques du festival (150€),
- Spectacles en scolaire : mise à disposition gratuitement d'une salle par la commune, mise à disposition d'ouvriers communaux pour le montage et démontage (si nécessaire), et financement du transport des élèves. Le cachet des spectacles est pris en charge par l'école.

Source : Programmation 2014-2015 de la MCFA en Haute-Lesse via administration communale de Tellin)

16.4. SPORT

16.4.1. COMPLEXE SPORTIF ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La commune de Tellin compte un centre sportif situé Mont du Carillon 24 à Tellin qui rassemble un hall omnisport (avec une salle omnisports et une salle de judo), deux terrains de football, deux terrains de tennis (en dur) et des terrains de beach volley.

À noter que le hall omnisport fait partie du complexe qui concentre d'autres activités destinées aux jeunes et moins jeunes : l'accueil extrascolaire et l'EPN.

En 2015, le hall a été occupé par 1359 heures de sport, soit une progression de 420 h par rapport à 2009.

La cafétéria du centre sportif est mise en gestion aux clubs de volley (VBSC Tellin et Tellinam) et au club de Judo. Elle peut être louée à la journée à d'autres clubs avec les vestiaires pour 25€. La cafétéria, le local annexe et la salle de judo sont mis à disposition de l'école des devoirs et du CPAS (stages). Le local annexe à la cafétéria est équipé par de l'informatique, et est régulièrement utilisé par l'EPN.

(Source : Administration communale de Tellin)- Voir annexe 14

16.4.2. LES ACTIVITÉS ET GROUPEMENTS SPORTIFS

Plusieurs groupements sportifs sont présents à Tellin, offrant diverses activités sportives et de loisirs.





Dénomination	Localisation
Club Cyclo Lesse et Lhomme	Tellin
Club de Judo	Tellin (Centre sportif)
Club de Tennis	Tellin (Centre sportif)
Mini-Foot AC	Tellin (Centre sportif)
R.U.S. Tellinoise (football)	Tellin (Centre sportif)
Union Sportive de Bure (football)	Bure
Volley Ball – Club « VC Lesse et Lhomme »	Tellin (Centre sportif)
Volley Ball – Club « VC Telliman »	Tellin (Centre sportif)
Badminton Loisirs	Tellin (Centre sportif)
Beach Volley	Tellin (Centre sportif)

Au centre sportif de Tellin se déroulent les activités de différents clubs sportifs repris ci-dessous mais également des cours et des activités d'autres associations :

- Stages de vacances du CPAS,
- Zone de police Lesse et Lhomme,
- Cours de danse Modern Jazz et Zumba,
- Je cours pour ma forme,
- Location de terrains de tennis intérieurs et extérieurs,
- Les écoles primaires de l'entité (gratuit),
- L'école maternelle de Tellin (gratuit).

D'autres activités sont également proposées aux habitants telles que « je cours pour ma forme », Zumba,

16.5. SYNTHÈSE

	
<ul style="list-style-type: none"> • Une vie culturelle très diversifiée et active. • Des comités locaux actifs. • Des salles dans tous les villages. • La nouvelle salle de l'Office du Tourisme. • Des initiatives mises en place pour les jeunes (local)... • La mise en place d'un Comité de Développement Touristique et Culturel qui rassemble des acteurs privés, associations et pouvoirs publics dans la dynamique locale. • L'Espace Public Numérique... • La cellule culturelle de la Haute-Lesse qui organise des stages, ateliers, événements,...(MSFA). • Une offre de sport assez large. • Le complexe sportif à Tellin qui a un bon taux de fréquentation... • Volonté locale (privée et associative) de préserver et de dynamiser l'image communale. 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination des activités. • La fréquentation de la bibliothèque qui diminue. • L'état de certains équipements socio-collectifs et sportifs. • ...Mais limitées (peu d'offre de locaux, d'aires de jeux,...). • Trop peu d'activités pour les jeunes en dehors du sport. Pas assez de mouvement de jeunesse. • La fermeture du musée de la Cloche et du Carillon : risque de perte de la mémoire liée à l'histoire de la commune. • ...mais non accessible aux PMR. • L'esprit de clocher. • ...mais difficulté pour des clubs locaux d'y avoir accès.
	
<p>Une volonté d'avoir une offre de loisirs, culture et sports variée et de qualité.</p>	

17. COMPORTEMENTS MODAUX

17.1. AXES ROUTIERS

Les axes routiers qui traversent la commune et qui permettent d'y entrer sont :

- L'autoroute E411 qui traverse l'ouest de la commune selon un axe nord sud, à proximité de Resteigne. Une bretelle autoroutière se situe sur le territoire communal au sud de Resteigne dans le massif forestier. Cette bretelle rejoint la N899.
- La N899 qui relie Nollevaux (Bouillon), Paliseul, Maissin, Transinne, Tellin, Wavreille et Forrières. À Tellin, cette nationale croise la N846.
- La N846 qui relie les 4 villages de l'entité et qui forme dès lors la dorsale communale. Elle part de Grupont, passe à Bure, Tellin, Resteigne, Chanly et rejoint enfin Halma. À Grupont, la N846 rejoint la N803.
- La N803 qui relie Saint-Hubert à Rochefort en passant par Awenne, Grupont et Wavreille.

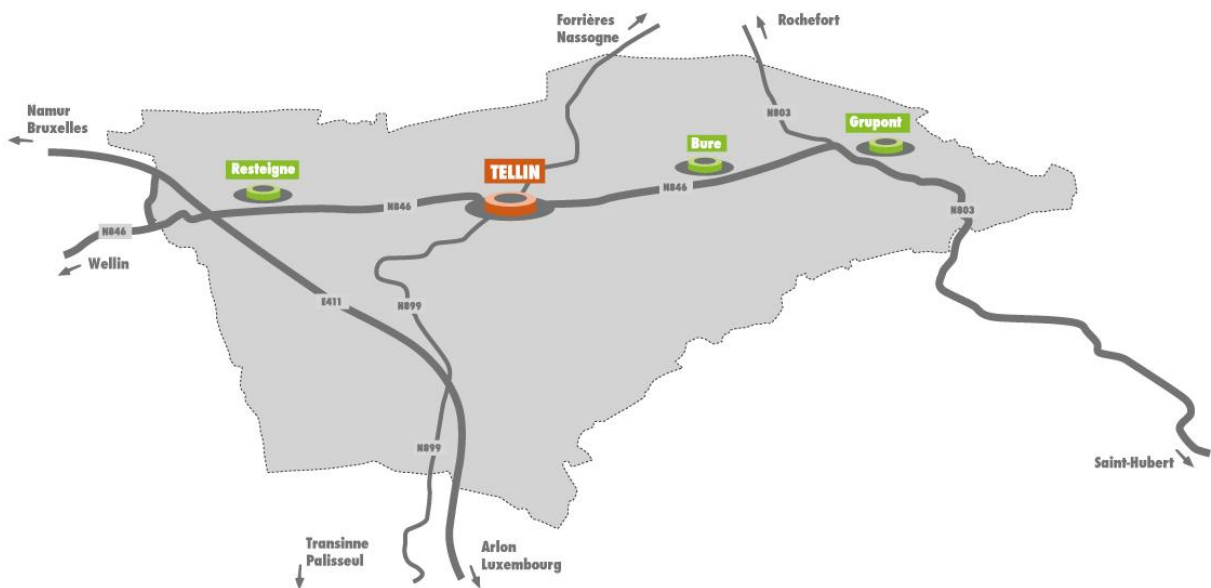


Fig. 103 : Réseau routier de Tellin – Traces TPI

Le réseau routier de la commune de Tellin est composé de 25,7 km de routes régionales et provinciales et de 122,3 km de routes communales (source IWEPS). L'autoroute E411 traverse la commune sur 7,6 km.

	Total (Km)	Km pour 100 hab	Densité du réseau au Km ²
Autoroutes	7,61	0,3	0,1
Routes régionales et provinciales	25,65	1,0	0,5
Routes communales	122,29	5,0	2,16

Fig. 104 : Réseau routier de Tellin – source : IWEPS

Si on compare ces données avec celles de la micro-région, on constate que le poids des voiries communales (en kms) de Tellin dans le réseau global de voiries est légèrement inférieur à celui de la micro-région : 78,6 % à Tellin contre 81,1% dans la micro-région. La commune est donc bien desservie en termes de voiries régionales et provinciales.

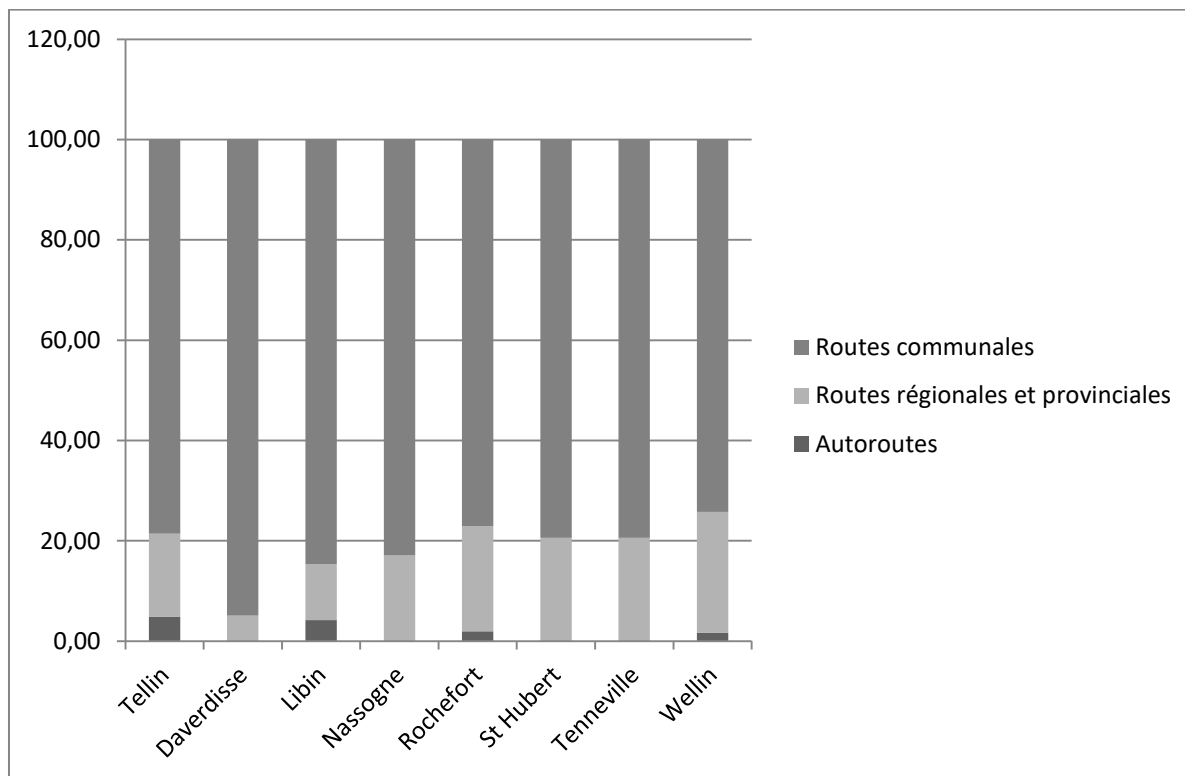


Fig. 105 : Répartition du réseau routier à Tellin et dans les communes de la micro-région. Source : IWEPS

En termes de densité, le réseau communal de Tellin est plus élevé que dans la micro-région : 2,16 kms de voiries communales par km² à Tellin, contre 1,93 dans la micro-région. A noter que Daverdisse et Libin ont, à titre individuel, une densité supérieure (2,12 et 2,35).

En conclusion, on constate que la commune de Tellin est bien desservie tant par le réseau régional et provincial et part son important réseau de voiries communales.

17.2. TRAFIC JOURNALIER MOYEN

17.2.1. LA E411

Chaque année ce sont plus de 20.000 véhicules qui passent sur le tronçon de la E411 située sur la commune de Tellin. Les données concernant le trafic journalier moyen permettent d'observer entre 2004 et 2010 (dernières données disponibles) une augmentation de sa fréquentation. On notera tout de même que c'est entre Tellin et Transinne que le trafic journalier moyen sur l'ensemble de l'E411 est le plus faible en 2010. À titre de comparaison, il est de 98 000 véhicules entre Overijse et Rosières, de 70 500 véhicules par jour entre Bouges et Loyers, ou plus au sud, de 42 750 entre Stockem et Arlon en 2010.

	2004	2006	2008	2009	2010
A4 / E411 Wellin – Tellin	22 467	24 625	26 750	26 750	27 370
A4 / E411 Tellin - Transinne	22 400	22 897	26 200	26 250	26 500

Fig. 106 : trafic journalier sur la E411 source : www.routes.wallonie.be, SPW, DG01

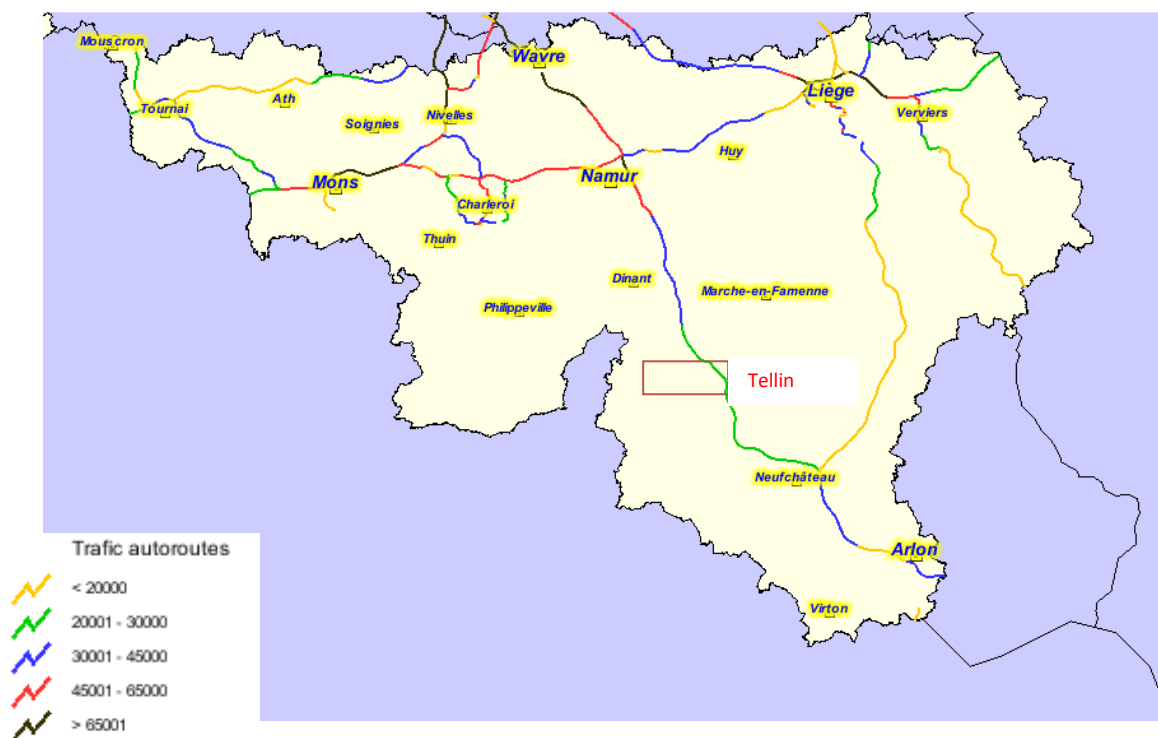


Fig. 107 : Trafic journalier sur les autoroutes – source : SPW-DG01

17.2.2. LES ROUTES RÉGIONALES

Il n'y a pas de comptages spécifiques qui ont été effectués sur la commune de Tellin.

Un comptage a par contre été effectué sur la N899 entre Paliseul et Bouillon. En 2009 (dernières données disponibles) on y recensait un trafic journalier moyen de 1600 véhicules par jour.

Selon la carte du trafic journalier moyen sur les routes du SPW DG01, les routes régionales de Tellin présentent un trafic de moins de 1500 véhicules par jour entre Grupont et Tellin et de Grupont vers Saint-Hubert, et un trafic de 1500 à 3000 véhicules par jour sur les autres routes régionales.

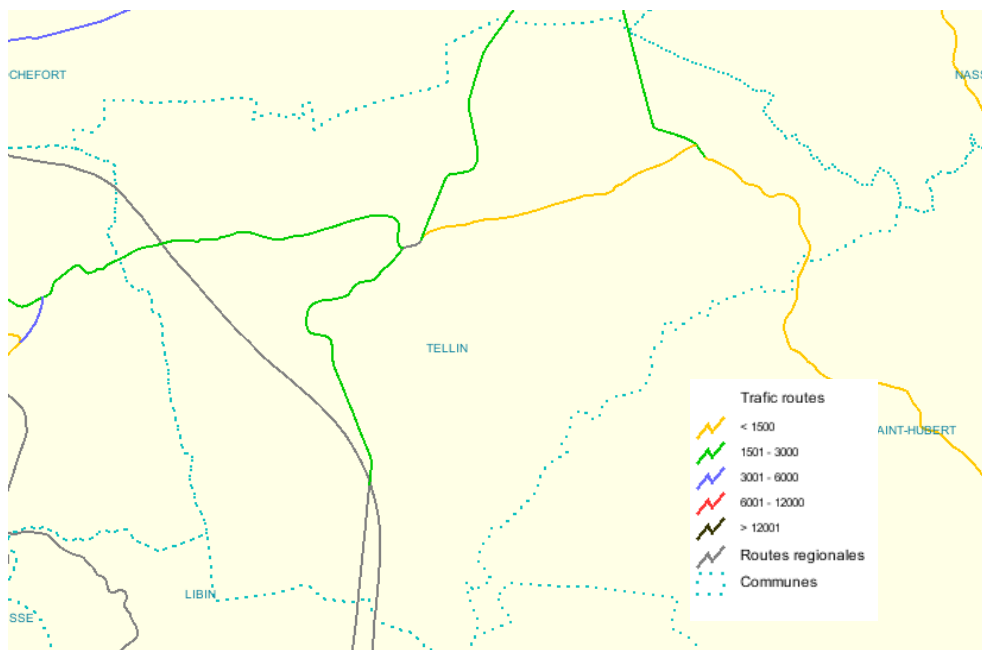


Fig. 108 : Trafic journalier sur les routes régionales – source : SPW-DG01

17.3. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2014, 12 accidents de la route ont été enregistrés sur le territoire de Tellin.

Les données relatives au nombre d'accidents démontrent d'une part que le nombre total connaît une nette tendance à la diminution (12 en 2014, contre 19 en 2000 soit 37%) et que d'autre part, on n'enregistre pas d'accidents avec tués. On remarquera toutefois qu'en 2014, la proportion du nombre d'accidents avec blessés graves a fortement augmenté : 9 contre 4 les autres périodes. .

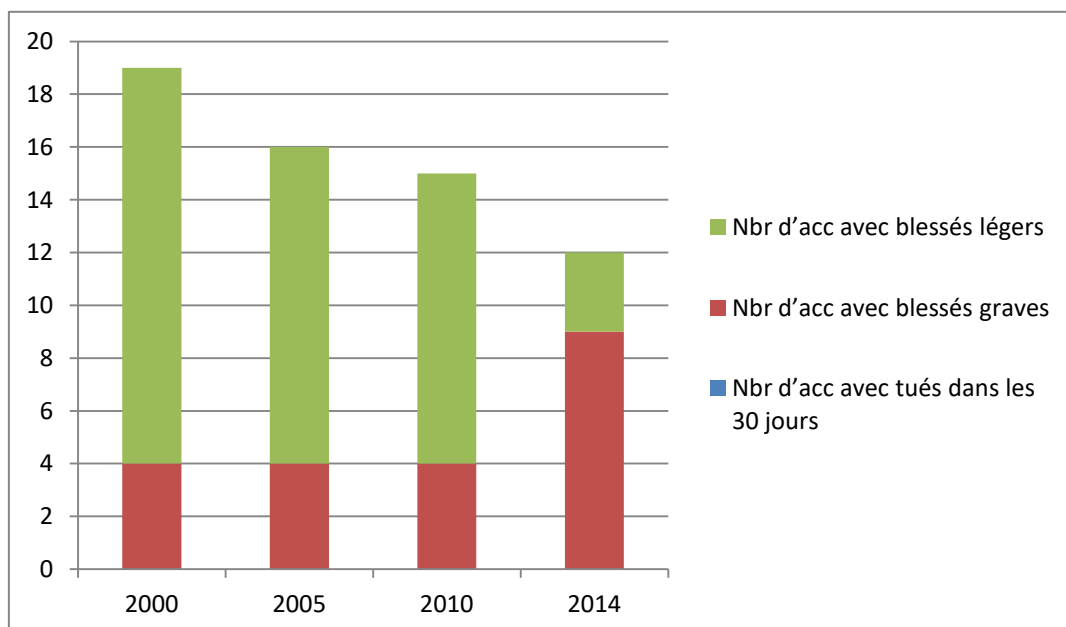


Fig. 109 . Nombre d'accidents de la route à Tellin de 2000 à 2014 (Source : SPF Economie)

Si on compare avec la micro-région, on constate que les accidents enregistrés sur le territoire de Tellin sont généralement « moins graves » que ceux des autres communes de la micro-région.

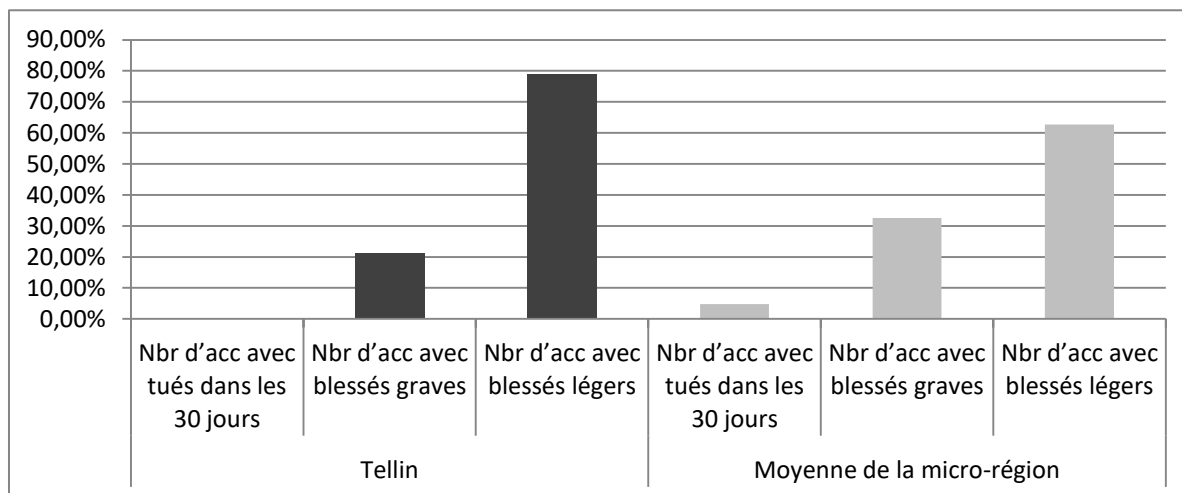


Fig. 110 . Bilan des accidents en 2014(Source : SPF Economie)

La direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1) a développé une méthode de traitement des données des accidents corporels de la circulation. Transposées sur une carte à l'aide d'un indice d'insécurité¹⁴ découpé en trois classes, ces données permettent d'observer les concentrations d'accidents aux endroits problématiques du réseau. Les trois classes de l'indice d'insécurité sont :

- De 0 à 1,1 : ZN – Zone neutre, sans concentration d'accidents,
- De 1,2 à 2,3 : ZMR – Zone à moyen risque (ZMR), à moyenne concentration d'accidents,
- À partir de 2,4 : ZHR – Zone à haut risque, à forte concentration d'accidents.

Toutes les voiries du territoire de Tellin sont considérées comme « zones neutres » à savoir sans concentration d'accidents

¹⁴ L'indice d'insécurité : « tient compte des accidents sur l'hectomètre étudié mais également des accidents sur les deux hectomètres de part et d'autres avec une pondération décroissante en fonction de la distance. Le même principe est appliqué pour le temps : aux accidents du mois étudié, on intègre ceux des cinq mois précédents et des cinq mois suivants avec un coefficient décroissant paraboliquement. Finalement, une moyenne de ces indices mensuels est faite sur une durée de cinq ans pour déterminer les zones à risque c'est-à-dire les zones de concentration d'accidents récurrentes » (Source : SPW, DGO1).

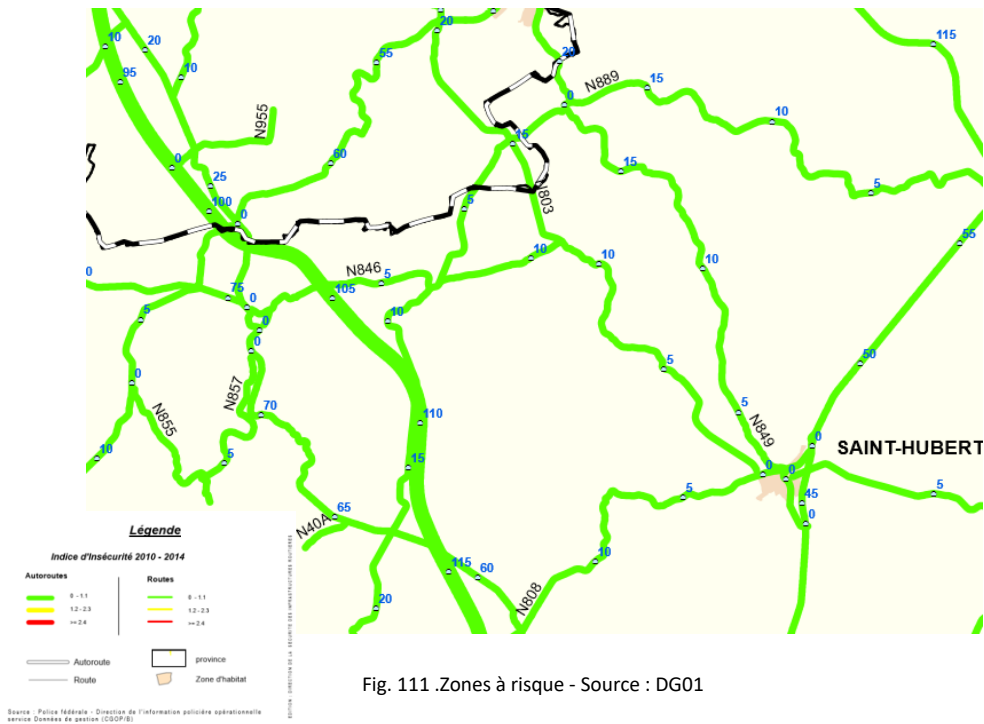


Fig. 111 .Zones à risque - Source : DG01

17.4. TRANSPORT PRIVÉ

17.4.1. LES VÉHICULES PRIVÉS

En 2015, on comptait à Tellin 1,23 voitures particulières pour ménage. Cela représente 1243 voitures particulières. La moyenne de la micro-région est similaire : 1,21 voiture par ménage.

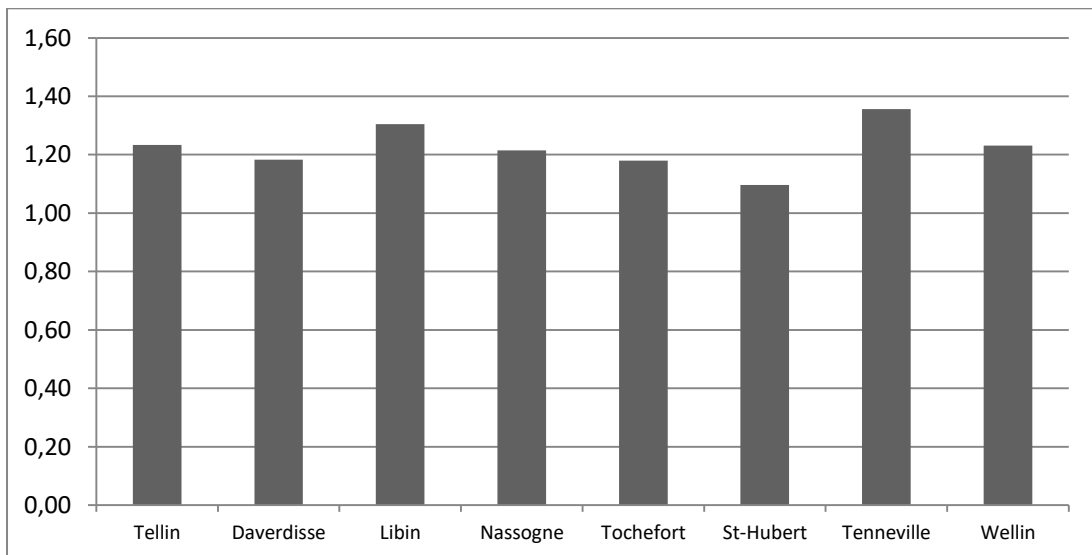


Fig. 112 . Nombre de véhicules privés par ménage au 1/8/2015(Source : IWEPS)

On notera que ces taux de motorisation des ménages sont des les moyennes de l'Arrondissement de Neufchâteau (1,21) et de la Province de Luxembourg (1,23) mais sont supérieures à celui de la Région Wallonne (1,14).

Les perspectives nationales sont à la stabilisation du nombre de véhicules par ménage, avec des variantes en fonction, entre autres, du niveau de vie de la population et des catégories d'âge les plus représentées dans chacune des communes.

17.4.2. LES AIDES AUX DÉPLACEMENTS

Au vu de la problématique de mobilité en milieu rural, la commune a voulu répondre à la demande de la population en la matière.

Suite aux accords entre la commune, les Titres Services et le CPAS, qu'un service « Mobilité Tellinoise » a été mis en place. Ce service est proposé à la population tellinoise rencontrant de réelles difficultés de déplacement. Il permet également d'assurer des transports collectifs des services CPAS et Commune (accueil extrascolaire, Plan Communal de Développement de la Nature, Consultatif des Aînés, Plan Cohésion Sociale,...). Le véhicule a été offert au CPAS par les Titres Services de Tellin. Outre les trajets individuels (dans un rayon de maximum 30 kms) sur réservation (48h à l'avance), des trajets collectifs sont proposés deux fois par mois vers le marché de Beauraing. Le service de mobilité est complémentaire au service « Entraide Tellin » (cfr ci-après).

Depuis mai 2014, un nouveau service est mis à la disposition des habitants de Tellin : le FlexiTEC. Il s'agit d'un projet pilote initié par le TEC Namur-Luxembourg et soutenu par la Région wallonne. Il s'agit d'amener le client de son domicile vers une ligne de bus régulière ou un train.

D'autres pouvoirs publics, associations et particuliers (notamment les personnes à mobilité réduite) proposent aussi une aide aux déplacements :

- **L'Entraide** : service organisé par des bénévoles de Bure au moyen de leur véhicule personnel. Tarif : 0,35 €/km,
- **ALE Wellin** : service courses ménagères et transport vers cliniques (+ de 60 ans) pour les personnes inscrites aux Titres-Services des communes de Tellin, Wellin, Daverdisse, Rochefort et Beauraing,
- **Croix-Rouge** (Province de Luxembourg) : service de transport sanitaire,
- **CSD Transports Bénévoles** (Province de Luxembourg) : service d'aide aux transports avec chauffeurs bénévoles,
- **La Métamorphose** (Prise en charge et destinations possibles dans toute la Belgique): transport PMR,
- **Paramedical Team** (situé à Noisieux, pour de nombreuses communes de la région) : transport de personnes et PMR,
- **Service transport d'ALTEO** (province de Luxembourg) : transport de personnes,
- **SOS Médical Meuse asbl** (service couvrant toute la Wallonie) : transport PMR pour raisons médicales

17.4.3. CO-VOITURAGE

Complémentaire aux aménagements de sécurité (cfr point Plan de Déplacement scolaire), chaque année, la commune participe à la semaine la mobilité.

Depuis 2012, les élèves de rhétorique du Collège d'Alzon avec l'asbl « Taxistop » ont mis en œuvre projet « Schoolpool » qui consiste à établir une

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin
Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la

de

le

171

base de données « Co-voiturage » permettant de désengorger le site du collège aux heures névralgiques.

Fig. 113: Schoolpool au Collège d'Alzon de Bure – Source : Collège d'Alzon

En matière de co-voiturage, il n'y a pas d'autres d'initiatives propres au territoire de Tellin. Les services existants sont :

- **Luxcovoiturage** : portail de covoiturage proposé par la Province du Luxembourg,
- **Autopia**, projet lancé à Namur en 2012, groupe d'autopartage de voiture.

17.5. TRANSPORTS EN COMMUN

17.5.1. SNCB

La commune de Tellin se situe sur la ligne 162 Namur-Luxembourg. Une gare SNCB est située à Grupont

La gare de Grupont ne propose pas de guichet ni de services aux voyageurs tels que WC, abri, stationnement sécurisé pour les vélos, ...

Un parking gratuit de 10 places est situé devant la gare.

Les lignes de bus 29 et 62 font arrêt à la gare de Grupont et permettent des correspondances.

Les trains qui font arrêt à Grupont sont majoritairement des trains omnibus (L), mais on retrouve également quelques trains heure de pointe (P) durant la journée. On compte 26 trains en semaine et 16 le week-end.

Ligne 162	Semaine scolaire	WE
Premier train de la journée	04h51 (en direction d'Arlon)	06h54 (en direction d'Arlon)
Dernier train de la journée	23h19 (en direction de Jemelle)	21h09 (en direction de Ciney)
Cadence	26/jour	16/jour

En 2009, les montées et descentes journalières en semaine en gare de Grupont s'élevaient à 101 personnes.

En 2014, on n'en dénombrait plus que 49, soit une diminution de 51,5%.

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

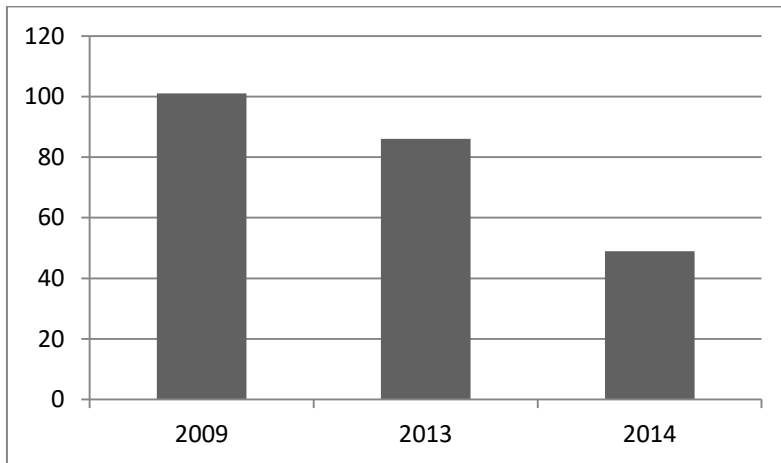


Fig. 114 : Nombre moyen de voyageurs prenant le train à la gare de Grupont entre 2009 et 2014 (Source : IWEPS)

Les deux gares voisines enregistraient en 2009 un nombre de montées inférieur, avec 72 montées journalières à Forrières et 49 à Poix-Saint-Hubert. Celles-ci ont également vu le nombre de voyageurs diminuer durant la période 2009-2014 : -16% à Forrières et -23,6% à Poix-Saint-Hubert.

A Grupont, si en 2013 on comptait en moyenne le samedi, 11 montées et descentes par jour, on en a dénombré 37 en 2014. Les données pour le dimanche restent à compléter.

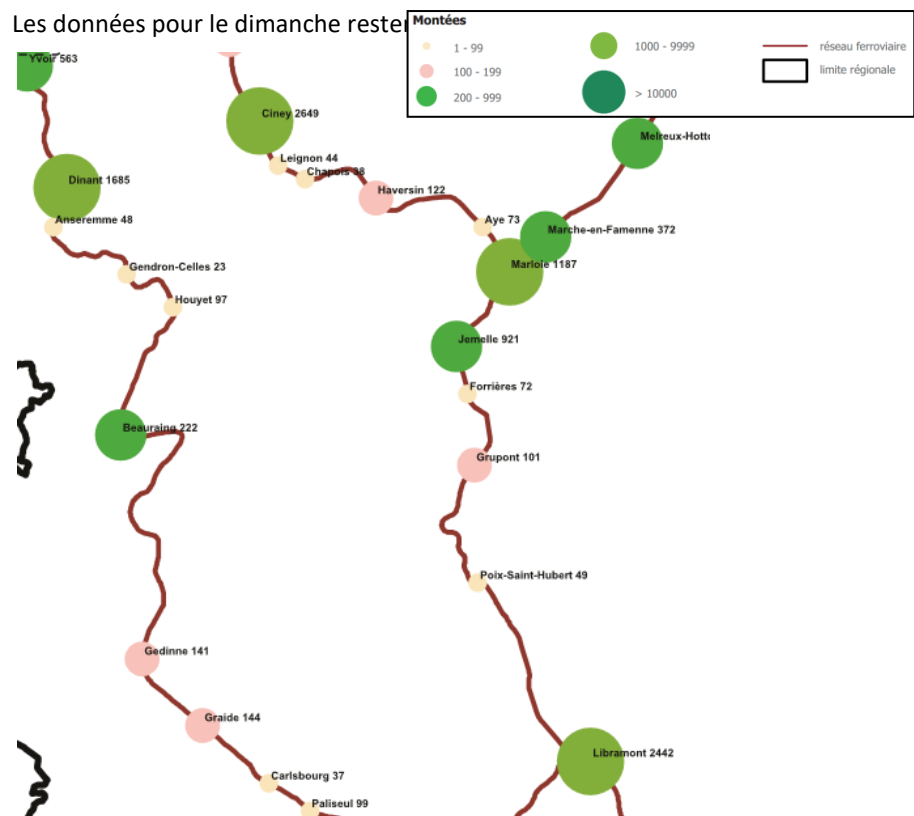


Fig. 115. : Montées journalières voyageurs en gare (jour ouvrable de semaine – année 2009) (Source SPW, mobilité Wallonie, d'après TRITEL)

La fréquentation de la ligne dépend bien entendu de l'offre proposée.

Ainsi, les modifications apportées aux horaires des trains ont eu un impact direct sur la fréquentation du Collège de Bure, qui a perdu beaucoup d'élèves en 2 ans, et donc sur le nombre de voyageurs enregistrés en semaine.

On signalera également que la commune de Tellin prévoit de faire 3 logements sociaux dans le bâtiment (cfr. chapitre « Logement -Plan d'ancrage »).

17.5.2. TEC

Le TEC Luxembourg compte 18 arrêts de bus pour 4 lignes qui passent dans la commune de Tellin :

- **Ligne 29 Jemelle – Wellin – Grupont.** Le bus fait des arrêts dans la commune et passe par tous les villages (Resteigne, Tellin, Bure et Grupont). Il y a une dizaine de passages par jour vers Grupont Gare et vers Jemelle Gare mais principalement le matin (entre 6 et 13h00) et ensuite à partir de 16h00 jusque 18h00.
- **Ligne 162b : Libramont – Jemelle.** Le bus fait des arrêts dans la commune (Grupont, Bure et Tellin). Les bus circulent tous les jours, toute l'année. Mais comme la ligne 29, la commune n'est desservie qu'entre 6 et 9h et ensuite à 16 et 17h00.
- **Ligne 62 : Rochefort – Tellin – Grupont – Mirwart.** Le bus fait des arrêts dans la commune (Bure, Tellin, Grupont). Les bus roulent le matin et après 16h. Les bus ne circulent ni le week-end ni les jours fériés.
- **Ligne 5/2 Saint-Hubert – Nassogne – Saint-Hubert.** Le bus fait des arrêts dans la commune (Grupont et Bure). Il s'agit d'un bus uniquement scolaire. Il y a un bus le matin en direction de Saint-Hubert et un bus après 16h en direction de Mormont (Nassogne).

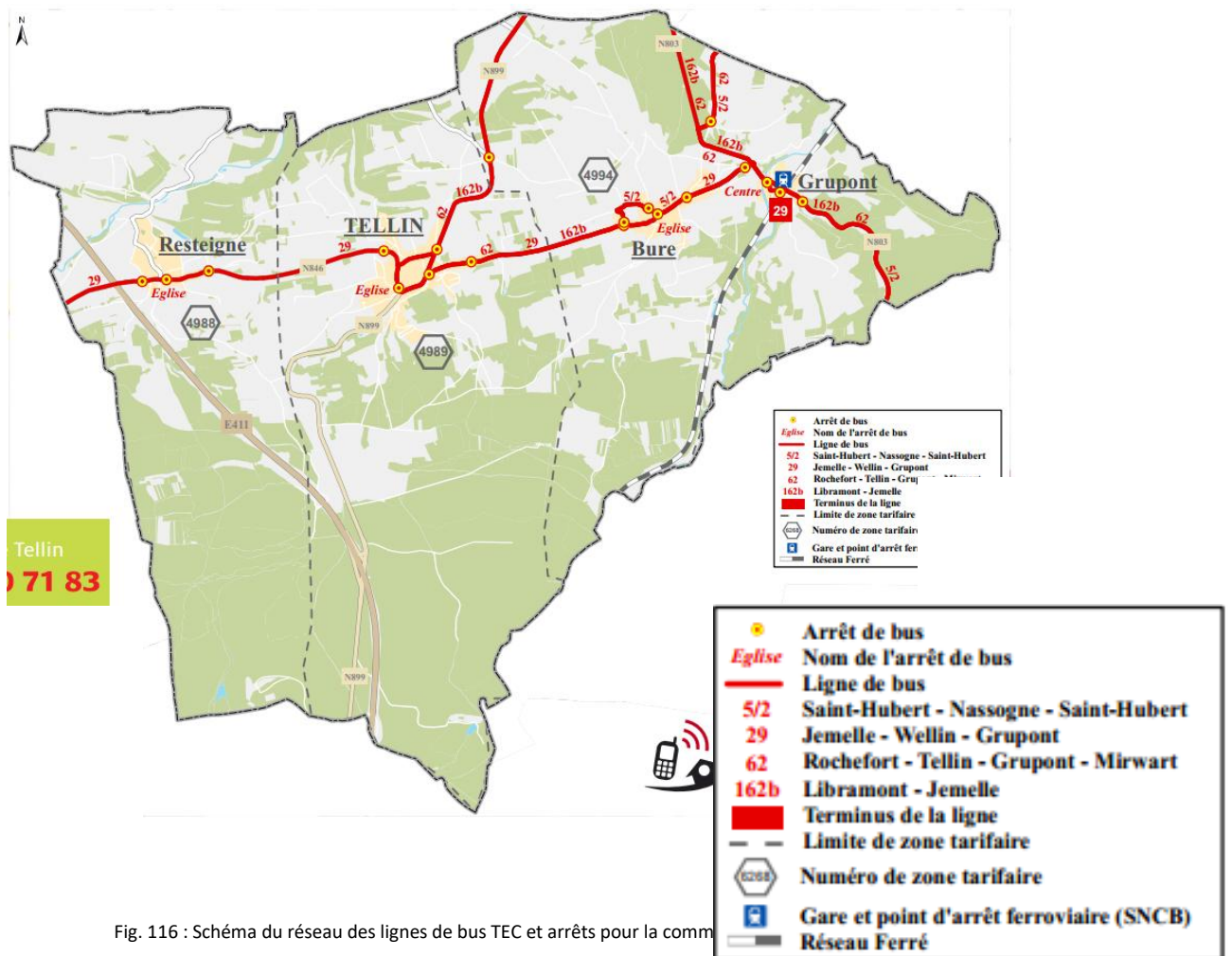


Fig. 116 : Schéma du réseau des lignes de bus TEC et arrêts pour la commune de Tellin

17.6. MODES DOUX

17.6.1. RAVEL

Il n'y a pas de RAVeL qui traverse le territoire communal. Les lignes RAVeL les plus proches sont la ligne 158 Gare de Redu-Daverdisse et la Ligne 150 B Houyet-Jemelle. La commune de Tellin ne propose pas de connexion avec des tronçons du maillage wallon.

17.6.2. VÉLOS

Suite à une étude « mobilité douce » réalisée par le GAL Racines un réseau de liaisons inter-villages utilisables pour des déplacements quotidiens en modes doux sur de courtes distances (moins de 5 km) a été mis en place. Ces tronçons relient différents pôles d'activités (administrations communales, commerces, centres sportifs, écoles, etc...). Il y a trois types de voies qui ont été représentées : les routes (itinéraires praticables aussi fréquentés par les voitures), les routes bis (itinéraires alternatifs moins fréquentés par les voitures) et les chemins (itinéraires moins praticables mais non fréquentés par les voitures). Il y a 7 itinéraires proposés :

- De Resteigne (Château) à Chanly,

- De Resteigne à Tellin,
- De Tellin à Bure,
- De Bure (Collège d'Alzon) à Wavreille,
- De Bure à Grupont,
- De Grupont à Awenne
- De Bure à Mirwart.

Les itinéraires Resteigne – Tellin, Tellin – Bure, Bure-Grupont ont été balisés durant l'année 2013. Une signalétique a été implantée et les cartes et profils topographiques des tronçons sont téléchargeables sur le site du GAL Racines et Ressources (www.racinesetressources.be/racines-ressources/Carte%20n%C2%B01%20-%20Tellin_ok.pdf).



Fig. 117. : Liaisons Vélos – Source : GAL Racines et ressources

17.6.3. PIÉTONS

La commune de Tellin a réalisé dans le cadre de différentes initiatives wallonnes (plan piétons, Plan de Déplacement Scolaire – cfr ci-après), différents aménagements destinés à proposer aux piétons des espaces de déplacement sécurisés.

Ainsi, outre les aménagements réalisés dans le cadre du Plan de Déplacement Scolaire (cfr ci-après), on peut signaler les aménagements réalisés dans le centre de Tellin : aménagement d'un espace dédié aux piétons.

A noter également, le rapport d'enquête réalisé par l'observatoire pour la mobilité, la sécurité et l'aménagement de l'espace public sur le territoire de la Commune de Tellin et validé par la CCATM en février 2016. Ce rapport fait un état des lieux détaillé des situations problématiques en matière de mobilité et de sécurité piétonne. Ce rapport propose également des pistes d'amélioration.

17.7. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Il n'y a pas de plan communal de mobilité.

17.8. PLAN DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE





Depuis 2008, la commune a mis en place un Plan de Déplacement Scolaire (PDS) en partenariat avec la CCATM. La sécurisation des écoles était l'objectif premier de ce plan.

La première école concernée a été celle de Resteigne où les travaux ont été effectués (en 2013) en même temps que ceux de l'extension de l'école. Les travaux réalisés concernaient les trottoirs, le parking et le dépose minute et ce, pour un montant total de 176.193,74 € TTC. Des actions de sensibilisation doivent être développées autour des aménagements de l'école de Resteigne car tous les parents ne respectent pas les consignes. La rue du Centre est encore souvent embouteillée alors qu'elle devrait être dégagée pour les usagers faibles. Le parking aménagé à l'arrière avec dépose-minute est d'ailleurs plus souvent utilisé comme parking de longue durée.

La deuxième école concernée était le Collège d'Alzon à Bure dont les travaux ont débuté en 2014. Le montant des travaux s'élève à 286.330 € TTC subventionnés par le SPW et le SRWT (Société régionale Wallonne du transport- 75.000 € à sa charge).

Les travaux pour l'école de Tellin sont programmés en 2015. Le Budget est estimé à 257.296,92 € TVAC. Suivra ensuite l'école communale de Bure. Les délais de réalisation des PDS de ces deux écoles ont été allongés suite aux retards pris par le PDS du Collège d'Alzon et des travaux d'égouttage (école de Tellin). De plus, les subventions de la Région wallonne pour soutenir les communes dans leurs efforts en matière de développement de la mobilité douce, les crédits d'impulsion, étaient vides en 2014.

17.9. SYNTHÈSE

	
L'autoroute E411 et sa sortie sur le territoire de la commune offre à la commune une accessibilité aux pôles urbains (et inversement).	Une seule bretelle d'accès vers et depuis Bruxelles-Namur.
Les différentes initiatives locales de mobilité pour la population tellinoise (PMR ou non) : DEFITS, FlexiTEC, le taxi social du CPAS	Lisibilité de l'offre en matière de services mobilité notamment pour les PMR.
Le trafic et les accidents de la route qui restent assez faibles sur les routes régionales de la commune.	Les traversées de villages par des routes régionales et le sentiment d'insécurité (renforcé par le manque de passage pour piétons).
La gare de Grupont sur la ligne Namur-Luxembourg (26 trains par jour). Les correspondances avec deux lignes de bus, dont la n°29 qui traverse tous les villages de l'entité.	La cadence « scolaire » des lignes de bus Pas de bus scolaire qui propose un ramassage encadré.
Le Plan de Déplacement Scolaire	La faible prise en compte des modes de déplacements doux : pas de pistes cyclables, manque de liaisons inter-villages utilitaires. Pas de RAVeL ou d'équipements similaires. L'accessibilité aux bâtiments publics, les places, les trottoirs et parking et les déplacements des PMR.
	Pas de plan global de mobilité
	
<p>Une commune qui est relativement accessible par les transports en commun et qui propose à ces habitants des initiatives en matière de mobilité alternative.</p> <p>Une commune qui a mis en œuvre un plan d'amélioration de la mobilité et de la sécurité aux abords des écoles.</p>	<p>La trop faible visibilité et lisibilité de l'offre de services en matière de mobilité ainsi que la quasi-absence d'une offre et d'équipements spécifiques pour les modes doux.</p> <p>L'accès aux équipements publics qui restent problématiques pour certaines catégories d'habitants (PMR,...)</p>

18. GESTION COMMUNALE

18.1. ORGANISATION POLITIQUE

18.1.1. COLLÈGE COMMUNAL

Le collège communal est composé de 5 personnes.

	Nom et adresse	Compétences
Bourgmestre	Monsieur Jean-Pierre MAGNETTE Rue de Lesterny, 12 6927 Bure	Administration générale, Communication (site internet & bulletin communal), Développement local – ADL, Economie/Emploi, Energie, Fabrique d’Eglises, Finances, fiscalité, compta., Gestion/Management/Qualité, Gouvernance locale, Incendie, Nouvelles technologies Personnel/GRH, Police/MR/Sécurité, Population/Etat-Civil, Ruralité
Premier Echevin	Monsieur Yves DEGEYE Rue de Bouges, 107b 6927 Resteigne	Aînés (CCCA), Economie/Emploi, Enfance, extrascolaire (CCA), Enseignement, Fabriques d’Eglise, Familles, Finances, fiscalité, compta, Gestion/Management/Qualité, Intergénérationnel, Jeunesse, Logement/SLSP, Mandataires, Participation citoyenne, Personnel/GRH, Sports
2ème Echevin	Monsieur Francis ALEN Mont du Carillon, 12 6927 Tellin	Développement local – ADL, Energie, Europe/International, Forêts, Gouvernance locale, Intercommunales, Marchés Pulics/PPP, Mobilité/Voirie, Para-locaux, régies, ASBL, Ruralité, Travaux, bien-être au travail
3ème Echevin	Monsieur Marc Marion Rue de Tellin, 66 6927 Bure	Agriculture, Aménagement du Territoire, CCATM, Chasses, Pêches, Envir.(déchets, hyg. publique), Forêts, Intergénérationnel, Logement/SLSP, Patrimoine, Social (PCS, défits), Tourisme
4ème Echevin – Présidente du CPAS	Madame Natacha ROSSIGNOL Rue de Tellin, 48 6927 Bure	Aînés (CCCA), CPAS / Affaires sociales, Familles, Jeunesse, Santé, Social (PCS, défits), Culture, bibliothèque

Directrice Générale : Madame Annick LAMOTTE

18.1.2. CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal compte 11 personnes. Les membres du Collège communal tel que décrit ci-avant auquel s'ajoutent 6 conseillers :

- Monsieur Olivier DULON : Conseiller et Président du Conseil communal
- Madame Françoise BOEVE – ANCIAUX
- Monsieur Thierry Martin
- Madame Isabelle LECOMTE
- Madame Anne CHARLIER-des TOUCHES
- Madame Monique HENROTIN

18.2. SERVICES COMMUNAUX

La maison commune de Tellin est située rue de la Libération 45 à 6927 Tellin.

Elle est ouverte le lundi, mardi et jeudi de 08h à 12h00, le mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le 1er samedi du mois de 09h00 à 12h00.

Le rez-de-chaussée de l'administration est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'administration communale compte :

- cadre définitif : 20
- effectif définitif : 7
- cadre contractuel + ACS + PTP : 25
- effectif contractuel : 1,57
- effectif APE : 23,95
- PTP : 1
- Activa : 0

Les services communaux sont organisés comme suit (voir également annexe 15 – organigramme)

- Service Finances-comptabilité
- Service Tourisme-culture
- Service technique
- Service urbanisme –environnement-logement
- Service population-état civil
- Service informatique
- Service personnel-enseignement
- Service accueil-communication-archivage :

Le CPAS compte 10, 68 ETP.

L'enseignement communal compte 36 personnes.

18.3. INTERCOMMUNALES ET COMMISSIONS

La commune de Tellin est représentée dans les intercommunales ou commissions suivantes :

Intercommunales	Nombre de représentants
IDELUX – Projets publics	5
Filiale Financière d'Idélux : IDELUX Finances	5
ORES Assets : distribution d'énergie	5
SOFILUX (financement)	5
VIVALIA (santé)	5
IMIO (mutualisation informatique au service des pouvoirs locaux)	5
AIVE	5
AIVE – Secteur Valorisation et Propreté	5

18.4. PARTICIPATION CITOYENNE

Au sein de la commune de Tellin, la participation citoyenne est également développée dans le cadre de :

- La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire : CCATM,
- La Commission Locale de Développement Rural : CLDR,
- Les groupes de travail du PCDN,
- Le Conseil Consultatif des Aînés : CCA.

18.5. GOUVERNANCE LOCALE

Le Programme stratégique transversal communal (PST) est une démarche destinée à aider les communes à progresser dans le sens d'une *gouvernance moderne* en développant une *culture de la planification et de l'évaluation*. Le PST doit permettre à chaque commune de se doter d'une vision globale, qui sera ensuite déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels et enfin en actions. Le tout est réuni en un *document unique et évolutif* qui guide l'action communale tout au long de la législature. En 2016, le Plan Stratégique Transversal est au point mort.

En ce qui concerne le « Programme de politique générale », celui-ci comprend 36 points et fixe les orientations de la commune pour la période 2012-2018.

18.6. COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES

Comme présenté tout au long des précédents chapitres, la Commune de Tellin développe de nombreuses coopérations transcommunales. Celles-ci permettent à la commune de réfléchir à des problématiques transversales (exemples : développement, environnement, tourisme), d'organiser des projets de manière cohérente avec les communes voisines, de bénéficier d'expertises spécifiques mais aussi de financements complémentaires au budget communal.

Ces principales coopérations transcommunales sont :

- GAL Nov'Ardenne,
- Maison du Tourisme de la Haute Lesse (voir Chapitre Tourisme),
- Le Contrat Rivière de la Lesse (Voir chapitre Patrimoine Naturel).
- Le massif Forestier « Grande Forêt de Saint-Hubert » (Voir chapitre Tourisme)
- Le Géopark (voir Chapitre caractéristiques naturelles)

18.6.1. GAL « RACINES ET RESSOURCES »

La commune de Tellin faisait partie du GAL Racines et Ressources, regroupant les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin, Saint-Hubert et Tellin, qui termine sa programmation en 2014.

Un GAL a pour objectif de mettre en œuvre un programme européen de développement des zones rurales : le programme LEADER. Ce GAL a été initié en 2009 pour 5 années de programmation LEADER. Un GAL est une asbl qui est composée de partenaires publics et privés. Dans le cas du GAL Racines et Ressources, les partenaires publics sont les 5 communes mentionnées précédemment dont Tellin. Les partenaires privés sont les RSI Herbeumont, le SI Bertrix – Semois, la MT Haute-Lesse, le RSI Saint-Hubert, le Centre Culturel Bertrix, Valbois RN, les Ardoisières d'Herbeumont, la Bergerie d'Acremont, la Fondation Saint-Hubert, la Carrière des Rochettes, DEFITS et Redu Initiatives. De plus, une équipe d'animation gère la mise en œuvre du programme d'actions que le GAL s'est fixé.

Durant 5 années (de 2009 à 2014), la stratégie du GAL s'est articulée autour de la promotion et de la valorisation des ressources naturelles (eau, bois et pierre) et culturelles sur le territoire. L'eau, la pierre, la forêt, les paysages, l'agriculture et le tourisme sont les ressources que le GAL a choisi de préserver, de promouvoir et de partager à travers l'animation du territoire. Durant les 5 ans, il a disposé d'une enveloppe budgétaire de 1 450 000 euros destinée au développement de ses projets. D'un point de vue financier, les partenaires publics contribuent au fonctionnement du GAL à hauteur de 10% du budget. Des financements publics proviennent en grande partie de l'Union Européenne, mais également de la Région wallonne.

Sur ces 5 années, différentes actions touristiques ont touché la commune de Tellin :

- La mise en réseau des opérateurs touristiques et la création d'une charte qualité,
- Le développement de produits thématiques structurants à travers la valorisation et la promotion à Tellin du « Musée de la Cloche »,
- La définition de liaisons touristiques transcommunales et l'organisation d'évènements.
 - À Tellin, les 19 et 20 mai 2012 a eu lieu l'évènement « Pachy Phonie et magie du feu » autour du thème de la valorisation du patrimoine campanaire. Activités : coulées de cloche artisanale, récital pour objets abandonnés et clavier tempéré, concert de percussions sur bidons et autres activités musicales, marché des artisans.
 - Constitution de boucles touristiques et paysagères (balades). 2 boucles « nature et patrimoine » ont été réalisées sur Bure et Tellin.

- La promotion touristique. Afin de renforcer et de promouvoir l'offre touristique de l'ensemble du territoire du GAL, un ensemble d'outils ont été conçus. Pour la communication événementielle, des affiches, flyers, panneaux ont été réalisés. Un triptyque et un présentoir ont été réalisés et distribués aux opérateurs touristiques et aux structures d'accueil des touristes (support promotionnel). Des vidéos de présentations des cinq communes du territoire ont également été réalisées. Ces vidéos reprennent les paysages, le patrimoine remarquable matériel et immatériel de chaque commune.

Dans le cadre des autres thématiques développées par le GAL, d'autres actions de type « circuit » ont été également développées sur le territoire communal. On pourra noter que dans le cadre du groupe paysage, la promenade « Notre Dame de Haut » a été équipée par une table de lecture du paysage à proximité du terrain de football de Bure. Dans le cadre du groupe eau, deux circuits ont été développés, l'un à Resteigne, l'autre à Bure.

(Source : GAL Racines et Ressources)

18.6.2. LE GAL NOV'ARDENNE

Après avoir participé de manière active au GAL Racines et Ressources avec les communes de Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert, la commune de Tellin a rejoint le GAL NOV'Ardenne.

Retenu par le Gouvernement Wallon en date du 14 juillet 2016, le GAL NOV'Ardenne regroupe 4 communes : Tellin, Libramont, Libin et Saint-Hubert.

Les axes de travail de ce nouveau GAL (source : novardenne.be) sont :

- **L'économie** et plus particulièrement l'inscription de l'économie circulaire dans le territoire Nov'Ardenne. Les objectifs sont de tester l'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'économie du territoire, au sein des entreprises et entre celles-ci ; de promouvoir et développer la consommation des productions locales et les circuits courts ; de favoriser les échanges de biens et de services entre entreprises, entre habitants, entre opérateurs socio-économiques, entre institutions, entre opérateurs publics ; de stimuler et structurer les initiatives de réemploi, réutilisation et réparation.
- **L'agriculture** afin d'améliorer la rentabilité des exploitations (marge nette), autrement que par l'agrandissement ou l'investissement financier ; d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs : plus grande coopération, moindre isolement social, moindre charge de travail ; de mettre en marché et écouler davantage de produits finis fabriqués au départ des productions des fermes du territoire ; de faciliter le démarrage d'activités agricoles ; et d'améliorer la connaissance, par la population, des réalités du métier d'agriculteur aujourd'hui.
- **La culture**, avec comme objectifs spécifiques de multiplier les échanges, les interactions, les synergies entre acteurs culturels, reconnus et non reconnus ; de provoquer la rencontre et les échanges entre artistes locaux (en ce inclus les artisans d'art), de toutes disciplines et tous niveaux ; de soutenir et aider les processus créatifs et l'émergence d'artistes locaux ; d'étendre la gamme des publics, des lieux, des objets, des productions de l'action culturelle ; et de renforcer la transversalité, la visibilité et l'assise participative des projets du GAL.
- **L'eau** afin de contribuer à améliorer et sécuriser l'approvisionnement en eau de la population et des entreprises, sur le court et le long termes, tout en allégeant le poids du service sur chaque commune ; et de faire de la population et plus largement de tout consommateur d'eau un partenaire du projet afin de l'encourager à continuer à réduire sa consommation d'eau.

- **L'énergie**, afin d'augmenter l'autonomie énergétique du territoire par des installations publiques de production d'énergie renouvelable, au départ des ressources locales, techniquement maîtrisées et financièrement rentables. Pour ce faire, des actions seront menées afin de contribuer à améliorer l'efficacité des installations existantes ; de mesurer le volume de ressources réellement disponible pour la production d'énergie et déterminer les conditions de leur exploitation ; de conseiller pratiquement la création de nouveaux projets de production d'énergie, en adéquation avec les ressources disponibles et d'obtenir l'adhésion et la participation de la population aux différents projets.
- **Le tourisme** et son développement en s'appuyant sur les équipements, sites, acteurs, patrimoines, activités spécifiques et originaux existants, en misant sur la thématisation et en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire, c'est-à-dire en cherchant en permanence à « faire mieux (d'emplois, de valeur ajoutée, de bien être), avec moins (de ressources matérielles, de déchets, d'impacts sur l'environnement), en s'appuyant sur le partenariat et la coopération ».
- **Les populations du territoire** afin de créer des liens entre services, entre projets, entre personnes ; d'identifier les besoins et attentes en matière d'intégration et de cohésions sociales de certaines catégories d'habitants et y adapter des réponses ; de mettre les jeunes en position de donner un avis collectif et autorisé sur les choix de développement local ; de mieux rencontrer les besoins des occupants temporaires du territoire ; d'induire des changements de comportement en matière de consommation et d'alimentation.

Carte générale
Echelle : 1/200.000

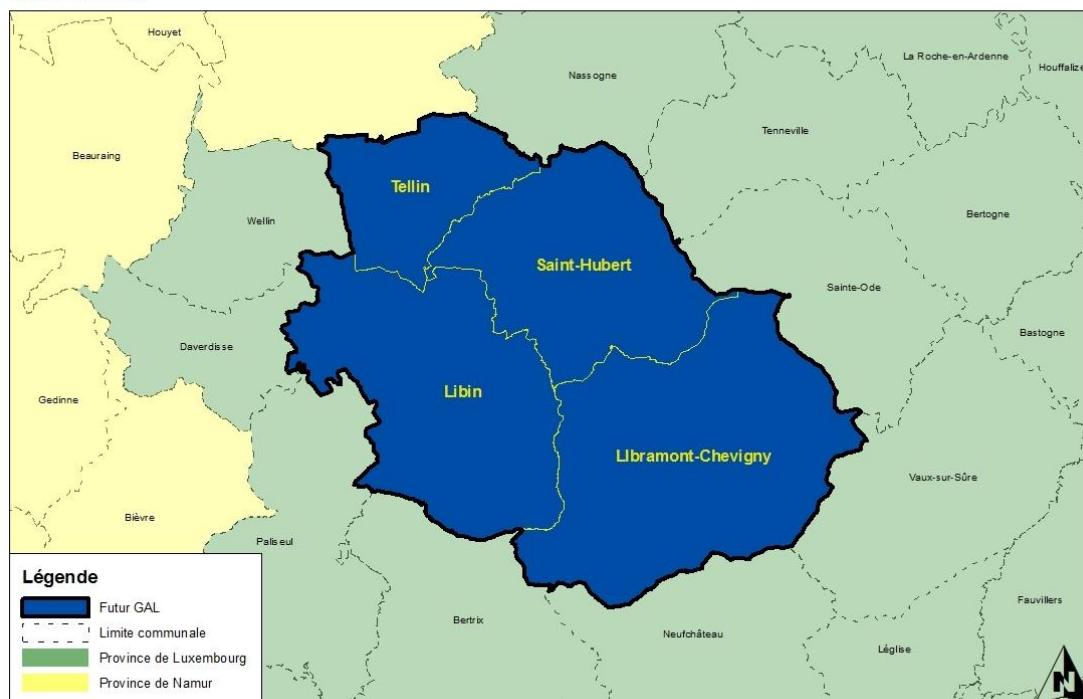


Fig.

118. : Territoire du Gal NOV'Ardenne 1/200.000, (Source : novardenne.be)

18.7. BUDGET COMMUNAL

18.7.1. BUDGET

Le budget 2016 de la Commune de Tellin est le suivant :

	Budget ordinaire à l'exercice global-
Prévisions de recettes (+)	4.934.434 €
Prévisions de dépenses (-)	4.958.510 €
Résultat présumé au 31/12/2016	-24.076 €

Les recettes ordinaires sont

Additionnels au précompte immobilier	406.213 €
Additionnel à l'impôt des personnes physiques	622.897 €
Taxes sur l'automobile	30.133 €
Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers	243.300 €
Taxes de séjours	35.520 €
Taxes sur les secondes résidences	140.160 €
Taxe pylônes GSM	20.000 €
Autres taxes et redevances	73.937 €
TOTAL DES RECETTES FISCALES (1)	1.516.160 €
Fonds des communes	993.213 €
Revenus patrimoniaux	53.885 €
Vente de bois	535.806 €
Locations de chasses	175.500 €
Alimentation-Eau	574.469 €
Autres recettes générales	1.038.401 €
TOTAL DES AUTRES RECETTES (2)	3.371.274 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (1)+(2)	4.934.434 €
REVENU NET PAR HABITANT	15.376 €

Les dépenses ordinaires sont

Dépenses de personnel	2.063.965 €
Dépenses de fonctionnement	1.345.730 €
Dépenses de transfert	981.665 €
Dette	567.150 €
Exercice propre	4.958.510 €
Exercice antérieur	40.500 €
TOTAL DES DÉPENSES	5.999.010 €

DÉPENSES TOTALE PAR HABITANT	2.439 €
-------------------------------------	----------------

18.8. LA CAPACITÉ D'EMPRUNT

Les communes wallonnes sont, depuis 3 ans, soumis au système appelé "balises d'investissements".

Il a pour objet de limiter les investissements des entités locales qui sont financés au travers du recours à l'emprunt en part propre. Les investissements réalisés sur fonds propres ou au moyen de subsides octroyés par d'autres niveaux de pouvoirs ne sont pas visés par ce mécanisme.

Pour la commune de Tellin le montant des prêts est limité pour à **180 €/habitant/an**.

Pour exemple, au budget 2016, la capacité d'emprunt totale a été estimée à 442.800 €

En outre, lorsqu'au terme d'un exercice, le montant total de la balise d'investissements n'a pas été dépensé, il peut être reporté pour l'exercice suivant.

Pour atténuer quelque peu la limitation du recours à l'emprunt par les pouvoirs locaux, la circulaire autorise, sous certaines conditions, la "sortie" d'investissements des balises d'emprunts. Cela ne peut être fait que moyennant l'accord préalable du ministre, sur base de circonstances exceptionnelles et/ou spécifiques, ainsi que sur présentation d'un dossier complet. Sont visés du « Hors Balise » :

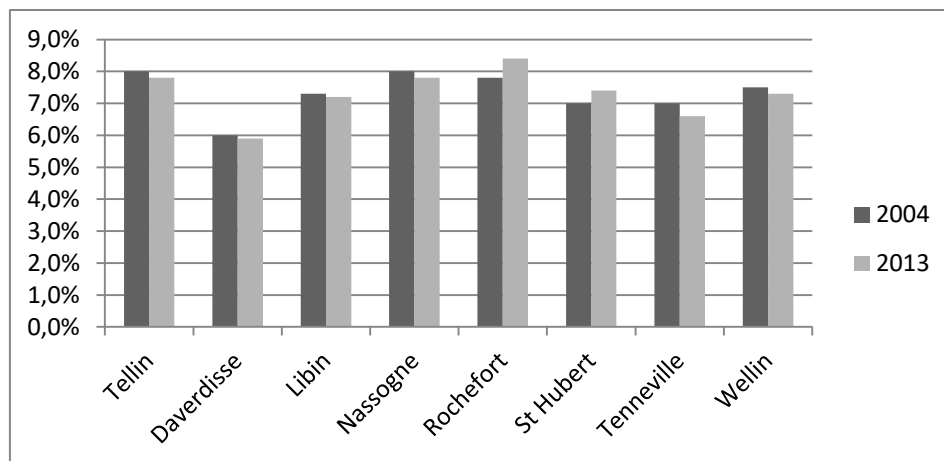
- les investissements productifs : tout investissement qui induit des économies de frais de fonctionnement au moins égales aux charges du prêt, tels que les investissements économiseurs d'énergie ;
- les investissements rentables : tout investissement dont les charges du prêt sont, à tout le moins, entièrement compensées par de nouvelles recettes ;
- les investissements de mise en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène
- les investissements prévus dans le cadre de projets cofinancés par l'Union Européenne par décision du Gouvernement.

Une demande de dérogation a été introduite auprès du ministre de tutelle afin de pouvoir dépasser cette balise pour certains emprunts qui seront équilibrés par des recettes nouvelles (investissements en eau), pour les investissements URE (châssis Hall) et les emprunts liés au fonds des bâtiments scolaires (Réfectoire école de Resteigne).

18.9. TAXES ET REDEVANCES

Si on observe le taux implicite de taxation communale¹⁵ à Tellin, on constate que celui-ci est de 7,8% en 2013 (date des dernières données publiées) contre 8% en 2004. On constate que dans la micro-région, la tendance générale est également de proposer un taux implicite en 2013 inférieur à celui de 2004. En 2013, Tellin reste toutefois (avec Nassogne et Rochefort) une des communes de la micro-région qui a un des taux les plus élevé

¹⁵ ". Le taux implicite, pour une commune ou, à un autre niveau d'agrégation, plusieurs communes, est égal au rapport entre la (les) taxe(s) additionnelle(s) communale(s) et l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat. C'est ce taux, comparable entre communes et niveaux, qui est choisi comme indicateur clé.



. Fig. 119 : Taux implicite de taxation communale en 2004 et 2013- source IWEPS

Pour l'exercice 2016, la **taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques** est fixée à 8% de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus des personnes physiques.

Les centimes additionnels au précompte immobilier sont de 2600 centimes (exercice 2016).

Les autres taxes et redevances appliquées par la commune de Tellin sont :

- **Taxe de séjour** : la taxe vise le séjour des personnes non inscrites, pour le logement où elles séjournent, au registre de la population ou au registre des étrangers. La taxe est due par la personne qui exploite l'établissement ou qui donne le ou les logements en location. La taxe est fixée comme suit :
 - 120,00€ par lit par an,
 - 120,00 e par emplacement de camping par an.

Si la taxe concerne un hébergement autorisé à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme, celle-ci est réduite de moitié.

- **Taxe sur les secondes résidences** : montant annuel prévu pour l'exercice 2016 est de :
 - 640,00 € par seconde résidence,
 - 220,00 € par seconde résidence établie dans un camping agréé,
 - 110,00€ par seconde résidence établie dans des logements pour étudiants (kots).
- **Taxe sur les immeubles inoccupés** : la taxe est fixée à 60€ par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.
- **Taxe additionnelle communale à la taxe régionale sur les mâts, pylônes ou antennes situés sur le territoire communal** : le taux est fixé à 75 centimes additionnels.
- **Taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers** :
 - 100,00€ pour les ménages d'une personne, donnant droit à la mise à disposition par la commune d'un duo-bac de 180 litres,
 - 155,00€ pour les ménages de 2 à 5 personnes, donnant droit à la mise à disposition par la commune d'un duo-bac de 180 litres,
 - 155,00€ pour les ménages de 6 personnes et plus, donnant droit à la mise à disposition par la commune d'un duo-bac de 260 litres,
- **Redevance sur le traitement des demandes en matière d'aménagement du territoire et d'environnement : taxe pour la gestion des dossiers de permis d'urbanisme ou de permis de lotir, de**

certificat d'urbanisme, de permis d'environnement, de permis unique et de déclaration d'établissement. Montants :

- Déclaration urbanistique : 10,00€
 - Permis d'urbanisme sans avis du FD : 20,00€
 - Permis d'urbanisme sans enquête publique : 40,00€
 - Permis d'urbanisme avec enquête publique : 120,00€
 - Certificat de patrimoine : 15,00€
 - Permis d'urbanisation : 100,00€
 - Permis de constructions groupées : 150,00€
 - Certificat d'urbanisme n°1 : 15,00€
 - Certificat d'urbanisme n°2 : 25,00€
 - Déclaration d'établissement de classe 3 : 20,00€
 - Permis d'environnement de classe 2 : 50,00€
 - Permis d'environnement de classe 1 : 300,00€
 - Permis unique classe 1 : 420,00€
 - Permis unique classe 2 : 150,00€
- **Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs en matière d'aménagement du territoire et d'environnement :** le taux de redevance est fixé à 100,00€ par dossier. (Copies : 0,02 ou 0,10€ par page).

18.10. PRIMES COMMUNALES

Primes communales 2016-2018			
Prime Energie	isolation toiture	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
	isolation mur	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
	isolation plancher	30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
	Audit	50% du montant alloué par la RW avec un maximum de 150€/audit	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
	Chauffe-eau solaire	250€/installation	
Rénovation		30% du montant alloué par la RW avec un maximum de 375€	Si majoration octroyée par la RW, plafond à 555€
Achat-construction	Achat	375 €	+ 125€/enfant à charge
	Construction	500€ si >15 kwh/m ² .an	+ 125€/enfant à charge
		750€ si < 15 kwh/m ² .an	+ 125€/enfant à charge

18.11. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC)

Le Plan d'investissement communal 2013-2016 a été approuvé par le Conseil communal en septembre 2013.

Le PIC d'un montant de 876.717,60€ TVAC comprend trois dossiers :

- la réfection de la Cité du Centenaire et de la rue de Stan à Tellin ;
- la réfection de la rue Cimetière et du pont SNCB à Grupont ;

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin

- la réfection et la pose de filets d'eau rue de Lesterny à Bure.

18.12. COMMUNICATION ET INFORMATION

Afin d'informer les citoyens des services, actions, projets développés par et au niveau de la commune, les outils de communication suivants sont proposés :

Outil	Type	Type d'informations
www.tellin.be	Site Web	<p>Commune : composition du collège et conseil, les règlements, les ordres du jour et PV du conseil, note de politique générale, les services communaux, les procédures administratives, les services publics, l'enfance et l'éducation.</p> <p>Culture et Loisirs : Office du tourisme, sports, activités culturelles, liste des associations, agenda des manifestations</p> <p>Economie et emploi : commerces et entreprises, offres d'emploi, zone d'activités économiques</p>
Bulletin Communal « L'écho de nos clochers »	Bimestriel Papier – distribution gratuite En ligne PDF sur le site communal	Présentation de la vie communale selon différentes thématiques : CPAS, environnement, jeunesse-enfance, tourisme-culture, ... Agenda des activités
Page Facebook de l'Office du Tourisme	Web	Activités et événements sur le territoire de Tellin

18.13. SYNTHÈSE

☑	☒
Commune qui s'implique activement dans des dynamiques transcommunales	Partenariats à géométries variables : perte de cohérence...
Une commune qui associe ses citoyens au travers de la CLDR, CCATM, CC des aînés, PCDN, ...	
Des primes communales notamment en matière d'énergie et de soutien aux commerces.	
Un taux implicite de taxation en diminution entre 2004 et 2013...	...mais un taux plus élevé que dans la majorité des communes de la micro-région
	Un budget 2016 en déficit.
Des outils de communication virtuels et papier.	

Programme Communal de Développement Rural – Commune de Tellin	
Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune de Tellin	
Version	Octobre 2016
Maître d'œuvre 	Commune de Tellin Rue de la Libération 45, 6927 Tellin www.tellin.be Tél : +32 (0) 84 36.61.36
Auteur de projet 	Traces TPI Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion www.tracestpi.com Tél : +32 (0) 82 68 84 31 Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante